L'asile en exil

État des lieux de l'accueil des personnes
en demande d'asile à Marseille

2017-2018

Observatoire Asile Marseille

À l'initiative de Benedetta Badii, Margot Bonis, Pascaline Curtet, Magid Dalashy, Denis Natanelic, Françoise Rocheteau.

Recueil de témoignages et rédaction : Benedetta Badii, Dominique Ben Mahdi, Margot Bonis, Federico Brivio, Jean-Pierre Cavalié, Pascaline Curtet, Assaf Dahdah, Magid Dalashy, Léa Dispa, Nathalie Fraïoli, Muharem Gasi, Élodie Maniaval, Gaël Marsaud, Bernadette Matrat, Beatrice Mesini, Denis Natanelic, Laurence Pillant, Matthieu Polo, Françoise Rocheteau, Élise Vallois, Dominique Viger, ainsi que le Collectif non-mixte (Karine, Laura et Marité) et le collectif des Philosophes Publics.

Nous remercions les personnes ayant témoigné dans cet ouvrage : Adnan, Ahmad, Ahmad, Aïssa, Ali, Aliou, Amadou, Aminata, Anne, Aude, Bernadette, Blessed, Camilla, Daniel, Dawood, Desmond, Dominique,Dzemail, Godfrey, Ibrahim, Iza, Jamal, Jean, Jean-Michel, Jean-Michel, Joelle, Jorge, Joy, Karim, Kasim, Koda, Laurence, Malik, Marjorie, Matala Sissoko, Michel, Mohamad, Mosa, Muharem, Murat, Nicolas, Olga, Ousman, Ousmane, Omar, Omer, Parachinar, Pauline, Raba, Sabine, Saïd, Ségolène, Sekender, Sharon, Srezana, Thierry, Valérie, Véronique, Waheed ; ainsi que les membres de l'équipe du CADA Jane Pannier, les membres de la permanence asile de La Cimade, les membres du collectif El Manba, l'équipe de la PASS Rimbaud, ainsi que tous les anonymes.

Nous remercions l'ensemble des structures qui ont participé à la réflexion collective de l'Observatoire Asile Marseille : l'Agence Régionale de la Fondation Abbé Pierre, l'Association des Arméniens, l'Association Provençale pour la Promotion de l'Ethnopsychanalyse et de l'Approche Transculturelle (APPEAT), le Comité pour la santé des Exilé.e.s (COMEDE), le Collectif Transbordeur, la Compagnie Traversée(s) Nomade(s), le Collectif Soutien Migrants 13 (El Manba), l'Encre Bleue, l'église Le Phare, Imaje Santé, JRS Welcome Marseille, l'association de soutien thérapeutique aux victimes de torture et de répression politique Osiris, des membres du Mouvement et Action pour le Rétablissement Social et Sanitaire (MARSS), Paroles Vives, la Permanence d'Accès aux Soins de Santé Médico-sociale Rimbaud (PASS) et la PASS-PSY (C.H. E. Toulouse), le Réseau Éducation Sans Frontières (RESF), le Réseau Universités Sans Frontières (RUSF), le Secours Catholique Marseille, Solidarité Provence-Afghanistan, SOS Voyageurs ; nous remercions également des équipes des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), des équipes des Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) suivants : Jane Pannier, la Caravelle et Hospitalité pour les femmes.

Comité de Pilotage de l'Observatoire Asile Marseille : La Cimade Sud-Est, l'association Espace de Soutien aux Professionnel.le.s de l'Accueil et du Conseil aux Étranger.ère.s (ESPACE), la Fédération des acteurs de la solidarité PACA-Corse et le Réseau Hospitalité.

Nous remercions les généreux donateurs de la campagne crowdfunding, ainsi que la Fondation Un monde par tous, le LabexMed (Projet Recherche & Société 2018) et l'URIOPSS pour leurs soutiens financiers.

Home

Poème de Warsan Shire
Traduction française
Grande-Bretagne, 2010

Personne ne quitte sa maison
À moins d'habiter dans la gueule d'un requin
Tu ne t'enfuis vers la frontière
Que lorsque toute la ville s'enfuit comme toi.
Tes voisins courent plus vite que toi
Le goût du sang dans la gorge
Celui qui t'a embrassé à perdre haleine
Derrière la vieille ferronnerie
Traine un fusil plus grand que lui
Tu ne quittes ta maison
Que quand ta maison ne te permet plus de rester.
Personne ne quitte sa maison
À moins que sa maison ne le chasse
Le feu sous les pieds
Le sang qui bouillonne dans le ventre
Tu n'y avais jamais pensé
Jusqu'à sentir les menaces brulantes de la lame
Contre ton cou
Et même alors tu conservais l'hymne national
À portée de souffle
Ce n'est que quand tu as déchiré ton passeport
Dans les toilettes d'un aéroport
En t'étranglant à chaque bouchée de papier
Que tu as su que tu ne reviendrais plus.
Il faut que tu comprennes,
Que personne ne pousse ses enfants dans un bateau
À moins que la mer te semble plus sûre que la terre
Personne ne brule ses paumes
Suspendu à un train
Accroché sous un wagon
Personne ne passe des jours et des nuits dans le ventre d'un camion
Avec rien à bouffer que du papier journal
À moins que chaque kilomètre parcouru
Compte plus qu'un simple voyage.
Personne ne rampe sous des barrières
Personne ne veut être battu
Ni recevoir de la pitié
Personne ne choisit les camps de réfugiés
Ni les fouilles à nu
Qui laissent ton corps brisé
Ni la prison
Mais la prison est plus sûre
Qu'une ville en feu
Et un seul garde
Dans la nuit
C'est mieux que tout un camion
De types qui ressemblent à ton père

Personne ne peut le supporter
Personne ne peut digérer ça
Aucune peau n'est assez tannée pour ça
Alors tous les :
À la porte les réfugiés noirs
Sales immigrants
Demandeurs d'asile
Qui sucent le sang de notre pays
Nègres mendiants
Qui sentent le bizarre
Et le sauvage
Ils ont foutu la merde dans leur propre pays
Et maintenant ils veulent
Foutre en l'air le notre
Tous ces mots-là
Ces regards haineux
Ils nous glissent dessus
Parce que leurs coups
Sont beaucoup plus doux
Que de se faire arracher un membre.
Ou les mots sont plus tendres
Que quatorze types entre tes jambes
Et les insultes sont plus faciles
À avaler
Que les gravats
Que les morceaux d'os
Que ton corps d'enfant
Mis en pièces.

Je veux rentrer à la maison
Mais ma maison est la gueule d'un requin
Ma maison est le canon d'un fusil
Et personne ne voudrait quitter sa maison
À moins d'en être chassé jusqu'au rivage
A moins que ta propre maison te dise
Cours plus vite
Laisse tes vêtements derrière toi
Rampe dans le désert
Patauge dans les océans
Noie-toi
Sauve-toi
Meurs de faim
Mendie
Oublie ta fierté
Ta survie importe plus que tout.
Personne ne quitte sa maison
A moins que ta maison ne chuchote grassement à ton oreille
Pars
Fuis moi
Je ne sais pas ce que je suis devenue
Mais je sais que n'importe où
Vaut mieux qu'ici.

Introduction

L'effectivité du droit d'asile se mesure à l'aune de l'accueil réservé aux personnes qui fuient leurs pays. Au-delà de considérations politiques, économiques, éthiques ou morales, la définition de l'asile pose le cadre en ces termes : « lieu où l'on peut se réfugier pour être à l'abri d'un danger, d'un besoin ». Quel état des lieux de l'accueil réservé aux personnes en demande d'asile aujourd'hui à Marseille ?

Lors de la réforme de l'asile en 2015, le premier accueil des personnes en demande d'asile a été réorganisé, ce qui a contribué à dégrader un dispositif d'accueil déjà défaillant depuis de nombreuses années. Parallèlement à la réforme, le cadre d'intervention des Plateformes Asile a été profondément modifié par les tutelles étatiques et fait désormais l'objet de marchés publics. Les réformateurs n'ont pas pris en compte les besoins en termes d'accueil et d'accompagnement. Depuis, nous constatons au quotidien une importante détérioration des conditions physiques, matérielles et sanitaires de l'accueil des personnes en demande d'asile. Les dysfonctionnements du dispositif d'accueil provoquent une grande précarisation de ces personnes qui rencontrent de plus en plus de difficultés à faire valoir l'effectivité de leurs droits (hébergement, accompagnement social, accès aux soins, accès à l'alimentation…).

En raison de ce contexte préoccupant, des membres du Réseau Hospitalité[1] ont impulsé à l'été 2017, la création d'un Observatoire Asile à Marseille en vue de réunir des associations, des collectifs, des chercheur.e.s et des militant.e.s, et de proposer un espace critique permettant d'énoncer et d'échanger sur les problématiques liées au dispositif d'accueil des personnes en demande d'asile. Certaines structures interviennent directement auprès de personnes en demande d'asile, d'autres sont généralistes ou spécialisées.

L'objectif d'un diagnostic centré sur la cité phocéenne est double. En premier lieu, l'idée est de réunir et d'associer l'ensemble des acteurs et actrices, quels que soient leurs statuts et leurs domaines d'intervention. Il s'agit à la fois de sortir des catégories et des logiques institutionnelles, enfermant les questions d'asile autour des seules

1 Le Réseau Hospitalité a été créé à Marseille en 2015. Il vise à mettre en synergie les organisations et les bénévoles impliqués sur le terrain. Le Réseau Hospitalité tire son origine du Réseau Sanctuaire, apparu en France en 2006, à l'initiative de plusieurs militant.e.s engagé.e.s dans l'accueil des migrant.e.s pour revendiquer un accueil digne et inconditionnel.

structures financées par les pouvoirs publics dans le cadre du dispositif asile, mais aussi d'élargir la question de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en demande d'asile à l'ensemble de la société civile. En second lieu, cette démarche veut rendre compte de la réalité de l'abandon, du délaissement et du désœuvrement quotidien des familles, des adultes et des enfants en demande « d'asile », en vue de construire un plaidoyer local et national, en écho aux difficultés rencontrées sur l'ensemble du territoire.

Le panorama, dressé entre septembre 2017 et mai 2018 à Marseille, illustre la détérioration des conditions humaines et matérielles de l'accueil des personnes en demande d'asile récemment arrivées en France. Cela entraîne la négation des principes d'hospitalité et la violation de droits fondamentaux. Les problèmes d'accès aux moyens de subsistance (nourriture), à la sécurité physique (un toit, un revenu) et à la santé s'additionnent et s'exacerbent, jusqu'à caractériser des formes d'abandon, de délaissement et de mise en danger de populations exilées.

L'état des lieux a été limité à la ville de Marseille et concerne les personnes en demande d'asile non hébergées. La première étape de ce travail collectif a permis de collecter les témoignages de 41 demandeur.e.s d'asile de toutes nationalités et de 19 personnes les accompagnant dans leurs démarches (professionnel.le.s, militant.e.s, bénévoles associatif.ve.s…). Collectés in situ, les entretiens ont été menés individuellement ou en groupe, de manière formelle (prise de rendez-vous) ou informelle (lors de permanences et dans le cadre de temps d'observation), avec l'assentiment des personnes rencontrées, voulant documenter le diagnostic local. Ce travail a été complété par des observations effectuées dans deux lieux d'accueil (la permanence asile de la Cimade Marseille et le local de SOS Voyageurs à la Gare Saint-Charles)[2].

La deuxième étape a consisté à compiler les premiers récits, analysés dans leur globalité, afin d'en extraire les éléments saillants et les thèmes sensibles récurrents. Par la suite, un important travail collectif d'écriture, de relecture et d'harmonisation a permis de donner au texte sa forme finale.

Le principal choix méthodologique a été de mettre les témoignages recueillis au centre de l'analyse. Véritable colonne vertébrale de ce travail de recueil, les témoignages sont autant de voix qui expriment leurs ressentis et leurs vécus. Le travail entrepris rend visibles les conditions de vie des personnes en demande d'asile à Marseille en leur donnant la parole, alors même qu'elles en sont le plus souvent dépossédées par les administrations en charge de leur accueil.

Cet ouvrage est ponctué d'illustrations graphiques. Outre la mise en mots, une réflexion a été menée sur les outils de mise en visibilité des situations auxquelles sont confrontées les personnes qui témoignent. Les différents éléments graphiques visent à illustrer, simplifier, mais aussi analyser les récits et données recueillies.

2 Pour plus de précisions, se référer à la partie méthodologique, en annexe.

Des dessins ont été réalisés dans le souci de rendre visibles les foules d'anonymes condamnés à l'attente par la lenteur des administrations. Des schémas, des graphiques et des cartes ont été élaborés afin de représenter les trajets migratoires, les procédures et les solutions proposées par les institutions ou la société civile.
Cet ouvrage, fruit d'un travail collectif de plus d'un an, dresse donc un portrait des conditions de "non-accueil" des personnes en demande d'asile à Marseille. Il met en évidence, à l'échelle d'une ville, les défaillances du dispositif national d'accueil et se propose d'être un outil de travail et de réflexion pour les différents acteurs et actrices de l'accueil des exilé.e.s.

Pays d'origine des personnes en demande d'asile ayant témoigné



Liste d'acronymes

ACT : Appartement de Coordination Thérapeutique
ADA : Allocation Demandeurs d'Asile
APHM : Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille
APPEAT : Association pour la Promotion de l'Ethnopsychanalyse et de l'Approche Transculturelle
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
ATA : Allocation Temporaire d'Attente
BPI : Béneficiaire de Protection Internationale
CADA : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAO : Centre d'Accueil et d'Orientation
CCAS : Centre Communal d'action sociale
CD 13 : Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
CESEDA : Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence
Cimade : Comité Inter-Mouvements Auprès Des Évacués
CMA : Conditions Matérielles d'Accueil
CMU : Couverture Médicale Universelle
CMU-C : Couverture Médicale Universelle Complémentaire
CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile
COMEDE : Comité pour la santé des Exilé.e.s
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CRA : Centre de Rétention Administrative
DA : Demandeur d'Asile
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DRDJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

ESPACE : Espace de Soutien aux Professionnel.le.s de l'Accueil et du Conseil aux Étranger.ère.s
FAP : Fondation Abbé Pierre
FAS : Féderation des Acteurs de la Solidarité
FLE : Français Langue Étrangère
GUDA : Guichet Unique Demandeurs d'Asile
HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
JRS : Jesuit Refugee Service
MDM : Médecins du Monde
MDS : Maison Départementale de la Solidarité
MIE : Mineur Isolé Étranger ou Exilé
MNA : Mineur Non Accompagné
MNAE : Mineur Non Accompagné Étranger
OFII : Office Français d'Immigration et d'Intégration
OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OPP : Ordonnance de Placement Provisoire
PADA : Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile
PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PRAHDA : Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile
PUMA : Protection Universelle Maladie
RESF : Réseau Éducation Sans Frontières
RSMS : Réseau Santé Marseille Sud
SIAO : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SMNA : Service Mineurs Non Accompagnés
TA : Tribunal Administratif
UE : Union Européenne
UHU : Unité d'Hébergement d'Urgence

CHAPITRE 1

Voyage

Source de rétrospective et vecteur d'introspection, la narration du voyage retrace la fuite, l'échappée, l'expérience et l'épreuve du franchissement des espaces traversés, naturels, sociaux et culturels. Emprunté au latin, le terme voyage admet plusieurs significations largement documentées dans les récits comme passages et traversées : chemin, voie, route, trajet, itinéraire, pérégrination.

Envisagé comme un moyen d'échapper à la misère, à la corruption, à la violence ou à la guerre, le départ s'affirme tour à tour comme un impétueux commandement, une solution temporaire, mais aussi une insoumission à l'ordre des choses. Provoqués par des situations de conflits, de troubles sociaux-politiques ou de misère, les déplacements affectent en profondeur les personnes forcées de fuir leurs foyers et pays dans l'urgence.

Les témoins retracent les difficultés rencontrées durant la traversée des pays pour franchir les points de passage, quitter les lieux d'enfermement, affronter les risques et surmonter les épreuves. Chaque récit, irréductible dans son énonciation singulière, contextuelle et factuelle, projette les mémoires et les histoires qui travaillent les identités, en situation de doute, d'isolement et de contrainte.

Dans cet espace-temps suspendu de l'écoute, les récits saisissent aussi des états physiques, fonctionnels et émotionnels (se voir, se vivre, se dire demandeur d'asile dans un pays "autre").

Partir, entre contrainte, nécessité et survie

Le processus décisionnel qui motive le choix et potentialise la décision de fuir s'affirme au croisement de trajectoires inscrites dans un contexte individuel, familial et collectif. Entre incertitude des risques encourus, imprévision des aléas, indécision quant aux destinations, les récits détaillent les situations personnelles et familiales qui ont nourri la décision de quitter son pays. Si l'on connaît la situation que l'on quitte, on ne connaît pas pour autant celle que l'on va affronter, ni même trouver, sachant qu'il n'est pas assuré que son sort soit meilleur dans les pays européens imaginés.

Afghan, âgé de 30 ans, Dawood a quitté la province d'Oruzgan avec sa famille à cause de la guerre :

> *« Je suis parti de ma région avec ma famille à Daykondi à 12 ans. Je suis azara. On a quitté la région à cause de la guerre. La guerre a toujours été le problème en Afghanistan. J'en suis parti en mai 2015. Je suis passé en contrebande, illégalement sans passeport ni visa en Iran, puis en Turquie, Grèce, Macédoine, Serbie, Croatie, Slovénie, Autriche, Italie puis la France… je suis passé par beaucoup de pays... "Border", comment on dit "border" en français ? Je n'arrive pas à m'en souvenir... Quand je suis arrivé en Grèce, j'ai pris un bus pour les réfugiés et j'ai passé les frontières qui étaient ouvertes. Pour moi, cela a été facile, aujourd'hui c'est très difficile. Quand je suis passé, ils avaient ouvert les frontières. Le HCR nous avait donné des papiers en Grèce, qui étaient contrôlés et qui nous permettaient de passer les frontières. Au début, j'avais décidé d'aller soit en Allemagne, soit en France, mais quand je suis arrivé en Autriche fin janvier 2016, la frontière avec l'Allemagne étant bloquée, j'y suis resté 6 mois avant de passer en Italie pour arriver en France. Je suis allé directement à Paris, le 1 ou 2 août 2016, où il y avait beaucoup de réfugiés, beaucoup d'Afghans et beaucoup de problèmes. Je voulais donner mes empreintes, mais les Afghans me l'ont déconseillé, l'un d'eux me disant : "Je sais qu'il y a une autre ville qui s'appelle Marseille". Je ne connaissais personne et je suis arrivé à la gare Saint-Charles. Là, on m'a dit de descendre les escaliers de la gare et qu'à droite, c'est pour les réfugiés ».*

Un participant à un groupe de parole décrit un départ effectué sous contrainte et par nécessité :

« Nous on aime bien vivre dans notre pays, si on n'avait pas ces problèmes de quitter notre pays, notre famille, nos amis… si on n'était pas en danger on ne serait pas partis… on est partis pour notre vie… au moins ici je suis en sécurité… je ne risque pas pour ma vie ».

Si les femmes partent, comme les hommes, pour échapper aux zones de conflit ou aux violations généralisées des droits humains, beaucoup fuient d'autres formes de brutalité : des violences sexuelles et domestiques perpétrées parce qu'elles sont des femmes. Des relations de pouvoir inégales créent les conditions propices à la violence de genre, qui peut être perpétrée ou tolérée par des proches, des membres de la communauté ou des autorités gouvernementales. Si l'inégalité entre les sexes est commune à tous les pays, y compris les pays européens, elle prend des formes particulières en fonction du contexte. Par exemple, Aïssa devait servir de "paiement de compensation" pour régler un conflit entre sa famille et une autre, d'autres ont dû fuir un pays qui ne leur permet pas de divorcer, quels que soient les sévices infligés par le mari.

Au demeurant, ce sont de préférence les trajets et les itinéraires considérés comme sûrs qui sont choisis lorsque la décision de partir est prise, en minimisant les embûches, risques et périls des routes empruntées. C'est ce que confie Karim qui a quitté l'Afghanistan fin 2012 :

« Je suis resté en Iran pendant moins d'un an. Je suis allé en Turquie où je suis resté 2 ans. J'attendais pour passer en Europe, mais je ne pouvais pas prendre le bateau… je ne pouvais pas parce que je ne voulais pas mourir dans la mer… »

En revanche, il n'y a pas d'itinéraire sûr pour les femmes. Plus de la moitié d'entre elles ayant voyagé seules ou avec leurs enfants ont déclaré avoir subi une agression sexuelle au cours du voyage, et beaucoup ont recours au contrôle des naissances pour éviter de tomber enceintes à la suite de viols. Bien que les hommes et les garçons puissent également être victimes d'agression sexuelle, la majorité des victimes sont des femmes et des filles. Les effets sont multiples : blessures, maladies, dépressions, stress post-traumatiques, mais aussi très souvent stigmatisation sociale et rejet de la part de la famille ou de la communauté dont elles dépendent pour leur survie.

Dans tous les cas, "passer" les frontières physiquement suppose persévérance et ténacité en raison d'une surveillance renforcée et d'un contrôle accru des points de passage. Ainsi Karim a tenté 5 fois le passage entre la Turquie et la Bulgarie, mais s'est fait renvoyer à chaque fois en Turquie par les autorités bulgares. Puis, il a traversé seul la Serbie à pied par la forêt, pour ensuite arriver en Hongrie où il a été arrêté, enfermé et forcé à donner ses empreintes. Il a réussi à s'échapper et à traverser l'Autriche pour arriver en Italie, en août 2015 :

« J'ai passé la frontière italienne de Ventimiglia le 5 août 2015. Je suis entré en France vers 10 heures du matin. J'ai cherché comment passer pendant plusieurs

jours. J'étais seul, car j'avais perdu mes amis en route bien avant, en traversant les Balkans. J'ai passé les frontières tout seul depuis la Turquie et je regardais comment passer avec le GPS ».

Parvenu en Italie, Karim a cherché un moyen pour passer par ses propres moyens :

« Je ne voulais pas prendre une route dangereuse et j'ai décidé de passer directement par Menton. Bien sûr, la police contrôlait tout le monde, enfin les migrants… mais pourtant j'ai réussi à traverser à pied la frontière et juste devant les policiers ! Avant de traverser, j'ai acheté un café. J'avais observé les gens autour - les italiens et les touristes - et j'ai pensé que ça faisait plus naturel d'avoir un café et de marcher comme un touriste. Faut dire que j'ai aussi un peu une tête qui passe… J'ai dormi sur la plage, le matin j'ai nettoyé mes cheveux dans la mer pour ne pas ressembler à un migrant. J'ai mis des habits propres. J'avais un short et un tee-shirt neuf jaune citron. J'avais mon café dans la main et je tremblais trop ! J'avais peur à 200 % ! J'ai vu quelqu'un devant moi qui se faisait contrôler. Je suis passé à côté, avec mon café et mon tee-shirt jaune. J'ai marché devant la police. Je suis arrivé en France. Ensuite j'ai marché jusqu'à Nice. Je suis passé au-dessus de Monaco, dans les collines au-dessus de la route qui borde la mer. J'ai traversé des villages ».

Parfois, lorsque le dispositif de contrôle se montre dissuasif, il s'agit de se fondre dans la foule, en adoptant les codes du touriste déambulant dans la cité :

« Quand je suis arrivé aux alentours de Nice, j'ai vu un groupe de touristes japonais qui prenait un bus. Je parle anglais et j'ai fait comme si j'étais un touriste moi aussi. Cette journée était très longue, j'ai passé la frontière vers 10 heures le matin et suis arrivé à Nice vers 5 h dans l'après-midi. Le jour même à Nice, j'ai voulu acheter un billet aux machines automatiques devant la gare, je ne voulais pas entrer parce que dans la gare, il y a beaucoup de police et que j'avais peur d'être contrôlé. Je n'ai pas réussi à prendre le billet parce que la machine demandait 35 euros en pièces de monnaie, je n'avais pas la monnaie… Finalement, je suis descendu vers la mer et j'ai passé la nuit au bord de la mer. Au matin, j'ai vu un bus sur lequel il était noté la direction de Cannes, j'ai payé un billet. Là-bas, je suis allé dans un taxiphone où je suis resté un moment le temps de recharger mon téléphone. Puis, devant la gare de Cannes il y avait un car de police qui cherchait des migrants. Finalement, je suis allé en voiture à Marseille – j'ai trouvé quelqu'un qui a bien voulu me prendre avec elle. J'avais décidé de venir à Marseille parce qu'il y a mon frère qui y vit avec sa famille ».

Les témoignages éclairent les frontières symboliques de la perte identitaire et familiale, les manques induits - existentiels, relationnels - et l'insécurité psychique et psychologique quant aux obligations morales et pécuniaires, générées par et dans l'exil. Afghan, Ahmad est arrivé à Marseille en septembre 2016. Ingénieur âgé de 27 ans, il a fait des études en management et a travaillé pour les Américains. Il vient d'une région occupée par les talibans et par Daesh, qu'il a dû quitter à cause

du danger que cela représentait :

> *« J'ai fait 3 mois et demi de voyage pour arriver en France* [...]. *Quand je suis arrivé en Europe, mon premier contact a été avec la police bulgare : ils ont été tellement mauvais avec nous… ils nous ont battus, mis dans des lieux insalubres. Impossible de prendre une douche, de manger. Nous sommes restés avec les mêmes vêtements pendant plusieurs jours. Les policiers bulgares ont pris mes affaires, mon téléphone et mon argent, je n'avais plus rien… Les conditions en Bulgarie étaient tellement graves que j'ai développé des problèmes psychologiques, j'ai des difficultés à être entouré. À l'arrivée en France j'allais très, très mal, je ne demandais pas de l'aide sauf pour ma santé. Quand j'ai eu ma CMU, j'ai demandé des orientations médicales parce que j'étais tellement mal… Pendant les quatre premiers mois (réadmission Dublin), je ne dormais pas plus de 2 heures, je ne pensais pas à manger. Je pensais tout le temps à ma famille, ma femme et mes deux enfants, qui sont restés en Afghanistan, à la frontière avec le Pakistan, là ; il y a les talibans, il y a Daesh. Ici je n'ai pas d'argent, pas de travail : je dois les aider, puisqu'ils n'ont vraiment rien, mais je ne peux pas... Je parle très peu avec eux, car je n'ai pas assez de crédit pour les appeler. Ma famille est loin, je suis à Marseille en France et ma famille c'est loin pour moi ».*

Faire, défaire et refaire les routes

« On ne fait pas un voyage. Le voyage nous fait et nous défait, il nous invente »
David Le Breton

Le franchissement des frontières s'improvise souvent dans l'urgence, dans l'indécision quant aux routes empruntées, aux obstacles contournés et aux incertitudes sur la destination finale en Europe.

Aliou est arrivé en France en 2015 à l'âge de 19 ans :

> *« J'ai quitté la Guinée, je suis resté un mois au Mali, après je suis allé trois mois en Algérie, après au Maroc, trois, quatre mois, après en Espagne un mois et demi. Après je suis venu en France. Je ne savais pas exactement où m'arrêter, je me disais juste que j'allais sortir de la Guinée. Moi, je ne me disais pas qu'il fallait que je reste en France ou quelque part, juste qu'il fallait quitter le pays. Pour la langue en Espagne, c'était un peu difficile pour moi alors que la France, je parle déjà la langue, ça c'est beaucoup. En fait, sur la route tout peut arriver tu peux rencontrer des gens qui sont bien, tu peux en rencontrer d'autres qui ne le sont pas. Entre Algérie et Mali, là ce n'est pas bon, là-bas y a des gens qui tapent des gens, qui te volent, là-bas ce n'est pas facile, mais au Maroc, ça va. J'ai fait la route avec des amis, on a bougé ensemble jusqu'au Mali, au Maroc. On était six, on s'est séparés vers l'Algérie, certains sont partis vers la Libye, nous on a continué pour le Maroc ».*

Parfois lorsque les circonstances l'exigent, en dépit d'une installation résidentielle dans un pays, il faut reprendre la route et se remettre en quête d'autres opportunités. Tel est le cas de Malik, sa femme Fatima et leur fils Ahmed, qui sont de nationalité marocaine. Le couple vivait légalement en Libye à Tripoli depuis 18 ans, muni de titres de séjour et d'un contrat de travail comme chef cuisinier chez Total pour lui. Fatima est mère au foyer. Leur fils Ahmed qui y est né en 2005, était scolarisé à l'école française. Malik raconte la peur et le chômage qui l'ont conduit à quitter le pays :

> *« J'ai vécu la guerre à Tripoli, nous vivions l'enfer. Un jour, j'ai dû aller chercher mon enfant à l'école pour l'évacuer sous les tirs des snipers. Nous n'avions plus de maison. Je n'avais plus de travail. L'entreprise pour laquelle je travaillais a fermé, à cause de la guerre. J'ai ensuite travaillé pour une société italienne et je faisais la cuisine pour les journalistes qui venaient dans cette maison. Ils sont*

partis, ont fermé la maison. J'ai décidé qu'il fallait partir, nous avons fait le voyage... J'ai traversé en famille la Méditerranée en zodiac, dans l'embarcation il y avait 100 personnes au départ et 20 survivants à l'arrivée. Le Zodiac, a pris l'eau et commencé à couler à 25 kilomètres de l'Italie ».

Fatima a les larmes aux yeux quand elle évoque la traversée :

« Nous avions de l'eau jusqu'à la poitrine, les gens se sont noyés avec leurs enfants devant nous... Un bateau militaire allemand a effectué le sauvetage. Il y avait déjà beaucoup de monde sur le pont, beaucoup de personnes secourues en mer, beaucoup d'Africains qui ont aussi été sauvés. Comme il n'était pas possible de prendre toutes les personnes présentes sur l'embarcation, ils ont fait monter à bord du bateau les femmes et les enfants. On a laissé Malik derrière nous… je ne savais pas si mon mari avait été secouru en mer et s'il était toujours en vie ».

Fatima et son fils sont restés 5 jours dans le bateau en Méditerranée, avant d'accoster en Sicile le 11 octobre 2016. Resté sur le zodiac avec les autres hommes, Malik a été récupéré par un bateau espagnol qui a accosté en Sardaigne 6 octobre 2016 :

« Pendant 3 mois, je n'ai eu aucune nouvelle de ma femme et de mon fils, aucune information ne m'a été donnée. Finalement, j'ai su qu'un des hommes présents sur le zodiac, avait été lui aussi été séparé de sa femme qui était en Sicile. Je lui ai demandé de vérifier par téléphone si ma famille était là aussi, dans le même camp [...] *; c'est de cette façon que j'ai retrouvé ma famille ».*

Jamal, Soudanais âgé de 34 ans, s'est également résolu à fuir la Libye après avoir vécu 16 ans à Tripoli : *« On a quitté la Libye le 14 avril 2017, avec ma femme qui était enceinte et nos 3 enfants. On a traversé la méditerranée en barque et on est arrivés le 15 avril à Lampedusa, où ils nous ont forcés à donner nos empreintes ».* Hébergée dans une chambre pendant une quinzaine de jours, la famille est transférée en Sicile puis à Perugia dans un hôtel/centre pour demandeurs d'asile *: « Après la Sicile les tortures ont commencé. À Perugia, la responsable du centre était violente et nous traitait très mal... »*

Ces situations de privation de liberté, de violation de droits et d'exaction commises en Italie, dans les centres de premiers secours et d'accueil, dans les centres pour demandeurs d'asile ou dans les centres d'accueil d'urgence ont été largement documentées par les acteurs associatifs.

Particulièrement poignant, le récit de Jamal illustre l'extrême vulnérabilité des personnes qui, méconnaissant les langues des pays de transit ou d'arrivée, sont livrées à la duplicité des agents en charge de leur accueil et/ou acheminement. Lorsqu'il a demandé à quitter le centre de Perugia pour être transféré ailleurs, la responsable lui a proposé d'acheter des billets de train pour aller en Allemagne, en contrepartie d'argent que Jamal a demandé à son frère d'envoyer. La responsable prétendait qu'ils se rendaient en Allemagne, mais ils sont arrivés dans le nord de l'Italie :

« À Gênes, j'ai demandé à un autre Soudanais dans la rue si nous étions en Allemagne, il m'a répondu que j'étais toujours en Italie, je lui ai demandé comment aller en Allemagne et il m'a dit que c'est impossible et nous a dit d'aller en France ».

À leur départ de Perugia, ils sont munis d'un document en italien délivré par le centre, censé leur permettre de traverser la frontière. En arrivant à Ventimiglia, Jamal est allé à la rencontre de policiers et leur a montré le papier. Bien qu'il ne sache pas lire l'italien, il a compris en échangeant avec l'agent que sur le papier était noté qu'il devait être renvoyé au centre de Perugia. Après 3 jours passés à Ventimiglia, la famille a été renvoyée au centre. Le même jour, Jamal a racheté un billet et a retraversé l'Italie avec sa famille. À Ventimiglia, la famille a été hébergée dans une église, mais au bout de 15 jours, le prêtre a acheté des billets de train pour les renvoyer à Perugia. De retour au centre, on leur a demandé de donner à nouveau leurs empreintes, prétextant qu'ils auraient ainsi un papier leur permettant d'aller en France. Jamal et sa femme ont accepté et sont repartis munis d'un document pour demandeurs d'asile, sans qu'à aucun moment on ne leur ait expliqué la procédure et alors même qu'ils ne voulaient pas demander l'asile en Italie. Ils ont essayé à plusieurs reprises de traverser la frontière, car les policiers les ont fait systématiquement descendre des trains qu'ils prenaient. Finalement, la famille est parvenue à passer la frontière en disant à un agent de police qu'elle voulait *« juste traverser la France pour aller en Allemagne »*. Ils sont arrivés le 25 mai 2017 à Nice par le train. Lors des multiples contrôles, les contrôleurs les ont fait descendre du train à quatre ou cinq reprises, mais ils sont remontés dans un autre avant d'arriver à Marseille, le vendredi 26 mai 2017 à 19 heures.

Opérée par défaut d'information, par contrainte, par menace ou par la force, la prise d'empreinte dans le pays de première arrivée en Europe empêche toute liberté du choix du pays de dépôt de la demande d'asile. Affaibli et malade, Adnan a décidé de quitter l'Italie :

« J'ai payé un passeur qui m'a proposé d'aller soit en Allemagne, soit en Suède. Je suis resté 6 mois en Suède en 2014, puis ils m'ont dit qu'il fallait retourner en Italie parce que j'avais donné mes empreintes là-bas. Puis, j'ai passé 1 an et demi en Belgique à Liège, où j'ai fait une demande d'asile, mais ils m'ont donné une réponse négative. Scolarisé, je vivais bien en Belgique. Mais ils ont attendu que j'aie 18 ans et ils m'ont donné un avis négatif. Je suis retourné en Suède en bus où je suis resté 1 an sans me déclarer, vivant chez une femme suédoise âgée qui m'aidait. En Suède le contrôle et très fort et c'est impossible de travailler, je suis resté 1 an sans rien faire. Je vivais à Uppsala, une ville grande comme Marseille ou Toulouse. J'y ai passé trois mois dans une mosquée, avant qu'un Suédois musulman me fasse rencontrer sa tante âgée et malade pour qu'elle m'héberge et que je l'aide. Elle me donnait un peu d'argent que j'ai économisé. Je n'avais rien à faire, j'apprenais la langue en même temps ».

Puis sur le conseil de son père, il est parti en mars 2017 à Paris, a passé trois mois dans un jardin à la Chapelle, avant de rejoindre Nice, puis Marseille.

Le parcours d'Adnan, de Mogadiscio à Marseille 2013-2017

À **Paris** il y avait trop de monde.
C'était en mars 2017.
Je suis allé à **Nice** puis à **Marseille**

Puis je suis allé en **Belgique**. Mais ils ont attendu que j'aie 18 ans et ils m'ont donné un avis négatif.
Je suis retourné en **Suède** en 2016.
Puis j'ai appelé mon père en Somalie et il m'a dit de partir en **France**.

Moi je préfère la mort plutôt que retourner en **Italie**.

Je suis resté 6 mois en **Suède**, c'était en 2014.
Ils m'ont dit il faut retourner en **Italie**...

(**L'Italie**) c'est pas un pays européen, là-bas ils sont tous racistes, ils nous traitaient comme des statues. Même la police ils ne t'aident pas. Dans un bus ils nous ont emmenés dans la campagne. Là-bas nous sommes pas comme des émigrants, ils nous traitent comme des nègres, comme des esclaves. Ils nous font travailler. C'était en novembre 2013.

En **Libye** je voulais mourir… ils m'ont attaché au pied avec un fer (...) comme un esclave ils m'ont fait travailler… ils m'ont mis en prison parce que je n'avais pas d'argent pour payer ma liberté… j'ai travaillé comme un esclave...

J'ai quitté la **Somalie** en 2013, j'avais 16 ans

Nous on a cinq présidents, un seul pays et cinq présidents.
Les problèmes c'est pas les gens... Chaque tribu a un groupe qui se bat.
Si une personne veut te connaître là-bas, elle va pas te demander ton nom mais de quelle tribu tu viens. Depuis 1991 c'est comme ça...

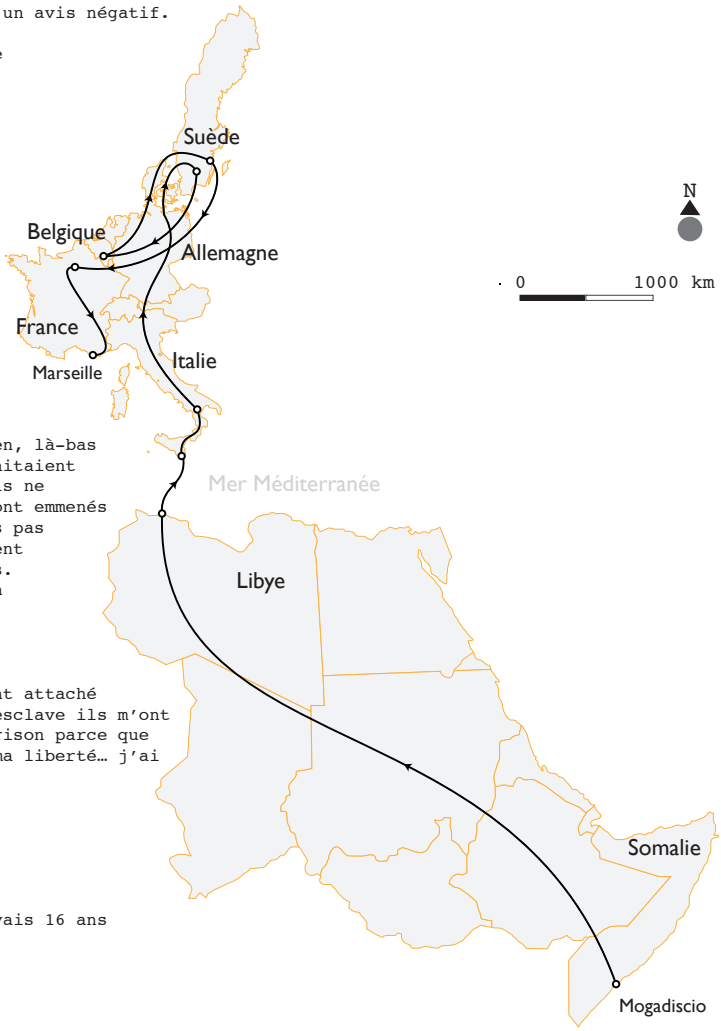

Fond de carte : d-maps

Perdre, se perdre et perdre la vie

Riches en détails et descriptions circonstanciées, les récits relatent les déplacements erratiques, les mouvements contraints et les installations précaires dans les pays frontaliers, de transit ou de destination.

Arrivé à Marseille en mai 2017 avec sa femme Sarah et son fils âgé de 2 ans, Murat a 21 ans. Originaire de la ville de Homs, il a quitté la Syrie avec ses parents en 2012 pour l'Algérie où ils sont restés trois semaines, avant de se rendre en Tunisie où ils ont vécu pendant 2 ans. Son père y travaillait et s'occupait de la famille. Puis ils ont quitté le pays en juin 2014 pour la Mauritanie où ils ont vécu pendant 2 mois, avant de se rendre au Maroc où ils sont restés près de 6 mois. Ils ont traversé la frontière de Melilla illégalement, ont été arrêtés à Ceuta où la police espagnole a pris leurs empreintes, puis ils ont été transférés à Barcelone où ils sont restés deux mois sans solution avant de retourner au Maroc :

> *« C'étaient les mois de janvier, février 2016 et il faisait très froid, c'est pourquoi mon père a décidé de retourner au Maroc. Nous sommes retournés avec un bus jusqu'à Melilla et nous avons traversé la frontière illégalement pour rentrer au Maroc, nous avons attendu une semaine pour passer la frontière dans l'autre sens… illégalement ».*

Murat sourit face à l'absurdité de devoir repasser une frontière illégalement pour sortir d'Europe : *« C'est plus difficile de passer la frontière vers le Maroc que vers l'Espagne »*. Ils ont vécu un an au Maroc. Marié entre temps avec une compatriote syrienne, il a décidé de retourner en Europe. Le 20 février 2017, il a repassé illégalement la frontière vers Melilla avec sa femme, où leur fils a vu le jour. Le couple a été transféré à Barcelone, où ils sont restés jusqu'au 24 avril avant de prendre le train pour Marseille : *« La vie à Barcelone est très difficile, c'est très cher, il n'y a pas d'aide de l'État, c'est pourquoi nous avons quitté cette ville »*. Murat a une tante à Marseille, qui les reçoit chez elle.

Le fait d'être privé en partie ou en totalité, d'un être, d'une chose ou d'une qualité dont on avait la jouissance ou la possession, la perte des siens, de ses amis et de ses biens, qu'elle soit momentanée ou définitive est une composante centrale des parcours migratoires exposés. Sekender et sa femme Florence ont fait la route à pied depuis l'Afghanistan, accompagnés de leur enfant de 4 ans :

> *« Nous avons traversé des montagnes, des rivières. Ma femme enceinte me disait "laisse-moi ici, je ne veux plus avancer". C'était un voyage incroyable pour nous, nous ne pouvions croire ce que nous vivions. Nous avons perdu mon frère et ma belle sœur sur le chemin à la frontière entre Bulgarie et Serbie. Nous n'avions pas de téléphone et de contact. Il y avait tellement de monde sur la frontière que la police poussait les gens à avancer ».*

Florence raconte qu'elle a accouché à la frontière entre la Bulgarie et la Serbie, au poste de police.

> *« Mon mari et moi sommes allés à l'hôpital, car j'allais accoucher et quand nous sommes revenus 3 jours après, mon beau frère et ma sœur n'étaient plus là ».*

En contrepoint, les atteintes provoquées par le déclassement personnel et la désaffiliation identitaire sont décrites en terme de manque relationnel, de privation existentielle, mais aussi de profonde rupture sociobiographique. Sa situation personnelle s'est considérablement détériorée depuis son départ d'Irak, regrette Mohammed :

> *« Au pays, je travaillais pour le ministère du Développement pendant 26 ans, j'ai perdu mon travail, j'ai perdu mon droit pour la retraite, ici je repars à zéro. J'étais mécanicien et travaillais dans une équipe de construction d'usines. Ma femme est professeure des écoles, je n'ai pas quitté l'Irak pour des problèmes économiques, mais pour la sécurité de ma famille. Je suis sous traitement médical, car j'ai beaucoup de mal à dormir, je rêve de ma famille, il y a quelques jours j'ai rêvé que quelqu'un avait tué mon fils, j'ai téléphoné à ma femme à 4 heures du matin pour savoir si elle allait bien...* [Il nous confie qu'il est suivi par des médecins et que son état psychologique est affecté] *Je suis très fatigué, vraiment très fatigué ».*

Souffrance, privation, maltraitance, exploitation et torture qui émaillent les voyages, attestent de la démesure des épreuves endurées. Âgé de 21 ans, Adnan a quitté la Somalie à l'âge de 16 ans en 2013. Il a connu et vécu dans plusieurs pays européens - Italie, Belgique, Suède et France :

> *« Ailleurs, j'étais bien. Ici, j'ai vu la galère. Au début, je suis allé en Libye où j'ai voulu mourir. Ils m'ont attaché au pied avec un fer* [il nous montre sa cheville avec la trace des blessures du fer] *et m'ont fait travailler comme un esclave, ils m'ont mis en prison parce que je n'avais pas d'argent pour payer ma liberté, maintenant quand je vois un Libyen j'ai peur, ils m'ont tellement mis la haine que j'ai peur d'eux. J'ai changé, je ne suis plus la même personne, j'ai vécu tellement de choses je n'ai pas eu 24 heures de joie depuis des années. Moi j'aimerais bien oublier, quand je parle de tout ça j'ai mal, et quand j'en parle à quelqu'un il a mal aussi, mais pas comme moi j'ai mal ».*

Les faits empreints de racisme, de violence et de torture sont corroborés par Adnan,

parvenu en Italie en novembre 2013 :

> *« Là-bas, ce n'est pas un pays européen, là-bas ils sont tous racistes et nous traitaient comme des statues. Même la police ne t'aide pas. Ils nous ont emmenés en bus dans la campagne. Là-bas, nous n'étions pas comme des émigrants, ils nous ont fait travailler et nous traitaient comme des nègres, comme des esclaves. On était sept et on a eu la chance de s'enfuir* [...]. *J'ai deux amis Somaliens qui sont repartis de Marseille en Italie, parce qu'ils ne pouvaient pas rester ici dans la rue. Moi je préfère la mort plutôt que retourner en Italie* [...]. *J'aimerais dire à tous qu'il faut traiter les gens de la façon dont on veut soi-même être traités. On est des êtres humains aussi ».*

D'autres récits retracent les vols et les rackets sur le chemin de l'exil, comme celui de Ousmane, né en 1993 au Sénégal et arrivé à Marseille le 18 avril 2017 :

> *« Je viens de Casamance. Je devais partir... Je suis passé d'abord au Mali. Après je suis allé au Burkina Faso parce que par le Nord c'est dangereux. J'ai passé le Niger et ensuite la Libye où je suis resté là longtemps. Quand j'étais en Libye, j'ai été battu, emprisonné trois fois (Tripoli, Madina puis à Misrata), je ne vais jamais oublier. Chaque jour, ils venaient et frappaient les gens, même plusieurs fois par jour. On a cassé un mur pour sortir pendant la nuit. Là-bas, les Africains restaient ensemble, on était dans une maison, mais des Libyens sont venus pour nous voler et nous attraper. Je travaillais quand je pouvais et je devais garder l'argent avec moi, car il n'y avait pas de banque. Alors, ils venaient prendre l'argent, les papiers, tout ! En Italie, j'étais dans un camp dans un petit village assez loin de Milan, on ne m'a jamais aidé là-bas pendant un an, j'avais des problèmes de santé parce que j'avais pris des coups en Libye, mais j'ai dû trouver des médicaments moi-même et payer. L'homme qui s'occupait de nous n'a pas voulu m'aider parce que j'ai toujours dit que je ne voulais pas rester en Italie, je voulais aller en France* [...]. *J'ai essayé de passer la frontière à Ventimiglia et deux fois j'ai été rapatrié. La troisième fois, j'ai réussi à passer à pied, j'ai continué jusqu'à Nice et là une personne m'a amené jusqu'à la gare routière pour aller à Marseille ».*

Dans le pays européen de première arrivée, les femmes sont confrontées à l'insécurité des camps à prédominance masculine, qui manquent souvent d'installations sanitaires non mixtes et éclairées. Les femmes peuvent être forcées de dormir à côté des hommes, même si elles voyagent seules, ou dans des espaces sans serrure (c'est le cas du camp de la Croix Rouge à Ventimiglia) ; c'est-à-dire qu'elles ne dorment pas, ou en s'organisant pour faire des « quarts ».

Né en Afghanistan en 1991, Waheed raconte avec douleur les morts et les violences qui ont ponctué son périple à travers treize pays :

> *« Afghanistan, Pakistan, Iran, Turquie, Bulgarie, Serbie, Roumanie, Macédoine, Croatie, Autriche, Allemagne, Danemark, Suède* [...]. *Beaucoup, beaucoup*

de morts sur la route, mes amis morts, l'un est tombé de la montagne, je suis descendu j'ai pris ma veste, je l'ai couvert et suis reparti. La police iranienne nous a tirés dessus [il fait le geste], *un ami là, est mort* [il montre le cœur]. *La police de Bulgarie nous a pris et a demandé l'argent. On a couru dans la jungle, ils ont attrapé un ami et lui ont cassé le bras… Ils nous disaient que l'on devait appeler la famille pour envoyer l'argent sinon, la mort… Trop de morts, j'ai vu trop de morts* [...]. *Je suis resté six mois en Suède, dans les parcs, dehors et après problèmes ». La police l'a attrapé, puis il a été renvoyé en Bulgarie, car là-bas il avait dû donner ses empreintes dans un centre fermé : « On est partis en avion avec deux policiers de Suède, on s'est posé en Autriche puis on est reparti à Sofia, capitale de la Bulgarie. Dans l'avion il y avait des Suédois, des Norvégiens. J'étais le seul avec les deux policiers. En Bulgarie les policiers m'ont amené dans un centre en dehors de Sofia, à Shikpol, où il y a beaucoup de monde, afghans, Irak, pakistanais* [...]. *Quand il froid, beaucoup problème* [Waheed claque des dents et frissonne pour nous montrer le froid]. *Dans la jungle en Bulgarie mon ami est mort de froid… je me suis réveillé le matin et mort* [il fait le geste de bouger un corps]. *Beaucoup de personnes sont mortes, mama, papa morts* [...]. *Après Belgrade, la Hongrie avec GPS et trois amis à pied, puis l'Autriche, l'Allemagne et là : "pinkar !"* [les empreintes] *la police allemande nous a ramené en Autriche, là-bas la jungle puis l'Italie et ensuite Marseille, "pinkar". Je suis dubliné partout : Bulgarie, Hongrie, Autriche, Allemagne, après Suède Autriche, attends, attends, attends... »*

La vie a Barcelone est très difficile, c'est très cher, il n'y a pas d'aide de l'État, c'est pourquoi nous avons quitté Barcelone.
On a pris un train pour **Marseille** où l'on est arrivés le 25 avril 2017.

Je me suis marié là-bas avec une compatriote syrienne et nous avons décidé de retourner en Europe. Notre fils est né à **Melilla.**

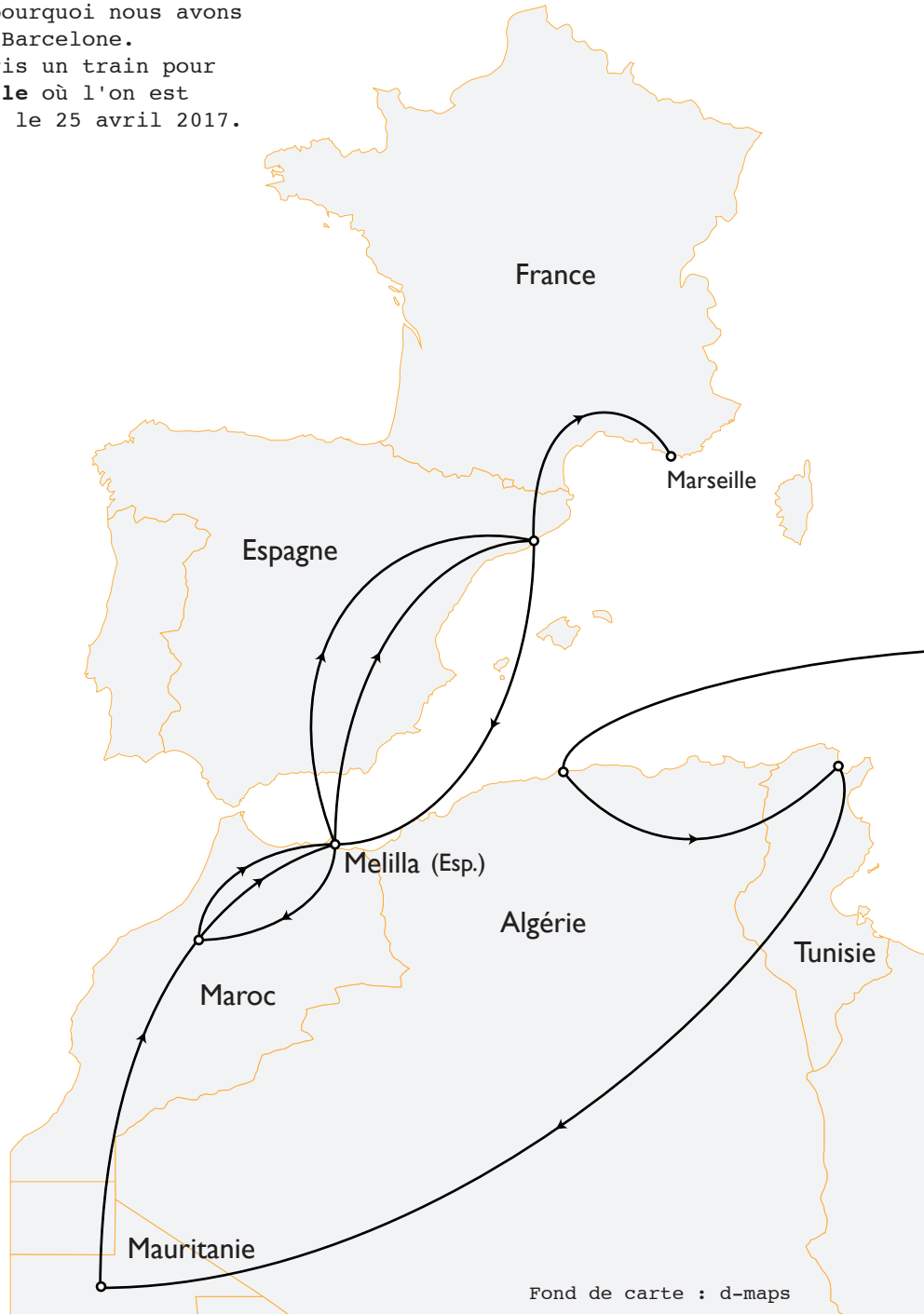

Fond de carte : d-maps

Le parcours de Murat, de Homs à Marseille 2012 - 2017

J'ai quitté la **Syrie** à l'âge de 16 ans, en 2012, avec ma famille.

La police espagnole a pris nos empreintes pour demander l'asile. Après on a été transférés à **Barcelone.**

À notre arrivée il n'y a pas d'accompagnement, ni de logement, on est restés deux mois sans solution et on est retournés au **Maroc.**

Nous sommes retournés avec un bus jusqu'à **Melilla** et nous avons traversé la frontière illégalement pour rentrer au **Maroc…**

C'est plus difficile de passer la frontière vers le Maroc que vers l'**Espagne** !

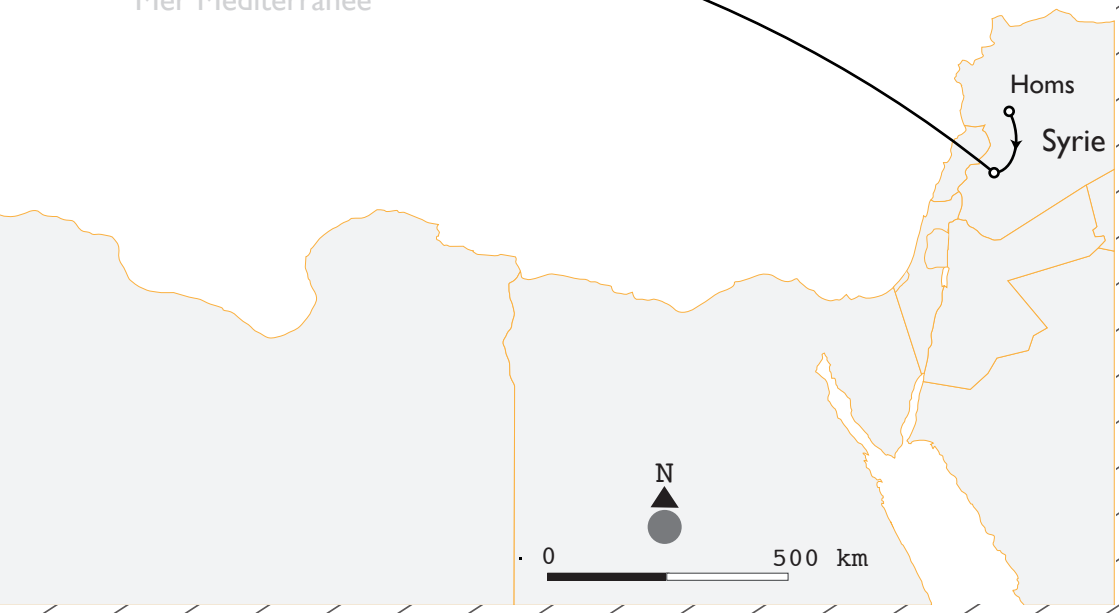

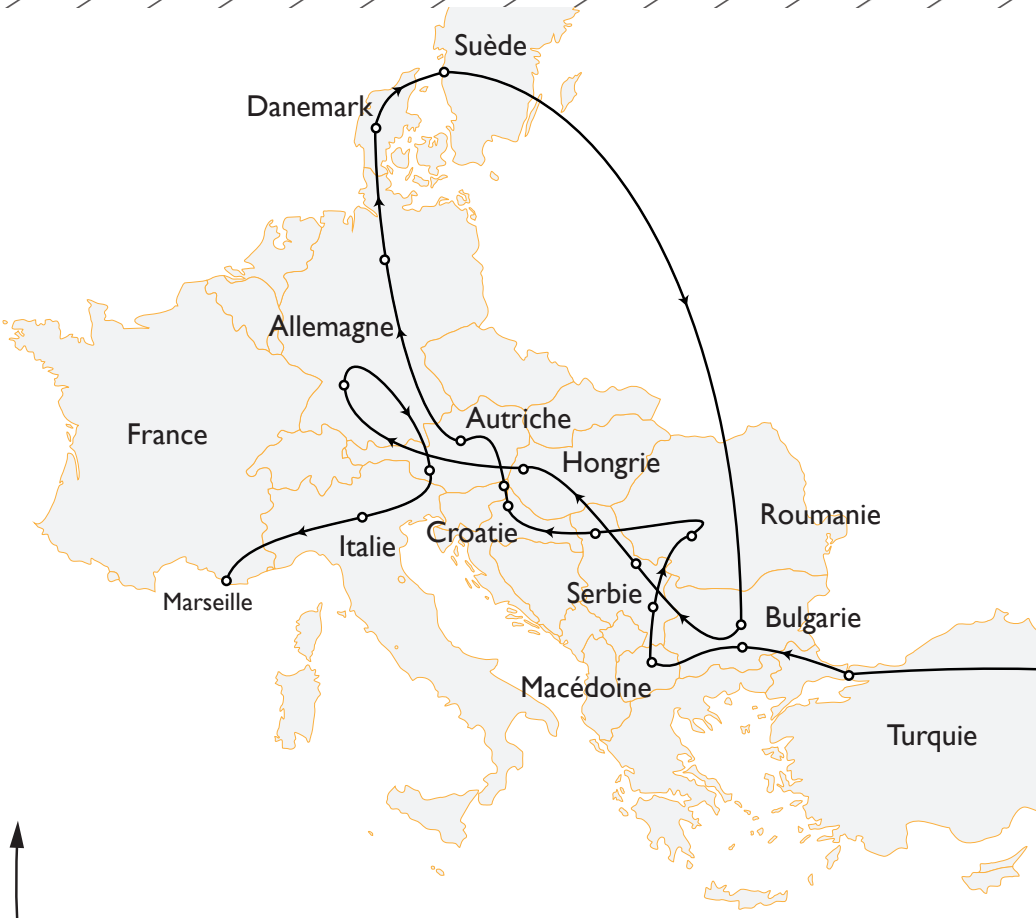

Après **Autriche**, après **Allemagne** et là "pinkar" [les empreintes] la Germany police nous ramène en **Autriche**… là-bas la jungle… puis **Italie** et ensuite **Marseille**

Je reste 6 mois en **Suède**, dans les parcs, dehors, et après problèmes

J'ai vu trop de morts

La police **Bulgaria** nous prend, nous demande l'argent

La police **iranienne** nous tire dessus

Fond de carte : d-maps

Le parcours de Waheed, de l'Afghanistan à Marseille X - 2016

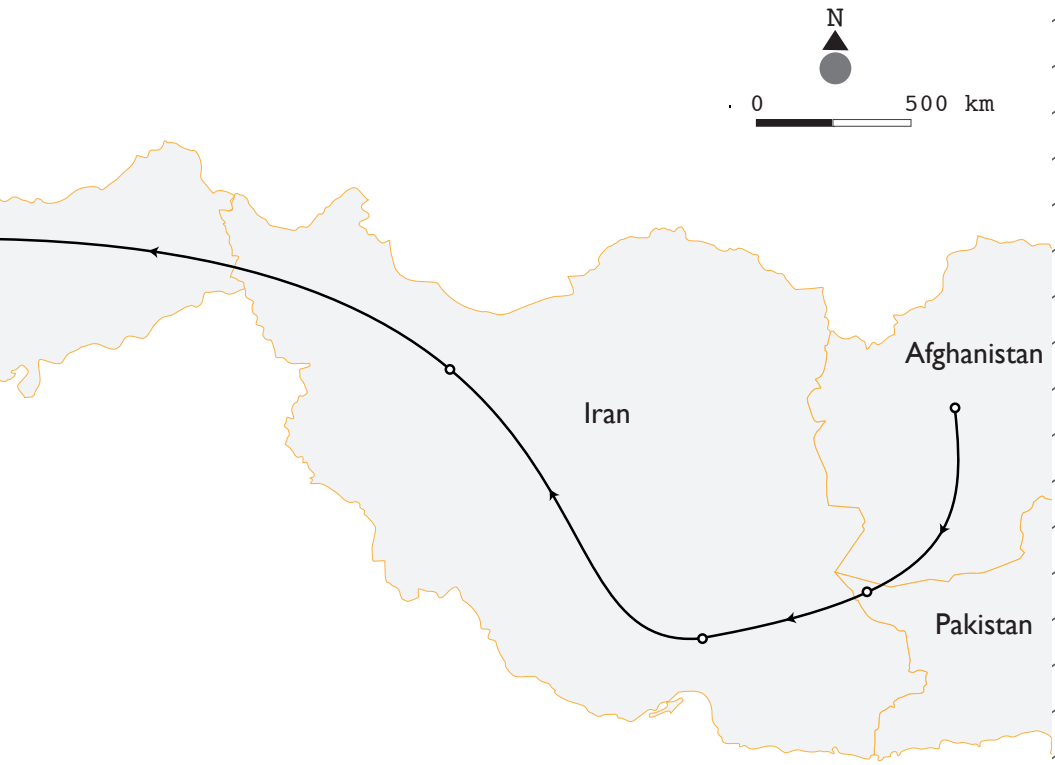

Beaucoup beaucoup de morts sur la route, mes amis morts…

Je ne sais plus quand j'ai quitté l'**Afghanistan...**

Passer, passages, passeurs

Le business des passeurs et l'expérience traumatisante de l'enfermement sont saillants dans les récits, qui décrivent les modalités, techniques et pratiques de traversée des États et des frontières. Âgé de 46 ans, Mohammed qui a quitté l'Irak le 18 février 2015 est parvenu à Marseille le 11 mars 2017 :

> *« J'ai eu beaucoup de problèmes sur la route entre la Turquie et le Danemark, je suis resté en prison plusieurs fois, en Grèce, en Macédoine, je suis resté en tout près de 4 mois enfermé et le reste du temps dans les forêts et dehors… nous étions plusieurs avec les passeurs pour traverser les frontières. Quand j'ai passé la frontière en Macédoine, nous avons été arrêtés et enfermés. La police nous a obligés à témoigner contre le chauffeur et nous avons été enfermés dans des conditions abominables en attendant le procès du chauffeur, ce n'est qu'à cette condition qu'on nous a libérés ».*

Après cinq mois de périple, Mohammed est arrivé au Danemark le 6 juillet 2015 où il a vécu 2 ans avant d'y demander l'asile :

> *« J'ai quitté le Danemark parce qu'ils ont refusé ma demande d'asile et ont rendu un ordre d'expulsion vers l'Irak. Je n'ai pas pu y régulariser ma situation, il y a des Irakiens qui ont été déportés, et ceux qui ne le sont pas restent sans rien. Je ne pouvais pas rester comme ça ce n'est pas une vie pour moi, je dois trouver une solution pour aider ma famille, c'est comme ça que le Danemark pousse les gens à quitter le pays, en ne leur donnant aucun droit ». Venu du Danemark en bus jusqu'à Paris, il est descendu en train à Marseille sur le conseil d'un ami : « Un ami au Danemark m'a dit que c'était mieux de ne pas rester à Paris et qu'à Marseille c'était mieux ».*

L'entretien conduit avec Mosa révèle des inégalités fondées sur les origines, la couleur de peau, le sexe ainsi que l'existence de "classes" qui structurent et reproduisent des hiérarchies entre individus en fonction de leurs nationalités et de leurs statuts, tout au long des routes migratoires :

> *« Le passage en Libye est très dur, là bas on se fait maltraiter, on se fait battre, c'est très dur et ici ça continue, on a peur et ça fait mal dans la tête. Dans le bateau, les passeurs vous classent, les Arabes sont sur le pont et nous les Africains*

et les autres, on est dans les cales [...]. *Dans mon pays la vie est dure, au Soudan il n'y a pas de travail, pas d'argent. Ici, j'ai quand même on a eu de l'aide pour vivre… ».*

Les femmes sont probablement les plus menacées. Les passeurs obligent souvent les femmes et les filles voyageant seules à échanger des relations sexuelles contre une place sur un bateau. Celles qui paient en plusieurs fois se retrouvent endettées pendant des durées indéfinies, ce qui les rend encore plus vulnérables aux abus et à la traite.

Kasim qui a quitté l'Afghanistan en août 2016 avec sa femme et ses trois enfants pour fuir des persécutions, a plusieurs fois eu recours à des passeurs pour organiser ou faciliter son passage : *« De l'Afghanistan à l'Iran, de l'Iran à la Turquie et tout à pied, je suis resté en Turquie pendant 45 jours, dont 15 jours dans un camp fermé ».* Puis la police bulgare les a arrêtés :

« Ils se sont comportés avec nous comme si nous n'étions pas humains. La police bulgare nous a tout pris, notre argent, la nourriture de mes enfants, mon téléphone, les médicaments de mes enfants qui étaient malades et nous ont battu. Ils ont pris nos chaussures et les ont brûlées devant nous, ils ont coupé les bretelles de mon sac à dos et nous battaient, puis ils nous ont renvoyés en Turquie… en arrivant nos pieds étaient en sang parce que nous marchions pieds nus. Nous avons essayé trois fois de traverser la frontière avec la Bulgarie, mais n'avons réussi qu'à la quatrième tentative. Cette fois-là, nous avons réussi à aller à Sofia en nous cachant sous le plancher d'un camion (toute la famille). Pendant 20 jours, nous sommes restés avec les passeurs et nous avons commencé notre voyage de Bulgarie vers la Serbie. Nous avons marché pendant 24 heures pour traverser la frontière, où les passeurs nous ont laissés pendant 3 jours, sans rien. J'avais donné de l'argent à l'un d'eux pour qu'il achète à manger pour mes enfants, mais il l'a pris et ne nous a laissé qu'un pain. Comme le passeur ne revenait pas, je suis descendu sur la route et j'ai trouvé des policiers serbes qui nous ont pris et nous ont ramenés en Bulgarie. Là, on est restés une nuit sous la pluie, puis les policiers bulgares nous ont amené dans un camp fermé : Lyubimets (près de la frontière turque). Ce camp est une prison. À cause de notre nationalité, nous sommes restés enfermés pendant plus de 2 mois, sans argent ni nourriture ».

Le rapport 2017-2018 d'Amnesty International confirme que les pratiques abusives se poursuivent en Bulgarie, tels le placement en détention hors de toute procédure régulière et les renvois forcés illégaux (push-backs), dans un climat de xénophobie et d'intolérance exacerbé. Kasim décrit les enfermements successifs subis pendant de longs mois :

« Nous avons été contraints de déposer une demande d'asile en Bulgarie, puis après l'avoir enregistrée, ils nous ont transférés dans un camp ouvert. Là-bas, il n'y a pas de place où vivre, le lieu est totalement insalubre, sale et pas du tout adapté pour des êtres humains. Nous sommes restés dans le camp de Voenna

Rampa pendant 7 mois [...]. *Le 20 juillet 2017, j'ai trouvé un passeur que j'ai payé 13 500 euros. Nous sommes restés serrés dans une camionnette au milieu d'outils : 6 adultes et 5 enfants. Pendant 3 jours et 3 nuits. Le passeur nous a dit "si ton fils pleure j'en finis avec lui" (en faisant le geste d'étranglement), j'ai du donner du sirop à mes enfants pour qu'ils dorment pendant tout le voyage… Nous avons traversé la frontière avec la Roumanie, puis de la Roumanie à la Hongrie, de la Hongrie à la Slovénie, de la Slovénie à l'Italie. Et ensuite, nous sommes arrivés à Marseille le mercredi 23 juillet, nous ne savions pas si nous allions y rester. Je n'avais plus d'argent pour continuer plus loin ».*

Les expériences et récits de voyage conjuguent savoirs, habitudes, pratiques, techniques, capacité personnelle et volonté de fuir pour s'en sortir... Les témoins cheminent dans leurs récits, habités par les doutes, les craintes, les peurs, se remémorant les voies empruntées, les aléas temporels, les déviations opérées, les violences subies et les écueils surmontés.

Le parcours de Valérie, d'Erythrée à Marseille
2015-2016

J'appelle ma copine: « Je suis à Bordeaux dans la rue ».
Elle me dit: « Je connais personne ». Elle essaye,
elle demande à son cousin, il a un magasin en Érythrée.
Il a un frère à Bordeaux, ce sont eux qui m'ont aidée,
Il m'a emmenée là-bas et il m'a donné le ticket pour Marseille.
Il m'a dit: « je peux rien faire, ils sont racistes à Bordeaux.
Il y a plus d'assos à **Marseille.** »

Je suis allée à **Bordeaux.**
Je croyais que c'était plus
facile qu'à Paris. Mais c'était pire

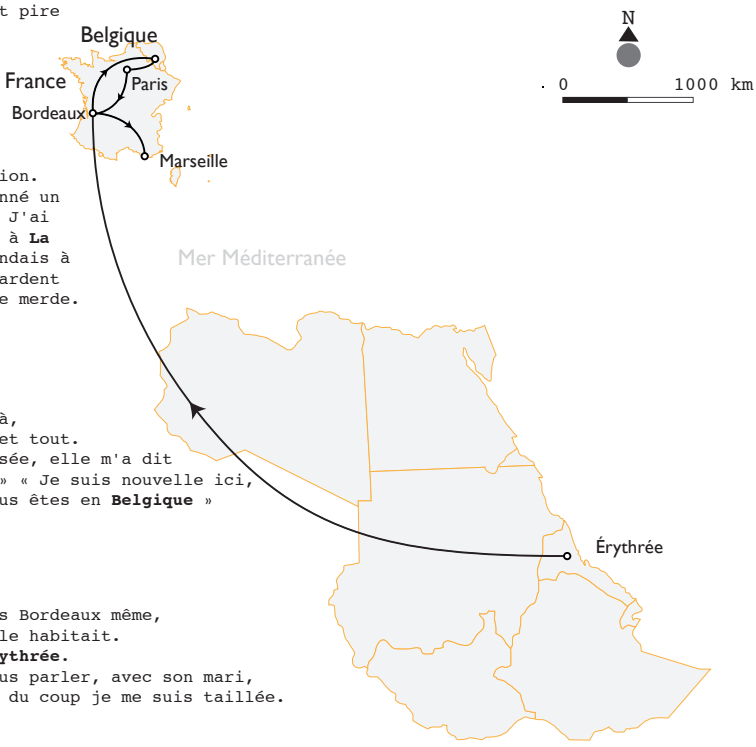

Après ça on m'a mise dans l'avion.
Les flics sont venus, m'ont donné un
papier, j'étais à **Paris.** (...) J'ai
tourné, tourné, j'étais partie à **La**
Chapelle, j'ai tourné, je demandais à
tout le monde, les gens te regardent
même pas, comme si tu étais une merde.

J'étais dans la rue. J'étais là,
je pleurais. Il faisait froid et tout.
Une assistante sociale est passée, elle m'a dit
« Qu'est ce qui vous arrive ? » « Je suis nouvelle ici,
je sais pas où je suis », « Vous êtes en **Belgique** »

J'étais à **Bordeaux**, c'était pas Bordeaux même,
c'était un petit village où elle habitait.
Elle voulait me renvoyer en **Érythrée.**
Le soir quand je les ai entendus parler, avec son mari,
qu'ils voulaient me ramener... du coup je me suis taillée.

Je suis venue parce que j'avais un problème dans mon pays,
l'ambassade de France m'a aidée, m'a donné un visa, a appelé ma soeur
comme quoi j'avais un problème et qu'il fallait qu'elle m'aide. *[Ma soeur]* était d'accord,
pour m'emmener, voir des assos, aller à la préfecture pour qu'ils m'aident.
Du coup, elle a changé d'avis quand elle a su qui j'étais.

Fond de carte : d-maps

« Il y a des personnes qui fuient leur pays, laissant derrière elles leurs attaches, leurs proches, leurs repères. Elles traversent des frontières, se confrontent à des éléments et des hommes hostiles pour gagner des lieux inconnus, des langues inaudibles, et des administrations rigides. Pourquoi prennent-elles de tels risques ? Parce que dans certains territoires la mort laisse si peu de place qu'il faut bien chercher ailleurs la possibilité de vivre.

Là où elles arrivent, il y a des administrations qui ne parviennent jamais à faire entrer leurs espoirs et leurs détresses dans un formulaire. »

Extraits du texte « Aider les migrants : un choix irrationnel ? »,
de Luisa Marques Dos Santos et Marc Rosmini,
du collectif Les Philosophes Publics.

Version intégrale sur le site internet
www.observatoireasilemarseille.org

CHAPITRE 2

Les difficultés d'accès à la procédure

Depuis 2009, les personnes en demande d'asile primo arrivantes doivent se présenter aux chefs-lieux de région afin de pouvoir enregistrer leurs demandes d'asile. Cette réforme a engendré une concentration dans les grandes villes de personnes qui, auparavant, pouvaient s'enregistrer dans les préfectures des départements.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des exceptions nationales, car deux préfectures se répartissent l'enregistrement des personnes en demande d'asile sur le territoire : à Nice et à Marseille, deux Plateformes d'Accueil des Demandeur.e.s d'Asile (PADA) couvrent la région PACA. Celle de Marseille a pour mission d'accueillir et d'accompagner les personnes en provenance des départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes.

Depuis le 2 novembre 2015, les dispositions réglementaires intègrent les PADA au dispositif de premier accueil des personnes en demande d'asile. Elles deviennent dès lors le passage obligatoire pour toute personne souhaitant solliciter l'asile. Au-delà d'une information sur la demande d'asile, la mission principale des PADA, à ce niveau de la procédure, est de renseigner le logiciel SI-ASILE, partagé avec le Guichet Unique pour Demandeur.e.s d'Asile (GUDA) qui réunit des agent.e.s de la Préfecture et des agent.e.s de l'Office Français d'Immigration et d'Intégration (OFII). Ce n'est qu'à partir de ce pré-enregistrement à la PADA que les personnes obtiennent une convocation au GUDA.

Responsable de l'antenne JRS Welcome 13 (Jesuit Refugee Service), Michel Croc a participé en 2013 à l'état des lieux national fait par la CFDA[1] qui intégrait une partie intitulée : *L'accès à la procédure, un parcours du combattant* . Il ressort de ce rapport, qu'à cette époque : « le département des Bouches-du-Rhône était bien placé par rapport aux autres. Par exemple, la délivrance de l'APS[2] était immédiate. Les gens arrivaient le matin en Préfecture et repartaient avec le récépissé à midi, ce qui n'était pas le cas dans la majeure partie des départements. Aujourd'hui, on ne peut plus dire ça des Bouches-du-Rhône [...] aujourd'hui, on a rejoint le peloton des mauvais élèves ».

1 Coordination française pour le droit d'asile (CFDA), regroupant une vingtaine d'associations, « État des lieux 2012 des conditions d'accueil des demandeurs d'asile en France », février 2013.

2 Autorisation Provisoire de Séjour d'un mois délivrée lors du passage en Préfecture et qui était renouvelée à réception de l'enregistrement OFPRA – ce document permettait déjà de procéder à l'ouverture des droits (ATA /affiliation à l'assurance maladie et CMU C…).

La procédure de demande d'asile

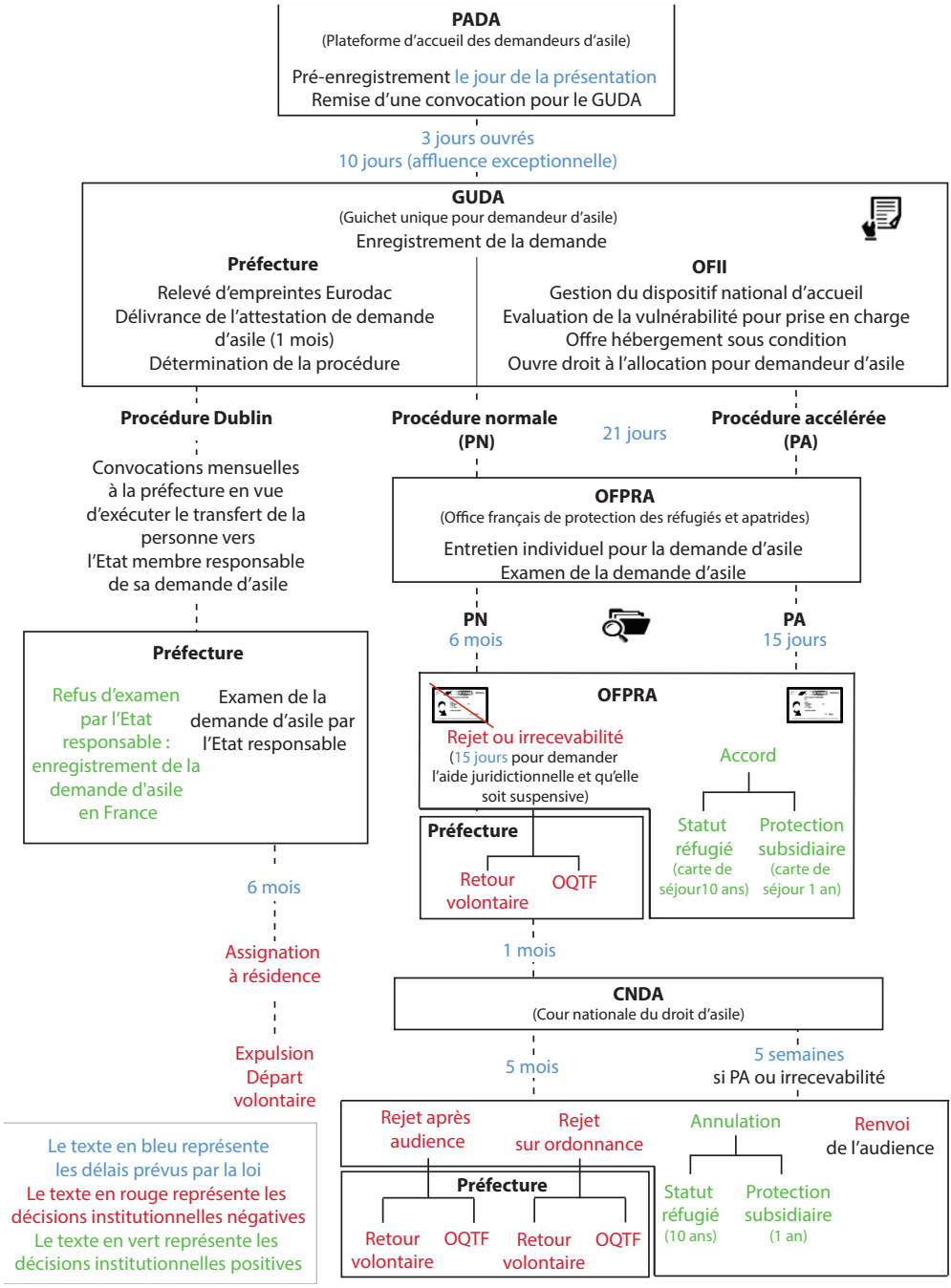

Accéder à la PADA pour le pré-enregistrement de la demande d'asile

L'article 2 du cahier des charges des Plateforme Asile[3] précise les conditions dans lesquelles elles doivent procéder au pré-enregistrement des personnes. Financées par l'État dans le cadre d'un marché public, les plateformes doivent s'organiser « pour recevoir les étrangers le jour où ils se présentent et s'assurer qu'ils aient un rendez-vous au guichet unique en vue d'enregistrer leur demande d'asile, dans les 2 jours ouvrés qui suivent celui de leur présentation ».

Ségolène Ernst, médecin généraliste à la PASS PSY de Marseille constate : *« il faut un petit peu de temps avant de réussir à rentrer* [à la PADA] *»*, certains de ses patients auraient *« mis quand même une semaine, dix jours avant de parvenir à Forum Réfugiés »*.

Dawood, arrivé seul à Marseille, se rappelle le jour où il s'est rendu à la Plateforme Asile et qu'*« il y avait en ligne beaucoup de personnes devant »*. Tout comme Adnan, Ahmad, Malik et Fatima, Jamal, nombreux.ses sont celles et ceux qui n'ont pas réussi à accéder à la Plateforme Asile le jour de leur arrivée. En effet, la PADA ne peut recevoir qu'un nombre limité de personnes par jour. Pour être reçu.e.s, il faut être les premier.e.s arrivé.e.s et, si ce n'est pas le cas, il reste à retenter sa chance le lendemain ou les jours suivants. Adnan était le trentième, il a fallu qu'il revienne le lendemain. Ahmad a bien compris qu'il fallait être là très tôt, car, renseignement pris, on lui a expliqué que *« seulement 20 personnes étaient reçues le matin pour l'enregistrement des rendez-vous pour la Préfecture »*.

En provenance des côtes libyennes, Malik et Fatima avec leur fils âgé de 11 ans viennent d'Italie :

> *« On est allés à la plateforme le 29 août 2017, mais on est arrivés trop tard. À 8 heures 30, il n'y avait déjà plus de place pour les nouveaux arrivants. On nous a dit de revenir le lendemain. Alors le 30 août, on est retournés plus tôt, à 6 heures du matin. Mais on n'a pas pu s'inscrire sur la liste gérée par l'agent de sécurité à l'ouverture. On n'a pas pu entrer. Le 31 août, on a réussi ».*

3 Marché N° 15 25001 - 2016 - Prestations de premier accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile - Cahier des clauses Techniques Particulières - (C.C.P.)

Jamal, sa femme enceinte et leurs 3 enfants (âgés de un an à 8 ans) ont, eux aussi, rencontré d'importantes difficultés pour accéder à la Plateforme en vue de s'enregistrer. Après quatre tentatives :

> *« On est allés à la Plateforme le lundi 29 mai, mais il est trop tard pour pouvoir être reçu et on nous a dit de revenir le lendemain, il y avait déjà trop de monde devant nous alors qu'il était 8 heures 15. Le lendemain on est retournés à la Plateforme à 8 heures, mais il était encore trop tard pour être reçu* […] *Le 5 juin on est retournés tous ensemble, on nous a inscrits sur une liste devant la Plateforme à 6 heures du matin, mais quand les portes se sont ouvertes et qu'ils ont appelé des noms, la liste s'est arrêtée avant nous… à la 15ème personne sur la liste. On m'a dit qu'on ne serait pas reçu… j'étais le 17ème* […]. *On est retournés à la PADA deux jours après : le monsieur qui nous avait aidés nous a accompagnés en voiture parce qu'on devait partir de l'hôtel à 3 heures du matin pour aller faire la queue devant la Plateforme. On y était vers 3 heures 30 et ce jour-là, ils nous ont reçus ! »*

De nombreuses personnes en demande d'asile nous ont confié dormir devant les locaux de la Plateforme Asile pour s'assurer d'être accueillies. Omar et sa famille (sa femme et leurs deux enfants) ont passé *« la 1ère nuit devant la PADA, il y avait déjà une famille qui attendait et d'autres personnes sont arrivées au cours de la nuit. Nous avons été reçus le jour même »*.

Après une nuit à la rue, Iza, jeune fille isolée âgée de 18 ans rencontre *« quelqu'un qui était aussi du Pakistan et qui parlait pachtou »*. Ce compatriote l'emmène à la Plateforme Asile :

> *« Il y avait trop de monde et peu de travailleurs sociaux ce jour-là alors mon numéro n'est pas passé. J'y suis retournée le lendemain, j'ai eu un numéro et je suis entrée. J'ai attendu mon tour et il y avait une dame qui m'a aidé, expliqué tout dans les détails. Elle m'a donné un rendez-vous avec la préfecture ».*

… et attendre pour le rendez-vous GUDA

La loi est claire et prévoit un délai de 3 jours ouvrés pour être reçu.e par les agent.e.s du GUDA en vue d'enregistrer la demande d'asile. Une prolongation de ce délai est prévue par la loi et permet, « lorsqu'un nombre élevé d'étrangers demandent l'asile simultanément », de passer à 10 jours ouvrés[4].

À Marseille, comme dans la plupart des préfectures de France, ces délais ne sont pas respectés et les personnes attendent longtemps ce rendez-vous primordial qui leur permettra d'enclencher leur demande d'asile et d'accéder à l'ouverture de leurs droits (hébergement, allocation, couverture santé…).

4 Article L741-1 du Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile.

Rendre compte des délais et de l'attente des personnes ne peut se faire au seul prisme de la froide rationalité comptable de l'administration qui ne calcule que les jours ouvrés. Quand nous avons interrogé les personnes sur les conséquences quotidiennes de cette période d'attente, elles n'ont pas exclu de ce temps d'attente les jours fériés et les week-ends. Nous avons donc fait le choix de présenter le délai d'attente par jour calendaire pour mieux rendre compte de la réalité de l'expectative

Délais d'attente entre la PADA et la convocation GUDA

Entre juin 2017 et décembre 2017 sur 102 convocations

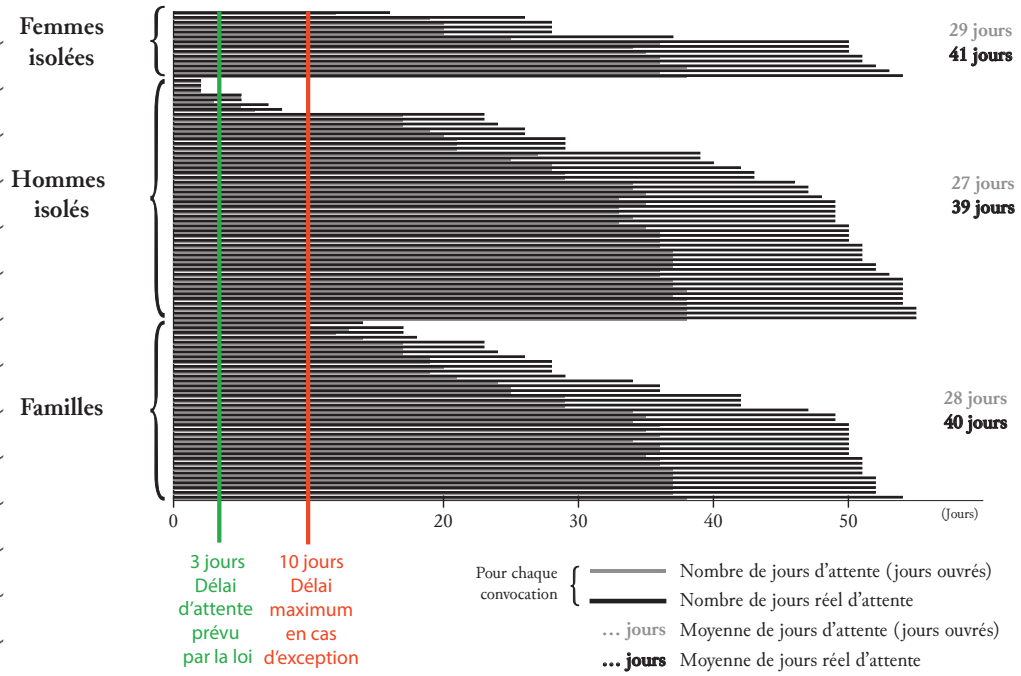

Source : Convocations des demandeur.e.s d'asile rencontré.e.s entre juin 2017 et décembre 2017

dans laquelle sont placées les personnes.

« Moi je suis venu le 9 septembre, je suis allé à la Plateforme et ils m'ont donné un rendez-vous le 30 octobre »[5]

« Le 21 juillet, on a été reçu par la Plateforme. Ils nous ont donné un rendez-vous pour la Préfecture le 17 août. »[6]

« Ils m'ont donné un rendez-vous pour aller en Préfecture, 25 jours après. »[7]

« Quand je suis arrivé, quelqu'un m'a amené à la Plateforme, je suis allé le 27 décembre et la Plateforme m'a donné un rendez-vous le 16 février. »[8]

« J'ai été reçu à la Plateforme le 8 septembre et là ils m'ont donné un rendez-vous pour la Préfecture le 27 octobre. »[9]

« Il nous a amené à la Plateforme le 25 juillet et là nous avons pu avoir, le rendez-vous à la Préfecture pour le 28 août. »[10]

Mère de famille isolée avec deux enfants, Camilla qui se rend le 23 août 2017 pour la première fois à la Plateforme a été reçue le jour même :

« Un salarié albanophone a fait la traduction. On a eu le rendez-vous à la Préfecture le 10 octobre 2017, on a dû attendre 49 jours avant d'aller à la Préfecture et on n'avait rien... »

Tout comme Ali, âgé de 50 ans, arrivé avec sa femme du Soudan via l'Italie : *« Le lendemain de notre arrivée, on est allés à la Plateforme, on a été reçus le jour même et on a eu le rendez-vous pour la Préfecture le 21 octobre 2017 ».* Ali et sa femme ont dû attendre 54 jours avant d'être reçu.e.s par les agent.e.s de la Préfecture et de l'OFII en vue d'enregistrer leur demande d'asile et être inscrit.e.s sur le dispositif national d'accueil des demandeur.e.s d'asile (DNA).

52 jours, 28 jours, 51 jours, 25 jours et soudain, 2 jours. Puis de nouveau 54 jours, 34 jours, 23 jours…Les personnes sont soumises aux aléas du logiciel SI-ASILE géré par la Préfecture et l'OFII qui ne donne aucune lisibilité sur les raisons de cette attente contraire aux délais légaux prévus par le droit.

Pour les personnes en demande d'asile, comme pour les professionnel.le.s, il est

5 Ibrahim est âgé de 22 ans, il est isolé à Marseille

6 Ahmad a la trentaine. Il est à Marseille avec sa femme enceinte de 7 mois et leur fils âgé de 2 ans.

7 Adnan est isolé et âgé de 20 ans.

8 Blessed est isolé et âgé de 37 ans.

9 Koda est isolé d'une vingtaine d'années.

10 Kasim a environ la trentaine, il est arrivé à Marseille avec sa femme et leur 3 enfants.

difficile de comprendre la logique de ce dispositif qui attribue de façon aléatoire des rendez-vous qui ont des conséquences importantes sur la vie quotidienne des personnes. Sabine, ancienne salariée de la Plateforme Asile à Marseille témoigne de son vécu en temps que chargée d'accueil :

> *« Le truc, c'est que plus ton rendez-vous au GUDA est loin, plus tu restes sans rien, c'est le nœud du problème – j'ai donné des rendez-vous à des gens et ils avaient à attendre 45 jours pour passer au GUDA avec leur convocation. Et ensuite, ils vont attendre pendant 45 jours leur ADA* [Allocation pour Demandeur.e d'Asile] *– ça laisse les gens sans rien pendant 90 jours. »*

Dans les témoignages ou lors de nos permanences d'observation à SOS Voyageurs, nous constatons le caractère aléatoire des rendez-vous donnés :

> *« Peter est arrivé en France le 12 novembre 2017, s'est fait enregistrer à la Plateforme le 16 novembre 2017 et a eu son rendez-vous GUDA le 20 novembre 2017* […] *pour Amabi les délais ont été un peu plus longs, alors qu'il s'est fait enregistrer avant Peter, « il est arrivé en France le 5 novembre 2017, s'est fait enregistré à la PADA le 7 novembre et a eu son rendez-vous GUDA le 22 décembre 2017 »*[11].

Les informations données par l'administration sur les délais GUDA restent opaques. Afin de pouvoir faire un état des lieux de la situation locale, nous avons mis en place pendant six mois un suivi des délais au sein de l'Observatoire Asile. Sur la base des convocations GUDA en possession des personnes en demande d'asile et de celles qui nous ont été transmises par les participant.e.s à l'Observatoire, nous avons pu réunir 131 convocations faisant état des délais d'accès au GUDA entre le 8 juin 2017 et le 1 mars 2018. Sur la période considérée, le délai moyen d'attente est de 36 jours, 26 jours ouvrés selon l'administration.

Sur les 131 convocations recensées en six mois, seules 6 répondent aux exigences posées par la loi, c'est-à-dire dans les 3 jours suivant le passage à la PADA. Le délai légal des 3 jours semble être l'exception qui confirme la règle et non la règle elle-même qui devrait être respectée. 7 convocations ont eu lieu dans les 10 jours, selon un délai légalement prévu en cas de forte affluence, mais qui, pourtant, reste encore l'exception face à des délais qui sont clairement bien plus longs.

11 Notes d'observations, SOS Voyageurs, 28 novembre 2017.

Au GUDA : la loterie des procédures

Le guichet unique pour demandeur.e.s d'asile est un organe bicéphale réunissant en son sein les agent.e.s de la Préfecture en charge de l'enregistrement administratif de la demande d'asile et ceux de l'OFII en charge des conditions matérielles d'accueil des personnes en demande d'asile.

Lors du rendez-vous GUDA, reçues dans un premier temps par les agent.e.s préfectoraux.ales, les personnes doivent se soumettre à la prise d'empreintes, préalable obligatoire à l'enregistrement de la demande d'asile.

Le fichier EURODAC est une base européenne de données réunissant les empreintes digitales des personnes qui ont soit franchi illégalement les frontières de l'Europe, soit fait une demande d'asile dans un autre pays européen. C'est notamment cette prise d'empreinte qui déterminera le type de procédure de demande d'asile dans laquelle les personnes vont être placées par l'administration française qui leur délivre une attestation de demande d'asile d'une durée d'un mois.

En 2017, à Marseille, 3 974 personnes ont été enregistrées par le GUDA (adultes et mineur.e.s) :

- 1 199 personnes ont été placées en procédure normale
- 980 en procédure accélérée
- 1 786 personnes en procédure Dublin

Procédure normale ou accélérée

Les personnes placées en procédure normale et en procédure accélérée peuvent déposer une demande d'asile en France. La Préfecture leur remet alors le formulaire de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) qu'elles devront renvoyer sous 21 jours. Dans ces deux cas de figure, *a priori*, les personnes n'ont pas eu de relevé d'empreinte dans un autre pays d'Europe (responsable de leur demande d'asile en application du règlement Dublin[12]).

12 Actuellement c'est le règlement Dublin III qui est en application. Les États membres travaillent à la refonte du règlement.

Les personnes sont placées en procédure accélérée selon des critères définis par la réglementation. Deux types de demandes imposent à l'OFPRA de procéder à l'examen de la demande en procédure accélérée : celles qui émanent de ressortissant.e.s de pays d'origine sûrs (POS) ou lorsque l'intéressé.e a effectué une première demande d'asile en France qui a été définitivement rejetée et qu'il.elle demande son réexamen.

Dans plusieurs cas, la préfecture peut de sa propre initiative, et en application de la loi, placer la personne en procédure accélérée : si elle a refusé de donner ses empreintes ; si elle a présenté de faux documents d'identité ou de voyage, fourni de fausses indications ou dissimulé des informations ou des documents (concernant son identité, sa nationalité ou les modalités de son entrée en France afin d'induire en erreur les autorités administratives), si elle a présenté plusieurs demandes sous des identités différentes ; si elle est rentrée ou s'est maintenue irrégulièrement en France, si, sans motif légitime, elle a présenté sa demande plus de 120 jours après son entrée en France ; si sa demande représente une menace pour l'ordre public, la sécurité publique ou la sûreté de L'État, ou enfin, si elle a présenté une demande d'asile en vue de faire échec à une mesure d'éloignement prononcée ou imminente.

À Marseille, les personnes placées en procédure accélérée le sont majoritairement en raison de leur nationalité[13], parce qu'elles déposent une demande de réexamen de leur demande d'asile ou encore parce qu'elles ont enregistré leur demande d'asile plus de 120 jours après la date de leur arrivée en France[14].

Les délais réglementaires d'instruction des demandes d'asile varient en fonction du type de procédure. Comme son nom l'indique, les demandes des personnes placées en procédure accélérée sont censées être traitées plus rapidement et avec moins de garanties procédurales que celles en procédure normale.

13 Cette notion a été introduite par la loi du 10 décembre 2003 relative au droit d'asile (article L.714-4 2° du CESEDA). Un pays est considéré comme sûr "s'il veille au respect des principes de la liberté, de la démocratie, de l'état de droit, ainsi que des droits de l'homme et des libertés fondamentales". La liste des pays d'origine sûrs est établie par le Conseil d'administration de l'Ofpra et accessible sur son site internet (https://www.ofpra.gouv.fr/fr/textes-documents/liste-des-pays-d-origine-surs). En procédure prioritaire, l'OFPRA doit examiner la demande d'asile dans un délai de 15 jours (ou de 96 heures, si la personne se trouve en centre de rétention) (https://www.ofpra.gouv.fr/fr/pays-d-origine-surs).

14 Ce critère n'est pas imposé par la réglementation et laisse le choix au préfet du placement ou pas des personnes en procédure accélérée (tout en les signalant à l'OFPRA). À Marseille, cette pratique est systématique pour toute demande enregistrée au-delà de 120 jours et ne fait pas l'objet d'examen individualisé, la Préfecture y voyant le signe d'une demande dilatoire.

Quand le "hit" se fait sur Eurodac : la procédure Dublin

Depuis les années 1990, l'Europe s'est dotée d'un arsenal réglementaire qui régule la répartition des personnes en demande d'asile dans l'ensemble des États. La France est à la fois un pays "choisi" par certains et une destination " subie" par d'autres. Une fois, placées en procédure Dublin, les personnes subissent les écueils de ce long processus réglementaire de navette entre États de transit, de premier accueil et de destination.

> *« En Italie on te force à prendre les empreintes, si tu refuses, on te dit que ce n'est rien, que ça veut juste dire que tu traverses les frontières et après… »*[15]

Le principe fixé par le règlement en vigueur dit Dublin III [16] est qu'un seul et unique pays signataire est responsable de la demande d'asile d'une personne ressortissante d'un pays tiers. Des critères sont fixés pour déterminer quel est ce pays responsable.

En pratique, avoir donné ses empreintes dans un autre pays d'Europe fait de ce pays le seul responsable de la demande d'asile. Lors de la consultation du fichier EURODAC[17], en cas de concordance avec des empreintes digitales enregistrées (le « hit ») la Préfecture place la personne en procédure dite Dublin et organise son transfert vers l'État membre responsable de sa demande d'asile.

Daniel a fait les premières démarches pour demander l'asile à Marseille :

> *«* [Selon la préfecture] *Mes empreintes figurent dans le registre EURODAC, suite à mon passage par l'Italie. Cela déclenche une procédure de Dublin, c'est-à-dire que la France est en train de demander à l'Italie si elle veut me réadmettre sur son territoire et traiter ma demande d'asile ».*

15 Extrait de notes d'observations SOS Voyageurs 10 octobre 2017, témoignage anonyme d'un monsieur en procédure Dublin vivant à la rue, venant au local pour prendre un café et se reposer.

16 Règlement (UE) n°604/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride.

17 Logiciel partagé entre les pays signataires du règlement Dublin qui recense les données personnelles et les empreintes des personnes en demande d'asile.

Daniel, comme tant d'autres, n'a pas le choix de faire sa demande d'asile dans le pays européen dans lequel il souhaite vivre, et est contraint à cette procédure longue et incertaine.

Dawood, âgé de 30 ans, vient d'Afghanistan. Sur la route, il a traversé de nombreux pays au cours d'un long et dangereux périple :

> *« Comme j'avais donné mes empreintes en Autriche, la préfecture m'a donné un récépissé de dubliné et m'a dit que je devais attendre, car la France avait demandé à l'Autriche de me reprendre. »*

Karim, lui aussi afghan, arrivé à Marseille en 2015 est dans la même situation :

> *« Je suis allé donner mes empreintes et quelques jours après, ils m'ont dit que j'étais en procédure Dublin avec la Hongrie. À la Préfecture, ils m'ont donné un papier le temps d'attendre que la Hongrie réponde. Ils m'ont donné un papier sur lequel je devais expliquer pourquoi je ne voulais pas retourner en Hongrie. J'ai expliqué que, ici, il y a mon frère et que les conditions là-bas sont horribles, que c'est très sale, que les centres pour les migrants, c'est très dur… »*

Au-delà de la prise d'empreintes, la délivrance d'un visa par un État membre de l'Union est un autre critère qui permet le placement en procédure Dublin. Pour Omer, jeune homme isolé vivant aujourd'hui à Marseille, c'est la France qui lui a délivré un visa.

> *« Je voulais me rendre en Suisse où j'ai des amis et des connaissances originaires de ma ville. J'ai pris un train pour Bâle où un ami pouvait m'héberger. En Suisse, j'ai formulé une demande d'asile ; trois mois plus tard, les autorités helvétiques m'informaient que ma demande ne pouvait pas être acceptée, car je disposais d'un visa français. Selon les accords de Dublin, j'étais obligé de faire ma demande à la France. »*

Augmentation significative du nombre de personnes placées en procédure Dublin

Dans un contexte où la demande d'asile est en nette diminution en Europe en 2017, le nombre de personnes placées en procédure dite « Dublin » en France a lui augmenté de façon significative ces dernières années, la France se déchargeant ainsi de sa responsabilité en matière d'asile sur les pays européens d'arrivée ou de passage.

À Marseille, sur l'ensemble des personnes enregistrées comme demandeur.e.s d'asile au niveau du GUDA en 2017, on évalue à près de 45 % le nombre de personnes placées en procédure Dublin.

L'équipe pluridisciplinaire réunissant travailleur.euse.s sociaux.ales et professionnel.le.s de santé de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) Rimbaud de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille (AP-HM) constate :

> *« Quasiment tous les demandeurs d'asile rencontrés par les professionnels des Permanences d'Accès aux Soins de Santé se trouvent sous le statut "Dublin". L'Italie n'étant (pourtant) pas en capacité de prendre en charge seule la plupart des demandeurs d'asile présents dans le sud-ouest de l'Europe »*

La procédure Dublin : un dispositif d'acharnement administratif

Âgé de 22 ans, Ibrahim qui vient de Guinée Conakry, a choisi de se réfugier en France quand il a dû quitter son pays, car il veut se (re)construire une vie ici. Passé par l'Italie lors de son périple via la Libye, il a été placé en procédure Dublin. À présent, il attend avec angoisse de savoir s'il sera transféré en Italie :

> *« Je vois qu'il y a beaucoup beaucoup de personnes en procédure Dublin. On arrive à te donner Dublin et on cherche pas à savoir ce qui se passe avec toi, pourquoi tu es ici, on devrait savoir tout ça d'abord. On donne Dublin, Dublin… Toi, tu es venu ici, tu as traversé, le Niger, la Libye et là, on te donne encore Dublin, ce n'est pas facile. Je suis très inquiet de ça… de savoir ce qui va se passer le 30 octobre (date de son prochain rendez-vous en Préfecture) ».*

Les personnes placées en procédure Dublin sont maintenues dans cet état d'attente et d'incertitude. Pendant des mois, les demandeur.e.s *« ont effectivement une ouverture de CMU* [...] *peuvent toucher l'ADA sur des délais quand même un peu longs »*, nous explique Ségolène Ernst, médecin généraliste à la PASS Psy de Marseille. Ses patient.e.s *« attendent cette réponse hypothétique de l'Italie »*, ce qui les maintient dans une précarité administrative et sociale qui a des conséquences dramatiques sur leur état :

> *« Là, on a un patient qui a eu sa première consultation à la Préfecture depuis le mois de mai dernier, donc ça fait 6 mois et il est réconvoqué régulièrement tous les mois… donc là cela fait plus de 6 mois de délai d'attente de réponse de l'Italie, il n'a pas encore eu de laissez-passer, personne ne lui a rien refusé, mais personne ne lui a non plus rien accepté et il croupit* [...] *à la Madrague depuis 6 mois alors qu'il a vécu des graves traumatismes dans son pays, qu'il est amputé d'une jambe, qu'il a besoin de soins. On a pu lui proposer des soins grâce à l'ouverture de la CMU, mais, clairement, il n'est pas du tout considéré et n'a pas encore pu raconter son histoire ».*

Irakien, Mohammed a vécu au Danemark où il a fait une demande d'asile qui n'a pas abouti. Par crainte d'être expulsé en Irak où il craint pour sa vie, il est venu en France tenter sa chance. Placé en procédure Dublin, Mohammed confie son découragement :

« Chaque mois je suis convoqué à la Préfecture et à chaque fois les personnes du GUDA me disent que le Danemark a accepté de me reprendre […]. *Ils me répètent la même chose tous les mois, je souffre psychologiquement et à chaque fois que je les entends me dire ça, je sens que ça me prend un peu de ma vie… »*

Ce récit fait écho à celui d'Ousmane, jeune homme sénégalais placé en procédure Dublin, qui a passé environ une année en Italie dans un *« campo »*, mais n'a jamais voulu demander l'asile dans ce pays. Il a toujours signifié vouloir faire sa demande en France, car il parle la langue, alors même qu'il ne comprend pas l'italien. Cela est inscrit sur tous les documents officiels qu'il possède. Pourtant, la France le considère comme demandeur d'asile en Italie.

Le 16 novembre, la préfecture lui a remis un arrêté de transfert vers l'Italie ainsi qu'une assignation à résidence. Convoqué deux fois par semaine (le mardi et le vendredi), il va pointer en Préfecture à Marseille pour ne pas être considéré en fuite[18].

Ousmane a des raisons médicales pour rester en France où il est suivi par un médecin, alors qu'en Italie il dit n'avoir jamais eu accès à des soins pour ses traumatismes physiques qui résultent des violences subies en Libye. Les agent.e.s de la Préfecture refusent de prendre en compte les certificats médicaux.

Finalement, à quelques jours du délai réglementaire mettant fin à la possibilité de son transfert en Italie[19], le mardi 5 décembre, l'agent de la Préfecture lui a remis un "routing"[20] qui prévoit un départ par avion pour le lendemain à 6 heures du matin en direction de Milan. Ousmane qui dort en hébergement d'urgence a fait une insomnie ce jour-là et n'est pas parvenu à se rendre à l'aéroport.

Résigné, il ne sait pas quoi faire. Finalement il n'est pas parti, mais s'est présenté le jour même à la Préfecture, craignant que l'administration ne le considère comme en fuite. La Préfecture l'a assigné de nouveau à résidence sans pour autant exécuter son transfert. Il continue donc à se rendre en préfecture deux fois par semaine pour "pointer", arbitrairement maintenu en procédure Dublin, alors qu'il pourrait finalement demander l'asile en France. Suivi par un avocat, Ousmane, sous le coup d'un arrêté de transfert, doit attendre dans l'incertitude.

---

18 Une personne en procédure Dublin est considérée en fuite dès lors qu'elle ne se présente plus en Préfecture pour "pointer" - les conditions de la fuite sont définies par la jurisprudence et la réglementation. Une personne considérée en fuite n'a plus droit aux conditions matérielles d'accueil et risque à tout moment, en cas d'arrestation, d'être placée en rétention et renvoyée de force dans le pays de 1ére arrivée.

19 La France a 6 mois pour exécuter la réadmission (renvoi vers le pays de 1ere arrivée) d'une personne en procédure Dublin. Au-delà de ce délai et, si la personne n'est pas considérée en fuite, la France devient responsable de l'instruction de la demande d'asile et de la prise en charge de la personne dans ce cadre.

20 Quand la Préfecture veut mettre à exécution l'arrêté de réadmission d'une personne placée en procédure Dublin, elle peut remettre à la personne concernée un billet d'avion (ou de transport) à destination du pays responsable de sa demande d'asile ainsi qu'un laissez-passer permettant à la personne de traverser la frontière.

Les personnes considérées comme en "fuite" peuvent être arrêtées et placées[21] en centre de rétention. Joëlle, bénévole à l'École des Afghans de l'association Solidarité Provence Afghanistan accompagne ses élèves en préfecture quand ils. elles doivent aller pointer :

> *« La démarche d'y aller avec eux* […] *est partie d'un de nos élèves placé en procédure Dublin, qui s'est retrouvé au centre de rétention considéré comme en fuite, depuis on a peur pour eux quand ils vont en préfecture alors on les accompagne… ».*

« Et je suis devenu "normal" ! »[22]

Dans certaines situations, il est possible de passer de la procédure Dublin à la procédure normale. C'est ainsi que les personnes rencontrées nous expliquent les démarches qu'elles entreprennent, certaines fois avec succès (minoritaires), pour déposer leur demande d'asile en France après plusieurs mois de procédure Dublin.

Karim, 29 ans, de nationalité afghane, a été en procédure Dublin pendant 9 mois, avant de pouvoir enfin demander l'asile en France, où vit une partie de sa famille. Il a pu finalement, après instruction de sa demande d'asile par l'OFPRA, obtenir la protection subsidiaire en 2017.

> *« J'ai attendu pendant longtemps, peut être 9 mois, en tant que "dubliné". J'allais tous les mois à la Préfecture et j'attendais* […]. *Au bout de 8 mois, ils m'ont fait signer un papier sur lequel je devais dire que j'étais d'accord pour retourner en Hongrie. J'ai signé le papier, j'ai dit : oui c'est bon ! Je n'en pouvais plus ! Tous les jours j'y allais, je ne savais rien de ce qui allait m'arriver* […] *toutes les autres personnes avec moi elles étaient passées en procédure normale, j'en avais marre d'attendre sans savoir ce que j'allais devenir. Puis, un jour, je suis allé à la Plateforme Asile et ils m'ont dit d'aller à la Cimade* [qui m'a] *aidé pour déposer la demande d'asile, car cela faisait plus de 6 mois que j'attendais. En fait, la France n'avait plus le droit de m'envoyer en Hongrie… mais à la préfecture, ils m'avaient rien dit là-dessus ! Une bénévole de la Cimade est venue plusieurs fois avec moi à la préfecture parce que là-bas il y avait du monde et que je devais retourner plus tôt pour être reçu… Finalement, grâce à leur aide, j'ai eu le papier et je suis devenu "normal" ! »*

Les familles font les frais de ce règlement inique. Matala Sissoko est un jeune père de famille de 25 ans, arrivé à Marseille avec sa femme enceinte.

> *« Ensemble, nous avons attendu plusieurs mois en procédure Dublin. Quand*

21 Faisant suite à une décision du Conseil d'État, la loi du 15 février 2018 (LOI n° 2018-187 du 20 mars 2018 permettant une bonne application du régime d'asile européen) précise les critères de fuite permettant un placement en rétention des personnes en procédure Dublin.

22 Extrait du témoignage de Karim, jeune afghan isolé.

nous avons reçu la décision de renvoi vers l'Italie, nous avons fait un recours. La Cimade nous a mis en contact avec un avocat qui a gagné l'annulation (du transfert) vers l'Italie. Quand nous sommes allés pour demander l'enregistrement de notre demande d'asile, la Préfecture nous a notifié un nouvel arrêté (transfert) vers l'Allemagne cette fois, alors que nous n'y sommes jamais allés ! L'avocate est venue à la Préfecture avec nous et a fait annuler la décision… Puis la Préfecture a de nouveau notifié un arrêté vers l'Italie qui a aussi été annulé avec l'aide de l'avocate… »

À l'issue de cette bataille juridique, la famille a enfin pu déposer sa demande d'asile en France.

Le règlement Dublin précise des modalités de procédure et de délais que les États membres doivent respecter. Si ces dernières ne sont pas observées, il est envisageable (bien que de plus en plus compliqué aujourd'hui) de parvenir à "faire tomber Dublin". Une de ces modalités précises que le transfert d'une personne placée en procédure Dublin doit s'effectuer dans la limite de 6 mois à compter de la date de réponse de l'État membre considéré comme responsable de la demande d'asile.[23]

Quand la procédure Dublin est maintenue...

« Aujourd'hui, je dois attendre pendant 18 mois pour pouvoir demander l'asile en France. Je n'ai rien, pas d'argent, pas de papier, pas de logement ».

Ahmad a attendu pendant 4 mois la réponse de la Bulgarie, en espérant que ce pays refuserait de le "reprendre". Les conditions de vie, les mauvais traitements infligés par les autorités bulgares aux personnes migrantes, rien de tout cela n'a été pris en compte par l'administration française, ni par les tribunaux. Ahmad a lui aussi fait un recours au Tribunal Administratif de Marseille, qui a malheureusement confirmé la réadmission.

En effet les personnes en procédure Dublin qui sont déclarées en fuite par les autorités françaises ne pourront pas enregistrer la demande d'asile en France pendant 18 mois à compter de l'accord de l'État considéré comme responsable de la demande d'asile. Pendant cette période, les personnes perdent tout droit aux conditions matérielles d'accueil, ce qui les place très souvent dans des situations d'errance et d'extrême précarité.

23 Article 29 du Règlement (UE) n°604/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride

Procédure Dublin, hors demande déposée en rétention adminitrative

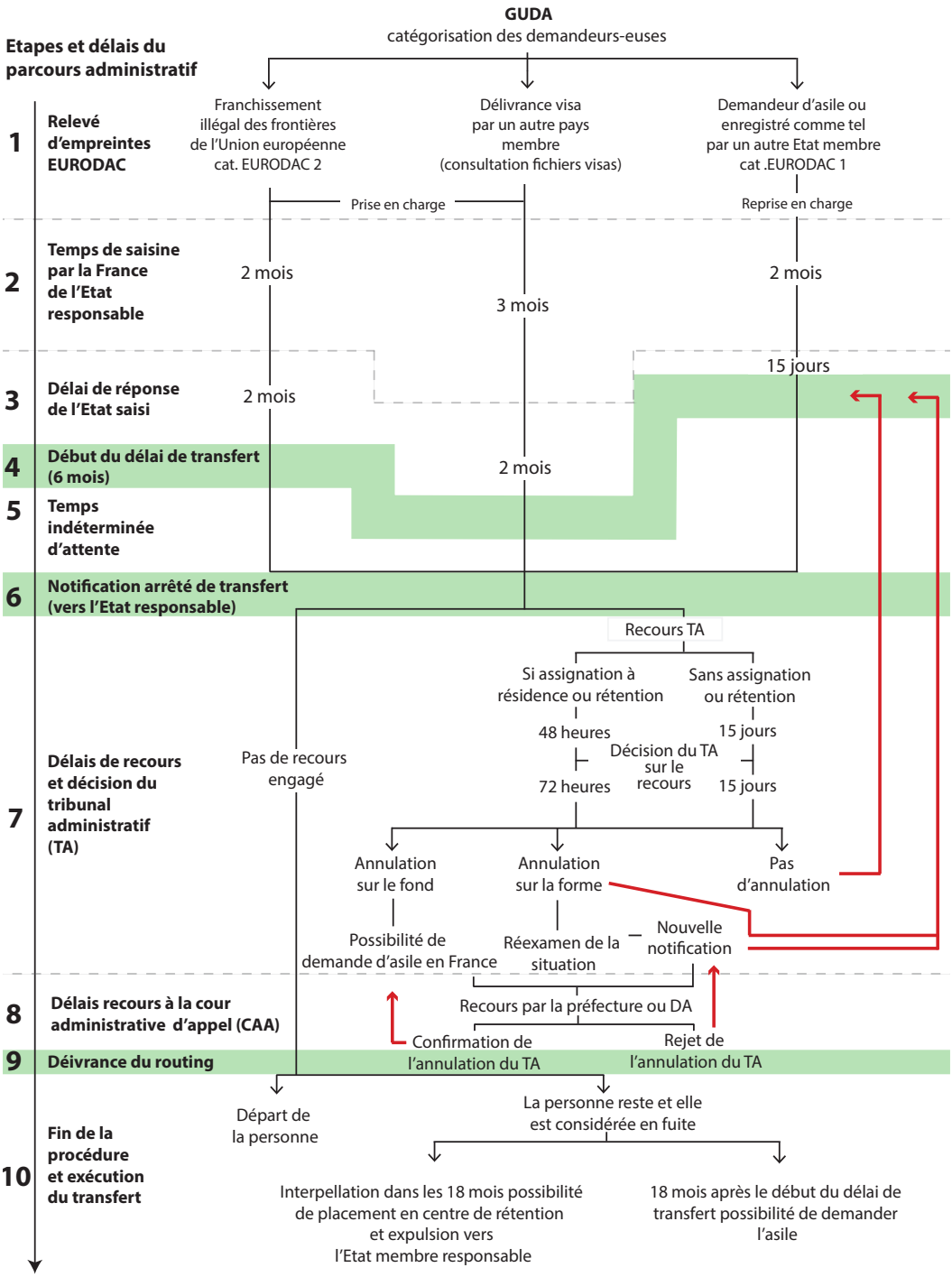



« La violence bureaucratique broie des vies de manière réglementaire »

Il faut rompre avec une image romantique de la violence pour l'apercevoir là où elle écrase sûrement, mais indifféremment et anonymement, en soumettant à la règle minutieuse et au dépliement de son application point par point. La violence bureaucratique consiste à réduire au silence celui qui la subit, en l'empêchant de communiquer sur sa condition, tout en le plaçant activement dans la situation d'avoir à interpréter, anticiper et connaître la moindre règle qu'on lui impose, et dont sa vie dépend.

Monique Pillant, du collectif des Philosophes Publics.

CHAPITRE 3

L'OFII, des conditions matérielles d'accueil souvent réduites à l'ADA

Des ressources minimales et aléatoires : vous avez dit "allocation pour demandeur.e d'asile" ?

Suite à l'enregistrement administratif en Préfecture, les personnes rencontrent les agent.e.s qui sont en charge de la gestion des conditions matérielles d'accueil des personnes en demande d'asile.

L'OFII peut refuser le bénéfice des conditions matérielles d'accueil à certaines personnes, selon des critères et modalités définis par la loi[1].

Toutefois, si les personnes signent l'offre de prise en charge et bénéficient des conditions matérielles d'accueil (CMA), elles sont enregistrées par l'OFII sur le DN@ (Dispositif National d'Accueil) ce qui leur permet, notamment, de percevoir l'allocation pour demandeur.e.s d'asile.

Cette organisation, pensée avec la réforme de 2015, aurait dû permettre d'orienter de façon "directive" les personnes vers des lieux d'hébergement, dès leur passage au GUDA. En réalité, seule une minorité de personnes a effectivement accès à un hébergement, que ce soit à ce stade de la procédure (enregistrement) ou tout au long de leur parcours.

L'allocation pour demandeur.e d'asile (ADA) est versée par l'OFII à toute personne en demande d'asile âgée de plus de 18 ans entrant dans les critères pour bénéficier des conditions matérielles d'accueil et qui ont accepté l'offre de principe de prise en charge lors du premier passage au GUDA. L'allocation doit être versée à toutes les personnes, pendant la durée d'instruction de leur demande d'asile (toutes procédures confondues). Si l'ADA « reste le principal mode de fourniture

1 Décret n° 2015-1329 du 21 octobre 2015 relatif à l'allocation pour demandeur d'asile modifié et complété par le Décret n° 2018-426 du 31 mai 2018 portant diverses dispositions relatives à l'allocation pour demandeur d'asile

des conditions d'accueil »[2], il n'en reste pas moins que la gestion qui en est faite par l'OFII est opaque et ne répond pas aux besoins des personnes qui rencontrent, d'une part, d'importantes difficultés à percevoir l'allocation et, d'autre part, à couvrir leurs besoins quotidiens vitaux sur la base du montant alloué.

En attendant l'ADA... pendant 45 jours

L'attente est une constante dans le parcours des personnes en demande d'asile. Dès leur arrivée, elles doivent patienter pour enregistrer leur demande d'asile, puis une fois passées au GUDA et sous réserve d'acceptation des conditions matérielles d'accueil, attendre encore pour que le versement de l'ADA soit effectif, soit 45 jours suivant le passage au guichet. Pour les personnes en demande d'asile (hors procédure Dublin), « l'OFII attend l'introduction de la demande à l'OFPRA pour valider le paiement, ce qui n'est pas prévu par les textes »[3]. Pour autant, il faudra encore patienter avant que l'allocation ne soit versée, tout en rencontrant de nombreuses difficultés pour accéder à un hébergement, à l'alimentation, aux soins.

Laurence Vaillant, assistante de service social au sein d'un service de PASS Psy à Marseille nous confirme que la question du versement de l'allocation est centrale :

> *« Les personnes attendent souvent très très longtemps avant de pouvoir bénéficier de l'ADA. La dernière fois, j'ai même appelé et on m'a dit qu'il fallait avoir l'enregistrement OFPRA* […]*, cela veut dire qu'il y a quand même un peu de temps d'attente avant le moment où l'ADA est donnée ».*

Omar, père de famille, le déplore lui aussi :

> *« Le 17 août 2017, nous avons été au rendez-vous à la préfecture et avons reçu ce jour-là une convocation pour nous présenter le 15 septembre 2017* [à l'OFII]*, ils nous ont dit que nous devions revenir le lendemain pour prendre notre attestation de demande d'asile. Ce même jour, nous avons aussi reçu la carte pour l'argent avec pour explication que nous commencerions à toucher après 45 jours ».*

Tout comme Jamal, père de 4 enfants en bas âge et accompagné de sa femme enceinte, lors de leur passage au GUDA, ce n'est *« qu'au début du mois d'août qu'on a enfin eu l'argent* [premier versement de l'ADA] *c'est presque 30 jours après l'enregistrement... ».* Délaissée et démunie pendant cette période, la famille a dormi plusieurs nuits à la rue sans aucune ressource.

2 « D'une réforme à l'autre, L'asile en danger », CFDA, février 2018 – page 21

3 CFDA, février 2018, op.cit – page 21

Insuffisance du montant de l'allocation

Une fois que l'ADA est effectivement perçue, les personnes doivent subvenir seules à l'intégralité des besoins quotidiens : hébergement, alimentation, hygiène, transports, habillement...

Le montant de l'allocation est forfaitaire et dépend de deux critères cumulatifs : la composition familiale du ménage en demande d'asile et sa situation au regard de l'hébergement. Chaque ménage (personne et parent.e isolé.e avec un ou plusieurs enfants, familles) doit bénéficier d'un hébergement dans le cadre du dispositif national d'accueil géré par l'OFII. Pourtant, nombreuses sont les personnes qui restent isolées sans solution d'hébergement. Dès lors, les demandeur.e.s non hébergé.e.s perçoivent une allocation revalorisée par un montant additionnel censé permettre, théoriquement, l'accès à un hébergement dans le parc privé. Le calcul du montant additionnel de l'allocation, tout comme le montant de base, est fixé et calculé sur une base journalière. Le décret n° 2015-1329 du 21 octobre 2015 propose un barème de l'allocation et en fixe les montants selon la composition familiale.

Comparaison entre les dépenses journalisères des foyers français et les aides perçues par les personnes en demande d'asile

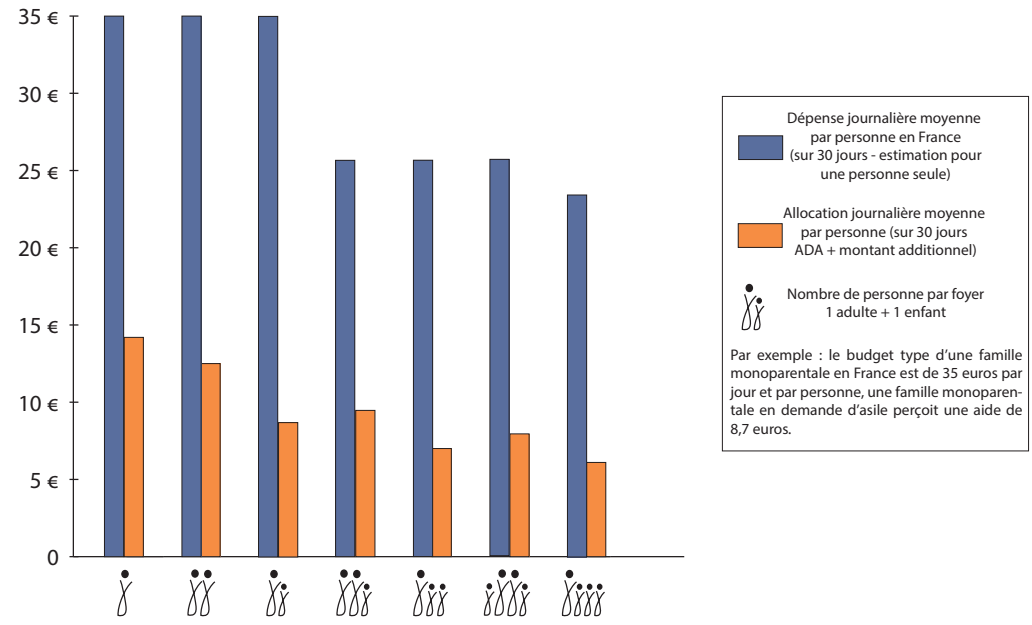

Source : Décret n° 2015-1329 du 21 octobre 2015 relatif à l'allocation pour demandeur d'asile et Décret n° 2018-426 du 31 mai 2018 pour les dépenses des ménages voir les budgets types de l'UNAF (Union Nationale des Associations Familliales).

Par décision rendue le 23 décembre 2016, le Conseil d'État statuant au contentieux avait annulé, en partie, le décret n° 2015-1329 du 21 octobre 2015 relatif à l'allocation pour demandeur d'asile. Le montant additionnel de l'allocation de 4,20 euros (par jour et par adulte) a été considéré comme « manifestement insuffisant pour permettre aux personnes de disposer d'un logement ». Il a donc été enjoint à l'administration de fixer un montant additionnel d'allocation permettant aux personnes sans solution d'hébergement de disposer d'un logement. Pour faire suite à cette décision, le montant additionnel de l'ADA a été réévalué et fixé (en France métropolitaine) par décret n° 2017-430 du 29 mars 2017 à 5,40 euros par jour et par adulte.

Ce montant restant manifestement insuffisant, un recours a été formé par des associations (La Cimade, Fédération des Acteurs de la Solidarité, Dom'Asile, Groupe d'information et soutien des immigrés GISTI...) demandant, une nouvelle fois, la réévaluation du montant. Le 17 janvier 2018, le Conseil d'État a de nouveau annulé la disposition fixant le montant journalier additionnel à l'ADA dans les mêmes termes qu'en 2016 considérant que « dans la plupart des grandes agglomérations où se concentrent d'ailleurs les demandes d'asile, le montant additionnel de 5,40 euros prévu par le décret attaqué demeure manifestement insuffisant pour permettre à un demandeur d'asile de disposer d'un logement sur le marché privé de la location »[4]. Le Conseil a toutefois laissé plusieurs mois à l'administration pour proposer un nouveau montant à la hausse pour le mois de juin 2018.

Le montant additionnel de l'ADA est versé aux personnes non hébergées, mais ne prend pas en compte les enfants de ces mêmes familles. Ainsi pour 4 personnes, le montant additionnel de l'allocation sera différent s'il s'agit d'une famille de 2 adultes avec 2 enfants ou d'un.e parent.e isolé.e avec 3 enfants (qui touchera moins que la famille avec deux adultes).

Muharem, âgé de 32 ans, qui a obtenu le statut de réfugié se souvient très bien du quotidien de sa famille quand ils étaient en demande d'asile en 2015-2016 et qu'ils percevaient l'ADA :

> *« Avec l'allocation ce n'était pas suffisant pour manger, surtout parce qu'à l'hôtel on ne pouvait pas cuisiner. Ce n'était pas assez, mais c'était mieux que rien ! »*

Depuis novembre 2017, ces familles hébergées en hôtel ne perçoivent plus le montant additionnel, leur allocation est donc encore plus basse qu'auparavant alors que leurs conditions d'hébergement en hôtel restent insatisfaisantes, notamment en termes d'accès à l'alimentation.

4 Conseil d'État, arrêt n°415436 du 17 janvier 2018. Par Décret n° 2018-426 du 31 mai 2018 portant diverses dispositions relatives à l'allocation pour demandeur d'asile, le nouveau montant additionnel à l'ADA de base pour les personnes sans hébergement est fixé à 7,40 euros.

Ce changement de posture de la part de l'OFII est le fruit d'une lecture restrictive du décret de 2015, qui permet de retirer ce montant aux personnes quand bien même l'hébergement ne répond pas aux différents critères d'accompagnement des demandeur.e.s.

L'application de cette nouvelle directive s'est fait de façon coercitive et sans explication, ni préavis. De plus, l'OFII a ponctionné une partie de l'allocation en vue de récupérer les montants du mois précédent considérés comme indûment versés. Cela a eu pour conséquence de laisser les personnes concernées avec une allocation réduite de plus de la moitié (voire des deux tiers) en début du mois de décembre 2017. Au-delà de la suppression d'une partie des ressources déjà largement insuffisantes, cette situation démontre une fois de plus que les personnes en demande d'asile ne sont pas informées et sont laissées sans explication ni solution pour répondre à leurs besoins quotidiens, et ce au mépris de la légalité.

Isolé et placé en procédure Dublin, Amadou qui est âgé de 22 ans, n'a pas d'autre solution d'hébergement que les foyers d'urgence du 115, alors qu'il perçoit un montant additionnel censé lui permettre en théorie de se loger. Il nous explique qu'avec l'ADA il parvient difficilement à se vêtir et se nourrir : *« Je m'achète des habits, avec le reste de l'argent, je mange... »*

Les récits des acteur.trice.s (demandeur.e.s, référent.e.s, accompagnant.e.s) rendent compte d'une recherche permanente de solutions pour pallier les manquements de l'administration, de l'État et de l'Europe. À l'image de ce groupe de jeunes hommes isolés que nous rencontrons lors d'une permanence à l'association SOS Voyageurs le 21 novembre 2017, et qui nous demandent s'il serait possible de trouver un appartement à partager en mutualisant les ressources ADA et les dépenses de loyer. Ils ne savent pas comment s'y prendre, une bénévole se questionne, car *« l'argent qu'ils touchent n'est quand même pas suffisant pour convaincre un propriétaire français... »* et pourtant le faible montant additionnel serait prévu à cet effet.

L'insuffisance du montant de subsistance a des répercussions considérables sur la vie des gens. Un homme isolé, participant au groupe de parole organisé par le centre de soin Osiris, se bat au quotidien pour répondre à ses propres besoins. Il est demandeur d'asile depuis 2015 et n'a jamais été orienté en CADA :

> *« On nous donne 100 euros en plus, mais, avec ça, on reste dans la rue… on est en squat, on est dans le froid, on est en train de mourir là-bas… on a rien avec 100 euros en plus, comment on fait ? Il faut faire passer le message aux autorités, dans quel état les gens vivent ».*

Plusieurs témoins rencontrés reviennent sur ce point, en soulevant les aberrations d'un système qui les condamne à l'assistanat subi. Le récit de Mohammed, homme isolé âgé de 46 ans, l'illustre :

> *« Ici, le problème, c'est qu'on te donne un papier et on te dit "dehors" ! Je*

pourrais me débrouiller si je pouvais travailler, mais c'est interdit en tant que demandeur d'asile. Avec 300 euros, on ne peut pas se débrouiller ici… »

Tout comme Muharem qui, pendant ses 6 premiers mois à Marseille, *« a fouillé les poubelles pour trouver des objets et les revendre au marché, cet argent n'était pas suffisant pour manger et* [pour acheter] *du lait en poudre et des couches pour le petit ».*

Au-delà de l'insuffisance du montant de l'allocation, les personnes doivent affronter de nombreux autres obstacles pour que l'ADA soit pour eux un droit effectif et non pas uniquement déclaratif.

Un accès limité à l'allocation : la carte de retrait

Le seul accès à l'ADA se fait par une carte spécifique de retrait donnée par l'OFII. Paradoxalement, cette carte est aussi source d'insécurité voire de risques pour les personnes, explique en entretien Jean Michel, animateur du réseau JRS Welcome Est Etang-de-Berre et Marseille-Nord :

« La carte de retrait de l'ADA n'est utilisable que 3 fois par mois, même quand ils veulent juste vérifier le montant qu'ils ont, s'ils ont perçu ou pas le virement, une simple consultation compte comme une fois. Après cela bloque les retraits pour 1 mois, ensuite les personnes doivent retirer des grosses sommes d'un coup et ça, ce n'est pas normal, quand ils dorment dans la rue, ils ne peuvent pas se balader avec des grosses sommes, c'est dangereux, ils peuvent se faire voler dans la rue ».

Depuis fin 2017, la carte est utilisable 5 fois par mois. L'OFII garde ainsi le contrôle de l'accès à l'ADA et, une fois la procédure de demande d'asile terminée, ou lors de la notification de la décision de transfert en cas de procédure Dublin, les personnes n'ont plus accès au solde de l'allocation restant sur leur compte. De nombreux témoignages dans ce sens nous montrent que des sommes non négligeables sont ainsi bloquées par l'OFII.

Suspension de l'allocation : des situations inextricables

En pratique, les suspensions de versement de l'ADA sont très fréquentes et résultent tour à tour de traitements différenciés, d'examens aléatoires, d'égarements de dossiers, de blocages administratifs. Pour d'obscures raisons, les personnes et familles sont laissées sans ressources pendant plusieurs mois et ne parviennent pas à récupérer les sommes non versées, alors qu'il s'agit d'un droit créance. En ce sens, l'état des lieux de la CFDA sorti en février 2018 corrobore que « de nombreuses personnes demandant l'asile ont été privées de l'ADA en raison des dysfonctionnements du traitement DNA [...], par des suspensions intempestives et par l'application extensive des possibilités de refus, de retrait et de suspension prévues par la loi. En outre, lorsque l'OFII revient sur une décision illégitime,

suite à un recours gracieux ou contentieux, il refuse de procéder au versement des sommes non perçues depuis la première offre de prise en charge[5] ».

Lors d'une permanence d'observation conduite à Marseille dans les locaux de la Cimade, une bénévole expose une situation pour laquelle elle cherche des solutions :

> *« Le demandeur a reçu un rejet OFPRA en juin 2017 et ne perçoit plus l'ADA depuis cette date, il a pourtant fait une demande d'aide juridictionnelle (AJ[6]) et a reçu l'accusé de réception de la demande par le BAJ de la CNDA. Mais ses droits sont interrompus depuis. Sans hébergement, sans argent depuis 6 mois... »*

Des situations similaires sont monnaie courante. Snezana et Dzemail, un couple sans enfant placé en procédure accélérée qui en a aussi fait les frais, témoignent :

> *« Aujourd'hui, ça fait 3 mois que nous n'avons plus l'ADA. Nous avons été hier à l'OFII, ils nous ont dit que nous allions recevoir ce mois-ci pour un mois et que nous aurions les 2 mois manquants le mois suivant ».*

Âgé de 26 ans et isolé, Waheed vient d'obtenir la protection subsidiaire, mais ne perçoit plus de versement de l'ADA depuis le mois de février 2017. Son allocation est bloquée, il ne sait pas pourquoi, essayant de comprendre et de dénouer la situation par lui-même, sans toutefois y parvenir. Ses professeur.e.s de français (de l'association Solidarité Provence Afghanistan) envoient des mails successifs à l'OFII qui ne font l'objet d'aucune réponse. Quand nous le rencontrons, cela fait 7 mois qu'il n'a plus aucune ressource. Sans hébergement, il vit dans un squat. Son rendez-vous à Pôle Emploi en vue d'une ouverture de droit comme bénéficiaire d'une protection est prévu en novembre 2017. Il espère à terme pouvoir débloquer ses droits au RSA (dont il peut bénéficier, car doté d'une protection subsidiaire) et bénéficier de la rétroactivité des versements ADA, mais, en attendant, il ne perçoit rien et ne sait comment s'y prendre : *« J'ai pas de social… où social ? ».*

Ces situations de suspension des droits ADA affectent particulièrement les personnes basculant de la procédure Dublin à la procédure normale. Le constat local fait écho au diagnostic national, tout comme le soulève le rapport de la CFDA de février 2018, « les personnes basculant de la procédure Dublin vers la procédure normale, une fois le délai de transfert expiré, ne touchent pas l'ADA pendant plusieurs mois[7] ».

Matala Sissoko, jeune père de famille de 25 ans, est passé en procédure normale après avoir été pendant plus de 6 mois placé en procédure Dublin. Depuis qu'il a

5 CFDA, février 2018, *op.cit.*, page 21.

6 Une demande d'aide juridictionnelle est faite en vue de désignation par le Bureau d'aide juridictionnelle (BAJ) de la Cour Nationale du Droit d'Asile d'un avocat permettant d'être représenté lors de l'audience devant la Cour.

7 CFDA, février 2018, *idem*, p.21.

enfin pu demander l'asile, il confie n'avoir eu que *« des problèmes avec l'ADA »* et ne rien avoir touché depuis le mois de juillet 2017, *« sans ressource depuis 2 mois, alors que normalement je devrais avoir entre 660 et 680 euros par mois »*. Matala ne comprend pas :

> *« Ils ne nous versent pas l'ADA, j'appelle l'OFII, ils ne décrochent par le téléphone. Comment je fais moi pour nourrir ma femme et ma fille ? Je dois chercher du travail, mais je n'ai pas le droit de travailler. Ce n'est pas normal, comment on fait pour s'héberger, pour se nourrir ? »*

L'absence d'accompagnement enferre les personnes dans la précarité et la privation absolue alors que les situations pourraient être débloquées avec un.e interlocuteur. trice compétent.e . L'équipe professionnelle du CADA Jane Pannier confirme que ces situations à la fois singulières et inextricables ne peuvent pas être résolues sans un accompagnement personnalisé au long cours :

> *« Quelqu'un qui a eu une coupure ADA* [...] *un couple qui était là depuis 2015, le monsieur avait son récépissé à l'ancienne* [avant la réforme du 2 novembre 2015]*, alors on a appelé l'OFII, on nous a demandé de le scanner* [...]*, on a attendu plusieurs semaines et puis rien. Entre temps, à l'OFII, la personne en charge des problèmes d'ADA est partie en congé et l'agent comptable aussi…, donc tout s'est arrêté au niveau de l'OFII… il n'y a pas de continuité et les problèmes se règlent au retour de vacances des agents. Finalement, on a dû faire une avance pour la famille sinon elle restait sans rien pendant un temps indéterminé. Comment font ceux qui sont pas hébergés en CADA ? Ils restent sans argent, sans rien ! Après plusieurs relances, on s'est rendu compte que la situation était bloquée parce que le monsieur avait un enregistrement pré-réforme 2015 et que son dossier n'était pas numérisé… ils sont restés sans argent pendant 4 mois. Au-delà de l'absurdité, du temps perdu et de la complexité… tu dois faire des choses en plus, des colis alimentaires, des avances sur l'ADA… comment font les personnes sans accompagnement et sans hébergement ? »*

Camille, bénévole au centre de soin Osiris, est diplômée en travail social et est aussi salariée dans un CADA. Cette double place lui permet de constater les inégalités qui se jouent au quotidien entre les personnes hébergées et accompagnées et celles délaissées par le système d'accueil des demandeurs d'asile :

> *« Moi qui travaille en CADA, je sais que tout ce que tu fais au boulot et qui te prend 5 minutes, pour eux, sans accompagnement, ça leur prend des mois »*

Les difficultés à débloquer leur situation sont aussi grandement liées à l'absence de lieu dédié à ces questions et au fait que l'accueil du public par la Direction territoriale de l'OFII à Marseille est très restrictif, leurs bureaux demeurant la plupart du temps inaccessibles aux personnes en demande d'asile. Une fois l'ADA ouverte, c'est un service spécifique situé à Paris qui a la charge du suivi et qui prend la forme d'une plateforme téléphonique dont le numéro de téléphone est payant.

Arif, homme isolé de 27 ans est en procédure de demande d'asile normale. Il nous explique qu'il ne reçoit plus l'ADA depuis deux mois et s'agite quand il aborde le sujet :

> *« Je me suis rendu plusieurs fois à l'OFII. Ils me répètent toujours la même chose "il faut téléphoner". Mais je n'arrête pas d'appeler ! J'appelle un numéro payant pour réclamer mon allocation qui est ma seule ressource. Ils me demandent d'appeler un numéro payant alors que j'explique que je n'ai plus d'argent. C'est fou ! Et ils ne répondent jamais ! »*

Bénévole, Anne qui donne des cours de Français Langue Étrangère (FLE) au sein de l'association Solidarité Provence Afghanistan, est intervenue au-delà de sa mission et fonction initiale, pour débloquer la situation d'un de ses élèves :

> *« En septembre 2017, je suis allée à l'OFII avec ma CNI* [carte nationale d'identité]*, je suis allée voir les vigiles et je leur ai dit que j'avais besoin d'informations en disant que j'étais prof de français. J'ai attendu à l'OFII, j'y suis allée à 16 heures et j'ai attendu… il faut faire le forcing… j'ai été reçue par une responsable qui m'a dit que le monsieur devait envoyer son récépissé et qu'elle verrait ce qu'il en était… elle m'a ensuite envoyé un mail me disant que son dossier avait été suspendu suite à un changement de procédure, de Dublin à normale et qu'il fallait envoyer son nouveau récépissé de la procédure normale pour débloquer la situation. J'ai envoyé ce document pour la reprise du versement de l'allocation… elle a dit que l'OFII à Paris mettrait à jour le dossier. Si je ne suis pas là, si je ne fais pas ces démarches, le monsieur reste sans ADA et sans savoir pourquoi il ne perçoit pas l'ADA. Il n'a pas les ressources pour faire cela seul… ce qu'on ne comprend pas, c'est pourquoi ces ADA sont coupées d'une procédure à l'autre ? La Préfecture et l'OFII sont connectés, pourquoi coupent-ils l'ADA alors qu'ils ont des fichiers communs… ? »*

Dès lors, les personnes sont laissées sans ressource pendant des mois, sans explication et sans aucun.e interlocuteur.trice officiel.le pour les orienter. Le "non-accès physique et téléphonique à l'OFII" (aux bureaux et aux agent.e.s) pour débloquer ces situations est un point essentiel dans la compréhension (et l'incompréhension) de la gestion qui est faite de l'ADA.

Tout comme Anne, les bénévoles intervenant à titre solidaire dans différents lieux, sollicitent régulièrement l'OFII pour tenter de débloquer ces situations complexes et inextricables qui ne sont prises en compte par aucun service officiel. Jean Michel explique :

> *« Quand il y a un problème avec le versement de l'ADA, j'envoie un mail à l'OFII Marseille, j'ai les contacts de deux personnes qui font le lien – en général ça marche pour débloquer. Tous ceux qui n'ont pas d'association ou de soutien direct, ils ne peuvent pas faire ces démarches. Le peu qu'ils ont, si on leur enlève, ils sont foutus. Déjà qu'ils n'ont pas les aides matérielles, hébergement, alimentation…*

si tu enlèves les 300 euros… y a plus rien. Mais bon, moi j'y arrive, j'ai pu appeler ces personnes et elles ont fait en sorte d'accélérer, mais ça devrait pas tenir à la bonne volonté de deux personnes, ça devrait être autrement… »

C'est également l'avis de Joëlle qui intervient bénévolement dans la même association qu'Anne et cherche au quotidien des solutions pour les élèves :

« Au début, on pensait que c'était un problème de carte de retrait... le numéro de la carte de retrait ADA… un 0800 et quelques… je l'ai fait plusieurs fois de mon portable pour essayer de débloquer les situations, mais, après, j'ai eu une facture de téléphone incroyable parce que c'est surtaxé. Alors, moi, je n'appelle plus à ce numéro. Pour ceux qui n'ont pas d'argent, le seul numéro qu'ils peuvent joindre est surtaxé… quand même ! »

Le couple pensé par l'OFII donne toujours la prédominance à l'homme [8]

Lors de l'offre de prise en charge, l'OFII octroie une seule carte bancaire par unité familiale. En conséquence de cette pratique, la carte de retrait est *de facto* allouée à l'homme dans le couple. Les institutions de l'asile reproduisent donc une vision traditionnelle des rôles genrés et réduisent de fait la capacité d'autonomie financière de la femme. En effet, cela impacte les conditions matérielles d'existence des femmes et crée souvent une dépendance envers leur mari.

Pour qu'une femme en couple puisse retrouver une indépendance financière, elle doit effectuer une séparation administrative auprès de l'OFII. Cette procédure est très compliquée et il semble qu'un des seuls critères qui est vraiment pris en compte par les services de l'OFII soit une plainte officielle au commissariat de police. Les femmes doivent donc engager une procédure lourde et émotionnellement difficile : le dépôt de plainte contre le conjoint, ou la collecte de documents apportant la preuve de violences de la part de médecins. Encore une fois, elles se retrouvent dans la catégorie de victime qu'elles n'ont pas nécessairement choisie.

8 Paragraphe extrait du texte rédigé par le Collectif Non-Mixte de Marseille en mai 2018 : "Femmes seules en Exil, expérience du système d'asile"

Critères d'hébergement, vous avez dit : "personnes vulnérables" ?

La réforme 2015, transposant une directive européenne de 2013[9], intègre aux missions de l'OFII, l'évaluation de la vulnérabilité des personnes reçues par les agent.e.s de l'OFII lors de leur passage au GUDA. L'objectif affiché par le.la législateur.trice était de permettre une orientation de ces personnes vers des hébergements adaptés au sein du dispositif national d'accueil.

Cette disposition législative, dans son élaboration comme en pratique, pose de nombreuses questions. Dès 2015, et lors des débats parlementaires sur la réforme du droit d'asile, la crainte du secteur associatif concernant cette question d'évaluation de la "vulnérabilité" a été fortement argumentée. En effet, l'évaluation de la vulnérabilité par les agent.e.s administratif.ve.s de l'OFII, lors du passage des personnes au guichet unique, est basée sur une grille d'évaluation définie par décret. Cette grille extrêmement simple ne permet pas une évaluation approfondie des situations[10] : il ne s'agit que d'une évaluation administrative rapide et expéditive qui n'a rien à voir avec une évaluation sociale globale de la situation de fragilité et de vulnérabilité des personnes. Cette question de l'évaluation est alors, à raison, fortement remise en cause par les professionnel.le.s du secteur.

Véronique, coordinatrice sociale du centre de soin Osiris, expose clairement que cette notion d'évaluation de la "vulnérabilité" est complexe et dévoyée en regard des dispositions initialement prévues par la législation européenne[11]:

> *« Les personnes en demande d'asile sont en soi des personnes vulnérables. C'est pour cela qu'il y a des normes minimales d'accueil et qu'il y a tout un panel juridique supposé les protéger et permettre les premières protections dès l'arrivée,*

9 Directive 2013/33/UE du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale (refonte).

10 Arrêté du 23 octobre 2015 relatif au questionnaire de détection des vulnérabilités des demandeurs d'asile prévu à l'article L. 744-6 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

11 Article 21 et article 22 de la Directive 2013/33/UE, *op.cit.*

et notamment en matière d'hébergement. La difficulté avec cette question de la vulnérabilité c'est qu'il y a quelque chose qui s'est inversé et que maintenant ça va être parmi ce groupe de personnes considérées en soi comme vulnérables. […] *Ce sont seulement ceux qui sont considérés comme les plus fragiles* […] *avec des critères d'évaluation très discutables, qui vont avoir accès à ces normes minimales normalement réservées à l'ensemble des personnes en demande d'asile. C'est là qu'il y a quelque chose qui a complètement dérapé et que l'on est sur une dérive. La grille d'évaluation utilisée par l'OFII au GUDA ne permet d'identifier que les "vulnérabilités objectives" au sens de visuellement constatables : handicap physique, grossesse… On est loin des situations de vulnérabilité qui ne se voient pas et qui ne peuvent pas toujours se dire notamment pour les personnes que l'on accueille, qui présentent des traumatismes et qui ne sont pas toujours en capacité de dire ou de mettre des mots sur les violences subies. L'accès à un hébergement est une première protection, considéré comme un jackpot alors que c'est un droit.* […] *Pour nous, c'est un vrai questionnement. Qu'est-ce qui fait qu'une personne est prioritaire sur un accès à un hébergement ? Mettre le tampon "personne vulnérable", on est assez mal à l'aise avec ça* […]. *Comme si on était dans une logique de "surenchère de vulnérabilité" sans prendre en compte la vulnérabilité générale des personnes qui sont dénuées de leurs droits premiers. »*

Alors que Véronique travaille dans un centre de soin spécialisé dans l'accueil et l'accompagnement de personnes victimes de torture et de violences politiques où la grande majorité des patient.e.s sont en demande d'asile (ou l'ont été), elle constate :

« L'OFII ne nous oriente jamais, sur le moment où ils reçoivent les personnes lors du GUDA et de cette évaluation de la vulnérabilité. […] *Jamais on n'a eu un appel ou une fiche de l'OFII qui aurait repéré une vulnérabilité psychique et qui se dit : "Tiens ! Cela serait intéressant de les orienter". Non il n'y a eu aucun »*

Ce mode d'évaluation n'est ni adapté ni efficace : quand des situations particulières de vulnérabilité se présentent au GUDA, elles ne sont pas pour autant prises en compte par l'OFII. À l'image de la situation de la famille de Jamal qui a enfin été reçue par l'OFII lors de leur passage au GUDA, après 34 jours d'attente. Pendant ce laps de temps, la famille est restée sans solution d'hébergement, sans allocation. Ce rendez-vous à l'OFII et son passage au GUDA, Jamal l'évoque avec colère :

« Lors de l'entretien avec l'OFII, ils ne nous ont pas proposé d'hébergement, quand j'ai expliqué à l'OFII qu'on pouvait pas rester comme ça, avec nos enfants et ma fille handicapée, la dame, elle a demandé un certificat médical prouvant que mon enfant était handicapée ! Je lui ai dit que nous ne pouvions plus dormir dans la rue… et elle m'a demandé un certificat médical pour prouver que ma fille est handicapée. Cette personne n'est pas capable de voir que ma fille est handicapée alors que c'est clair en la regardant… ! Tu le vois bien que ma fille est handicapée, non ? En plus je ne pouvais pas avoir de certificat médical, car je n'avais pas accès à un médecin sans CMU ».

Ali et sa femme ont été reçus par l'OFII au GUDA le 21 octobre, après 54 jours d'attente. Ils font partie de ces quelques personnes (ce qui reste malheureusement très rare) qui parviennent à bénéficier d'une orientation directive[12] et entrent en CADA le lendemain de leur passage au GUDA. Leur vulnérabilité est donc reconnue par l'OFII. En effet, quand nous les avons rencontrés le 19 septembre 2017, dans le cadre de notre travail d'observation, leur état de santé apparaissait comme très préoccupant et très fragilisé. Ce couple est pourtant resté à la rue pendant près de deux mois, depuis son arrivée le 30 août.

Michel Croc (JRS France 13) rappelle que les femmes isolées, pourtant considérées comme « personnes vulnérables » dans la définition qu'en donne la directive européenne[13], ne sont pas prises en charge comme elles devraient l'être :

> *« En 2013/14 on n'avait jamais de femmes isolées parce qu'elles étaient orientées en CADA rapidement, considérant qu'une femme isolée à la rue est plus vulnérable… et aujourd'hui on a des femmes[14]. Il semblerait que l'État ne juge pas indispensable de loger des femmes isolées ».*

Les femmes seules : une catégorie "vulnérable" ? [15]

Dans la grille d'évaluation de la vulnérabilité de l'OFII les femmes apparaissent dans seulement deux entrées : « Femme enceinte » et « Si oui, date prévue du terme ». La principale entrée des femmes dans la catégorie de personne vulnérable est donc liée à la maternité – sous conditions de grossesse déjà bien avancée – ce qui exclut donc un nombre considérable de femmes seules en exil. Ainsi, si ces dernières veulent se voir reconnaître des prérogatives au titre de la "vulnérabilité", elles doivent cumuler d'autres facteurs ou se voir définir par des catégories enfermantes et victimisantes : la femme victimes de violences, la femme victime de traite ou la mère isolée. Le courage, la volonté, les énergies qui animent aussi les femmes disparaissent au profit des représentations restreintes de la femme migrante et permettent au système de l'asile de restreindre leur autonomie au nom de leur protection.

12 Terme technique utilisé par l'administration dans le cadre du Dispositif National d'Accueil et signifiant l'orientation ferme et définitive d'une orientation en hébergement (sans laisser le choix aux personnes de leur lieu de vie).

13 Directive 2013/33/UE du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale (refonte).

14 Hébergées au sein du dispositif WELCOME.

15 Paragraphe extrait du texte rédigé par le Collectif Non Mixte de Marseille en mai 2018 : "Femmes seules en Exil, expérience du système d'asile".


PADA

CHAPITRE 4

Le défaut d'accompagnement des personnes en demande d'asile

Aliou a 19 ans, il est arrivé en France alors qu'il était mineur. À sa majorité, il quitte le foyer où il était pris en charge pendant sa minorité et arrive à Marseille où il dort au 115 pendant 1 mois :

« Et puis un jour, j'étais avec les copains et ils m'ont dit : « Aliou, tu devrais tenter l'asile, on sait pas, peut-être que ça va passer ! ». Moi je ne voulais pas parce que je ne connaissais pas l'asile, je ne savais pas où aller, comment se présenter. Alors un ami m'a dit : "Il faut que tu ailles à la Plateforme pour demander l'asile, ils vont te prendre une photo, te donner des papiers et te prendre un rendez-vous pour aller faire les empreintes". Avant, c'était maximum deux semaines d'attente. Moi, je me rappelle bien, j'ai attendu une semaine, mais maintenant ça a changé, c'est presque deux mois, quelque chose comme ça. Et à la Plateforme, quand je suis allé demander l'asile, au bout d'un mois, ils m'ont donné une carte au restaurant Noga pour manger en attendant d'avoir l'argent de l'OFII. J'ai commencé à toucher l'ADA un mois après. Et à la Plateforme, c'est eux qui vont remplir le dossier pour la CMU pour envoyer je sais pas où. Ils m'ont fait ça dès le début et j'ai eu la CMU deux semaines après. Avant c'était vite, quand tu demandais l'asile, tout était fait rapidement, mais maintenant ça prend du temps. Avant, pour avoir la carte de bus, la carte bancaire, c'était rapide, mais maintenant... Et pour aller chercher ton courrier à la Plateforme, ça pose problème, si tu ne sais pas lire ou écrire. Ça a été rapide quand même d'avoir la domiciliation à la Plateforme. Ça fonctionne comme ça, quand tu vois que ton numéro est affiché, tu rentres, ça veut dire que tu as du courrier. Moi, j'ai fait ma demande d'asile au mois de mars 2016. Un de mes amis m'a accompagné à la Préfecture, je suis parti avec lui pour demander l'asile. Au début, quand tu vas à la Préfecture, c'est difficile, y a du monde parce qu'au début tu n'as pas rendez-vous, mais après dès que t'as fait les empreintes, tu vas pas attendre longtemps parce qu'il te donne un rendez-vous, après, c'est vite fait. Mais au début c'est difficile, tu attends pendant une heure, deux heures, des fois, on te dit de revenir demain ou après-demain, c'est fatigant. J'ai fait les empreintes et après ils m'ont dit c'est bon, ils m'ont dit procédure normale. Ils m'ont demandé à la Préfecture si j'avais besoin d'un traducteur, je leur ai dit c'est bon, mais sinon ils seraient allé chercher si t'as besoin. Moi je parle malinké, soussou, peul et français. Ça aurait été un traducteur en peul ou en soussou si j'avais voulu. Ils m'ont donné les papiers de l'OFPRA et m'ont donné 21 jours pour écrire mon histoire, pourquoi j'ai quitté chez moi. Après, je suis venu à la maison et j'ai montré les papiers, un ami m'a expliqué, il faut faire ça et ça et ça. Il m'a aidé à écrire l'histoire, pourquoi j'ai quitté la Guinée. Et puis il y avait certains papiers à remplir aussi. J'ai tout donné à la Plateforme et elle a tout donné à la Préfecture. À la Préfecture, ils ont envoyé à Paris. Et dès que je suis parti de la Préfecture, ils m'ont donné de quoi faire une carte bancaire à la Poste, pour prendre l'argent. Ils m'ont donné 10 mois jusqu'à ce que j'ai le rendez-vous à Paris. Dès que j'ai eu le récépissé, j'ai un ami et l'association du Manba qui m'a expliqué les papiers. Ils m'ont encore accompagné à la Préfecture. À partir de ce moment, j'ai compris un peu comment je vais faire, par quoi je vais passer. Je suis parti, on a parlé, on a parlé, ils m'ont dit maintenant tu dois attendre

la réponse. Je suis resté encore 2 mois, reconvoqué encore, comme quoi je dois retourner à Paris pour faire un interview. À l'OFPRA, j'ai eu un traducteur en Peul. Il comprenait, mais y avait certains mots, il ne savait pas comment les dire en français. L'entretien, il avait duré presque deux heures. Moi je ne voulais pas avoir de traducteur, mais c'est la Plateforme qui m'a dit que ça serait mieux pour moi, comme ça je pourrais mieux m'exprimer. Maintenant, ils m'ont envoyé un courrier négatif. Alors j'ai fait recours et j'attends, je sais pas si ça va passer... »

Le parcours d'Aliou est un parcours de personne en demande d'asile parmi tant d'autres et, malgré son jeune âge, Aliou nous explique de façon très claire ses questionnements, ses démarches et le parcours à suivre en tant que demandeur d'asile, entre la Préfecture, l'OFII, la Plateforme Asile… les étapes à franchir pour éventuellement obtenir, à la fin, une protection.

Cahier des charges des plateformes ou l'impossibilité organisée de répondre aux besoins

L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), établissement public sous tutelle du ministère de l'intérieur, chargé de l'asile, a pour mission de proposer à chaque demandeur d'asile, après l'enregistrement de sa demande, les conditions matérielles d'accueil au sens de l'article L.744-1 du CESEDA, issu de la loi sur la réforme de l'asile.

« Conformément aux dispositions de l'article L. 744-1 du CESEDA, la France organise l'accueil des demandeurs d'asile sur son territoire par l'intermédiaire de 34 guichets uniques rassemblant les compétences des préfectures et de l'OFII dans un même lieu. Comme le souligne l'article L.744-3 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, ce dispositif est complété par un schéma directif d'hébergement des demandeurs d'asile reposant sur des centres d'accueil pour demandeur d'asile (CADA) et des places d'hébergement d'urgence (HUDA).

Pour tous les étrangers souhaitant déposer une demande d'asile avant leur enregistrement en Guichet unique et pour ceux non orientés vers une structure dédiée à leur hébergement et accompagnement l'OFII entend, dans chacun des lots géographiques [...], confier à un titulaire la réalisation des prestations dont le contenu et le public est défini ci-après dans le cadre de lots géographiques. »[1]

C'est donc sur la base d'un référentiel établi par le Ministère de l'Intérieur que s'organisent l'accueil et l'accompagnement des personnes en demande d'asile. Depuis 2016, les associations gestionnaires des PADA interviennent sur la base d'un marché public, en délégation de l'OFII et sont prestataires de l'administration, sous tutelle du Ministère de l'Intérieur[2].

1 Préambule au Cahier des clauses techniques particulières (C.C.P.) du Marché n°15 25001 pour la délégation de Prestations de premier accueil et d'accompagnement des demandeur.e.s d'asile.

2 La loi relative à la réforme de l'asile : ce qui va changer pour les personnes et pour les associations, document FNARS 2015.

À Marseille, depuis le 1 janvier 2016, l'association Forum Réfugiés Cosi est gestionnaire (en délégation de l'OFII) de la PADA et donc de l'accueil des personnes en demande d'asile en provenance de quatre départements de la région PACA[3].

Une fois leur demande d'asile enregistrée au GUDA, les personnes n'ayant pas été orientées vers un hébergement de façon directive dans le cadre du dispositif national d'accueil par l'OFII, et elles sont majoritaires, sont réorientées vers la PADA.

Il s'agit ici de la "seconde" mission des PADA[4] : l'accompagnement dans les démarches administratives et sociales. Étant dépourvues de lieu d'hébergement, les personnes dépendent donc de ce seul service officiellement en charge de leur suivi : la PADA comme pierre angulaire de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en demande d'asile ?

Chaque mission définie au sein du cahier des charges des PADA est déclinée en plusieurs points précis. Le référentiel précise les modalités d'organisation ainsi que le public concerné par cette mission, à savoir les personnes en demande d'asile non hébergées en CADA, notamment. Les PADA ont des marges de manœuvre limitées et si elles vont au-delà des missions explicitement précisées dans le cahier des charges, l'organisme de tutelle peut le leur reprocher. Dans les échanges avec les institutions de tutelle, ce point revient régulièrement, dès lors que les PADA demandent à avoir davantage de moyens pour répondre aux réels besoins des personnes (au-delà du cahier des charges), la réponse est : *« Mais vous n'êtes pas financés pour ça, restez dans vos missions et n'allez pas au-delà ! »*[5]

D'importants questionnements existent autour des capacités réelles de la PADA à Marseille (à l'instar de l'ensemble des Plateformes en France), y compris au regard du référentiel stricto sensu, de répondre aux besoins quotidiens de l'ensemble des personnes qu'elle est censée accompagner.

La PADA est au centre des témoignages des personnes que nous avons rencontrées dans le cadre de cet état des lieux dès lors qu'on aborde la question de l'accompagnement des personnes.

Les salarié.e.s de la Plateforme sont également pris dans ces questionnements : sur leur place, leur fonction et leur niveau d'action. Pour Sabine, l'accueil en Plateforme est un problème important auquel elle devait faire face en tant que chargée d'accueil :

3 Bouches-du-Rhône, Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence et Vaucluse.

4 La première étant celle dite de « pré accueil » des personnes en demande d'asile (« pré GUDA ») en vue d'obtenir le rendez-vous au guichet unique pour enregistrement de la demande d'asile.

5 Extrait d'un échange informel avec un responsable de Plateforme Asile.

« La Plateforme c'est pas un lieu accueillant. On n'accueille pas les gens. Il n'y a pas d'accueil...Il y a pas vraiment de coin pour les enfants...C'est un milieu hostile. Les voisins sont excédés, il y a des gens du quartier qui ont mis le feu aux affaires des demandeurs d'asile et aux matelas sur lesquels ils dormaient devant la Plateforme… des demandeurs d'asile qui dormaient là…Ils ont mis le feu à leurs affaires personnelles...Tu ne peux pas faire disparaître les gens, ils n'ont nulle part où aller… les gens, ils vont aller où ? ».

Et c'est bien là la question : que deviennent les personnes en demande d'asile une fois leur demande enregistrée ?

Marjorie Mailland, coordinatrice du Réseau Santé Marseille Sud pensait, comme cela devrait l'être, que *« la Plateforme Asile (était) le lieu pour l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile »*. Pourtant elle s'interroge :

« C'est quoi leurs missions ? [...] *Au début, je demandais aux gens : "C'est qui votre référent social à la Plateforme ?" En fait, j'ai compris qu'il n'y en a pas… Je me rends compte que les personnes n'ont pas d'information sur où aller, comment faire, qui voir… Des fois, il y a des informations qui ne passent pas et ça met les personnes en difficultés. »*

Sabine a témoigné en tant qu'ancienne salariée de la Plateforme Asile à Marseille, sous couvert d'anonymat : *« au niveau de ce que vivent* [...] *les demandeurs d'asile, il n'y a pas d'autres endroits que la PADA et c'est une gestion perpétuelle ça. »*

Si des associations sont en charge de la "gestion" de l'accueil et de l'accompagnement des personnes et que la notion de gestion renvoie à l'organisation que l'on peut mettre en place en fonction de moyens dont on dispose, comment faire si on ne dispose pas de moyens (financiers, humains..) suffisants pour s'organiser ? Dès lors, comment répondre aux besoins de celles et ceux dont on est censé s'occuper ?

Véronique Juillan, coordinatrice sociale au centre de soin Osiris en fait aussi le constat. Le centre reçoit des personnes victimes de torture et de violence politique. Dans ce cadre, un groupe de parole dédié aux personnes parlant les langues dari, pachto et ourdou[6] a été mis en place. Véronique nous explique :

« Lors de cette permanence, nous avions le sentiment que ces personnes n'avaient jamais été reçues, alors qu'elles l'avaient été par la PADA. Ceci vient interroger les moyens donnés aux PADA pour réaliser ce premier accueil. Dans quelles conditions ces personnes sont-elles reçues ? Je ne remets à aucun moment en question la bonne volonté et la bienveillance des salariés de la PADA, mais face à un dispositif sous doté en tout (financièrement, humainement, matériellement) tout tend à un non-accueil : entretiens à la chaîne, avec seulement 15 minutes à consacrer à la personne, parfois sans interprétariat professionnel… Il n'y a ni le

6 Langues parlées en Afghanistan et au Pakistan.

temps pour les professionnels de donner les informations nécessaires, ni le temps pour la personne d'être accueillie, écoutée et de pouvoir s'exprimer. On est loin des conditions nécessaires à la construction d'un cadre suffisamment sécurisant et contenant pour que la parole puisse s'autoriser et pour qu'un sentiment de sécurité de base puisse émerger. Nous sommes loin d'un temps d'accueil pensé comme un premier temps de reconnaissance de la personne, de son vécu. Quel temps est donné à ce premier accueil ? Prendre le temps de comprendre ce qu'elle a vécu, où elle dort, ce que la personne a mangé ? Pour que la personne puisse exprimer ce qu'elle a vécu. Tout ce premier temps d'accueil n'existe pas. »

Les importantes difficultés que rencontrent au quotidien les personnes en demande d'asile dans la quête de solutions semblent être notamment dues à l'organisation du premier accueil, de l'accompagnement qui suit l'enregistrement de la demande d'asile et des moyens dont disposent effectivement les Plateformes Asile pour répondre aux besoins des personnes et ainsi leur permettre d'avoir un accès effectif à leurs droits.

« En tant que chargé d'accueil, on s'occupe aussi des "retours de Pref" [...] *Pendant ce rendez-vous, on doit faire la domiciliation, la demande de CMU C, donner des informations globales sur la scolarisation des enfants… Tout cela en un seul rendez-vous d'une demi-heure pour une personne et sans interprète. C'est plus long quand c'est une famille... »*[7]

Si le cahier des charges ne précise pas la durée que doit prendre le premier rendez-vous qu'obtiennent les personnes en PADA en retour de Préfecture, cette durée est de fait conditionnée par l'obligation faite aux plateformes de répondre aux différentes missions en vue d'ouverture des droits. Du faible financement des PADA et donc des effectifs sous-calibrés face à la charge de travail, résultent un manque de temps à allouer à chacun.e.

En 2017, la Plateforme Asile de Marseille a enregistré 5 585 personnes ; 3 694 personnes sont revenues à la PADA suite à l'enregistrement de leur demande d'asile au GUDA et 3 184 domiciliations ont été créées. La PADA de Marseille comptait à cette même période 11 salarié.e.s :

« Tout ça, c'est excessivement sous financé et depuis suffisamment longtemps et du coup ça tient pas ! […] *Tu peux tenter de modifier l'organisation interne, les plannings… bouger les choses… quand y a pas de nouveaux moyens tu peux pas toujours réorganiser les choses indéfiniment, si t'as pas les moyens tu peux pas faire plus.* [...] *Les chargés d'accueil, on est la "chair à canon" de la Plateforme. En tant que chargé d'accueil, on est au front, tu te prends tout dans la figure… »*[8]

Comment, dans ce contexte, proposer des réponses adéquates aux besoins des

7 Sabine, ancienne salariée de la PADA - chargée d'accueil à Marseille.

8 Sabine, ancienne salariée Plateforme Asile de Marseille, chargée d'accueil.

personnes reçues ?

Il y a les écarts constatés entre la réalité et ce qui relève du référentiel des PADA[9], notamment en terme d'aide d'urgence, d'hébergement, d'alimentation.
Mais il est clair que ce référentiel imposé par l'OFII ne répond pas, en lui-même et donc dans les moyens qu'il prévoit, aux besoins des personnes. Dès lors, nous ne pouvons que constater une importante dégradation des conditions d'accueil des personnes en demande d'asile, tout comme Michel Croc en fait état :

> *« Le référentiel de 2013 était plus haut que celui de 2016,* [...] *aujourd'hui le référentiel des Plateformes a tellement baissé que la PADA en le respectant fait encore moins que le référentiel de 2013 et ce n'est pas la bonne volonté des personnes qui y travaillent qui est en cause. »*

9 Cahier des Charges des PADA : Cahier des clauses techniques particulières, *op.cit.* p 40.

Obtenir une adresse administrative, point de départ de toute démarche

La PADA est dotée d'un service de domiciliation : seul service de domiciliation agréé pour les personnes en demande d'asile enregistrées au GUDA de Marseille et pour les 4 départements de la région PACA qui y sont rattachés. Dans ce cadre, les missions définies par le référentiel précisent que les PADA doivent délivrer un certificat de domiciliation, sans en préciser ni sa durée ni les possibilités de renouvellement ; enregistrer et référencer les courriers des personnes domiciliées, informer les personnes de la réception de leurs courriers et leur faire signer un registre dès qu'elles récupèrent un courrier ; « en fonction du besoin », lire le courrier administratif aux personnes, sans précision cependant de la nécessité de prévoir des traductions pour les personnes allophones ; faire suivre le courrier des personnes pendant 1 mois « en cas de changement de domiciliation », à savoir en fin de procédure de demande d'asile pour les personnes déboutées ou bénéficiaires de protection internationale.

Les chargé.e.s d'accueil de la PADA sont en charge de la « mission domiciliation », corrobore Sabine :

> *« Ce que je faisais, c'est l'enregistrement au pré GUDA des primo arrivants. Je les enregistrais sur le SI Asile[10] et ça leur donnait une convocation pour la Préfecture pour enregistrer la demande d'asile. Je m'occupais aussi du courrier des personnes domiciliées à la Plateforme – on reçoit leur courrier et on leur explique ».*

En 2017, la PADA comptait six chargé.e.s d'accueil pour 3 184 personnes domiciliées.

Omer, homme isolé en demande d'asile, constate les difficultés importantes que

10 Le SI ASILE est le logiciel connecté entre la PADA et les services de la Préfecture et de l'OFII formant le GUDA, c'est par ce logiciel que les personnes obtiennent leur rendez-vous en Préfecture pour enregistrement de leur demande d'asile.

cela implique :

> *« À la Plateforme Asile, j'ai ressenti la volonté de travailler pour accompagner les demandeurs, mais j'ai aussi constaté que cela était juste impossible, en raison des moyens insuffisants, par rapport à la quantité de cas à traiter. Un exemple : ils offrent une domiciliation, pour qu'on puisse recevoir du courrier. J'allais à 8 heures devant leur siège, pour le retirer, et j'attendais jusqu'à 13 heures. Cinq heures pour retirer 2 enveloppes ! Cinq fois plus que le temps qu'ils m'ont accordé pour raconter mon histoire, quand on a monté le dossier de demande d'asile... »*

Ainsi il faudra pour chaque personne en retour de Préfecture, attendre un rendez-vous, souvent éloigné dans le temps, pour obtenir une domiciliation administrative et ensuite procéder à l'ouverture des droits une fois la domiciliation créée.

Koda est isolé à Marseille et a besoin de soins, mais il doit pour cela attendre :

> *« Pour avoir mon opération, je dois attendre le rendez-vous avec la Plateforme pour avoir une adresse et faire le dossier de CMU, la Plateforme m'a donné rendez-vous le 27 septembre pour le faire. Je dois encore attendre longtemps pour avoir la CMU et pouvoir me soigner... »*[11]

De nombreuses personnes font état de courriers perdus, égarés ou non remis. Notamment Arif, qui fait partie de ceux qui peuvent être appelés "les oubliés de la réforme" : ces personnes qui ont enregistré leur demande d'asile avant novembre 2015 et qui sont toujours en attente d'une décision définitive concernant leur procédure sans n'avoir jamais été orientées en CADA, évoluent toujours dans un système quotidien de débrouille et de survie.

Arif a dû passer de nombreux obstacles pour réussir à poursuivre sa procédure de demande d'asile sans réel accompagnement. Rencontré lors d'une permanence d'observation à la Cimade[12], il partage avec nous sa colère : convoqué à l'OFPRA en juin 2017, il ne s'y rend pas, car il n'a jamais reçu sa convocation. Domicilié à la PADA, qui a effectivement changé d'adresse entre-temps[13], son courrier de convocation est transmis à l'adresse de l'ancienne Plateforme. Les changements

11 Koda est arrivé à Marseille le 18 août. Il a été reçu par la PADA le 8 septembre. Dans un premier temps, il a obtenu un rendez-vous au GUDA pour le 27 octobre. Suite à une intervention de son médecin, il a pu faire avancer le rendez-vous GUDA (en insistant auprès de la Préfecture avec un certificat médical) au 15 septembre. De retour à la PADA il demande un rendez-vous pour pouvoir lancer ses démarches administratives et notamment avoir une domiciliation. La PADA lui donne un rendez-vous le 27 septembre. Nous recueillons le témoignage de Koda le 19 septembre alors qu'il est en attente de ce rendez-vous qui lui permettra ensuite d'enclencher les démarches en vue d'obtention d'une couverture maladie et enfin pouvoir se faire soigner.

12 Notes d'observation de la permanence Asile de la Cimade Marseille, du 12 octobre 2017.

13 Un changement d'adresse de la Plateforme Asile est intervenu entre 2015 et 2016 suite au changement d'association gestionnaire de la PADA lors du passage au Marché public PADA en 2016.

d'adresse n'ayant pas été enregistrés, Arif, et beaucoup d'autres, ratent leur convocation.

> *« Il n'y a qu'un OFPRA en France, qu'une Plateforme à Marseille, tellement de demandeurs d'asile convoqués : comment l'agent de l'OFPRA a-t-il fait pour se tromper d'adresse ? Je ne comprends pas, c'est fou... Not understanding...all is crazy...crazy life ».*

Le suivi du service domiciliation est très lourd à gérer et, malgré l'énergie déployée par les salarié.e.s de la PADA, cela ne suffit pas à s'assurer que chaque personne aura reçu dans les temps les courriers importants, que les courriers reçus seront compris et que les réponses à apporter seront bien données. À l'image de ce jeune homme afghan participant au groupe de parole du centre de soin Osiris qui est bloqué dans ses démarches administratives parce qu'il a reçu un courrier que personne ne lui a encore expliqué. Les conséquences sont très graves, car il attend un document important afin de recevoir son titre de séjour. Reconnu réfugié, il doit modifier son état civil à l'OFPRA, mais ne trouve personne pour lui expliquer ce que l'Office lui demande...

> *« Une fois, je suis allé à la PADA et ils m'ont fait sortir parce qu'il n'y avait pas d'interprète. J'ai reçu un courrier de l'OFPRA il y a 6 mois, mais personne ne m'explique, il y a mon dossier qui est bloqué à l'OFPRA et mon dossier traîne et j'ai pas de référent social, je ne comprends pas comment faire… nous, on est pas comme des gens vivants, on est comme des morts, une personne qui ne peut pas réagir… on est en train de mourir... »*

Des personnes laissées à la rue...

« Le plus dur, quand je suis arrivé, c'est pour avoir un endroit pour dormir. Là où tu vas dormir, ça c'est vraiment inquiétant. Après, si tu as un endroit pour dormir, le reste va venir... »[14]

Depuis 2015, de nombreux dispositifs ont été créés et viennent se juxtaposer les uns aux autres rendant de moins en moins intelligible l'organisation de l'hébergement des personnes en demande d'asile.

Afin de rendre compréhensibles les enjeux se cachant derrière ce mille-feuille typologique de structures d'hébergements pour personnes exilées et de comprendre comment la répartition nationale s'organise, nous utiliserons ici la typologie proposée par la Cimade.

Cette typologie distingue les différents lieux dédiés à l'hébergement des exilé.e.s dont les personnes en demande d'asile et en dehors des lieux d'hébergement d'urgence généraliste relevant du droit commun :

- les dispositifs de tri
- les dispositifs de transit
- les dispositifs d'accueil pour personnes en demande d'asile ou réfugiées
- les dispositifs de surveillance à visée d'expulsion

14 Extrait du témoignage d'Aliou, jeune homme isolé âgé de 19 ans

Tableau typologique de La Cimade sur les différents lieux d'hébergement pour demandeur.e.s d'asile

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

Typologie des dispositifs d' « hébergements » des personnes migrantes- accueil /transit/contrôle/expulsion : comment s'y retrouver ?

janvier-2018

Dispositif	Acronyme	Signification	Description, public concerné	Cadres légaux (et infra légaux)	Nombre de places / localisation / principaux opérateurs	Financement / Prix de journée par personne et par jour
Dispositif de tri de migrants	CAES CPO	centre d'accueil et d'examen de situation administrative centre de pré-orientation	**Dispositif combiné : hébergement et examen administratif**. Puis orientation rapide vers un centre adapté à la situation administrative Idem CAES, mais **spécificité francilienne**	**Article L 744-3-3 CESEDA** Circulaire du 4 décembre 2017 relative à l'évolution du parc d'hébergement	**415 places** : 3 centres dans les Hauts de France: généralisation ave 2 200 PLACES en 2018 **250 places** Espérer 95 (Patinoire de Cergy)-	BOP 303 prix de journée **: 25€ c**
	CPA	centre de premier accueil	Personnes arrivant à Paris (sauf Déboutées) Examen de situation administrative obligatoire trois jours après au CESA (devenu GUDA bis)	CPA : art L **345-2 2CASF +** convention tripartite Mairie de Paris, Etat, Emmaüs	**800 places hommes et 400 femmes**, Emmaüs solidarité (Paris, La Chapelle et Ivry)-	DRHIL (BOP 177) + Mairie de Paris+ (prix de journée : **non connu**
Hébergement de transit	CAO	Centre d'accueil et d'orientation	Créer pour l'évacuation des migrants du Calais et **utilisé désormais pour les évacuations de campements parisiens**	**L 744-3 2°CESEDA** Charte de fonctionnement-juillet 2016	**10 000 places environ hors IDF,** *(en voie de transformation en CAES pour 2 000 places)*	BOP 303 prix de journée : **24 euros**
	CHUM	Centre d'hébergement d'urgence pour migrants	**Spécificité francilienne** Migrants évacués des campements parisiens et orientation via les CPA	**L 345-2-2 CASF** Vade-mecum- septembre 2016	**10 000 places environ en IDF** EMMAUS, AURORE, France Horizon…	DRHIL —BOP 177 Prix de journée : **30 à 60€**
Dispositifs d'accueil pour personnes en demande d'asile ou réfugiées	CADA	Cendre d'accueil pour demandeurs d'asile	**Hébergement et accompagnement des demandeurs d'asile** en cours de procédure normale**.**	**L 744-3-1 CESEDA et L 348-1 du CASF**	**40 450 places** ADOMA : 7 106 s ; COALLIA, 5 713 ; FTDA : 4 679 ; Forum réfugiés : 1288 ; CRF : 177 ; Groupe SOS : 1084, ….	BOP 303 Prix de journée **19,50€**
	HUDA	Hébergement d'urgence pour demandeur d'asile	Hébergement et accompagnement des demandeurs d'asile. *Public prioritaire : procédures accélérées*	**Article L 744-3 2° du CESEDA** Circulaire du 4 décembre 2017 t	**21 000 places** (dont 7 000 stables) ADOMA, Coallia et autres structures	BOP 303 Prix de journée **17€**
	AT-SA	Accueil temporaire service de l'asile	Hébergement et accompagnement des demandeurs d'asile. *Public prioritaire : procédures accélérées*	**Article L 744-3 2° du CESEDA** Appel à projets – 29 juillet 2015	**5776 places:** ADOMA et autres structures	BOP 303 Prix de journée **15,65€**
	CPH	Centre provisoire d'hébergement	Accueil et accompagnement de **personnes réfugiées** et de bénéficiaires de la protection subsidiaire	**Article 349-1 et suivant du Code de l'action sociale et des familles**	**2279 places** COALLIA 439 ; FTDA 309DPHRS : 400; Forum réfugiés 173 …	BOP 104 intégration Prix de journée **25€**
	PRAHDA	Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile	**Accueil et accompagnement mélangé** de demandeurs d'asile en attente d'enregistrement, en cours de procédure+ **dublinés assignés à résidence**	**L 744-3 2° du CESEDA** Marché public du ministère de l'intérieur, sept 2016	**5351 places :** situées souvent dans d'anciens hôtels formule 1. ADOMA opérateur unique	BOP 303 prix de journée : **15€**
Dispositif de surveillance à visée d'expulsion	DPAR et centre assignation Dublinés	Dispositif de « préparation au retour »	**Surveillance et expulsion des personnes assignées à résidence** sous OQTF ou décisions de transfert Dublin	circulaire du 17 juillet 2015 «	Actuellement au nombre de 7 **(557 places)**:Moselle, Rhône, Paris, Seine –Saint-Denis, Bouche du Rhône. Adoma, Rose des Vents, accueil sans frontière 67, ADRIM. Généralisation prévue dans chaque région en 2018	BOP 303 Prix de journée **24€**

Source : https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2018/02/Typologie_des_dispositifs_d_hébergements_controles.pdf

Entre CADA, HUDA, PRAHDA, CAES, CAO : quelle place, pour qui et à quel moment ?

Un plaidoyer inter-associatif de 2018 déplore :

« Aujourd'hui, le système d'accueil est pensé à l'envers, en multipliant les dispositifs d'accueil temporaires et sélectifs en dehors de toute rationalité, sans prendre en compte ni les besoins ni le parcours des personnes. »[15]

Said est Afghan. Après avoir fait une demande d'asile en Norvège où il a vécu plusieurs années, il est arrivé à Paris. Débouté de sa demande d'asile, les autorités norvégiennes décident son expulsion vers l'Afghanistan.

> *« C'était difficile pour moi en Norvège. Je suis resté là-bas 6 ans et 6 mois. J'ai attendu là-bas 3 ans et, après, ils m'ont donné le négatif et puis j'ai attendu 2 ans en plus et ils m'ont donné le 2ème négatif. J'ai pris un avocat ensuite pour ma carte, je l'ai payé beaucoup d'argent, mais ça n'a pas marché ».*

Said doit donc repartir sur les routes d'Europe pour éviter son expulsion vers un pays en guerre qu'il a été contraint de quitter des années auparavant. À son arrivée à Paris, Said est dans la rue :

> *« Je dormais à la Chapelle sous la tente. Un jour, à 5 heures du matin, il y a des bus qui sont venus pour nous prendre* […]. *Peut-être 1000 personnes restaient à la Chapelle sous la tente. Il y avait des associations qui venaient, des Français qui venaient pour nous donner à manger, des tentes… puis, les bus sont venus nous prendre et nous ont emmenés en zone 5 de Paris, vers Melun et, à côté, il y a une ville qui s'appelle Champagne-sur-Seine. On a été emmenés en bus, avec plusieurs personnes qui dormaient aussi à la Chapelle là bas* […] *En 2016, il y avait beaucoup de monde qui restait dans des endroits différents où les étrangers se retrouvent quand ils attendent pour la demande d'asile. Les Afghans restent beaucoup dans le parc de la Gare de l'Est, il y a beaucoup de personnes à Jaurès, à Stalingrad, à la Chapelle… On s'est retrouvés à beaucoup, venant de ces différents endroits dans le camp de la Croix rouge à Champagne-sur-Seine. Je suis resté 10 à 11 mois dans le centre de la Croix Rouge. »*

Ce camp géré par la Croix rouge est un camp de transit où s'opère le tri des personnes. Une fois sa demande d'asile déposée et enregistrée, Said a été orienté vers un centre d'accueil pour demandeur.e.s d'asile (CADA). Le DNA est organisé autour d'une logique de répartition nationale des personnes en demande d'asile. Ainsi, Said qui était en banlieue parisienne a été orienté vers un CADA à Marseille.

15 Immigration et asile : Plaidoyer politique inter-associatif mars 2018 : https://www.armeedusalut.fr/actualites/info/immigration-et-asile-plaidoyer-politique-inter-associatif

« L'OFII a choisi pour moi où je devais aller, quelle place, quel village, […] *Si je voulais pas aller où l'OFII me disait, après, je n'avais pas de place pour dormir pendant 1 an, 2 ans, 3 ans, 5 ans… L'OFII m'a dit de venir à Marseille, ils m'ont orienté par courrier à Marseille. Je suis arrivé à Marseille le 7 juillet. »*

Pourtant, Said reconnaît lui même qu'il est une exception, *« sur toutes les personnes qui viennent au cours de français ici, je suis le seul qui a un CADA »*. Nous rencontrons Said dans le cadre des cours de français proposés par l'Association Solidarité Provence Afghanistan à Marseille, l'École des Afghans, et dans cette classe, qui compte plus d'une trentaine d'élèves (tous des hommes isolés), Said est le seul à être hébergé en CADA… Il est aussi le seul à ne pas avoir enregistré sa demande d'asile à Marseille.

Le DNA, à proprement parler, ne concerne que les lieux à visée d'hébergement des personnes enregistrées comme demandeur.e.s d'asile uniquement :

- Centre d'Accueil pour Demandeur.e.s d'Asile (CADA),
- Hébergement d'Urgence pour Demandeur.e.s d'Asile (HUDA),
- Accueil Temporaire Service de l'Asile (AT-SA),
- Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeur.e.s d'Asile (PRAHDA)

Ces lieux sont gérés par des associations, sous financement (donc sous tutelle) de l'OFII. Les personnes en demande d'asile y sont orientées après leur passage au GUDA. Soit de façon directive (le jour ou le lendemain de leur enregistrement), soit quelques semaines ou quelques mois plus tard et pour la plupart, jamais…

En janvier 2018, lors d'une réunion institutionnelle réunissant les instances locales en charge de l'organisation de l'accueil des personnes en demande d'asile sur le département[16], la direction territoriale de l'OFII annonce que 5 808 adultes et enfants accompagnants sont, dans le département des Bouches-du-Rhône, en attente d'une orientation vers le DNA (2 500 personnes sont des hommes isolés).

Les Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO), créés en 2016 en vue de l'évacuation des exilé.e.s de Calais, sont des hébergements de transit et les personnes qui y sont orientées doivent ensuite faire l'objet d'une autre orientation vers un lieu d'hébergement plus stable (un CADA par exemple). Dans les faits, la majorité des personnes ne sont jamais réorientées hors des CAO et y restent jusqu'à la fin de leur procédure. Depuis 2017, les CAO ont été intégrés (pour partie) au DNA.

Les PRAHDA ont été créés en 2017, officiellement ouverts pour accueillir et héberger temporairement toutes personnes en demande d'asile (toutes procédures

16 Direction territoriale de l'OFII ainsi que les représentants de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale notamment en charge de l'organisation de la veille sociale et de l'hébergement d'urgence (pôles sociaux des direction régionales des affaires sanitaires et sociales) en gestion du BOP 303 (financement État pour les questions d'asile).

confondues). De fait, ils sont des lieux spécifiques pour les personnes en procédure Dublin qui y sont hébergées en vue d'organiser leur transfert vers l'État Européen responsable de leur demande d'asile.

En 2017, 141 912 demandeurs d'asile ont été enregistrés par les GUDA en France (toutes procédures confondues) et la capacité globale d'hébergement du DNA (CADA, HUDA, CAO, PRAHDA, AT-SA) est de 80 155 places[17].

Sur le département des Bouches-du-Rhône, il y a 1 250 places de CADA, 200 places de PRAHDA (à Vitrolles et à Gémenos), 300 places de CAO, 100 places HUDA, 200 places AT-SA (Martigues) et 50 places dans un Centre d'accueil et d'examen de situation (CAES) qui a ouvert en novembre 2017[18].

Le CAES est un dispositif de "tri" qui intervient soit en amont de l'enregistrement de la demande d'asile (en attente du rendez-vous en Préfecture) soit dans le mois qui suit l'enregistrement, en vue d'orientation vers un autre hébergement de type HUDA ou CADA ou PRAHDA.

On comprend rapidement qu'il n'est pas évident pour les personnes, ni de comprendre exactement à quoi correspondent les divers lieux où elles sont envoyées, ni pourquoi elles sont transférées d'un lieu à l'autre (parfois dans des régions de France différentes).

Il semble nécessaire de répéter que le dispositif d'hébergement des personnes en demande d'asile est clairement sous-calibré, et ce, depuis de nombreuses années. Le problème d'hébergement est un problème systémique et sans lien avec une prétendue "explosion" de la demande.

Défaillances du dispositif d'hébergement dédié aux personnes en demande d'asile et de l'OFII

Seul aux manettes, l'OFII est l'unique administration capable de prononcer l'orientation des personnes en demande d'asile vers un hébergement (à l'exception des Mineur.e.s Isolé.e.s Étranger.ère.s qui dépendent de l'Aide Sociale à l'Enfance).

Une longue attente commence à l'enregistrement au GUDA. Puisque la PADA n'a pas le choix des orientations, que l'OFII gère la liste des personnes en attente de CADA, comment savoir à quel moment on sera orienté vers un hébergement, si on sera effectivement orienté un jour ?

Jean Michel, Réseau JRS Welcome Est Étang de Berre et Marseille Nord constate la difficulté à joindre l'OFII :

17 Source Fédération des Acteurs de la Solidarité.

18 État du parc d'hébergements, dispositifs dédiés aux personnes en demande d'asile dans les Bouches-du-Rhône, janvier 2018.

« Une fois, j'ai essayé pendant 3 jours en laissant plusieurs fois le téléphone sur haut-parleur pendant 20 minutes sans que ça réponde… il faut avoir du crédit… comment on fait ? Les gens, ils peuvent pas se permettent d'attendre qu'ils répondent… ça devrait être tout bête d'avoir accès à des personnes par téléphone pour régler ces problèmes, mais tu y arrives pas… les gens n'ont pas accès à l'OFII sans rendez-vous… comment régler leurs problèmes ? »

La PADA a dit à Matala de voir directement avec l'OFII pour les questions d'orientation vers un hébergement pour lui, sa femme et leur bébé :

« Je suis allé plusieurs fois avec ma femme à l'OFII, ils nous laissent devant la porte, refusent de nous recevoir et nous disent de téléphoner, mais ils ne répondent pas au téléphone… ça sonne, ça sonne, mais ça ne décroche pas… ».

Lassé d'attendre, Mohammed nous raconte avoir cherché *« sur internet les adresses des CADA »*. Les CADA le renvoient vers l'OFII, mais, là encore, il trouve porte close. Mohammed ne comprend pas, à juste titre, pourquoi il est laissé ainsi :

« La sécurité m'a interdit d'entrer sans rendez-vous […] *Ce n'est pas juste de laisser les personnes dormir dans la rue… Je n'ai pas de solution. Le 115 dit tout le temps que complet… L'OFII n'a pas de solution, je ne rencontre personne. Tout se passe par téléphone et personne ne voit dans quelle situation je suis... Ils ne me voient pas, ils ne voient pas dans quelle situation on vit. Ils ne savent pas si on est jeune, âgé, si on a des problèmes de santé... Par téléphone, ils ne voient pas ce qu'il se passe. Ils devraient rencontrer les gens pour évaluer les situations. »*

Pourtant, ce n'est pas faute d'insister et d'essayer. Mosa est arrivé en 2015. Depuis son arrivée, il vit en squat et, pour lui, c'est clair, il n'attend plus rien de l'État :

« À part l'ADA, je n'ai aucune autre aide de l'État. Depuis mon arrivée, je suis allé quatre fois à l'OFII pour demander de l'aide, mais je n'en ai pas eue… j'ai demandé un logement, mais il n'y a pas eu de réponse. Je n'ai pas été reçu par l'OFII. À chaque fois je restais dans la rue devant la porte de l'OFII, mais comme il y avait beaucoup de monde, le gardien ne me laissait même pas accéder au bâtiment. C'est d'ailleurs un homme de la sécurité de l'OFII qui m'a dit de faire une demande d'hébergement par le service téléphonique de l'OFII, en appelant les lundi, mercredi, vendredi matin. J'ai essayé d'appeler des dizaines de fois, mais jamais le téléphone n'a décroché… »

Dawood est à la Madrague, en foyer d'urgence depuis un an et pourtant il a fait deux lettres à l'OFII qu'il a *« déposé là-bas, au monsieur devant la porte »*, restées sans réponse.

On assiste à l'exclusion d'une certaine catégorie de personnes : les hommes isolés sont les grands "abandonnés" du dispositif d'hébergement pour demandeur.e.s

d'asile. Sauf, peut-être, quand il s'agit de les orienter en PRAHDA et en CAO en vue de préparer leur transfert dans un autre état membre. Ils ne sont pas les seuls, les couples sans enfant et les femmes isolées sont aussi de plus en plus concerné.e.s par l'absence d'hébergement…

Michel (JRS France 13) constate des évolutions au sein du Réseau Welcome qu'il anime :

> *« De 2012 à 2015, nous étions à quatre mois environ et les personnes entraient en CADA. Maintenant si on regarde les personnes jusqu'au bout, on est à un an… parce qu'il y a plus d'entrées en CADA – on reçoit des isolés (hommes et femmes) et des couples sans enfants et tous ceux-ci n'ont presque plus d'orientation en CADA…* […] *En 2013 - 2014, on avait jamais de femmes isolées parce qu'elles étaient orientées en CADA rapidement, considérant qu'une femme isolée à la rue est plus vulnérable… et aujourd'hui on a des femmes… il semblerait que l'État ne juge pas indispensable de loger des femmes isolées… »*

Bien que l'OFII ait la charge de l'évaluation de la vulnérabilité des personnes lors de leur passage au GUDA, bien rares sont les orientations en CADA lors de l'enregistrement et les professionnel.le.s de santé se questionnent autour de la prise en compte des situations dans lesquelles sont laissées les personnes malades.

Marjorie Mailland, Coordinatrice du Réseau Santé Marseille Sud fait des demandes à l'OFII pour des personnes qu'elle accompagne *« mais ça n'a rien donné ! Pas de réponse… Rien ! Alors ? Les gens restent comme ça… »*

Tout comme le témoignage de l'équipe de la PASS de l'APHM, équipe pluridisciplinaire qui réunit des travailleur.euse.s sociaux.ales et professionnel.le.s de santé. Pour eux :

> *« Les médecins de la PASS devraient pouvoir aider à la priorisation de placement en CADA pour des patients ayant une pathologie grave en remplissant le certificat médical attestant des états de santé des personnes. Pour autant, même si ce certificat est rempli et qu'une priorité est reconnue, l'accès au CADA est long et complexe. »*

La Fondation Abbé Pierre peut prendre en charge sur fonds propres, des nuits d'hôtel pour des personnes à la rue. Aude Leveque, chargée de mission à l'Agence Régionale PACA de la FAP ne comprend pas pourquoi :

> *« Ces trois personnes* [à l'hôtel via la Fondation Abbé Pierre lors de notre entretien] *n'ont pas eu de proposition en CADA* [alors qu'elles] *ont des problèmes de santé importants qui ne permettent pas d'aller en hébergement d'urgence* [115 - isolés] *et encore moins de rester sans solution d'hébergement, à la rue. »*

Bernadette et Jean, militants au Réseau Education Sans Frontière, constatent que les familles aussi sont de moins en moins orientées en CADA et que *« petit à petit, les choses ont dégénérées »*. Les membres du réseau commencent depuis quelques années à *« rencontrer des familles en hôtel* [...] *qui arrivaient en fin de procédure asile sans avoir jamais été orientées en CADA »*. Les familles ont passé plusieurs mois, voire une année, dans un hôtel sans réel accompagnement social.

Valérie ne connaissait personne à son arrivée à Marseille. En hébergement d'urgence, elle a attendu *« 4 mois pour avoir un centre de CADA »*. Pourtant Valérie est une femme isolée, elle est censée être "prioritaire". Mais, lors de son enregistrement en Préfecture, on lui a dit d'attendre, *« on a pas un CADA, c'est plein »*.

Mohammed a 46 ans, il est isolé à Marseille et a été placé en procédure Dublin lors de son passage au GUDA :

> *« Après mon passage au GUDA, je suis retourné à la Plateforme et ils m'ont dit de contacter l'OFII pour avoir un hébergement. J'ai appelé l'OFII au numéro que la Plateforme m'a donné et là, ils m'ont demandé mon numéro de récépissé et ils m'ont dit : "Ah, mais vous êtes Dublin, nous n'avez pas le droit à un hébergement et il a raccroché"… »*

Cette réponse de l'OFII n'est pas légale. Si Mohammed, comme les personnes en procédure Dublin, n'a pas accès aux CADA, il a accès à d'autres types d'hébergement, comme les HUDA qui peuvent prendre la forme d'hébergements en appartement individuel ou en colocation.

Ces orientations sont très rares. Sharon nous explique que, lors de ses échanges avec les administrations, il lui a été répété qu'elle n'avait pas le droit à un hébergement, car en procédure Dublin :

> *« Ils disent quand tu es Dublin que tu n'as aucun droit à rien. Quand j'allais les voir, ils me disaient que je devais attendre, qu'il y a beaucoup de gens qui attendent, c'est pas mon tour, ce genre de choses… Je restais et j'espérais que ça allait aller mieux.* […] *même quand tu n'es plus en procédure Dublin, c'est difficile pour avoir une place. Je sais pas pourquoi ».*

Iza, avec sa sœur mineure de 15 ans, ont attendu six mois avant d'être orientées ensemble en CADA à Gap. Iza a pourtant le "profil type" de la "vulnérabilité objective" revendiquée par l'OFII pour les orientations directives (lors de l'enregistrement en préfecture), mais, ce jour-là, il lui a été répondu *« on peut pas te donner une place, laisse ton numéro et on te rappellera »*. Iza a expliqué qu'elle n'avait ni argent, ni connaissance, mais rien n'y a fait.

Avoir un CADA peut aussi signifier être envoyé.e ailleurs. Les orientations sont imposées par l'OFII qui répartit au niveau national les personnes en demande d'asile en fonction des places se libérant ici ou là. La nécessité d'avoir un lieu pour

vivre ne laisse pas le choix aux personnes.

Après avoir passé de nombreux mois à Marseille, après avoir tenté de tisser des liens pour s'en sortir, il faut repartir ailleurs, reconstruire encore. Olga est orientée avec sa fille dans *« le nord... c'est la Bretagne »*. Elle est inquiète :

> *« Pour le déménagement toute seule, personne peut aider. Ils disent "avoir la chance". Oui c'est vrai. Il a donné la bonne place... Mais comment je vais déménager ?* […] *Ça fait 10 mois que je restais ici. Ma fille a commencé à avoir les copines. Pour elle, c'est beaucoup de stress. Parce qu'elle se réveille : "Maman on va voir la copine". Bien sûr, elle a pleuré... Elle a déjà trois ans, elle a déjà des copines. C'est encore le stress... »*

Des conséquences immédiates en ricochet

Les personnes ayant accepté l'offre de prise en charge de l'OFII[19] mais qui n'ont pas pu bénéficier d'une orientation vers un centre d'hébergement au sein du dispositif dédié aux demandeurs d'asile (DNA)[20] sont réorientées par l'OFII vers la PADA.

Cela implique deux missions pour la PADA. La première consiste à « orienter le demandeur.e d'asile non hébergé au sein du DNA vers une solution alternative d'hébergement »[21] et signaler, selon les termes du marché public, « le besoin urgent de mise à l'abri du demandeur d'asile aux acteurs concernés : SIAO[22], DDCS[23] » et en orientant « le demandeur d'asile vers le SIAO ».

Le cahier des charges des PADA ne précise cependant pas ce qu'est effectivement une « solution alternative d'hébergement ».

La deuxième consiste à « acheminer le demandeur d'asile vers une structure d'hébergement indiquée par l'OFII », c'est à dire à organiser le déplacement d'une personne, ou d'un ménage, qui serait orienté par l'OFII au sein du dispositif dédié aux demandeur.e.s d'asile.

Cela représente une charge importante de travail pour les salarié.e.s de la PADA et particulièrement les "chargé.e.s d'accueil". Pour Sabine, ancienne salariée de la

19 L'offre de prise en charge permet de bénéficier des conditions matérielles d'accueil et ainsi de percevoir l'allocation demandeurs d'asile et d'être orienté vers un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

20 DNA : Dispositif National d'Accueil réunissant les centre d'hébergement dédiés aux demandeurs d'asile tels que les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), les Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) et, depuis 2017, les Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO). Les autres dispositifs d'hébergement ne sont pas intégrés au DNA.

21 B.2 du Cahier des Charges des PADA - Marché public 2016.

22 SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

23 DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Plateforme Asile, *« cette gestion de la mise à l'abri est vraiment problématique et elle prend beaucoup beaucoup de temps et on a pas le temps de s'occuper des questions d'asile et on passe notre temps à gérer des questions de survie… »*

Les défaillances du DNA et de l'OFII ont pour conséquences que les personnes en demande d'asile non hébergées dans le cadre du DNA dépendent essentiellement de l'hébergement d'urgence généraliste, intégré au SIAO et de la PADA qui est censée les y orienter.

Une orientation vers un dispositif alternatif suffit-elle à permettre l'effectivité d'un droit ? En l'occurrence, le droit à l'hébergement des personnes ?

> *« Tout ce qui concerne la mise à l'abri… c'est pas la mission de la Plateforme, c'est pas dans le marché signé. Techniquement, c'est pas à nous de le faire, parce que, pour l'OFII, pour la Préfecture, appeler le 115 serait suffisant pour avoir une solution et, dans l'idéal, les gens seraient reçus dans les 3 jours au GUDA et orientés vers un CADA ou un HUDA ou un CHUDA… ou je sais pas trop, mais un dispositif d'hébergement… mais ça, ça marche pas ! Faut arrêter de croire ! »*[24]

Quand nous rencontrons Adnan (20 ans), lors de nos permanences d'observation à SOS Voyageurs du mardi après-midi, il est à la rue depuis plusieurs mois. Ce jour-là, il est chaudement vêtu, il porte une doudoune, un bonnet et des gants. Pourtant cette journée est plutôt douce et nous sommes tous beaucoup moins couverts que lui. À le voir, on sent qu'il a besoin de cette enveloppe vestimentaire pour faire face à son quotidien. Les petits locaux de la permanence d'accueil de l'association à la Gare Saint Charles sont son seul repère. Pourtant il est enregistré en demande d'asile depuis plus de trois mois. Adossé à un mur, il pleure, implorant les bénévoles de lui trouver une place au 115. Il a essayé d'appeler le 115 mais ça ne répond pas. Il n'en peut plus de dormir dehors avec les rats qui lui marchent dessus… La bénévole de l'association essaie de joindre le 115 mais n'y parvient pas non plus.

Plus tard, lorsque nous reverrons Adnan, en vue de recueillir son témoignage, il nous demande si nous pouvons lui trouver un endroit à louer, une place où dormir :

> *« Je perçois l'argent de l'OFII, tous les 5 du mois. Quand j'étais en Dublin, j'avais 158 euros toutes les 2 semaines et maintenant que suis en procédure normale, j'ai 345 par mois. Les hôtels c'est 500 euros par mois… Moi, ce que je veux c'est être tranquille… même si vous trouvez un endroit où dormir, je donne tout l'argent que j'ai sur moi pour être tranquille... »*

La mise à l'abri et l'absence de solution d'hébergement concernent aussi bien les personnes isolées (femmes et hommes), les couples sans enfants que les familles avec enfants.

24 Sabine, ancienne salariée de la Plateforme Asile , 2016

Sekender et Florence sont Afghans. Ils sont arrivés à Marseille avec leurs deux enfants mineurs, dont un bébé né à la frontière entre la Bulgarie et la Serbie :

> *« Avant d'avoir un hôtel, nous avons attendu 18 jours. Nous dormions, assis dans la rue, sur la place à côté de la Plateforme Asile sous le porche devant l'université (Colbert). Et un jour, la Plateforme nous a dit d'aller à l'hôtel. Nous étions avec notre fille et notre fils âgé d'un mois ».*

À son arrivée à Marseille, Kasim a cherché en vain des solutions d'hébergement pour lui, sa femme et leurs trois enfants. Comme la PADA n'avait pas pu lui proposer de solution d'hébergement, il a finalement pu trouver de l'aide par le biais de la communauté afghane :

> *« On m'a mis en contact avec une femme afghane qui a contacté le 115 et nous avons pu avoir 10 nuits à l'hôtel HECO (du 27 juillet au 7 août). À la fin des nuits du 115, je n'ai pas demandé à la Plateforme de m'aider parce que j'avais déjà demandé et ils n'avaient pas eu de solution… j'ai recontacté la femme afghane qui m'avait aidé mais elle ne pouvait pas nous aider et le 115 ne voulait plus… avec mes enfants, nous sommes restés deux jours et deux nuits dehors. Finalement je suis retourné à la Plateforme pour leur dire que nous étions à la rue depuis deux nuits et ils ont pris mon numéro en disant que pour le moment il n'y avait pas de place en hôtel et qu'ils allaient nous rappeler… Nous sommes retournés dans le squat (où ils avaient dormi à leur arrivée) mais nous avions peur, car il y avait des gens étranges et j'avais peur pour ma famille. »*

Matala a été séparé de son épouse enceinte à quelques jours de son accouchement. Ne parvenant pas à trouver de solution d'hébergement (bien que madame soit à terme et sur le point d'accoucher), ils décident de se tourner vers l'hôpital :

> *« Nous sommes retournés une seconde fois à l'hôpital de La Conception* […]. *Nous n'avions pas été reçus par la Plateforme et n'avions pas de solution. Les médecins de l'hôpital nous ont demandé si la Plateforme nous avait orientés vers un hébergement, quand je répondais "non" ils nous disaient que ce n'était pas normal… mais moi je ne savais pas quoi faire... »*

Matala prend finalement la décision de laisser sa femme à l'hôpital pour qu'elle ne soit pas à la rue et de dormir lui seul à la rue…

La famille de Omar, arrivé à Marseille en 2017 a du dormir à la rue pendant plusieurs jours :

> *« Ça été très dur pendant les trois premiers jours, nous avons dormi dans la rue entre la mairie du 1/7 et l'avenue Cantini où nous avons trouvé un banc. Je ne veux même pas en parler… J'ai demandé à un monsieur dans la rue et il m'a expliqué que je pouvais appeler le n° 115. Il m'a prêté son téléphone parce que*

le mien ne marchait plus je n'avais plus de batterie et j'ai pu joindre le 115... ».

Sans l'aide d'une personne dans la rue, Omar n'avait pas accès à l'information concernant la possibilité de joindre le numéro d'urgence 115.

Le dispositif d'hébergement d'urgence, unique alternative inaccessible et saturée

L'organisation de l'hébergement d'urgence généraliste est concentrée autour du numéro d'urgence 115. Les orientations qui seront faites par les écoutant.e.s du 115, dépendront, avant tout, de la composition familiale du ménage qui appelle et, pour les personnes isolées, une différenciation se fera en fonction des femmes et des hommes.

Le 115 est un dispositif intégré au SIAO. Dès lors, les Plateformes ont dans leur mission la responsabilité de l'orientation des personnes sans solution d'hébergement vers ce dispositif d'urgence généraliste.

Les gestionnaires de PADA n'autorisent pas tou.te.s leurs salarié.e.s à effectuer les appels au 115 mais laissent les personnes seules dans cette démarche, au motif qu'une simple information concernant l'existence du 115 suffirait à trouver une solution d'hébergement d'urgence. Le numéro d'appel étant gratuit, il serait de fait accessible à tous.

Nous reconnaissons que la charge de travail des salarié.e.s des Plateformes est très conséquente et qu'il.elle.s doivent gérer au quotidien un nombre très important de situations complexes. Toutefois il semble aussi très compliqué de ne pas accompagner les personnes primo arrivantes (pour la plupart allophones) dans cette démarche en vue de trouver une solution pour la nuit.

Les personnes que nous avons rencontrées dans le cadre de cette enquête expriment leur dénuement face à un numéro d'urgence qui ne répond pas toujours, voire très rarement.

Koda, isolé à Marseille, ne comprend pas pourquoi il est seul et sans aide pour trouver un endroit où dormir :

« J'ai dit à la Plateforme que j'avais pas d'hébergement mais ils n'ont pas appelé le 115. Moi, j'ai téléphoné, mais ils ne m'ont pas répondu. Je suis resté dans la rue pendant plusieurs semaines. »

Trouver un hébergement pour la nuit relève d'un véritable parcours du combattant. Nicolas partage son expérience qui est représentative des difficultés cumulées que rencontrent les personnes, à la fois dans la recherche d'un lieu pour dormir, que pour faire face aux conditions de vie des lieux d'hébergement d'urgence et hôtel.

« J'ai cherché un hôtel, le premier que j'ai fait était complet, je suis allé dans un autre hôtel à côté (La Pomme), là on m'a demandé 10 euros pour une chambre avec 3 autres hommes. Il devait être 21 heures. J'ai vu qu'il y avait des punaises dans cette chambre, on m'a dit d'accord on va vous donner une autre chambre. Mais dans l'autre j'ai vu qu'il y en avait aussi, alors j'ai laissé la lumière, je voulais me reposer un peu, car j'avais planifié d'aller à la plateforme à 2 heures 30, il devait être 22 heures. Mais l'autre homme qui est venu dans la chambre plus tard a éteint la lumière. Quand je me suis réveillé, j'ai vu deux punaises sur l'oreiller. Je me suis levé et suis allé le dire à la dame de l'accueil, elle m'a dit que ce n'était pas ça mais moi, je sais que c'est ça, car j'en avais déjà vu en Russie. J'ai demandé mon argent, elle n'a pas voulu, mais après elle a appelé quelqu'un et ils ont bien voulu me rendre les 10 euros. Et je suis parti. […] *À la plateforme, on m'a donné deux listes, on m'a dit qu'il faut appeler le 115, c'est ce que j'ai fait et on m'a donné la Joliette jusqu'au 30 septembre.* […] *Mais c'était dangereux dans cet endroit, j'avais deux voisins à Forbin qui étaient drogués, ils fumaient et même des drogues dures. Il y a beaucoup de gens différents et fous.* […] *J'ai fait un mois, puis après on peut renouveler 9 jours, mais la première fois on ne m'a rien donné, j'ai passé deux nuits dans la rue, j'ai vu que c'est dangereux, qu'il y a des fous partout à la gare, au Vieux Port, à la Timone, tu ne peux pas vraiment dormir, tu n'as pas le choix, dormir ou être en sécurité, tu dois toujours faire attention… J'ai compris, je ne suis pas resté, j'ai pris un train jusqu'à Miramas. Là-bas, j'ai beaucoup marché, c'était fatigant mais j'étais plus en sécurité. Puis j'ai rappelé le 115, on m'a renouvelé Forbin.* […] *Quand j'appelais le 115, je disais : "Non, non, pas à la Madrague !", parce que j'avais vu comment c'était là-bas mais on me répondait "Vous devez essayer, c'est votre choix de venir en France, vous devez prendre ce qu'on vous donne !" Il est arrivé que le 115 m'envoie à la Madrague et arrivé là-bas mon nom n'était pas sur la liste. J'ai dû aller à la Madrague une fois, je n'avais pas le choix, j'étais dans une chambre avec 5 personnes, ils fumaient, ils se volaient, j'ai parlé avec la Directrice mais elle ne pouvait rien faire, je ne pouvais pas changer… ils volaient les chaussures, il a fallu que je les cache dans une couverture, les douches sont très sales là-bas, tu peux facilement attraper des maladies, il y a des fous, ils font n'importe quoi, il y a beaucoup de gens marginalisés qui sont hors de contrôle psychologique et mental, on me draguait, on me faisait de mauvais signes… C'est très dangereux là-bas ! Je ne suis resté qu'une nuit, je me suis réveillé à 5 heures du matin et j'ai fait les cent pas en attendant le petit déjeuner. On m'avait dit : "Si tu as des problèmes, on peut changer de lieu d'hébergement", j'ai téléphoné en expliquant que la situation s'était aggravée mais on m'a répondu : "C'est votre choix d'être là, c'est soit la Madrague, soit la rue ", j'ai pleuré, on est restés 30 minutes au téléphone sans trouver aucune solution, il m'a dit d'aller à l'infirmerie et puis il a raccroché. »*

Très rarement orientés en CADA, les hommes isolés sont nombreux à dépendre de l'hébergement d'urgence via le 115

Dans le cadre d'un rapport du Sénat [25] sur les dispositifs d'hébergement au niveau national sorti en 2017 il est fait état, concernant Marseille, qu'« une étude menée en mai 2016 sur des personnes hébergées dans un centre d'hébergement d'urgence accueillant près de 300 hommes isolés, a mis en évidence le fait que 23 % d'entre eux étaient des demandeurs d'asile ».

« Le 115, pour qu'ils puissent prendre le téléphone pour me répondre, c'est le problème… »[26]

En effet, le principal obstacle à dépasser pour trouver un toit pour la nuit est bien de réussir à joindre le 115. Même si nous n'avons pas d'information officielle sur le "taux de décrochage"[27] du 115 à Marseille, nous savons qu'environ 80 % des appels passés vers le numéro d'urgence n'ont pas de réponse.

Qu'il s'agisse des personnes en demande d'asile ou encore des professionnel.le.s, militant.e.s, bénévoles, les témoignages recueillis convergent tous vers ce constat.

Le 31 octobre, alors que sommes en permanence d'observation dans les locaux de l'association SOS Voyageurs à la Gare St Charles, une bénévole tente de joindre le 115. C'est une des activités principales des bénévoles de cette association qui côtoient au quotidien un grand nombre de personnes en demande d'asile sans hébergement ni accompagnement. Dominique nous dit, alors qu'elle tient le téléphone en attendant que le 115 réponde : *« J'essaie 50 fois par jour et ça répond pas… mais je désespère pas… la 51ème fois peut être la bonne… ».*

Kamal est âgé d'une cinquantaine d'années. Il est à Marseille avec son épouse. Quand nous le rencontrons, Kamal est épuisé.

> *« Depuis notre arrivée en France, on a jamais réussi à joindre le 115, on dort dans la rue aux alentours de la Gare Saint-Charles* […] *Depuis 3 nuits, on a eu accès à une Mosquée pour la nuit. Une personne nous a vus dans la rue devant la gare et nous y a emmenés pour qu'on puisse y dormir quelques jours mais on*

25 "L'hébergement d'urgence sous forte tension : sortir de la gestion dans l'urgence", Rapport d'information de M. Philippe DALLIER, fait au nom de la commission des finances n° 193 (2016-2017), 7 décembre 2016.

26 Extrait de l'entretien de Koda, homme isolé.

27 Des statistiques nous permettant de connaître le pourcentage du nombre d'appels ayant abouti à un « décrochage » avant même de parler du nombre d'orientations effectives en hébergement (une fois le téléphone décroché).

Les critères de vulnérabilité de la DRDJSCS :
- 2004 : famille avec enfant(s) mineur(s), situation exceptionnelle
- Avril 2016 : famille avec enfant(s) de moins de 10 ans et femmes enceintes de plus de 6 mois
- Mars 2018 : famille avec enfant(s) de moins de 3 ans, femme enceinte de plus de 8 mois avec certificat médical, femme victime de traite et/ou violences conjugales, personne avec problématique de santé grave

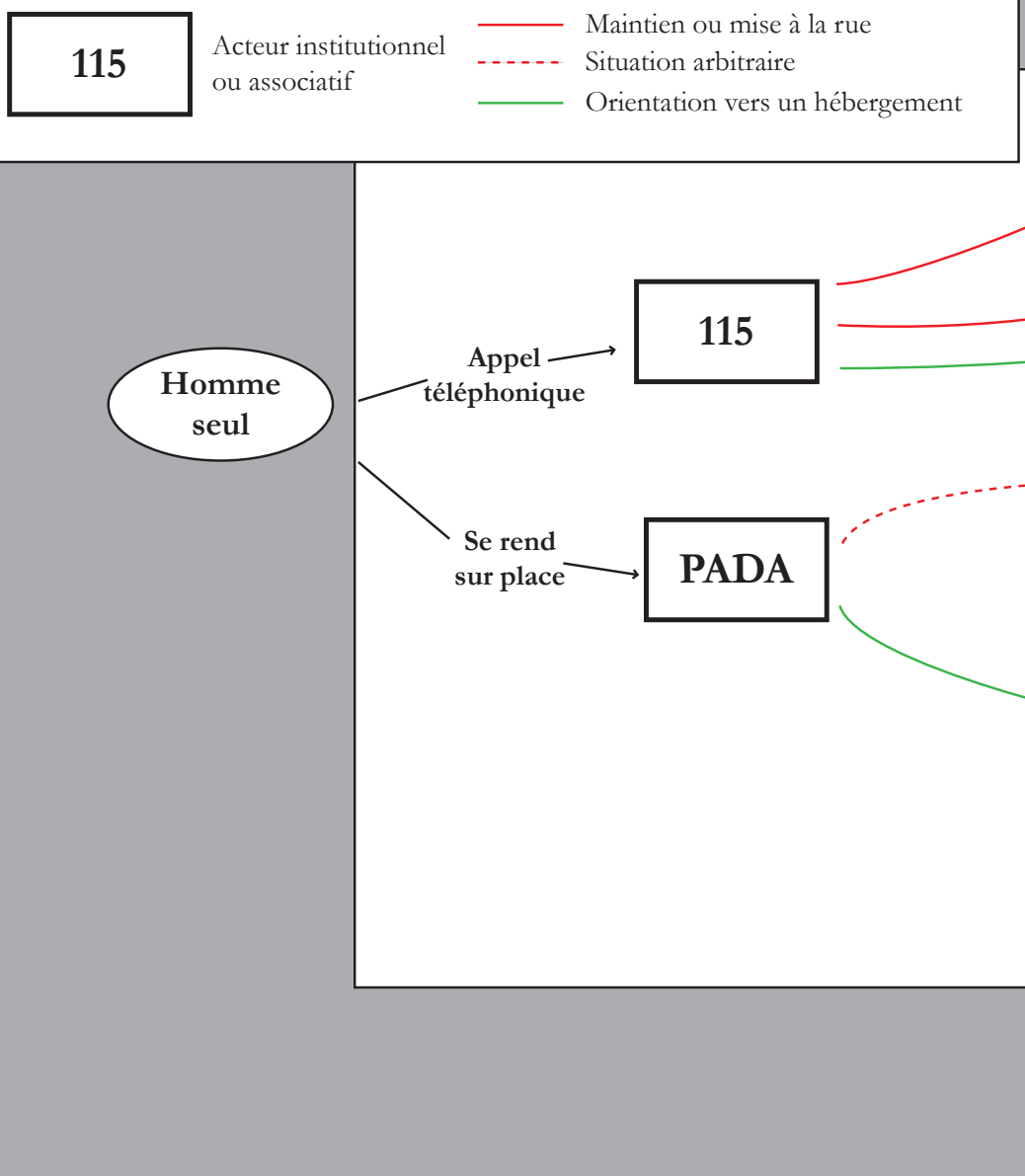

Schéma d'hébergement d'urgence pour un homme seul

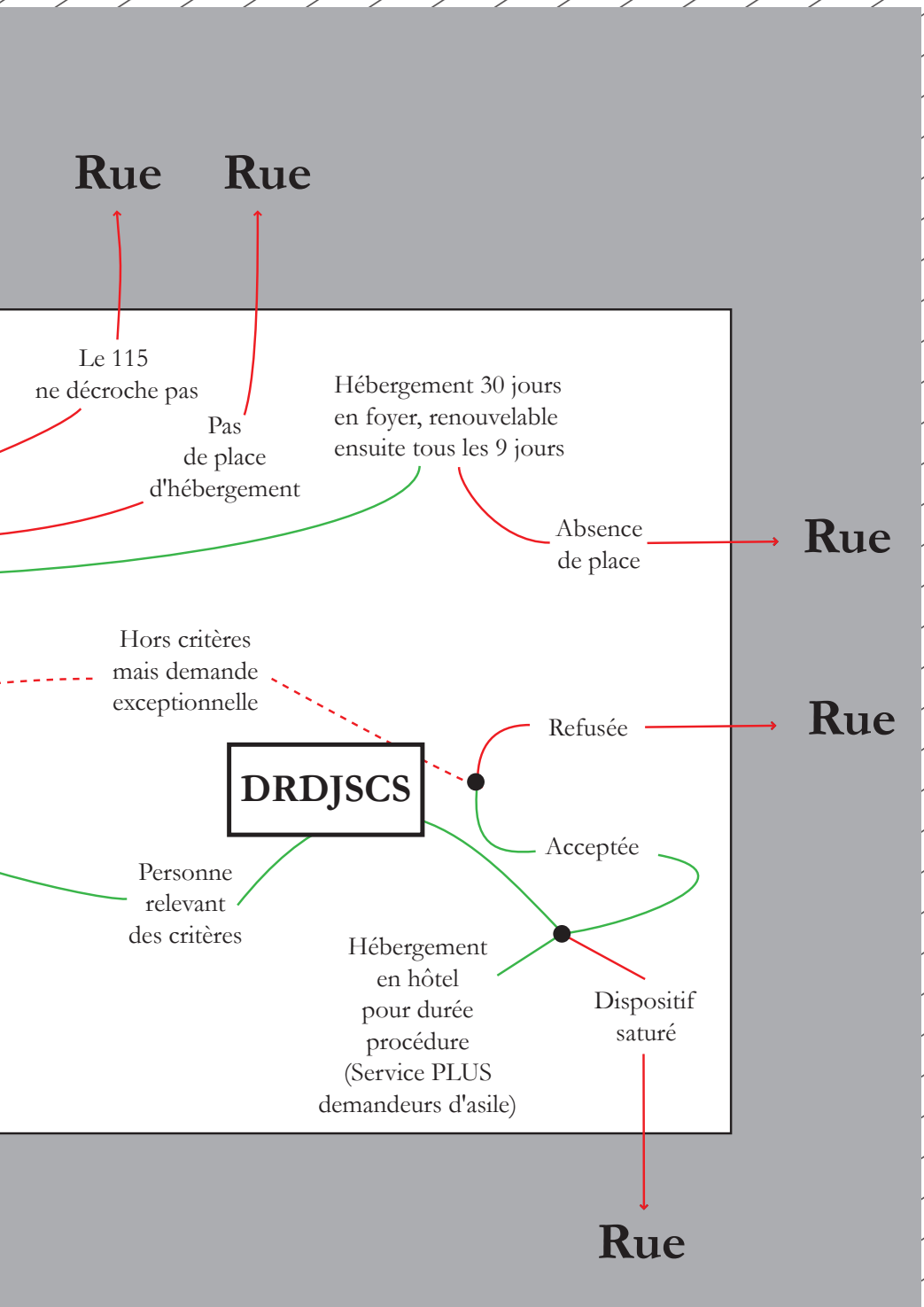

ne peut y rester que la nuit et on dort à même le sol. Il fait froid dehors. »

L'équipe du CADA Jane Pannier témoigne dans ce sens, l'association ayant aussi un service d'hébergement d'urgence 115 pour les femmes isolées :

> *« Parfois des partenaires nous contactent aussi, par exemple la Cimade, quand ils reçoivent des familles dans leurs permanences qui les sollicitent pour des problèmes d'hébergement et qu'ils n'arrivent pas à joindre le 115. Nous, on est une association avec des hébergements 115 et on a plus facilement accès au 115. Du coup, on dépanne des fois les partenaires qui ont des difficultés à les joindre en faisant le numéro général 115… on devrait pas… mais on le fait parce que sinon les gens, ils sont dehors. »*

Mohammed essaie lui aussi de joindre le 115 tous les jours mais *« sans solution »*, il nous explique faire *« au jour le jour, parfois je dors chez des gens que je rencontre et qui m'aident, parfois je ne mange pas et je paye une nuit d'hôtel... et sinon, dans la rue ».*

Cette difficulté à joindre le 115 concerne bien évidemment toutes les personnes nécessitant une mise à l'abri en urgence, qu'il s'agisse des personnes en demande d'asile isolées ou en familles, ainsi que les personnes sans domicile fixe de nationalité française ou étrangère (au-delà de la demande d'asile).

Lors d'une permanence d'observation au sein de l'association SOS Voyageurs, nous le constatons, un SDF français est arrivé pour appeler le 115, après un certain temps d'attente, il décide de s'en aller en laissant le téléphone continuer à sonner.

Les travailleurs sociaux de la PASS de l'APHM font le même constat concernant l'hébergement des personnes en demande d'asile et expliquent être confrontés à :

> *« L'insuffisance du nombre de place et d'orientation en CADA impliquant une absence de mise à l'abri adaptée pour la plupart des demandeurs d'asile. Cela implique une orientation via le 115, qui est difficilement joignable et n'est pas non plus en mesure de proposer des solutions de mise à l'abri suffisantes »*

« Le problème c'est que, quand j'appelle le 115, ils me répondent qu'il n'y a pas de place »[28]

Sur les 20 % des personnes qui arrivent à effectivement parler avec un.e écoutant.e 115, seulement deux personnes sur trois obtiennent effectivement une orientation vers un hébergement.

En 2017, sur les 64 633 demandes enregistrées par le 115 à Marseille, 23 861 ont fait l'objet de refus d'orientation par manque de place. Ces refus concernent 9 059

28 Extrait de l'entretien d'Amadou, homme isolé.

personnes qui sont donc restées sans solution d'hébergement au moins une fois [29] !

Dans le rapport du Sénat susmentionné[30], il est également souligné : « À Marseille, sur l'année 2015, 46 % des 10 104 demandes de places d'hébergement d'urgence n'ont pas abouti. Ce chiffre correspond uniquement aux appels traités, sans tenir compte notamment des personnes qui ne sont pas parvenues à joindre le 115 et celles qui y ont renoncé sachant qu'aucune solution ne leur serait proposée. »

Le règlement du 115 des Bouches-du-Rhône prévoit en général que les personnes puissent bénéficier d'une orientation pour 30 nuits (au premier appel) et ensuite, à l'issue de cette période, rappellent le 115 pour être orientées de nouveau, par tranches de 9 jours en 9 jours. La question du renouvellement de l'hébergement se pose à chaque fin de période et laisse les personnes dans l'incertitude.

Ibrahim, âgé de 22 ans, navigue, comme beaucoup d'autres, entre les places d'hébergement et les moments à la rue. Il ne comprend pas comment tout cela fonctionne, il n'y a pas de logique à ce sentiment d'abandon dans lequel il se trouve :

> *« J'ai eu le 115, 1 mois à la Madrague, puis 1 fois, 9 jours. Depuis une semaine, je suis dans la rue parce qu'il n'y a plus de place au 115. Je reste pas dormir à la gare même, je vais sur une place où il y a des travaux. Ce soir, ils m'envoient à la Madrague, je dois être à 16 heures. Des fois, tu vas là-bas et t'es pas enregistré. Quand t'arrives là-bas, la sécurité t'appelle et si tu es pas enregistré, même si le 115 t'a dit d'y aller mais sans enregistrer là-bas… et là, tu dors dehors. Des fois, y a des chambres vides (à la Madrague), des fois, on est 1 personne dans une chambre de 6 et les lits sont vides alors que des gens dorment dehors, là sous le pont à la gare. Y a des gens qui vont pour manger mais ils dorment pas et y a des lits vides.* […] *Le problème, c'est l'hébergement, le froid va arriver, cela provoque des maladies* […]. *Hier, j'ai rencontré WELCOME qui me propose un hébergement à partir du 9 novembre mais, avant, je n'ai pas de solution, le 115 me dit "demain, demain, demain". Mais il n'y a rien, il y a pas de place ».*

Okou, que nous rencontrons à SOS Voyageurs, est lui aussi de nouveau à la rue, *« j'ai une fois le foyer pour 30 jours (mais) depuis 2 semaines, je suis dehors, c'est dur... »*

Ousmane, jeune homme isolé de 25 ans, nous explique avoir *« beaucoup dormi ici à*

29 Il s'agit ici de toutes les personnes qui ont réussi à joindre le 115, les statistiques ne précisent pas (bien heureusement) la situation administrative des personnes. Nous ne pouvons donc pas, à ce niveau d'information, connaître la part de personnes en demande d'asile concernée par les refus d'hébergement. Ces statistiques concernant l'intégralité des demandes, mêlant donc les personnes isolées et les personnes en famille.

30 L'hébergement d'urgence sous forte tension : sortir de la gestion dans l'urgence, Rapport d'information de M. Philippe DALLIER, fait au nom de la commission des finances n° 193 (2016-2017), 7 décembre 2016.

la gare ». Hébergé via le 115, au foyer d'urgence collectif pour hommes de Forbin[31] pendant quatre mois est dans l'incertitude de la suite :

> *« Je suis encore là-bas pour quelques jours après ça va finir. Le problème, c'est que actuellement il fait froid, je suis à Forbin jusqu'au 11 novembre seulement. Je garde un sac à dos seulement avec moi et j'ai un sac avec des affaires que je laisse à mon ami, il est logé à la Madrague. Parce que je marche beaucoup et aussi parce qu'il y a les vols quand on reste dans la rue et même dans les foyers. Mes papiers, aussi, je les laisse à mon ami le soir quand je le retrouve ».*

Après notre rencontre, Ousmane a appelé le 115 pour renouveler son séjour à Forbin, il a obtenu 9 jours puis plus rien. Malgré ses appels quotidiens (il appelle le matin et le soir), il a dû dormir dehors une semaine avant d'être hébergé par une personne membre du Réseau Hospitalité à Marseille. Puis, en début d'année 2018, il a rappelé le 115, il a obtenu de nouveau neuf jours à la Madrague puis neuf jours à Forbin. Aujourd'hui, il est de nouveau à la Madrague.

Tout comme Saidou que nous rencontrons le 10 octobre à SOS Voyageur. Deux semaines qu'il dort dehors, à quelques mètres de là où nous nous trouvons, à la Gare Saint Charles. Il est à Marseille depuis plusieurs mois. Il a bénéficié d'un hébergement d'urgence à travers le 115. Mais depuis 2 mois, il est à la rue :

> *« Chaque jour, j'appelle le 115, quand j'arrive à parler à quelqu'un, ils me disent de rappeler demain. Tous les jours, c'est comme ça. Lorsque je viens à SOS Voyageurs, j'espère que comme c'est une association sociale, ça fonctionne mieux ».*

De la difficulté d'être isolé.e dans un foyer d'urgence collectif

Surmonter l'épreuve de la vie en foyer d'urgence est très difficile pour les personnes que nous rencontrons et leurs témoignages sur les conditions des foyers d'urgence sont, pour beaucoup, très durs.

Pour Ahmad, homme isolé de 27 ans, les foyers d'urgence lui rappelle *« trop les camps en Bulgarie, où il y avait beaucoup de monde dans la même pièce, enfermés… »*. Dawood, âgé de 30 ans ne comprend pas ce lieu d'hébergement concentrique, où tant d'hommes sont placés pour la nuit. De la promiscuité naissent des violences qui s'ajoutent aux traumatismes des uns et des autres,

> *« Malheureusement, c'est très mal cette place là bas, il n'y a pas de personne normale là bas, 6 personnes par chambre, beaucoup de vols, j'ai perdu 2 fois mon portable là bas, quand je vais aux toilettes, je prends mon sac avec moi là bas… c'est très problème, la Madrague. Toutes les choses, ils prennent, j'ai perdu mes*

31 Centre d'hébergement d'urgence pour hommes isolés situé dans le 3éme arrondissement de Marseille. L'accès au centre se fait via le 115.

vêtements là bas, quand je lave mon vêtement, je mets dehors pour que ce soit sec et quand je sors les chercher y a plus de vêtements… les gens là-bas ont besoin d'alcool… »

Amadou, bien que sans solution d'hébergement, a décidé de quitter le foyer où il était :

« Parce que c'était la guerre là bas, les gens se battent avec des couteaux. Quand tu dors, un fou vient te frapper, les portes des chambres sont toujours ouvertes et tout le monde entre. On est 6 dans les chambres et il y a tout le monde. Parfois, il y a des personnes qui viennent dans la chambre, ça me dérange parce que, moi, je ne fume pas. J'ai décidé de quitter la Madrague parce que je ne pouvais plus supporter […] *»*

Mohammed n'a de cesse de demander un hébergement à la PADA.

« Ils me répondent que je suis isolé, qu'il n'y a pas de solution, juste pour les familles. J'appelle le 115 et ils me répondent qu'il n'y a pas de place ou alors ils m'envoient dans un foyer où je ne peux pas rester, car c'est trop difficile… c'est très dur là-bas… la dernière fois une personne qui avait beaucoup bu, il était saoul, je lui ai demandé d'arrêter la musique pour que je puisse me reposer et, là, il a été très agressif… je suis pas tout jeune… je ne peux pas supporter tout ça… C'est difficile pour moi de trouver du repos… j'ai des insomnies et, là-bas, on sort à 8 heures du matin […] *Avec mon état psychologique, je suis très fragile. J'ai été pendant 30 nuits au foyer Forbin – du 11 juillet 2017 au 10 août 2017…. ça a été très très dur… de partager une chambre avec une personne qui est là bas… il y avait des personnes qui prenaient de la drogue, des personnes violentes* […] *»*

Godfrey aussi a un regard très dur sur les foyers d'urgence :

« Nous dormons à six par chambre. À 6 heures, nous prenons un petit déjeuner et nous devons partir. Puis je traîne jusqu'à 4 heures de l'après-midi. Les gens qui sont au foyer 115 sont fous, sales, ils se pissent dessus, ils sont malades, ont des problèmes de peau. Je ne me sens pas à l'aise avec eux. Ces gens me font peur ».

Comme l'explique Godfrey, pendant la journée, ces hommes sont à la rue, car les foyers d'urgence n'ouvrent que pour la nuit. Amadou a été hospitalisé pendant 4 jours, à sa sortie, il n'avait nulle part où aller :

« Je suis allé à la gare où je suis resté 2 jours. Un Africain m'a dit que je pouvais appeler le 115 le 3ème jour. Ils sont venus me chercher et m'ont emmené à la Madrague où je suis resté 4 mois. C'était pas bien là-bas. De 7 heures du matin, il faut sortir. Il faisait très froid. Je passais les journées dehors sans savoir où aller, sans avoir à manger. Avec ma blessure, c'était très dur parce que j'ai une plaie ouverte au pied et le froid rentre ».

Ces conditions d'hébergement et les importantes difficultés rencontrées par les hommes à trouver refuge pour la nuit n'épargnent pas les femmes.

« Il semblerait que l'État ne juge pas indispensable de loger des femmes isolées »[32]

Bien qu'elles sont censées être considérées comme "public vulnérable", devant par conséquent bénéficier d'une attention particulière et de protection, les femmes isolées en demande d'asile sont bien souvent laissées sans solution d'hébergement. De retour à la PADA, elles dépendent des dispositifs d'urgence généraliste spécifiques aux femmes existants à Marseille.

Bernadette et Jean, militant.e.s à RESF Marseille (Réseau Éducation Sans Frontières), témoignent de la situation d'une femme, seule avec ses enfants, qui navigue entre différentes structures d'hébergement d'urgence :

> *« On suit une gamine qui est à l'école. Sa mère est seule avec une fille de 5 ans et un bébé. En procédure Dublin, elle n'a aucune solution stable et est hébergée au 115 pour quelques nuits. La mère est seule avec les 2 enfants. Une connaissance les a hébergés un moment et ensuite une assistante sociale de la PMI l'a orientée vers la DRAILLE pour une semaine et ensuite 3 jours d'hôtel et ensuite le 115 qu'elle appelle tous les jours pour la nuit suivante… Elle a pas d'hébergement dans le cadre des familles en demande d'asile. On va écrire à la Plateforme pour comprendre la situation… L'institutrice de l'école nous a contactés… la dame a fait une demande un peu tardivement mais, quand même, on ne comprend pas ce qui se passe… Cette situation, c'est vraiment symbolique de la situation d'aujourd'hui parce qu'avant, on rencontrait pas les personnes en tout début de procédure – cette situation on l'aurait probablement rencontré en fin de procédure, déboutée et sortante d'un CADA mais pas à ce niveau de procédure… »*

Bien que plus de la moitié des personnes migrantes à l'échelle internationale soit des femmes, la migration est perçue comme un phénomène essentiellement masculin. Cette lecture des mouvements migratoires est erronée et les femmes en demande d'asile sont elles aussi présentes à Marseille, dans la rue et luttent quotidiennement à la recherche de solutions pour être à mises à l'abri.

La femme invisible[33]

Si elle est sans enfant et sans mari, la femme exilée est quasi invisible, hors du champ de notre imaginaire collectif des migrations qui se limite aux transferts de population à l'époque coloniale et à ceux de l'immigration de travailleurs de l'après-

32 Extrait d'entretien de témoignage Michel Croc, JRS Welcome

33 Paragraphe extrait du texte rédigé par le Collectif Non Mixte de Marseille, "Femmes seules en Exil, expérience du système d'asile", mai 2018.

guerre. Dans ces migrations, les femmes sont accompagnatrices ou regroupées familiales. Or, leurs projets de migration, d'expatriation, d'exil, conçus en dehors des liens du mariage, sont aussi nombreux que diversifiés. Dans les sciences sociales et dans les politiques publiques, les travaux sur les "flux migratoires" concernent généralement davantage les hommes que les femmes. Cependant, l'importance quantitative comme qualitative de la migration féminine est de plus en plus étudiée, et périodiquement redécouverte par les médias comme un phénomène nouveau. Il est des exercices incontournables : parler de la féminisation des courants migratoires en fait partie, pour toutes celles et ceux qui prétendent un jour parler des femmes en migration. […] Constat réitéré d'un androcentrisme qui fait de l'homme le référent universel. Tout se passe également comme si, tout écrit sur les femmes migrantes devait débuter par les silences, les oublis, le rappel rituel de l'invisibilité des femmes[34].

La procédure d'asile, les dispositifs d'accueil et l'accompagnement institutionnel prennent part à l'invisibilisation des femmes seules en demande d'asile. En effet, la non-prise en compte des spécificités des femmes seules rend possible cette dernière : aucun lieu dédié ou sécurisé pour elles, aucun lieu de parole, peu de législation spécifique. Si certaines expériences sont parfois, et encore trop peu, considérées par l'OFPRA et la CNDA comme légitimes pour être reconnue réfugiée la spécificité d'être femme n'est pas réellement prise en compte lors de la procédure de demande d'asile.

Pourtant, ne peut-on pas faire de ces lois françaises une analyse qui prenne en compte les rapports sociaux de sexe et le genre, et mette en évidence des situations particulières faites aux femmes ? Car si les lois ne sont pas sexuées, les réalités sociales, économiques, familiales, culturelles, les représentations, le sont[35].

« Leur visibilité demeure sélective, partielle et partiale : elles sont plus visibles comme dépendantes, souffrantes et victimes, qu'en tant que protagonistes actives et indépendantes des migrations. Et ceci malgré (mais aussi peut-être paradoxalement grâce à) la formidable accumulation des connaissances et en dépit de la présence continue des migrantes sur le marché du travail, de leur mobilisation et de leur prise de parole dans l'espace public. » [36]

Une des représentations répandues est de confiner la femme à un statut marital. Le cadre familial est toujours davantage considéré et parfois plus sécurisant face aux lacunes du système d'accueil. Ce statut peut parfois être une stratégie de survie pour les femmes en exil. En effet, sans réseau de soutien et de lieux d'hébergement

34 Christine Catarino et Mirjana Morokvasic, « Femmes, genre, migration et mobilités », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21 – n°1, 2005

35 Claudie Lesselier, « Femmes migrantes en France : le genre et la loi », Genre, travail et migrations en Europe, *Collection des Cahiers du CEDREF*, décembre 2003

36 Mirjana Morokvasic, « L'(in)visibilité continue », *Cahiers du Genre*, vol. 51 n°2, 2011

stables, plusieurs femmes voyageant seules sont contraintes à se mettre en couple dans l'espoir de trouver une certaine sécurité physique. C'est ce que Sharon, une femme nigériane de 23 ans, a ressenti lors son arrivée à Marseille :

> *« S'il y a une asso qui aide les femmes, ça serait plus facile pour beaucoup de femmes. Parce si elles ont nulle part où aller, elles suivent n'importe quel mec qui propose son aide comme ça, et c'est comme ça que beaucoup de filles nigérianes tombent enceintes. Moi je trouve qu'avant de tomber enceinte, c'est bien pour toi d'avoir ta propre maison, tes propres papiers avec lesquels tu peux travailler et tu peux prendre soin de ton enfant.* […] *Ya des gens qui croient que ça va rendre leur vie plus facile mais c'est pas vrai. Le mec n'a pas de papiers, vous avez pas de papiers, ça peut pas être facile. C'est pas une solution plus rapide au problème, c'est pas du tout une solution. Y a des filles qui veulent avoir des enfants et qui ne soucient pas de tout ça, mais y a aussi des filles qui n'ont pas le choix parce qu'elles se retrouvent dans une très mauvaise situation et c'est la seule façon pour qu'elles soient aidées.* […] *Un message aux filles nigérianes : fais attention de ne pas sauter dans le mariage parce que tu te trouves en ce moment dans une situation difficile.* […] *Prends ton temps, ne laisse personne te perdre ou te décevoir et te dire que si tu fais ça, ça sera plus facile pour toi, fais tes propres plans de vie et prie. »*

Iza, Sharon, Valérie, Joy, Olga, Aminata, Camille, toutes ont passé une ou plusieurs nuits dans la rue à Marseille. Seules, enceintes, accompagnées d'un ou plusieurs enfants, en fratrie, ni l'OFII ni le 115 ne leur a évité de passer des nuits dehors.

Contrairement à l'idée courante, qui voudrait que les femmes seules soient prioritaires pour entrer dans les hébergements dédiés aux personnes en demande d'asile, basée sur leur "vulnérabilité", dans la majorité des cas il n'en est rien. Lorsqu'une femme seule passe par le bureau de l'OFII, lors de son passage au GUDA, elle se retrouve rarement avec un hébergement stable pendant une longue période. Commence alors la valse des hébergements d'urgence, qui correspond à une accumulation de nuits au 115. Comme le décrivent plusieurs femmes rencontrées, seules celles dont la grossesse est bien avancée ou accompagnées de jeunes enfants sont considérées comme relevant prioritairement de l'accès à un hébergement d'urgence. Autrement dit, seul le critère de la maternité est prise en compte, et rarement les possibles violences de genres et les situations spécifiques des femmes. Or, dans de nombreux témoignages, des violences physiques et sexuelles ont été vécues, provoquées par cette précarité et par une prise en compte minime des questions touchant particulièrement les femmes. Les lacunes de l'offre d'hébergement, ou d'aides financières et leurs conséquences sexo-spécifiques, se traduisent par un terrain favorable aux violences de genre. Cela se traduit par des nuits dehors ou des marches effrénées toute la journée. Ces lacunes rendent les femmes seules plus vulnérables encore aux sollicitations et agressions sexuelles,

ainsi qu'aux incitations à la prostitution occasionnelle[37].

Laurence Vaillant, assistante sociale intervenant à la PASS PSY de Marseille, n'en revient pas de constater au quotidien et dans le cadre de son travail, *« la non mise à l'abri des femmes enceintes* […] *Il y a des femmes enceintes qui restent dehors ! »*

Joy est l'une de ces femmes. Âgée de 22 ans, elle est isolée et enceinte quand elle arrive à Marseille :

> *« Je suis arrivée, j'ai dormi à la station Saint-Charles. J'ai demandé à la plateforme : pas de maison. J'ai appelé le 115, ils répondent pas. Tu dors à la rue. Le 115 m'a donné une nuit là, à Jane Pannier, une nuit, une nuit, une nuit. Je suis enceinte, je peux pas rester dans le 115 ».*

Aminata Kallo, femme isolée âgée de 23 ans et en demande d'asile à Marseille, a été orientée par le 115 à l'association Jane Pannier puis à l'Abri Maternel puis à l'association Hospitalité pour les femmes puis plus rien… quand le 115 ne l'oriente plus nulle part, car elle est à 8 mois de grossesse.

> *« Je n'avais pas d'argent, je n'avais pas l'ADA, ils m'ont dit qu'ils ne peuvent pas garder une femme de huit mois, c'est dangereux. Ils m'ont dit de partir, j'ai appelé le monsieur de l'association El Manba, elle m'a dit de partir chez elle. Je suis restée une semaine, après X. du collectif, qui travaillait à Forum Réfugiés, a pu avoir un hôtel pour moi ».*

C'est au premier jour du neuvième mois qu'elle a finalement été orientée en CADA à Gap :

> *« J'étais au 115, j'appelais chaque jour. On me faisait marcher chaque jour.* […] *Parfois, tu appelles le 115, ils disent : "il n'y a pas de place". Des fois, ils t'amènent, des fois, ils te donnent deux jour, parfois un jour, ça n'a pas été facile ».*

Aujourd'hui, Aminata a accouché, elle a été reconnue réfugiée. Elle se souvient de cette période avant son orientation en CADA, entre les solutions "alternatives" d'hébergement et périodes à la rue :

> *« Le plus compliqué, c'était le manque de logement et tu es une femme enceinte, c'est très dur, pas facile. Tu marches un jour ici, un jour là. Si une personne ne connaît pas d'association, ça va être plus dur. Même avec l'association, c'est dur, car tu es seule, chaque jour on te fait marcher* […] *tu es avec des bagages, enceinte, c'est très dur mais, avec le courage, tout est possible ».*

Iza a 18 ans quand elle arrive à Marseille. Elle a fui le Pakistan avec ses parents,

37 Paragraphe extrait du texte rédigé par le Collectif Non Mixte de Marseille, "Femmes seules en Exil, expérience du système d'asile", en mai 2018.

son fiancé et sa sœur cadette. À son arrivée à Marseille, elle est toute seule, car elle a perdu sa famille sur la route :

> *« Je suis arrivée à Marseille fin mars 2017. La première chose que j'ai faite, je suis allée à la police et je leur ai tout expliqué. Mais ils n'ont rien fait pour m'aider. Ils m'ont donné des adresses en me disant que je trouverai là de l'aide pour manger et dormir mais pas un hébergement stable pour rester. Ils m'ont donné le numéro du 115 et m'ont dit de sortir du bureau.* […] *Quand je suis arrivée, je venais juste de faire mes 18 ans* […], *j'ai essayé d'appeler le 115 toute la journée mais ils ne m'ont pas répondu alors j'ai dû dormir dans la rue. Je venais d'arriver, je ne connaissais personne ».*

Iza a pu, après avoir passé une première nuit seule dans la rue, être orientée en hôtel par le 115 avec l'aide de la PADA :

> *« J'ai été en hôtel quelques jours et quand, l'hôtel, ça a été terminé, j'ai encore appelé le 115 tous les jours. En général, ils répondaient pas et quand ils répondaient, quand je leur demandais s'ils parlent anglais, ils me répondaient "non"et me raccrochaient au nez... »*

Une fois, elle parvient à obtenir un jour, à Jane Pannier mais elle doit quitter la chambre le lendemain matin :

> *« J'ai dormi là et le matin, à 8 heures, ils m'ont dit : "Ok tu peux partir." J'ai dit : « J'ai besoin de rester plus de jours ici ». Ils m'ont dit : "Pour cela, il faut que tu appelles le 115". Je les ai appelés mais ils m'ont pas répondu alors je suis retournée dans la rue. »*

La petite sœur d'Iza, âgée de 14 ans, arrive à Paris quelques semaines plus tard. Iza va la chercher à Paris et elles reviennent ensemble à Marseille où Iza a déjà enregistré sa demande d'asile :

> *« Quand ma sœur m'a rejointe, ça a été encore plus difficile, car le 115 ne pouvait pas nous donner de place comme elle est mineure. Quand elle est arrivée, j'ai demandé à quelqu'un qui parle français de les appeler et d'expliquer la situation. Ils ont dit qu'ils ne pouvaient nous donner une place parce que j'avais une sœur mineure, qu'il fallait que je laisse ma sœur à la police et qu'on me donnerait une place. J'ai dit : "Non, désolée, on ne veut pas être séparées, on veut rester ensemble". Après, dans chaque organisation où on a été, on nous a dit que ça serait plus facile pour moi et pour elle si on se séparait. »*

Si elles parviennent effectivement à joindre le 115 et à obtenir une place d'hébergement, les femmes sont orientées pour une ou plusieurs nuits dans différents lieux. L'accueil de nuit Saint Louis est spécifique à l'accueil des femmes. Hébergement d'urgence collectif, il peut accueillir une cinquantaine de femmes par nuit dans des dortoirs communs. Ces conditions afférentes à l'hébergement

d'urgence sont difficiles pour les femmes qui y sont orientées.

Valérie a eu beaucoup de difficultés à s'habituer à ce lieu où elle a dormi pendant plusieurs mois avant d'être orientée en CADA :

> *« La voiture du 115 est venue, m'a emmené dans le 15ème, à Saint Louis.* […] *On est 11 personnes dans la chambre.* […], *Tu pouvais pas dormir parce qu'il fallait rien laisser, à peine si tu fermes les yeux, on te volait. Tu es obligée de mettre ton téléphone en dessous de ta culotte ! La valise à côté, tu peux la laisser en-bas mais le soir, tu dois remonter dans ta chambre avec ta valise, tu es obligée de pas trop bien dormir parce qu'il y a des vols. La première fois que je suis venue, il y avait deux nanas qui voulaient me frapper. Elles essayaient de voir si j'avais peur d'elles. Certaines, même si vous êtes amies, elles te volent. On m'a piqué 10 euros mais ça va. Mon téléphone, j'étais obligée de le mettre dans ma culotte ! »*

Mais, comme dans tous les hébergements d'urgence à Marseille, les femmes doivent, comme les hommes, quitter au petit matin le lieu où elles ont dormi.

> *« On était là-bas, on dormait et le matin, ils nous relâchaient. La voiture venait, elle nous mettait au soleil... Au marché du soleil. On marchait dans la pluie et dans le froid ».*

Valérie et les autres femmes se retrouvent, dès lors, à la rue pendant toute la journée, en errance. Les accueils de jour sont mixtes et majoritairement occupés par des hommes, ce qui ne rend pas l'accès évident pour les femmes seules.

L'instabilité des orientations par le 115, au goutte-à-goutte, est très anxiogène pour les femmes qui peuvent à tout moment se retrouver en rupture d'hébergement et retourner à la rue.

Aminata Kallo a vécu cette angoisse du renouvellement quasiment à la nuitée :

> *« J'étais au 115,* […] *une seule nuit* [puis] *ils m'ont renouvelé 2 nuits. J'étais à Honnorat derrière la gare. Ils m'ont renouvelé 4 nuits. J'ai fait 4 jours, ils m'ont renouvelé encore. »*

Les femmes peuvent aussi, si elles sont avec leurs enfants, être orientées dans le cadre de l'hébergement d'urgence pour familles. Pourtant, dans le cadre du dispositif d'urgence généraliste[38], il n'existe pas à Marseille de foyer d'urgence pour l'hébergement de couple sans enfant ou pour l'hébergement de famille.

La plupart du temps les couples sans enfant seront séparés et orientés distinctement vers les dispositifs d'urgence pour femmes isolées d'un côté, et pour hommes isolés de l'autre.

38 À différencier des dispositifs existants dédiés aux personnes en demande d'asile.

Les critères de vulnérabilité de la DRDJSCS :
- 2004 : famille avec enfant(s) mineur(s), situation exceptionnelle
- Avril 2016 : famille avec enfant(s) de moins de 10 ans et femmes enceintes de plus de 6 mois
- Mars 2018 : famille avec enfant(s) de moins de 3 ans, femme enceinte de plus de 8 mois avec certificat médical, femme victime de traite et/ou violences conjugales, personne avec problématique de santé grave

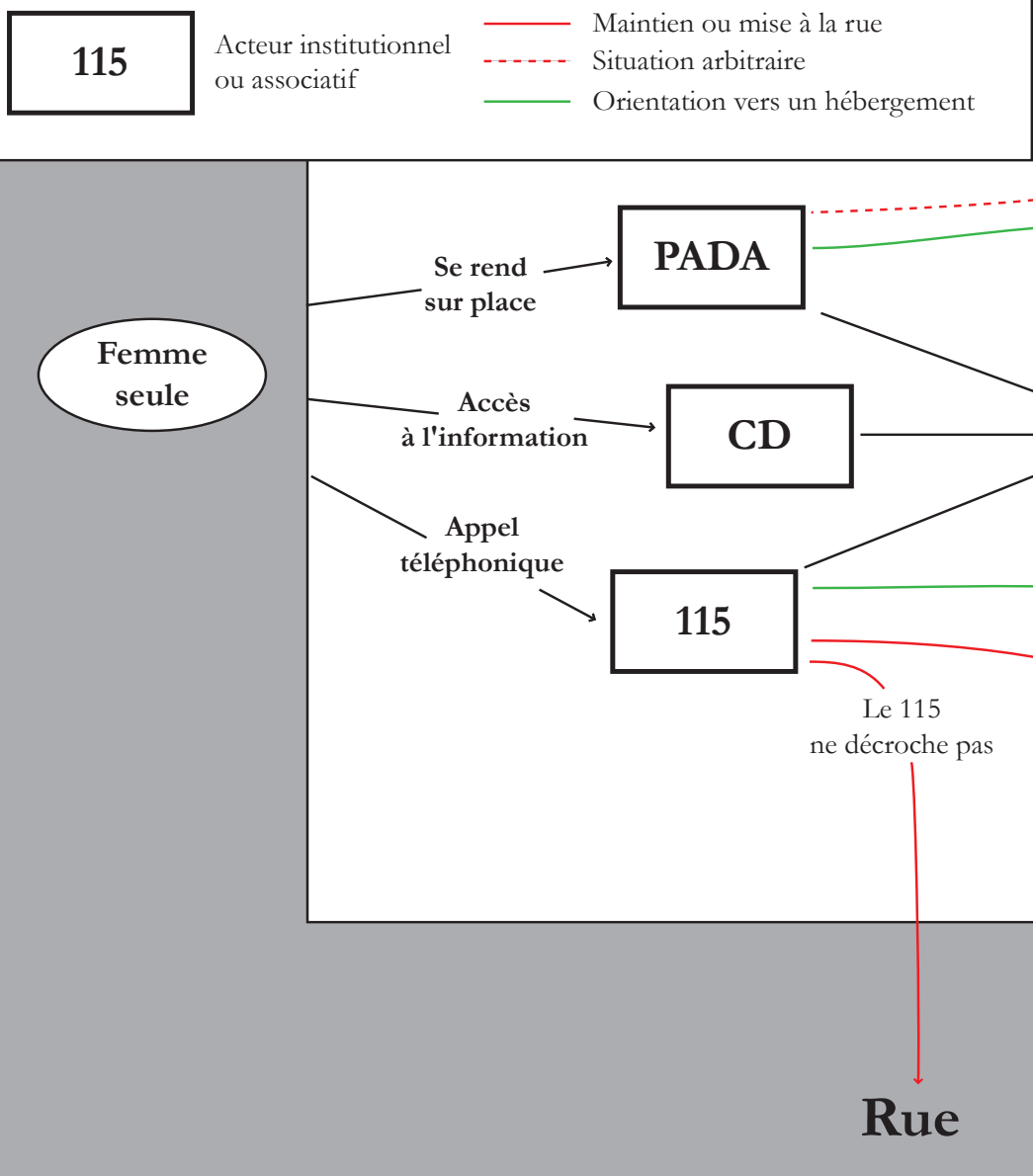

Schéma d'hébergement d'urgence pour une femme seule

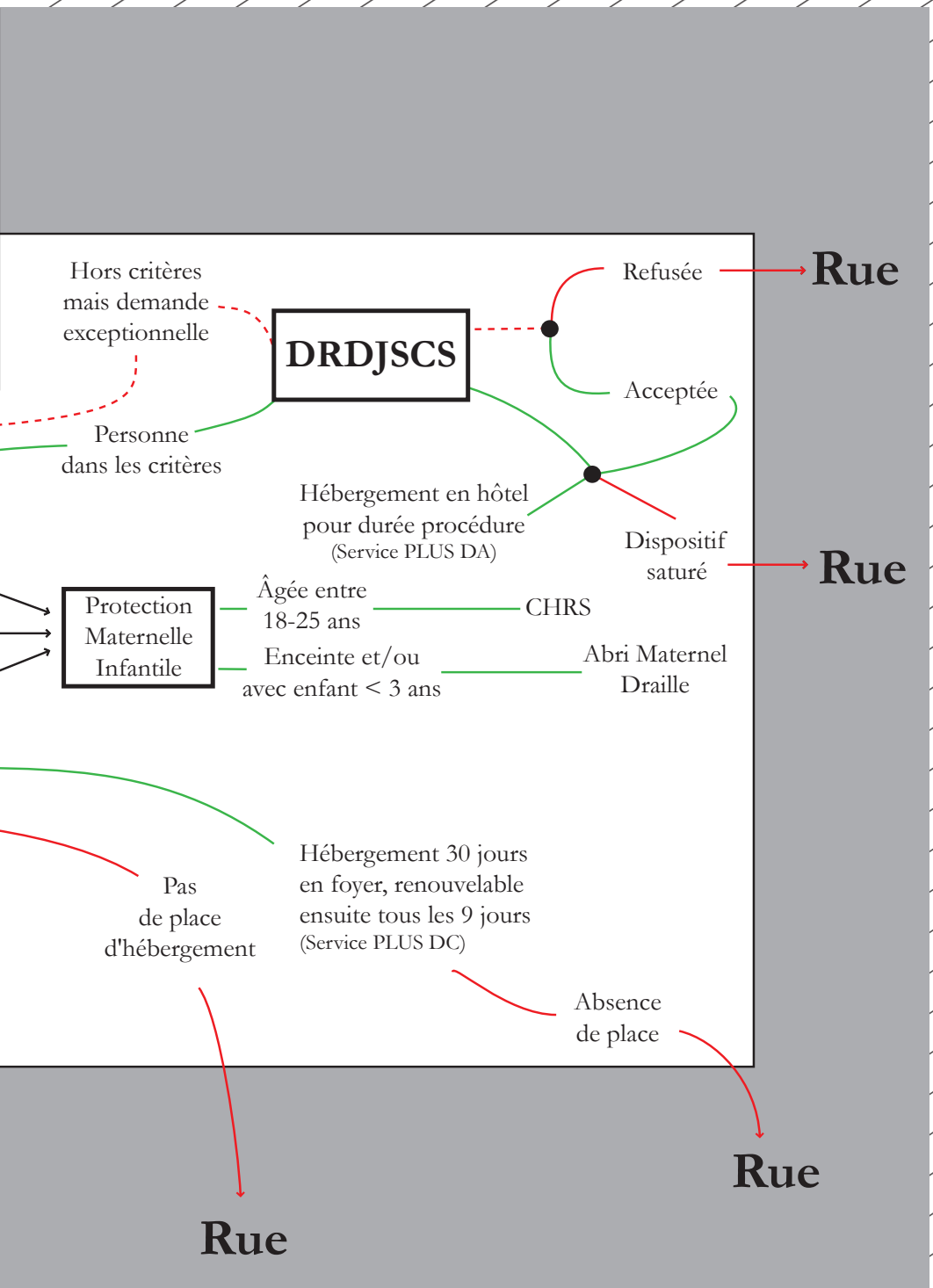

Cela ne veut pour autant pas dire qu'il n'y a pas de dispositif d'hébergement d'urgence pour les familles en demande d'asile. Mais accéder à un hébergement d'urgence "en famille" reste très compliqué.

> *« Mon fils nous demande pourquoi on est pas restés en Libye alors que là-bas c'est la guerre… Mais là-bas, il avait une chambre… ici, il dort dans la rue… »*[39]

Laurence Vaillant, assistante sociale de la PASS PSY de Marseille, le constate au quotidien :

> *« On est censé pister et constamment relancer et ça, c'est une perte de temps énorme pour nous et puis, les patients ne sont pas bien parce qu'ils ne savent pas où dormir le soir, que des places 115 pour les familles, c'est quasi inexistant, que les familles peuvent pas se séparer comme ça, l'homme à la Madrague ou à Forbin et puis la femme à la rue avec les enfants… c'est quand même très compliqué… ».*

À l'image de Matala Sissoko qui a été séparé de sa femme pendant près d'un mois :

> *« L'hôpital a appelé le 115 et, comme ma femme était enceinte, elle a été orientée vers un hébergement d'urgence et nous avons été séparés pendant 26 jours. Ma femme était au 115 et, moi, je dormais à la gare. Ma femme était dans un foyer et, moi, je n'avais pas le droit. Le foyer était loin, vers l'hôpital de la Timone, et, moi, je ne pouvais pas y aller. Au début, ils n'ont pas dit où ils l'emmenaient et je ne savais pas comment la trouver. Moi, je dormais à la gare. En arrivant à Marseille, nous sommes allés à l'hôpital, car ma femme était enceinte de 9 mois et, là, l'assistante sociale nous a dit qu'il n'y avait pas de place pour nous héberger. J'ai demandé qu'elle trouve un endroit, car ma femme allait avoir le bébé, mais elle nous disait qu'il n'y avait pas de solution pour nous deux. Alors, je suis parti et j'ai laissé ma femme à la maternité. C'est à partir de là qu'ils l'ont orienté au 115 et que, moi, j'étais dans la rue. Ma femme était sans téléphone, je ne pouvais pas la contacter. Nous sommes restés sans nouvelle pendant 26 jours. Finalement, nous nous sommes retrouvés à la Plateforme par hasard… »*

L'hébergement d'urgence des familles via le 115 : 10 nuits par an !

Les familles en demande d'asile peuvent faire appel au 115 (au même titre que n'importe quelle famille à la rue) et, en fonction de critères déterminés localement, saisir la PADA pour avoir accès à un hébergement dans le cadre du Dispositif d'Hébergement en Hôtel des Demandeur.e.s d'Asile (DHUDA).

Le dispositif de mise à l'abri des familles en urgence via le 115 est fortement tendu,

39 Quand nous rencontrons Malik et Fatima, ils sont à la rue, ils dorment dans un parc avec leur fils âgé de 11 ans.

car, si les familles arrivent à joindre le 115 et à obtenir une orientation en hôtel, celle-ci est limitée à 10 nuits par an et par famille[40].

Les professionnel.le.s comme les personnes concernées, ne comprennent pas comment un tel système peut perdurer :

> *« Une fois, j'ai appelé le 115 pour une famille qui est arrivée au CADA spontanément. Elle était à la rue, ils étaient en fin des 10 nuits du 115 et avaient épuisé les nuits pour l'année en cours. La femme avait un bébé, c'était fin décembre. J'ai appelé le 115 et, là, j'ai pu négocier avec le responsable pour avoir quelques nuits en plus et basculer jusqu'à janvier de l'année d'après pour commencer une nouvelle année et avoir les 10 nuits de l'année suivante… mais, si j'avais pas appelé, cette famille, elle n'avait rien et restait dehors... Des fois, quand on appelle le 115, ils nous disent que, quand y a un démantèlement de camps roms, y a plus de place. Ça me fait penser qu'en fait, on n'est pas capables de traiter l'urgence et les problèmes…comme si un problème prenait la place d'un autre... »*[41]

Le dispositif de mise à l'abri en urgence en hôtel des familles à Marseille s'appelle Service Plus. Géré par le SIAO, ce service conventionne des hôtels à Marseille et dans les environs, en vue d'héberger des familles via le 115. Ce service a été créé dans les années 1990. À l'origine, comme l'explique Aude Lévèque, chargée de mission à l'agence régionale PACA de la Fondation Abbé Pierre, il s'agissait de proposer aux familles une mise à l'abri *« le temps nécessaire pour avoir une orientation vers un hébergement plus stable »* :

> *« Aujourd'hui, ça n'a plus du tout raison d'être, car on n'est pas du tout dans ces délais pour avoir accès à un hébergement et donc c'est le principe de la porte tournante, "tu entres, tu sors", mais ça répond ni aux besoins ni à la réalité, faut revoir tout ça ».*

En 2017, 4 050 personnes (adultes et enfants) ont été hébergées en hôtel via Service Plus (115) pour 10 nuits. Mais que se passe-t-il pour les familles qui arrivent effectivement au terme de ce délai ?

Malik et Fatima sont arrivés à Marseille avec leur fils âgé de 11 ans. Après une première nuit à la gare Saint-Charles, ils ont appelé le 115 :

> *« On a essayé d'appeler le 115 pendant toute la nuit mais y a pas eu de réponse jusqu'au lendemain autour de midi. J'ai essayé plus de 20 fois de les joindre. Ils nous ont demandé les informations sur ma femme, sur mon fils et ils nous*

40 Qu'il s'agisse de familles en demande d'asile ou non. Cette organisation propre à la ville de Marseille concerne toutes les familles faisant appel au 115 en vue d'une orientation vers un hébergement d'urgence.

41 Témoignage d'un membre de l'équipe du CADA Jane Pannier

ont rappelé environ 1 heure après pour nous donner l'adresse de l'hôtel HECO où on est restés pendant 10 jours. On est allés à l'hôtel en train jusqu'à la gare de Septèmes. […] *Le 4 septembre 2017, je suis retourné à la Plateforme pour les informer qu'il nous restait que 2 nuits à l'hôtel et qu'on savait pas quoi faire après. Le monsieur m'a dit que c'est la Préfecture qui décide pour renouveler les hôtels. Il m'a donné un plan pour me rendre directement à la Préfecture pour faire la demande… Je savais pas quoi faire… je connais pas... On est allés ensemble avec ma femme et mon fils à la Préfecture. On est montés au 6ème étage, au service des demandeurs d'asile pour demander un hôtel et aussi demander à ce qu'il nous donne une date de rendez-vous plus rapidement que le 20 octobre 2017* [pour l'enregistrement de leur demande d'asile au GUDA]. *On a dit qu'on dormait dans la rue mais la Préfecture a répondu que ce n'est pas possible d'avancer le rendez-vous et que je devais rappeler le 115… Je sais pas comment ça marche, alors j'ai appelé le 115 une nouvelle fois mais ils ont dit qu'on avait déjà eu les 10 nuits… »*

Les familles vivent des situations ubuesques… D'un côté, elles cherchent par tout moyen à trouver des solutions à leurs besoins vitaux (un toit et être en sécurité) et interpellent les administrations qui, de l'autre côté, mettent en place des directives et règles qui excluent ces personnes des dispositifs d'urgence sans prendre en compte leur réalité quotidienne ni rien proposer d'autre.

Jamal se rappelle ce jour où il a demandé à la PADA ce qui allait se passer au-delà des 10 nuits du 115 :

« Ils m'ont répondu qu'il fallait voir directement avec le 115, alors j'ai appelé le dernier jour… mais ils ont refusé parce qu'on avait déjà eu les 10 nuits… Au téléphone, j'ai dit que j'avais un enfant malade, un bébé d'un an et demi, un fils de 2 ans et demi et que ma femme est enceinte de 8 mois… mais ils ont refusé quand même… Ils laissent des familles comme ça… Dehors… On a dormi dans la rue pendant 5 jours. Tous les jours, je suis allé à la Plateforme pour demander un hôtel mais y avait pas de solution. On nous a rien proposé, même pas un endroit où manger. »

De nombreuses familles sont ainsi laissées à la rue. Le Réseau Éducation Sans Frontière est régulièrement contacté pour des situations de ce genre :

« Depuis septembre 2017, on a des appels sur le téléphone RESF de personnes qui appellent pour des familles qu'elles rencontrent à la rue et qui ont des rendez-vous préfecture à plus d'un mois, 6 semaines, 7 semaines… des appels comme ça, on en a eu… une personne nous a contactés pour une famille qui dormait dans la rue, au parc du 21ème centenaire, depuis plusieurs semaines… À force d'interpellations et de forcing au niveau de la Plateforme, elle a réussi à ce que la famille soit mise à l'abri en hôtel… »[42]

42 Extrait d'entretien de Bernadette et Jean militants à RESF Marseille

Le "Service Plus Demandeurs d'Asile" : en famille à l'hôtel (sous conditions)

Les familles en demande d'asile peuvent aussi être orientées vers un autre dispositif d'hébergement d'urgence : cette fois lié à leur statut administratif de personnes en demande d'asile.

La création de ce dispositif local pour l'hébergement d'urgence des familles en demande d'asile date de 2009. Il est une émanation du Service Plus généraliste (relevant du 115) afin de répondre à la demande spécifique de mise à l'abri des familles en demande d'asile se présentant à la PADA. Toutefois ce dispositif n'est pas limité aux 10 nuits du 115 et les personnes doivent pouvoir en bénéficier jusqu'à leur orientation en CADA.

Ce service n'est pas uniquement à destination des familles mais peut aussi être proposé à toute personne sans solution d'hébergement et ne pouvant pas être orientée vers le dispositif d'urgence généraliste (pour des raisons de santé notamment).

À l'origine, le dispositif de mise à l'abri permettait l'orientation en hôtel de toutes les familles avec enfants mineurs.

Depuis avril 2016, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) des Bouches-du-Rhône, en charge de la gestion budgétaire de l'hébergement des demandeurs d'asile, a émis ses propres critères de "vulnérabilité". Ces critères sont mis en place dans une logique de réduction des coûts et impliquent une restriction de la mise à l'abri en hôtel des familles en demande d'asile et ce, au mépris de la réglementation en vigueur relative à l'identification des personnes vulnérables en demande d'asile[43].

Les critères retenus par la DRDJSCS des Bouches-du-Rhône en 2016 concernent donc exclusivement les femmes enceintes de plus de six mois et les familles monoparentales avec des enfants de moins de dix ans[44].

Sabine témoigne du quotidien des salarié.e.s de la PADA sans cesse en train de jongler entre les critères de la DRDJSCS des Bouches-du-Rhône et les situations dramatiques qui se présentent quotidiennement à eux :

> *« Les critères de la DRDJSCS sont stricts – avec des refus pour des familles avec des enfants de 11 ans, de 12 ans ou pour des personnes avec des problèmes de santé physique. J'ai parfois réussi à mettre à l'abri des hommes seuls qui sont malades. Moi-même, je me sens pas légitime à évaluer ou à départager une information médicale pertinente et de me dire si cette personne a droit en*

43 Article L744-6 du CESEDA

44 Les critères ont évolué de manière encore plus restrictive en mars 2018 et sont présentés en partie introductive de cet ouvrage.

Les critères de vulnérabilité de la DRDJSCS :
- 2004 : famille avec enfant(s) mineur(s), situation exceptionnelle
- Avril 2016 : famille avec enfant(s) de moins de 10 ans et femme enceinte de plus de 6 mois
- Mars 2018 : familles avec enfant(s) de moins de 3 ans, femme enceinte de plus de 8 mois avec certificat médical, femme victimes de traite et/ou violences conjugales, personne avec problématiq de santé grave

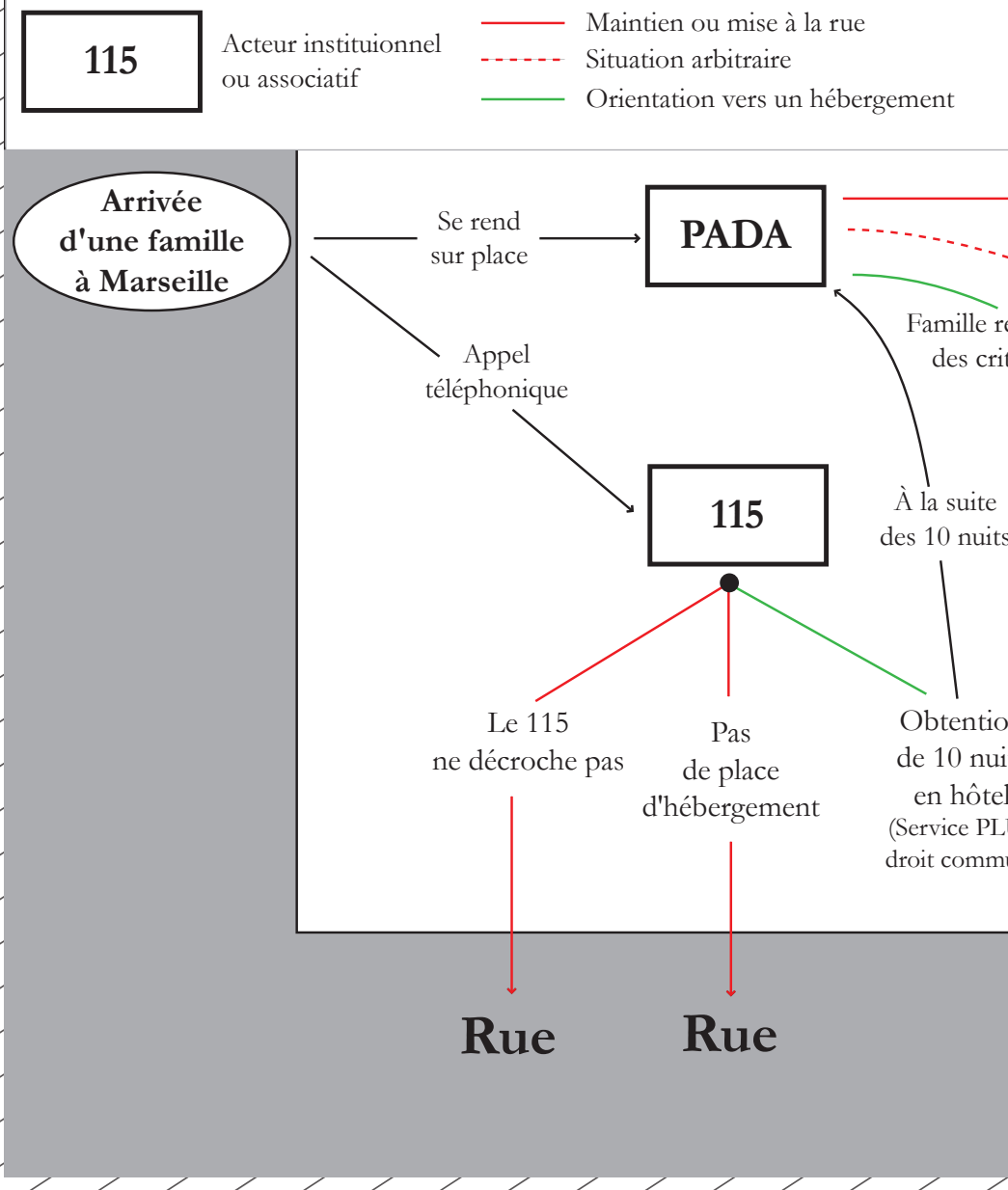

Schéma d'hébergement d'urgence pour une famille

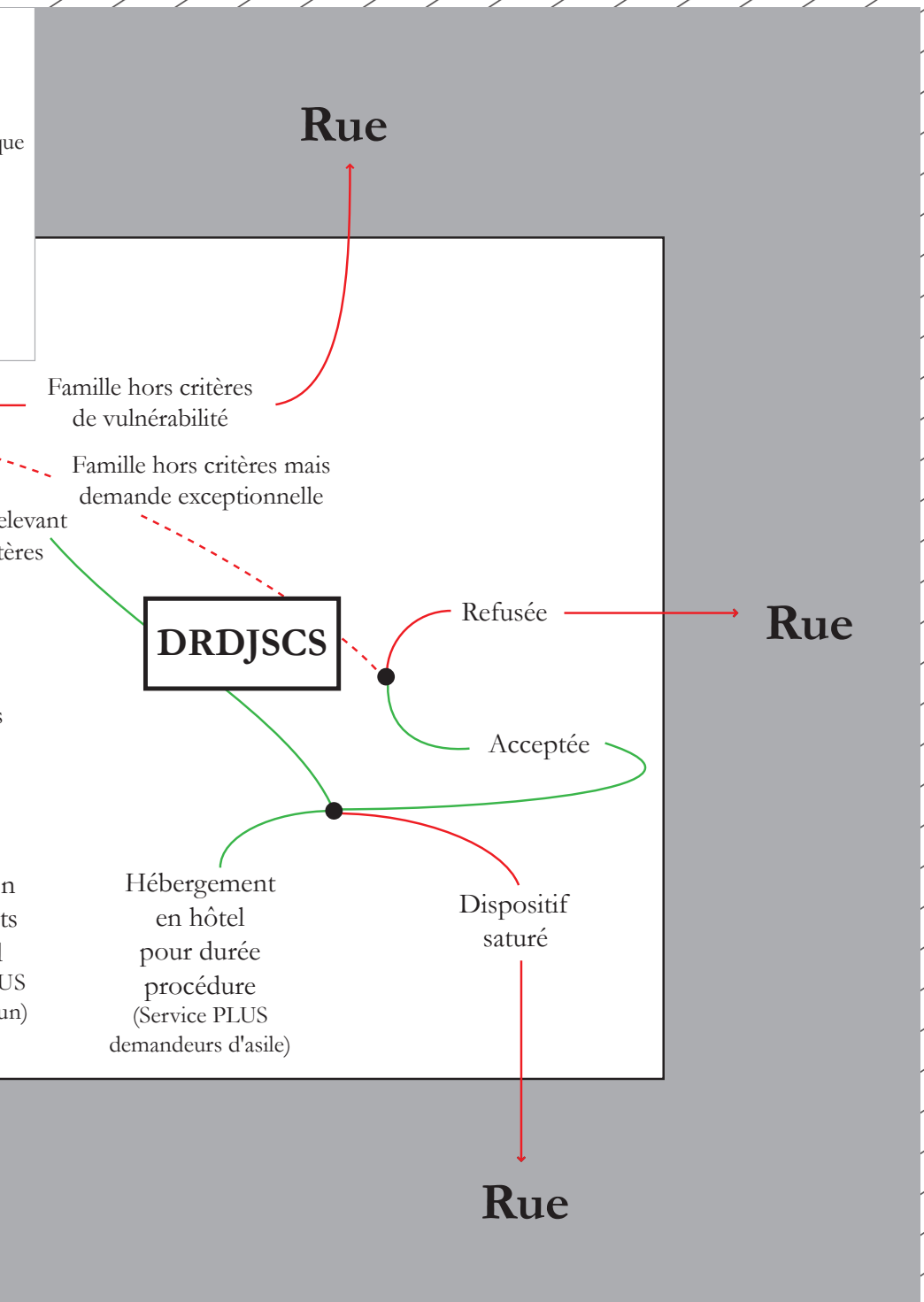

priorité à un hébergement ou pas… les gens, ils sont prêts à tout… y en a qui te montrent leurs blessures dans le bureau, y en a qui te montrent leurs cicatrices, qui sortent de l'hôpital avec des broches et qui sont à la rue… sans solution…. Ils se dénudent devant toi... »

Toutes les familles n'entrant pas dans les critères sont exclues du dispositif. Quand elles ont épuisé les 10 nuits "115", où vont-elles ?

L'expérience de Malik et Fatima est très représentative de ce que vivent au quotidien des dizaines de familles n'entrant pas dans les "critères de vulnérabilité " établis par l'administration :

« On est retourné le lundi 11 septembre 2017 à la Plateforme, mais la personne avec qui on avait rendez-vous était absente. Personne d'autre n'a pu nous recevoir. On est retourné le lendemain et, là, ils ont enregistré notre demande d'hôtel. Ils nous ont dit qu'ils allaient faire la demande à la Préfecture pour avoir une chambre à l'hôtel mais le Monsieur de la Plateforme, il a dit que ce n'était pas sûr que ça marche parce que la Préfecture, ils ne veulent pas héberger les familles avec les enfants âgés… ils ont dit que mon fils, il est trop âgé [l'enfant de Malik a 12 ans]. *»*

La veille du jour de notre entretien, le 13 septembre 2017, ils ont dormi dans le parc à côté de l'hôtel où ils avaient été hébergés pendant 10 nuits par le 115. Depuis plusieurs jours, ils dorment dans ce parc. La Plateforme Asile a tout de même fait une demande à la DRDJSCS, « une demande exceptionnelle » pour une situation pas si exceptionnelle. Dans un premier temps la DRDJSCS a refusé l'orientation, répondant de façon laconique que la famille n'entrait tout simplement pas dans les critères. Puis, à force d'insister, ils ont finalement pu bénéficier d'une orientation « à titre exceptionnel » et ce, au bout d'un mois et demi, sans aucune solution.

Bien que les personnes malades soient considérées par les textes réglementaires comme des personnes vulnérables, elles ne sont pas non plus prioritaires pour les orientations en hôtel. Ainsi Snezana et Dzemail (couple d'une trentaine d'années sans enfant) n'entraient pas, à priori, dans les critères définis par l'administration. Malades, ils ont dû attendre plusieurs semaines avant de pouvoir enfin bénéficier d'une mise à l'abri :

« Nous avons montré le certificat, ils ont fait des photocopies, la PADA a gardé l'original pour faire la demande et nous a remis les copies. Nous avons pu avoir un hôtel 15 jours après avoir montré le certificat. […] *»*

Quand bien même les familles entreraient dans les critères imposés par la DRDJSCS des Bouches-du-Rhône, le dispositif d'hébergement en hôtel est aujourd'hui saturé. Palliatif au manque flagrant d'hébergement dédié aux demandeur.e.s d'asile, le dispositif reste sous-calibré face aux besoins et laisse de nombreuses familles à la rue.

Christine, chef de service du CADA Jane Pannier, est sollicitée pour des situations d'urgence (car l'association Jane Pannier a un service de mise à l'abri en urgence de femmes et familles via le 115) mais n'a pas non plus de solution à proposer :

> *« Aujourd'hui, la Plateforme nous dit qu'il y a 15 familles en attente pour les hôtels parce qu'il y a pas de place en hôtel… elle nous appelle en désespoir de cause et nous demande si on peut au moins prendre une femme avec un bébé, dans notre service CHRS /115… ils nous appellent, nous, parce qu'ils savent pas comment faire… le 115 et Service PLUS DA, ça répond plus… »*

Bien évidemment, ces différentes contraintes imposées par l'administration rendent le travail de suivi et d'accompagnement des personnes encore plus lourd à porter. Comme l'explique ici Sabine qui ne comprend pas comment une organisation imposée par les administrations peut conduire à cette situation de saturation et de non-réponse aux besoins immédiats des personnes :

> *« À un moment, la DRDJSCS imposait que les personnes aient bénéficié en amont des 10 nuits 115 pour ensuite autoriser l'accès à Service Plus Demandeurs d'Asile (DHUDA). Parfois, les gens, ils n'ont pas de téléphone, on arrive pas à les joindre. On passe notre temps à faire des mails à la DRDJSCS, à HPF[45]… On attend les réponses, ça prend énormément de temps, on a pas le temps de gérer ce suivi... »*

En mars 2018, alors que la situation est déjà extrêmement tendue et préoccupante, que de nombreuses familles sont laissées sans solution d'hébergement, la DRDJSCS des Bouches-du-Rhône décide de restreindre une fois de plus les critères d'accès à l'hôtel : dorénavant ne pourront accéder à un hébergement dans le cadre du dispositif d'hébergement en hôtel pour demandeur.e.s d'asile exclusivement les familles avec enfants de moins de 3 ans et les femmes enceintes de 8 mois minimum (avec certificat médical à l'appui).

45 L'association Hospitalité pour les Femmes gère Service Plus Demandeurs d'Asile

L'errance urbaine de Muharem, son épouse et leurs 3 enfants

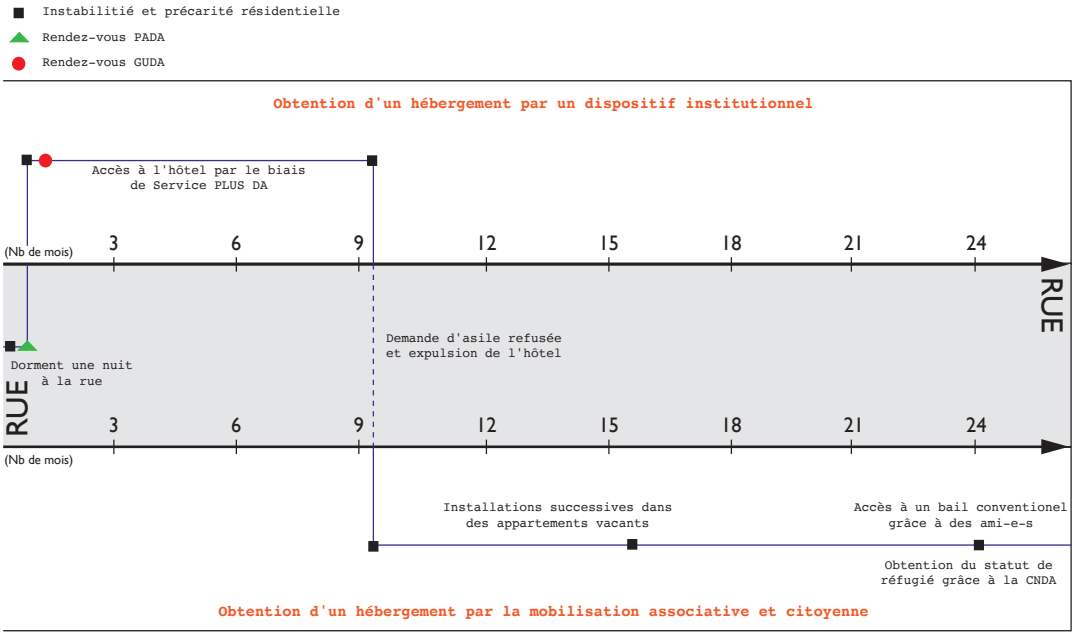

L'errance urbaine de Jamal, son épouse et leurs 4 enfants

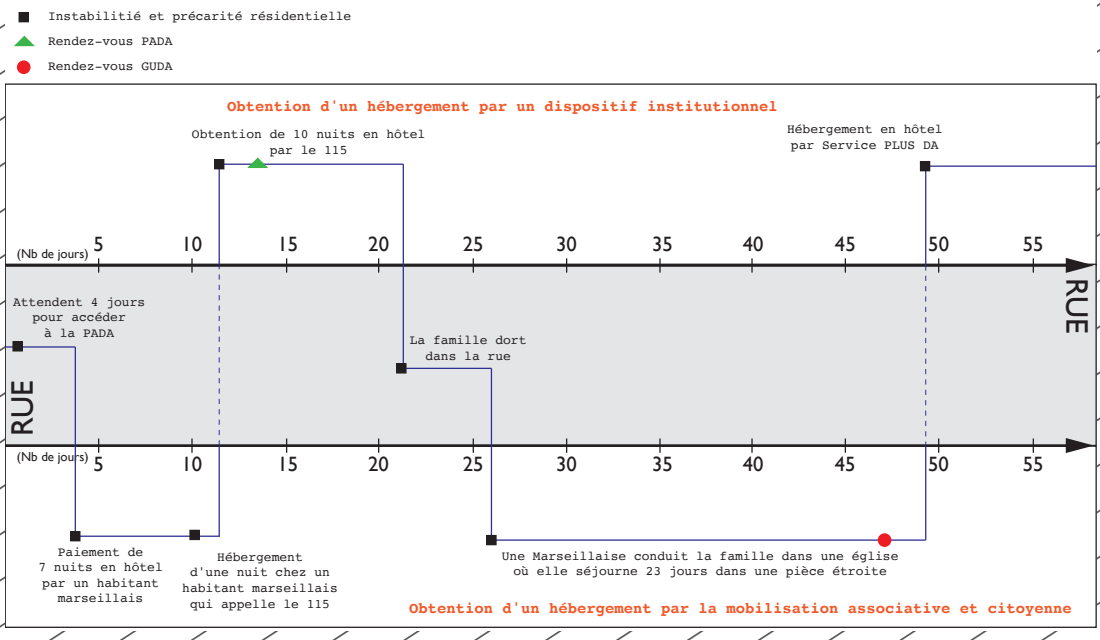

L'errance urbaine de Malik, son épouse et son enfant de 12 ans

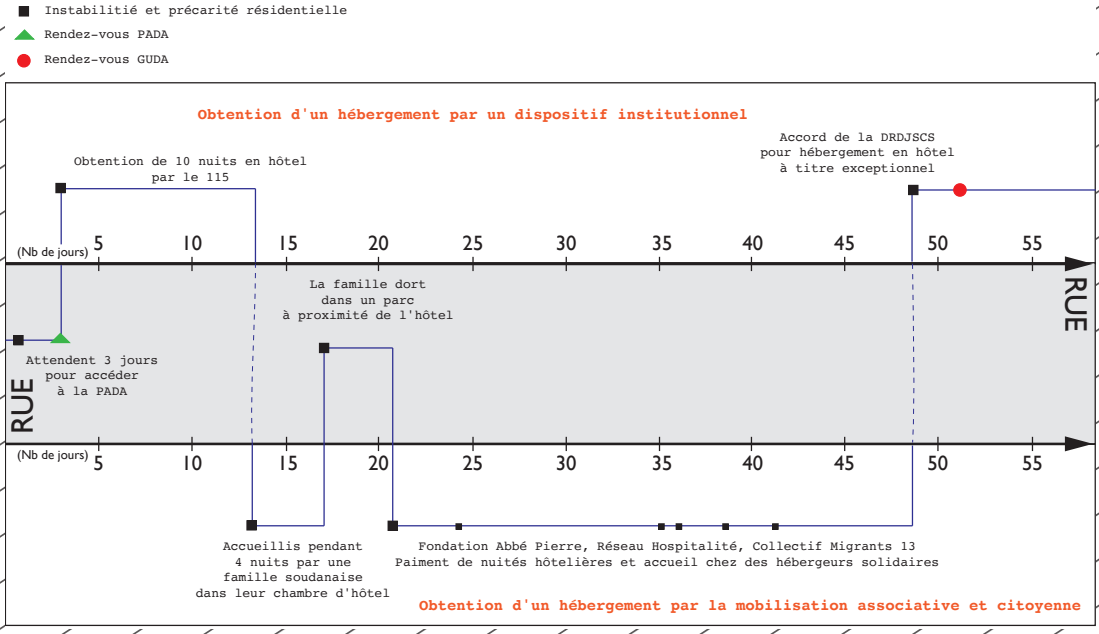

L'accès à l'alimentation : à Marseille, on a faim !

Comme le soulève Jean Michel du réseau JRS Welcome, l'alimentation est *« une question de santé publique et c'est vraiment catastrophique ! ».* Les professionnel.le.s de santé s'alarment de ce constat. Les membres de l'équipe de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille insistent sur ce point lors de leur témoignage :

> *« Nous constatons une dégradation importante de l'accès à l'aide alimentaire et nous sommes de plus en plus démunis face à ce type de demandes : les gens ont faim ! Le restaurant NOGA manque de place et peu d'autres structures sont capables d'apporter une solution aussi satisfaisante (repas collectifs le midi et distribution d'un repas pour le soir). Auparavant, les professionnels des PASS n'étaient pas autant sollicités par les demandeurs d'asile sur cette problématique. Aujourd'hui, ce problème nous est exprimé régulièrement. »*

Difficile d'imaginer, pour tout un chacun.e, qu'à notre époque, dans la société dans laquelle nous évoluons, dans un pays riche et censément doté d'un système d'aide sociale universelle, que des personnes aient effectivement faim !

Accorder des aides d'urgence est une autre mission dévolue aux plateformes. Le marché précise que « le titulaire [l'association en charge de la PADA] peut accorder une aide aux demandeurs d'asile, en attente du premier versement de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) se trouvant dans une situation de grande précarité ». La PADA peut « proposer, à titre exceptionnel, une aide de secours d'urgence (sous forme de bons ou de colis alimentaires) » souvent sous la forme « conventions de gestion avec des structures qui dispensent ces aides aux publics en difficultés ».

Les deux principaux modes d'aide de secours à Marseille sont le restaurant social NOGA, porté par l'association Maavar et les colis alimentaires distribués par des associations caritatives ou des collectifs (structures qui ne sont pas financées par l'État ou déjà saturées, car sous-dotées).

Les personnes en demande d'asile concernées par ces aides sont celles ne bénéficiant pas encore de l'allocation, à savoir toutes les personnes en attente de rendez-vous pour l'enregistrement de leur demande d'asile au GUDA, ainsi que celles qui y sont enregistrées mais qui attendent le versement effectif de l'ADA.

Au-delà de ce critère, toutes les personnes que nous avons rencontrées mettent en avant leurs difficultés à trouver à se nourrir, quand bien même elles perçoivent l'allocation, dont le montant est bien trop bas pour couvrir leurs besoins réels quotidiens.

Sabine le constatait au quotidien alors qu'elle travaillait à la PADA :

> *« L'alimentation est un problème grave, les besoins primaires sont perpétuellement menacés, tu sais pas si tu vas pouvoir dormir quelque part, si tu vas pouvoir manger, qu'est-ce qui va se passer demain ? C'est un problème grave… »*

À Marseille, un seul restaurant social

Les personnels de la PADA sont les seuls à pouvoir procéder aux orientations des personnes en demande d'asile vers le Restaurant Social NOGA, géré par l'association Maavar et comme nous l'explique Sabine, les orientations ne sont pas toujours possibles :

> *« En tant que chargé d'accueil on s'occupe des orientations NOGA.* […] *Pour de longues périodes, NOGA nous a interdit d'aller sur le portail du restaurant social. Ils étaient saturés. »*

Ibrahim est isolé et âgé de 22 ans. Il connaît l'existence du restaurant social NOGA mais n'y a pas eu accès à défaut d'orientation via la PADA, *« pour aller manger il faut qu'on te donne le ticket et je n'ai pas eu ça, sans le ticket tu ne manges pas »*. Depuis peu, Amadou, lui aussi isolé et âgé de 22 ans, perçoit l'allocation :

> *« Mais avant de toucher l'ADA j'avais des gros problèmes pour me nourrir. J'ai demandé plusieurs fois à la PADA d'aller à NOGA mais on m'a pas donné. Je ne sais pas pourquoi. J'ai reçu l'ADA début juin, 45 jours après mon passage au GUDA ».*

Lors d'une réunion officielle à la DRDJSCS (en début d'année 2018), il est ouvertement précisé que l'accès au restaurant social NOGA est dorénavant bloqué pour les personnes isolées en demande d'asile, 600 personnes étaient inscrites par la PADA avant cette décision de fermeture d'accès aux personnes isolées.

Cette situation de blocage est récurrente. Déjà en avril 2015, les associations avaient interpellé les pouvoirs publics sur la saturation du restaurant social et le blocage fait aux orientations via la PADA[46] laissant des centaines de personnes sans accès à l'alimentation.

46 https://www.laprovence.com/article/edition-marseille/3361890/les-plus-pauvres-vont-ils-etre-prives-de-repas.html/http://www.lamarseillaise.fr/marseille/social/38016-l-assiette-retiree-aux-demandeurs-d-asile

Parfois, les familles réussissent à avoir des orientations vers NOGA quand le portail informatique liant le restaurant à la PADA n'est pas bloqué, mais le renouvellement de l'orientation (faite pour un temps limité) n'est pas assuré, les personnes peuvent ainsi avoir pu aller manger au restaurant social et ensuite ne plus y avoir accès.

Sekender et Florence sont allés à NOGA avec leurs enfants pendant 1 mois, *« ensuite ils ont arrêtés car NOGA est plein, et ensuite ils nous ont remis un peu à NOGA et ont arrêté quand nous avons reçu l'ADA au début du mois d'octobre »*.

Les équipes de la PADA se sentent souvent impuissantes face à cette question primordiale de l'accès à l'alimentation. Sabine, en tant que chargée d'accueil, a plusieurs fois :

> *« Vu des certificats médicaux dans lesquels les médecins disent que la femme, qui est en fin de grossesse doit manger plus que des enfants, ou des adultes, qui ont eu des problèmes médicaux, doivent avoir une alimentation équilibrée et qu'ils peuvent pas se nourrir que de parts de pizzas trois fois par jour parce qu'ils ne peuvent pas aller au NOGA ni cuisiner à l'hôtel, y a des problèmes de santé… ».*

L'illusion de l'orientation vers des colis alimentaires

Dans ce cadre, les personnes vont pouvoir se rendre soit vers les Restos du cœur, soit vers le Secours Populaire, soit vers tout autre organisme caritatif qui distribue des colis alimentaires. L'accès est soumis à une orientation, que fait la PADA mais ensuite il peut y avoir des conditions à remplir auxquelles les personnes ne peuvent pas toujours répondre, comme Omar :

> *« J'ai été à la PADA au début ils m'ont orienté vers la Croix Rouge à la Belle de Mai. Là, on m'a demandé 5 euros de participation. Je leur ai dit que je n'avais que 3, 30 euros, ils ont accepté de me donner le colis et ils m'ont donné un autre rendez-vous pour le 27 septembre, mais je n'ai pas osé y retourner, je n'ai toujours pas reçu d'argent et de plus comme on n'a pas d'argent pour payer le transport on ne va pas à Marseille. Pour les repas, parfois, il y a beaucoup à partager entre toutes les familles, parfois c'est juste, on garde pour les enfants et nous on boit du café et du sucre.* […] *Maintenant les enfants mangent le midi à la cantine : ils ont eu la gratuité une semaine après la rentrée. »*

De plus, comme le constatent les travailleur.euse.s sociaux.ales de la PASS de l'APHM, les personnes hébergées en hôtel ont « parfois une impossibilité de se préparer des repas », car les hôtels ne sont pas tous pourvus de cuisine. Comment cuisiner les denrées des colis alimentaires si on est à la rue ou en hôtel ?

Les méfaits de la sous-alimentation et de la malnutrition

La grande majorité des personnes en demande d'asile qui arrive à Marseille a

affronté un parcours long et difficile, traversé de nombreuses régions avant d'arriver en France, a dû surmonter régulièrement pénurie et rationnement en aliments, en eau potable, en repas. Lorsqu'elles arrivent épuisées à Marseille, elles sont souvent en état de sous-alimentation et de malnutrition chronique, sur fond de sous-nutrition endémique, sources de carences, de maladies, de faiblesse et de dépérissement.

Âgé de 18 ans, arrivé en provenance d'Italie, un jeune homme attend dans le petit local de SOS Voyageurs. Angoissé, il nous demande : *« Où est-ce que l'on mange ? Où manger ? Je n'ai pas mangé depuis 3 jours... »*

Une alimentation en quantité insuffisante, irrégulière et rationnée, ne permet pas de pourvoir aux besoins journaliers des personnes en situation de manque, de privation et de dénuement, relatifs ou absolus.

Il en va ainsi des observations qui sont faites chaque jour par les associations de solidarité, les accueils de jour, les intervenants sociaux, et singulièrement à SOS Voyageurs qui offre son hospitalité et où nous avons pu tenir des permanences pendant plusieurs semaines :

> *« Lorsque je reviens dans la salle d'accueil, un quart d'heure avant la fermeture à 15 heures 45, il y a encore beaucoup de monde qui demande des cafés, des biscuits… un jeune me demande du pain, il me dit qu'il a faim, accompagné d'un autre qui n'a pas osé demander. Il n'y a pas de pain à SOS Voyageurs, mais des galettes que je leur donne ».*

Durant l'attente de leur enregistrement comme demandeur.e.s d'asile, les adultes et les enfants ne mangent pas tous les jours et surtout ne trouvent pas la nourriture en quantité suffisante afin d'ôter la sensation de faim qui les tenaille à longueur de journée. De plus, la frustration se double d'un sentiment d'humiliation, comme pour ce jeune homme qui n'ose pas dire qu'il a faim, alors qu'il s'agit de répondre à un besoin vital.

Les témoignages collectés dans les espaces publics et associatifs d'accueil, dépeignent la dépendance aux aides (en nature, matérielle et financière), les épreuves de la privation et les solutions bricolées pour répondre au jour le jour aux besoins individuels et collectifs. Amadou : « Maintenant je touche l'ADA, mais avant de toucher l'ADA j'avais des gros problèmes pour me nourrir ».

Malik et Fatima racontent les solutions échafaudées :

> *« On n'a pas d'argent, on doit se débrouiller seuls. Une boulangerie accepte de nous donner du pain le soir (à Septèmes-les-Vallons à côté de l'hôtel HECO)… À la Gare Saint Charles, le soir à 21 heures, je vais chercher à manger au camion qui donne un petit repas* […] *On se débrouille… on achète des parts de pizzas à Noailles avec le peu d'argent qu'on a ».*

Le grignotage remplace les repas, comble l'abstinence et meuble l'attente, d'autant plus lorsque l'hébergement est précaire. La norme des trois repas par jour et la recommandation d'une nutrition variée et équilibrée ne peuvent pas être respectées. Ce déséquilibre alimentaire chronique porte atteinte aux capacités physiologiques et psychiques des personnes et des enfants rencontrés.

Le Comité des Droits Économiques, Sociaux et Culturels qui contrôle l'application de ce Pacte international, a adopté l'observation générale 12 sur le droit à l'alimentation : « Le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer ».

Pour s'approvisionner, Thierry, 16 ans, improvise en fonction des informations enregistrées et des opportunités offertes :

> *« Je mange principalement le soir quand une association caritative apporte à manger à la gare. La journée je vais à SOS Voyageurs pour boire un café sucré. Les matins et le midi ça dépend, les Sœurs à National des fois… »*

Un lieu à Marseille est devenu une " institution " par la force des choses : chaque jour, sauf le jeudi, les Sœurs servent un repas à des centaines d'exilé.e.s qui n'ont rien d'autre, aucune autre solution pour se nourrir. C'est un lieu de convergence où beaucoup se retrouvent, se donnent rendez-vous, rejoignent un ami et où il n'est pas rare d'y trouver de la convivialité.

Adnan, lui, se montre sensible à l'ambiance de l'accueil et à la nature du réconfort prodigué sur place : *« A la Plateforme, ils m'ont dit d'aller au Refuge, mais là-bas c'est juste un café… Je n'y vais plus. Je vais prendre un café à SOS Voyageurs ».*

De la même manière, Ousmane que nous avons rencontré à plusieurs reprises, nous dira souvent : *« J'ai bu un bon café, je suis bien, je ne mangerai pas ce soir… ».*

Pour d'autres personnes hébergées en foyer, la limitation des horaires d'accès à la structure et la restriction des aides délivrées imposent des déplacements réguliers dans d'autres lieux d'accueil. Nicolas explique comment sa "feuille de route", à présent bien informée et rodée, s'est progressivement formalisée au gré des circonstances et des rencontres :

> *« À Forbin, à 7 heures, il y a le petit déjeuner, un café avec un morceau de pain, c'est tout. À 9 heures, il faut quitter le foyer et à 18 heures, c'est le repas du soir. J'ai fait une semaine comme ça. Après les autres Russes* [ils sont Géorgiens] *m'ont dit qu'il y avait le NOGA.* [...] *Je ne savais pas au début, mais après j'ai su qu'il y avait les Restos du cœur, le mardi et le jeudi à la Canebière et à la Joliette. Le midi, je mange là-bas chez les Sœurs, quand j'ai fini de m'entraîner de 9 heures 30 à 13 heures, c'est plus important pour moi que la nourriture, c'est*

la nourriture psychologique qui me donne des forces et m'inspire... Ça m'aide à oublier tous les soucis auxquels j'ai survécu ».

Nicolas s'est organisé un emploi du temps autour des horaires de distribution de repas et se déplace à travers la ville pour accéder aux différents points de distribution. On constate que les informations matérielles et pratiques ne sont pas toujours données au départ, lors de l'enregistrement des demandes à la Plateforme.

L'absence d'accompagnement social, l'absence de réponse, l'absence d'attention…

« Si on gagne une assistante sociale, on peut faire des démarches »[47], c'est en ces termes qu'un jeune homme rencontré à SOS Voyageur, partage avec nous son espoir de trouver une personne qui pourra l'aider.

Trouver un "travailleur social" est fondamental pour les personnes

> *« Les gens demandent à avoir un travailleur social, mais dans les plateformes asile y a plus de travailleurs sociaux, les gens ils savent pas… on leur fournit pas d'information tant que ça, parce qu'on en a pas non plus… quand les gens demandent : "Quand est-ce que j'aurai un CADA ?", en fait on sait pas… et en fait y en aura probablement pas... »*[48]

Pourtant, tant qu'elles n'ont pas été orientées vers un hébergement, les personnes en cours de demande d'asile dépendent pour leur accompagnement de la PADA[49].

Cet accompagnement est fondamental pour leur permettre d'accéder à leurs droits. Qu'il s'agisse de l'accompagnement à la procédure de demande d'asile ou encore de l'accompagnement social et administratif, sans un interlocuteur défini et identifié, il est quasiment impossible de s'en sortir dans le dédale administratif. Quand nous recueillons les témoignages des personnes en demande d'asile, nous constatons que parler avec elles d'accompagnement signifie avant tout parler "d'absence

47 Extrait notes d'observation Sos Voyageur du 10 octobre 2017

48 Ancienne salariée Plateforme Asile de Marseille

49 « Accompagner le demandeur d'asile dans ses démarches administratives et sociales », B6 du cahier des charges des PADA.

d'accompagnement".

Arif, rencontré à la Cimade Marseille lors d'une permanence d'observation le 9 novembre 2017, est épuisé :

> *« Je vais à la Plateforme, on me dit : "Va à la Cimade". Je vais à la Cimade, on me dit : "C'est pas nous, c'est la Plateforme". Je vais à la Préfecture, on me dit : "Va à l'OFII". Je vais à l'OFII et, là, on m'ouvre pas la porte… ça va pas, ça va pas… pas de social… pas d'argent… j'en ai marre !! Je fais des "jumps" entre tout ça... »*

Tout comme Arif, Omer, isolé à Marseille, se sent abandonné par la PADA :

> *« En tant que demandeur d'asile, j'aurais eu droit à une place en Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA), mais à la Plateforme Asile, on m'a toujours dit qu'à Marseille, il n'y avait pas de place disponible, que je pouvais m'inscrire sur les listes d'attente, mais que, en tant que jeune majeur isolé, je n'avais pas de chance d'avoir une place. La seule solution qu'ils me proposaient, c'était d'appeler le 115 : c'est un service d'hébergement d'urgence au jour le jour, il faut appeler chaque jour pour réserver une chambre dans un foyer en ville. Mais souvent, on n'arrive même pas à communiquer… et, en plus, quand on n'a pas d'argent ni de téléphone, comme c'était le cas pour moi, ça devient compliqué même de faire un appel. Je suis retourné une dizaine de fois à la Plateforme Asile, en expliquant ces difficultés pour arriver à parler avec le 115 et bénéficier de ce service, mais il ne faisait que me répéter : "Vous devez appeler le 115 !". Plusieurs personnes m'ont conseillé de m'adresser à la Plateforme Asile pour avoir des informations et du soutien, mais j'ai compris que ce n'est pas le cas ; je n'ai jamais eu des bons conseils, je crois qu'il ne sont pas là pour aider les migrants. »*

Le ressenti des personnes en demande d'asile peut être extrêmement violent pour les salarié.e.s des Plateformes Asile. Bien souvent, les salarié.e.s de ces services sont à bout, ils donnent beaucoup de leur temps, d'énergie et de volonté, mais ne parviennent pas à rendre l'équilibre à un dispositif qui est, dans ses principes et dans son organisation, fondamentalement déséquilibré.

L'impossibilité d'accueillir et d'accompagner est une réalité quotidienne pour les salarié.e.s de la PADA et confirme le sentiment d'abandon des personnes qui ne peuvent pas y trouver d'accompagnement réel,

> *« Ils vont finir par mettre des robots ou alors une borne pour enregistrer les gens… si tu veux pas qu'il y ait un contact humain et des relations, t'as qu'à mettre une machine ! En plus, tu peux mettre les langues que tu veux sur une machine... Pourquoi t'emmerder ?* […] *On gère les urgences alors que les urgences sont permanentes ! On est dans une technique de gouvernance où tout est géré dans un système d'urgence et comme ça on se pose jamais et on se dit pas : "Bon ça fonctionne pas du tout* […] *J'étais fatiguée émotionnellement... tu penses à*

quelqu'un et tu as pas été capable de répondre à sa demande. C'est juste trop de gens avec des problèmes. Des fois, je rentre chez moi et je veux plus parler à personne – t'as passé ta journée à dire non à tout le monde et t'es fatigué [...] *Des fois je rentrais chez moi et je pleurais. C'est pas facile... Je voudrais rester en contact avec les gens mais c'est difficile.»*[50]

Comme l'explique cette bénévole de l'association SOS Voyageurs[51]:

« Pour beaucoup des demandeurs d'asile, leur lieu d'hébergement, c'est la gare. Ils savent qu'ils peuvent prendre un café chez nous. Certains viennent pour un petit moment de rencontre. D'autres ont des demandes plus précises, par exemple pour acheter un billet de train afin de se rendre à l'entretien OFPRA à Paris, ou bien parce qu'ils ont des problèmes d'hébergement ou d'ADA. »

Le centre de soin Osiris, situé à Marseille, a créé, en 2016, un poste de coordinatrice sociale. À l'origine, le centre de soin n'a pas vocation de faire de l'accompagnement social, ni même de traiter les questions administratives des patients qui viennent y suivre une thérapie. Pourtant, l'équipe du centre de soin fait :

« Le constat fort qu'une part importante des personnes qui étaient accueillies à Osiris et qui étaient demandeurs d'asile n'avait aucun accompagnement social. Ce constat concerne l'ensemble des demandeurs d'asile non pris en charge dans un lieu d'hébergement dédié [...] *et qui pour beaucoup passent plusieurs mois, voir toute la période de leur demande d'asile, pour beaucoup d'hommes isolés notamment, sans aucun accompagnement social et avec des difficultés majeures d'accès aux droits. Au point que nombre d'entre eux ont tout simplement renoncé à faire valoir leurs droits »*[52].

Kamal a les larmes aux yeux quand il partage le ressenti qu'il a eu sortant de la PADA avec son épouse :

« Je pensais que ce serait normal que le personnel de la Plateforme Asile me demande si j'avais besoin de manger ou d'un hébergement et toutes les affaires privées comme la santé… mais, quand je suis sorti de la Plateforme, je pensais : pourquoi le personnel ne m'a pas posé ces questions ? »

Ne pas trouver d'interlocuteur pour répondre aux problèmes quotidiens sans possibilité de se poser et d'échanger est une source supplémentaire de souffrance pour les personnes. Les personnes sont laissées seules et rendues invisibles par un dispositif qui n'est finalement pas du tout pensé pour répondre aux besoins des personnes, mais comme une gestion de "flux". Aucune considération n'est faite de leurs vécus et expériences, pourquoi sont-ils ici, comment vivent-ils ?

50 Ancienne salariée Plateforme Asile de Marseille

51 Note d'observation SOS Voyageurs du 10 octobre 2017

52 Témoignage de Véronique - Coordinatrice sociale du centre de soin Osiris depuis 2016

Mohammed est irakien, il est arrivé à Marseille après avoir vécu au Danemark, en procédure Dublin, pour lui :

> *« Il n'y a aucun endroit ici où on peut raconter notre histoire, on ne nous demande pas pourquoi on est là, qu'est-ce qui nous est arrivé… normalement on devrait prendre le temps de nous parler, de savoir pourquoi on est là pour nous connaître, nous comprendre et nous aider… »*

Les Plateformes Asile ont des missions d'accompagnement restreintes par le référentiel imposé. Au-delà des questions d'hébergement et d'accès à l'alimentation, de nombreux besoins ne sont pas satisfaits et les personnes sont seules à chercher des solutions pour y répondre. Les quelques tâches administratives couvertes par le référentiel des PADA ne sont pas équivalentes à ce que devrait être un accompagnement social. Une raison de cette "absence d'accompagnement" est l'écart important qu'il y a entre le nombre de personnes censément suivies par les PADA et l'équipe somme toute très petite pour y répondre.

En 2017, 5 800 personnes ont été reçues par l'équipe de la PADA. Sur 11 salarié.e.s de la Plateforme Asile, six sont chargé.e.s d'accueil et donc en charge de la gestion des questions de suivi des personnes… Sur une année, cela équivaut à plus de 960 personnes par chargé d'accueil. Sur la base de ce constat, peut-on envisager d'accompagner les personnes dans la diversité de leurs besoins quotidiens ?

La terrifiante histoire de Z. ou les conséquences du manque d'attention spécifiquement pour les femmes

Circulez ! Pas de place pour la parole
Extrait de : "Femmes seules en Exil", Marseille, mai 2018.
Collectif Non Mixte.

Z. est venue à la plateforme pour une demande d'asile. Elle était avec son mari et ses deux enfants. Comme elle ne parlait pas anglais, il était bien plus simple de s'exprimer avec son mari, qui, s'il parlait mal, s'exprimait dans cette langue. Z. souriait, souvent et tristement. C'est sûrement parce qu'elle n'a pas de lieu où dormir avec ses enfants, pensais-je. Le mari apportait toujours un téléphone, avec son interprète au bout du fil, une connaissance. Comme il y a peu de budget interprétariat à la PADA, c'est une aubaine (ce n'est pas le seul lieu d'ailleurs).

Ils venaient chaque matin, car ils dormaient à la rue. Le manque de temps nous fait nous concentrer sur cette urgence et je vois Z. tous les jours avec le même sourire fatigué. Aucune réponse pour des hébergements. Finalement, je prends contact avec une interprète bénévole que je connais par un autre biais. L'interprète du mari est exaspérant et je ne peux pas parler avec Z. Avant que je ne puisse le faire, une place à l'hôtel leur est trouvée. Loin du centre-ville. [...]

Grâce à un collectif féministe de Marseille, j'apprendrai par la suite que Z. était victime de maltraitance de la part de son mari et avait déjà eu une mesure de protection dans une autre ville. Elle était à moitié séquestrée dans cet hôtel loin du centre et n'a jamais pu trouver un espace pour le dire. Les rares fois où elle pouvait se présenter auprès d'associations ou d'autorités, son mari l'accompagnait. Il a insisté pour entrer avec elle lors de son entretien de préparation au récit OFPRA. Il parlait pratiquement à sa place. Elle sourit toujours fatiguée, personne ne lui demandait rien de plus.
(Laura, travailleuse dans l'asile)

J'ai rencontré Z. lorsque je travaillais à la PADA. Elle et son mari se sont présentés pour me faire part d'un problème d'hébergement. La famille était à la rue. Madame ne parlait pas et c'est monsieur qui m'expliquait dans un anglais approximatif que madame l'avait finalement rejointe en France avec leurs deux enfants. Monsieur avait un récépissé d'une autre préfecture et Z. avait un récépissé de la préfecture de Marseille ainsi qu'une attestation d'offre de prise en charge de l'OFII de Marseille. Elle y était inscrite avec les

enfants, mais sans monsieur.

Or, pour qu'une demande de mise à l'abri à l'hôtel pour toute la famille fonctionne, il fallait que la famille soit réunie auprès des services de l'OFII en premier lieu. Des mails ont donc été envoyés à l'OFII de Marseille avec en pièce jointe les récépissés de monsieur et de Z. et leur demandant à ce qu'ils prennent en compte que monsieur allait être transféré de l'autre préfecture à celle des BDR. Cela a duré plusieurs semaines où monsieur ne pouvait pas être hébergé avec le reste de la famille. Cette situation m'apparaissait comme difficile. Le mari venait souvent à la PADA pour demander.

Finalement le mari a pu être hébergé avec la famille dans un hôtel excentré. Je me suis dit que la réunification familiale auprès de l'OFII avait donc fonctionné et que Z. devait être enfin soulagée que son mari soit enfin hébergé avec elle et les enfants. Je n'ai plus revu madame. Cependant, durant toute cette période, nous n'avons jamais été informés que madame avait une mesure de protection dans une autre ville. L'information nous a été donnée par hasard par une personne d'un collectif féministe de Marseille. À aucun moment, l'OFII ne nous a fait part de cette situation. Je ne sais pas si l'OFII était au courant. Ces informations étaient cruciales pour la sécurité de madame et de ses enfants et nous n'avions aucun moyen de le savoir. Je me sens mal d'avoir participé indirectement à avoir mis en danger cette femme en la laissant avec son mari.
(Camille, professionnelle asile)

J'ai accompagné Z. à SOS Femmes pour rencontrer une juriste du CODIFF. On a trouvé une femme traductrice iranienne, qui est venue avec nous. Sinon ça n'aurait pas été possible. On est arrivées avec tous les papiers, avec trois plaintes. C'était une situation très tendue, il y avait des représailles sur sa mère et sa sœur dans le pays d'origine, du fait qu'elle soit partie. On était dans une situation d'urgence et de danger, direct, avec deux enfants. On a été à SOS Femmes qui a fait une fiche SIAO et qui nous a dit qu'elle allait chercher une place d'hébergement dans un centre d'accueil pour femmes victimes de violences. Les seules places dispo c'était sur Marseille, donc pas une vraie mise à l'abri. Donc on a fait une mise à l'abri à l'arrache en attendant une solution. Juillet, août, septembre… ça a duré trois mois... parce que les centres d'hébergements dévolus aux femmes victimes de violences ont répondu… celui de l'Ardèche si on veut être précis, qu'ils n'avaient pas les financements de l'OFII pour les demandeur.e.s'd'asile. Par contre à l'OFII cette situation était signalée depuis trois mois et il n'y avait aucune solution.
(Georgette, membre du collectif non-mixte)

Ce témoignage pose la question de l'écoute face aux violences liées au genre dans les espaces dédiés à l'asile. Quelles sont les conditions mises en place pour pouvoir entendre celles qui n'ont pas la langue ou la force pour s'imposer ? Comment laisse-t-on la place à une demande d'aide ? La vulnérabilité des femmes est utilisée comme caractéristique principale à détecter dans un public en demande d'asile. En dehors d'un effet d'annonce, la place leur est peu laissée pour exprimer leur vécu. Parfois c'est le premier endroit où l'on vient demander de l'aide. On y élude la question de l'écoute face aux violences.

Lors des entretiens, il y a de fait peu d'écoute individuelle de chacun des membres d'un couple, faute de temps, et le recours à l'interprète est moindre si une personne de la famille s'exprime dans une langue comprise. Les témoignages autour de la situation de Z. illustrent ces situations.

De plus, les lieux comme la préfecture ou la PADA n'ont pas d'informations sur l'accès aux droits pour les personnes victimes de violence. L'écart est grand entre la volonté affichée de mettre ces ressources au service des femmes vulnérables et la réalité dans le travail au quotidien. Les problèmes de violence conjugale sont difficilement pris en charge autant par l'OFII que par la PADA. Celles-ci n'ont pas de ressources tant financières, matérielles qu'humaines pour faire face à ces situations délicates. Par exemple, il n'existe pas d'accompagnement officiel pour le dépôt d'une plainte ni de service de traduction indépendant, pour une demandeuse d'asile non francophone, au commissariat de police[1].

1 Z. a été assassinée par son mari le 30 octobre 2018 à Besançon. Elle avait obtenu le statut de réfugié 11 mois après son entretien à l'OFPRA. La réponse de l'OFPRA a été notifiée par courrier 3 jours après sa mort.

Scolarité : « Ma fille me demande tous les jours quand elle va aller à l'école »[53]

L'aide à la scolarisation des enfants est une des tâches administratives dévolues aux Plateformes : « Informer le demandeur d'asile sur le système scolaire et l'aider, le cas échéant, à scolariser ses enfants (cette prestation nécessite des contacts avec les institutions chargées de la scolarité et des activités périscolaires : écoles, mairies, associations de soutien scolaire, etc.) »[54]

Les familles en demande d'asile évoquent beaucoup ce besoin d'accompagnement à la scolarisation de leurs enfants. Camilla nous questionne sur ce point :

> *« Et la scolarisation des enfants ? C'est important, c'est pour la stabilité des enfants, mais c'est très compliqué de se débrouiller seule pour trouver de l'aide et faire les démarches d'inscription à l'école... la Plate-forme Asile ne s'occupe pas de la scolarisation… on nous dit d'aller à la rue Fauchier[55] et on doit se débrouiller… »*

Pour les parents, inscrire les enfants à l'école relève de la même importance que d'avoir un toit ou encore de se soigner. Fatima et Malik sont inquiets pour leur fils âgé de 12 ans qui est en rupture scolaire depuis des mois :

> *« Notre fils, il a toujours été à l'école et, là, ça fait longtemps qu'il y va pas… c'est important pour lui… il avait une enfance normale, on est inquiets parce qu'il est totalement perdu… j'attends de trouver des solutions pour mon fils, pour nous soigner, pour inscrire notre fils à l'école et trouver un endroit où dormir ».*

Plus de deux mois après notre premier entretien, nous rencontrons Fatima avec son fils à la Cimade[56]. Fatima s'y présente avec des papiers à remplir pour l'Inspection Académique, ils sont perdus, car ils doivent remplir le document pour que l'enfant aille au collège. L'enfant parle français, car il a été scolarisé dans une école française en Libye. Dans un premier temps la PADA les a orientés vers la Mairie de secteur mais l'enfant est trop âgé pour l'école primaire, ils sont ensuite allés à l'Inspection Académique pour y récupérer un dossier. Finalement, ils sont aidés par un écrivain public *« à l'Alcazar »* pour remplir le dossier.

Comme en témoignent les personnels de la PASS de l'AP-HM, nombreuses sont les *« demandes de scolarisation sans suite : les personnes obtiennent un recensement de la part de la mairie et n'ont plus de nouvelles. Ce n'est qu'en prenant contact avec les chefs*

53 Extrait entretien Sekender et Florence.

54 Cahier des Charges des PADA : Cahier des clauses techniques particulières (C.C.P.), *op. cit.* p.40.

55 Service de la Vie Scolaire de la Ville de Marseille.

56 Notes d'Observation Cimade du 9 novembre 2017.

d'établissement que les situations se débloquent ».

Encore faut-il être accompagné par quelqu'un qui pourra aider à débloquer la situation. De nombreux enfants restent ainsi sans scolarité pendant plusieurs mois.

Accès à la santé : « Je voudrais aller voir un médecin, mais je n'ai pas les papiers… »[57]

Les personnes en demande d'asile ont droit à une couverture maladie au titre de l'Assurance Maladie (base et complémentaire) dès l'enregistrement de leur demande d'asile sur présentation de l'attestation de demande d'asile remise au GUDA et d'une adresse (pendant toute la procédure et jusqu'à 12 mois après le rejet de leur demande si tel est le cas). La demande doit être faite auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du lieu de résidence.

Pourtant, la possibilité d'accès aux soins est rarement abordée dans les premiers jours d'arrivée des demandeur.e.s d'asile pour, ensuite, être laissée de côté pour les personnes qui ne bénéficient pas des conditions d'accueil minimum, notamment celles sans hébergement.

L'accès à la santé est pourtant une des missions de la PADA : informer sur le système de soins, mettre en relation les personnes, le cas échéant, avec un médecin traitant et aider à renseigner et déposer leurs demandes de rattachement à l'Assurance maladie. De nombreuses personnes témoignent de difficultés majeures pour accéder aux soins.

La PADA remplit les dossiers de demande de protection maladie (base et complémentaire) mais les difficultés rencontrées se situent plus au niveau du suivi des dossiers et de l'ouverture effective des droits.

Murat ne parle pas français. Il a attendu plusieurs mois avant d'avoir l'attestation d'ouverture de ses droits à l'Assurance Maladie :

> *« Je suis là depuis 6 mois et je n'ai reçu aucun courrier depuis que je suis là, pas d'assurance maladie… rien… Depuis notre arrivée, nous sommes sans couverture maladie. On a besoin d'une couverture maladie pour les soins de l'enfant et de ma femme qui est enceinte ».*

Quand il demande à la PADA pourquoi il n'a *« toujours pas de CMU »*, on lui conseille d'aller directement voir à la *« CPAM sur la Canebière »*. Murat insiste :

> *« Je ne parle pas français… Je ne comprends pas pourquoi je dois faire cette démarche seul… Je n'ai pas de numéro de dossier… Je suis perdu dans toutes ces démarches* […] *C'est difficile pour moi de savoir à qui m'adresser et pourquoi*

57 Extrait de notes d'Observation – Sos Voyageur (Okou) le 17 octobre 2017

[…] *Le 22 septembre, ma femme a été emmenée aux urgences parce qu'elle a eu mal au ventre, elle est enceinte. À l'hôpital, on lui a fait, de nouveau, une demande de CMU ».*

Il y a une différence de taille entre faire une démarche administrative, en l'occurrence remplir un dossier, et ensuite avoir effectivement accès à un droit.

Véronique, coordinatrice sociale du centre de soin Osiris, constate, dans le cadre de son travail, que l'absence d'accompagnement a des conséquences directes sur l'effectivité des droits des personnes :

« On a fait une permanence accès aux soins. Environ 15 personnes et, là, 6 environ qui n'avaient pas de droit CMU. C'est le groupe des Afghans. Pour chaque pièce qui était demandée, on ouvrait la porte sur un vide vertigineux… Pas d'adresse, pas de domiciliation… Des choses qui auraient dû être mises en place et qui n'étaient pas faites. »

Dans l'attente de l'ouverture des droits, l'accès aux soins est difficile et réduit. Koda a d'importants problèmes de santé :

« À l'hôpital de la Timone, ils m'ont fait une radio du coude et un scanner. Le médecin m'a dit qu'on pouvait pas faire d'opération sans avoir la couverture maladie, sinon je devrais payer la facture…. j'ai pas d'argent, pas de travail, comment payer les soins ? ».

Tout comme Saidou, rencontré à la permanence de l'association SOS Voyageurs le 10 octobre 2017. Il tient contre lui une pochette plastique contenant quelques pages. Il nous montre une fiche de liaison de la PASS qui a expiré il y a plus d'un mois et nous dit devoir voir un médecin. Il a subi plusieurs opérations dans le passé, *« ça me touche beaucoup »* exprime-t-il d'un air inquiet en signalant le bas de son ventre. *« Je n'ai pas vu la CMU d'abord ! »* répond-il en perdant son calme. Il a bien fait un dossier CMU avec la PADA mais *« il y a eu un problème »*.

Être en capacité de prendre en compte les besoins de santé demande d'avoir le temps d'accompagner les personnes et d'être à leur écoute. Marjorie Mailland, Coordinatrice du Réseau Santé Marseille Sud, constate *« que la question de la santé n'est pas du tout traitée avec les personnes en demande d'asile »*.

La constitution du dossier OFPRA : un accompagnement *a minima*

L'accompagnement à la procédure de demande d'asile est réduit, par le référentiel des Plateformes Asile à une aide « à la constitution du dossier de demande d'asile

auprès de l'OFPRA »[58]. Bien que la PADA ait la charge de cet accompagnement pour quasiment l'intégralité des personnes (puisqu'une infime partie d'entre eux est orientée vers un hébergement à ce niveau de procédure), l'accompagnement à la constitution du dossier OFPRA est pourtant de plus en plus négligé.

La procédure est complexe : le dossier OFPRA, en français, doit être envoyé à Paris sous 21 jours suivant l'enregistrement de la demande d'asile en Préfecture. L'instruction d'une demande d'asile ne correspond pas à une mesure équilibrée de critères objectifs, mais bien à une succession d'informations subjectives qui feront pencher la balance dans un sens ou dans un autre.

Ainsi le souligne Véronique, la Coordinatrice sociale du centre de soin Osiris, qui constate régulièrement auprès des patients du centre cette flagrante absence d'information et d'accompagnement :

> *« Alors qu'elles sont en demande d'asile depuis plusieurs mois, voire pour certains qu'elles sont en réexamen, la majorité des personnes reçues sur cette permanence d'accès aux droits, n'avaient pas les connaissances minimales sur qu'est-ce qu'est une demande d'asile et sur les droits qui y sont associés ! Concrètement, ces personnes n'avaient pas de compréhension et de connaissance de ce qui permettait d'obtenir une protection (quels critères). Cette méconnaissance a nécessairement des conséquences dans la façon dont les personnes vont rédiger leur récit de demande d'asile. Les arguments donnés peuvent être à côté par simple incompréhension des attentes et de ce qui donne protection. Cette question de qu'est-ce qui relève d'une protection internationale est normalement l'objet du premier entretien en PADA, mais doit aussi être travaillé et réexpliqué tout le long de l'accompagnement, notamment dans l'accompagnement au récit et à chaque phase de la procédure ».*

La pression faite par les pouvoirs publics pour répondre au plus grand nombre de demandes avec un minimum de moyen à des conséquences directes sur la qualité de l'accompagnement qui sera proposé aux personnes.

> *« L'accompagnement au récit qui est fait à la PADA n'est pas un accompagnement au récit tel qu'il serait nécessaire. Lorsqu'on fait un récit en deux heures, ce n'est pas un accompagnement au récit et ça ne peut qu'être violent. À Osiris, nous pensons le temps du récit comme un premier temps de reconnaissance et une possibilité de réappropriation de leur histoire par les personnes. Est-ce qu'il y a un lieu avec un accompagnement spécifique qui tient compte de cela ? Non. La*

58 Cette aide (B5 du cahier des charges des PADA) consiste à expliquer au demandeur d'asile le contenu du dossier de l'OFPRA ; aider le demandeur d'asile à renseigner la partie administrative du formulaire de demande d'asile de l'OFPRA ; transcrire en français, dans le formulaire de l'OFPRA, les motifs de la demande d'asile ; informer l'OFPRA des vulnérabilités du demandeur d'asile qui pourraient nécessiter une adaptation de la procédure devant l'OFPRA et peut être faite sous forme de sessions d'information collective, entretien individuel, remise de dépliants d'informations fournis par l'OFII que le titulaire imprime autant que de besoin….

Cimade essaie, alors à la Cimade ils accompagnent sur des recours, mais après ils sont sollicités sur tellement de choses, vu qu'il y a tellement de choses qui ne sont plus accompagnées et où l'accompagnement au recours, mais sans avoir je pense cette spécificité, cette formation sur comment est-ce que l'on accompagne au récit une personne qui a été victime de violences lourdes et qui présente des traumas »[59].

Bien que cette question n'ait pas été au cœur de notre travail d'enquête, axé sur les conditions d'accueil des personnes en demande d'asile, on ne peut ici en faire l'économie. Les chances d'obtenir une protection (statut de réfugié ou protection subsidiaire) dépendent essentiellement de l'aide que les personnes pourront trouver dans les différentes étapes de leur parcours.

En 2017, et de façon assez stable depuis plusieurs années, un tiers des personnes ayant déposé une demande d'asile en France obtient une protection. Suite à la procédure instruite par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) première instance administrative en charge de l'instruction des demandes d'asile, ou en appel à la cour administrative spécifique à la demande d'asile, la Cour Nationale du Droit d'Asile. Ces deux instances (administrative et juridique) sont situées à Paris. Pour autant le suivi de la procédure doit être fait dans la ville de résidence des personnes.

Alors que les personnes hébergées en CADA sont accompagnées par des travailleur.euse.s sociaux.ales dans leurs différentes démarches administratives, ainsi que pour le suivi de leur procédure de demande d'asile, que deviennent celles qui n'y sont jamais orientées, ainsi que celles qui sont hébergées dans des dispositifs ne prévoyant pas cet accompagnement ?

La désorganisation du dispositif d'accueil a des conséquences directes sur leur procédure de demande d'asile et une inégalité de traitement subsiste entre ces "catégories" de personnes qui parviennent ou pas à être accompagnées tout au long de leur procédure.

Aucune mention dans le référentiel des Plateformes Asile concernant le suivi de la procédure OFPRA au-delà de l'aide à la rédaction au récit, fait lors d'un unique rendez-vous d'environ une heure.

Qu'en est-il de la préparation à l'entretien OFPRA (où les personnes doivent se rendre dans le cadre de l'instruction de leur demande de protection) ? Qu'en est-il de la procédure auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile ? Qu'en est-il des compléments à apporter tout au long de la procédure afin de compléter sa demande de protection qui doit être argumentée et détaillée pour avoir une chance d'aboutir… ?

59 Extrait témoignage de Véronique, Coordinatrice sociale du Centre de Soin Osiris

L'équipe sociale d'un Centre d'Hébergement et d'accompagnement à la Réinsertion Sociale (CHRS)[60] de Marseille s'interroge sur ce point. Source de vives inquiétudes, car, comme cela est exprimé lors de leur témoignage *« les équipes des CHRS ne sont pas spécialisées sur la demande et la procédure d'asile »*. Ainsi, alors que les équipes de ces centres d'hébergement ne sont pas formées, « *elles sont amenées à accompagner des personnes qui ne parviennent pas à avoir une place dans un CADA et parfois durant toute la procédure… […] »*. Les salarié.e.s se sentent démuni.e.s :

> *« On passe notre temps à rechercher qui va pouvoir nous aider à comprendre… on passe du temps mais on sait aussi que, pour cette procédure, il ne faut pas rater les délais… On a toujours peur que notre méconnaissance ait des conséquences sur le déroulement de la procédure d'asile* [...] *Lorsque l'on accompagne une personne à la préfecture, on constate des manquements de l'administration mais, comme on ne connaît pas bien les réglementations, on ne peut pas intervenir* [...] *Cela nécessite une formation, des appuis juridiques, que nous n'avons pas ».*

Marjorie Mailland, Coordinatrice du Réseau Santé Marseille Sud, constate que ces dernières années il y a eu une importante évolution en terme d'accompagnement à la procédure de demande d'asile, elle y voit une corrélation entre la déstructuration du dispositif d'accueil et ses conséquences sur le suivi des personnes :

> *« Avant peut-être que les personnes* [que nous suivions]*étaient aussi en demande d'asile mais on n'abordait pas avec elles la procédure de demande d'asile en tant que telle avec elles. Du coup, je dirais que le suivi de la procédure et le suivi administratif et social n'étaient pas une problématique. Peut-être que leur parcours était plus fluide ? Par contre, en 2017, il a fallu qu'on se mette à suivre ces personnes pour les questions administratives, l'accès aux titres de séjours, les démarches d'accès aux droits… »*

Des professionnel.le.s extérieur.e.s à toutes ces questions d'asile, doivent prendre en charge un suivi pour lequel il.elle.s ne sont pas formé.e.s, le dispositif dédié étant incapable d'y répondre.

Si l'absence d'accompagnement a des conséquences directes sur la procédure de demande d'asile cela signifie aussi que les personnes sans solutions d'hébergement, et donc sans réel accompagnement ont moins de chance d'obtenir l'asile…

Et l'accompagnement des personnes en procédure Dublin ?

En 2017, 45 % des personnes enregistrées par le GUDA de la Préfecture à Marseille

60 Un CHRS est un centre d'hébergement pour personne sans abri et qui doit accueillir de manière inconditionnelle toute personne en situation de précarité. L'accès aux CHRS se fait par le SIAO et les missions des CHRS sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Les demandeurs d'asile peuvent y avoir accès.

ont été placées en procédure Dublin[61].

Sabine, ancienne salariée de PADA de Marseille, témoigne en tant que "chargée d'accueil" :

> *« Il y a des gens qui nous demandent dans la file des questions générales : qu'est ce que c'est Dublin ? La personne, elle a eu une information de 15 minutes sur sa procédure Dublin, on appelle ça une information Dublin et on lui explique ce qu'est la procédure. À la Préfecture, y a pas systématiquement d'entretiens confidentiels, la procédure est pas respectée. Ils ont pas d'info dans leur langue et quand ils viennent à la Plateforme, ils ont rien compris… Quand les personnes ne savent pas elles-mêmes, nous-mêmes, on a des difficultés à leur donner des informations alors que, dans l'équation, y a plein de données que tu ne connais pas… par exemple pour la date de saisine de l'Italie, etc. ».*

Jean Michel, animateur du réseau JRS Welcome Est Étang de Berre et Marseille Nord est référent pour les problèmes de procédure Dublin des personnes hébergées au sein du réseau. Il constate quotidiennement l'ampleur des difficultés qui se posent pour les personnes placées en procédure Dublin. Qu'il s'agisse de comprendre exactement les tenants et les aboutissants de la procédure ou, tout simplement, de veiller au respect des droits des personnes dans la nébuleuse administrative.

Étant donné qu'il n'y a aucun lieu identifié (au-delà des associations et collectifs militants) pour informer les personnes de leurs droits et les aider dans leurs démarches liées à la procédure Dublin ces dernières doivent bien souvent faire face seules à une procédure d'une extrême violence.

> *« Nous, on reçoit beaucoup de personnes en procédure Dublin. On constate que les procédures se sont vraiment durcies pour ces personnes. Avant la Préfecture, elle passait en procédure normale les personnes qui avaient eu une annulation de l'arrêté de réadmission au Tribunal Administratif pour vice de forme. Depuis cette année, on a constaté que la procédure repart à zéro pour qu'ils donnent un nouvel arrêté… C'est de plus en plus dur pour les personnes… On a un jeune qui était convoqué toute les semaines après l'annulation de son arrêté, c'était un acharnement contre lui, moi, je l'accompagnais et je disais à la Préfecture que, de toute façon, ils étaient hors délai mais ils voulaient rien entendre… Finalement, on a gagné au tribunal le second recours, avec une jurisprudence intéressante sur le décompte du délai de 6 mois après un premier recours, mais il a fallu se battre… nous, on prend le temps, on est disponibles, on comprend et on s'est même un peu "spécialisés" mais, s'il était tout seul, sans accompagnement, il aurait pas pu… la Préfecture s'est acharnée contre lui* […] *Il n'y a aucun lieu pour aider ces personnes, alors qu'elles sont dans les situations les plus difficiles. »*

61 Enregistrements par le GUDA de Marseille (2017) 1 786 personnes en procédure Dublin, 1 199 personnes en procédure normale et 980 personnes en procédure accélérée (total de 3 965 personnes).

Koda est isolé à Marseille. Seul face à sa situation administrative, il tente de trouver de l'aide. Il n'envisage pas de retourner en Italie, il veut se défendre et, normalement, devrait avoir le droit de le faire. En pratique, de nombreux obstacles sont là pour qu'il ne parvienne pas à s'en sortir.

> *« À la Préfecture, ils m'ont mis en "Dublin Italie". Ils m'ont donné une fiche à remplir pour écrire pourquoi je veux pas retourner en Italie, moi je sais pourquoi j'ai quitté là bas, l'Italie, on ne peut pas te soigner… si tu souffres, tu vas quitter là-bas… ! Je sais pas qui peut m'aider à remplir ça, je vais le faire tout seul… Je vais demander à la Plateforme s'ils peuvent m'aider… je dois rapporter ce papier à la Préfecture dans une semaine... »*

Murat rencontre ces mêmes difficultés mais, à la différence de Koda, il n'a pas compris ce qu'il fallait faire, ni quand. Il ne parle pas français et est perdu dans toutes les démarches. Quand il nous parle de sa procédure Dublin lors de notre rencontre, nous lui demandons si quelqu'un l'a aidé à remplir les observations à rendre en Préfecture. Murat nous répond, *« ça m'inquiète que vous me dites qu'il y a des choses à savoir… on ne m'a rien expliqué… qu'est-ce que je peux faire… ? »*. Il nous montre son tas de papiers, mélangé en vrac dans un sac plastique. Le papier à remplir pour expliquer les raisons de son départ d'Espagne est au milieu des autres... Il est vierge. La date de remise en Préfecture est dépassée.

Kasim a été reçu par la PADA pour remplir ce document. Il n'a pas bien vécu ce rendez-vous, où il a senti que tout cela était fait de manière expéditive notamment au regard de la violence vécue par cette famille sur la route et notamment dans les camps bulgares. Il est impossible pour eux de comprendre que plusieurs pays, unis au sein de l'Europe, gèrent de façon équivalente les demandes d'asile. Il ne retournera pas en Bulgarie. Il avait tellement à raconter sur les sévices subis en Bulgarie (où la France veut le renvoyer avec sa famille) pourtant il n'a pas trouvé, à la PADA, le lieu prêt à recueillir son histoire :

> *« Quand on a eu le rendez-vous à la Plateforme, je n'avais pas la possibilité de parler, la dame de la Plateforme, elle me disait de l'écouter et de répondre à ses 4 questions et le plus vite possible parce qu'elle n'avait pas de temps… Comment raconter en quelques minutes les neuf mois de tout ce que nous avons vécu en Bulgarie… ?! Après que je lui aie dit ça, elle m'a dit : "Ok tu peux partir". Elle n'avait pas aidé pour remplir les observations. C'était mon premier entretien avec la Plateforme. J'ai finalement fait les observations avec la dame bénévole qui nous aide dans nos démarches mais qui le fait sur son temps personnel. »*

La procédure dite Dublin est si complexe que même les spécialistes de la question perdent souvent le fil de ce qui pourrait ou devrait être fait. Jean Michel, animateur du réseau JRS Welcome, recense un nombre important d'irrégularités et de pratiques illégales, au niveau de la Préfecture et concernant les personnes en procédure Dublin. Quand les personnes sont accompagnées et informées, elles peuvent faire valoir leurs droits mais, quand elles sont seules, elles passent à côté de

leurs droits et ce, dans l'opacité administrative la plus totale :

> *« Le temps qui est consacré (en Préfecture) pour les entretiens Dublin est bien trop court, c'est très important, c'est là où les gens sont informés et où ils peuvent apporter des informations concernant leur procédure, sur les mauvais traitements subis dans le pays d'entrée en Europe, sur les liens familiaux en France – j'ai assisté à des entretiens où l'agent se presse, sans expliquer aux personnes, les questions, même s'il y a un interprète, les personnes ne comprennent pas tout… Il faudrait prendre du temps, c'est important. Un agent disait "Allez, allez y a du monde derrière…".* […] *J'ai demandé à la Préfecture de nous transmettre les documents relatifs au dossier de la personne mais ils refusent de transmettre les informations, c'est complètement opaque… Pourtant, il existe un avis de la CNIL qui donne accès aux données Eurodac mais ils refusent… Pourquoi on leur fait des trucs comme ça ? En plus, y a pas d'interprète en préfecture, ils te demandent de venir avec un interprète… Sinon, ils lancent un appel aux gens en attente, c'est trop aléatoire et la qualité de la traduction n'est pas garantie. L'interprète n'est pas assuré par la Préfecture, ils te disent « c'est à vous d'en trouver un », ce qui est faux !* […] *J'ai été témoin plusieurs fois de refus de Préfecture de prendre des documents supplémentaires, un demandeur voulait ajouter l'attestation d'hébergement de Welcome,* [l'agent de la Préfecture] *a refusé. Ils ont même refusé des certificats médicaux à ajouter aux dossiers des personnes, l'agent de guichet a refusé en disant qu'il y en avait assez, alors que ces pièces sont importantes pour justifier le refus de repartir en Italie. Pourtant, ils sont obligés de demander au pays s'ils veulent et peuvent prendre en charge le problème médical de la personne qu'ils renvoient ».*

Blessed a failli être renvoyé en Italie dans le cadre de la procédure Dublin alors que la France n'avait plus le droit de le transférer, car les délais légaux de transfert prévus par le règlement Dublin avait été dépassés. Toutefois, cet homme isolé de 37 ans aurait pu être renvoyé illégalement s'il n'avait pas été conseillé par un bénévole présent par hasard ce jour-là en Préfecture :

> *« Le 16 février, la Préfecture m'a placé en procédure Dublin, ils m'ont donné un papier d'un mois, puis de 4 mois, puis 4 mois puis ils m'ont donné le papier qui me disait que je devais repartir en Italie.* [Dans un premier temps]*, ils ont voulu me faire signer le papier disant que je veux bien repartir en Italie ».*

Un bénévole qui était là ce jour-là lui a conseillé de refuser, car la procédure était illégale. Finalement, après avoir attendu 4 heures à la Préfecture, il en est sorti avec une attestation de demande d'asile en procédure normale :

> *« Moi je ne connais rien, je ne savais pas mes droits, si je n'avais pas eu quelqu'un pour m'aider, j'aurais signé le papier, je ne savais pas que j'avais le droit de demander l'asile, personne ne m'avait dit tout ça… »*

Les grands absents des référentiels des Plateformes Asile

Procédure d'appel à la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA)

Aucune mention n'est faite de la procédure d'appel à la CNDA. La loi prévoyant que chaque personne en demande d'asile peut bénéficier d'un.e avocat.e désigné.e au titre de l'aide juridictionnelle, l'OFII considère que les personnes seront accompagnées et représentées par cet.te avocat.e désigné.e…

Pourtant les avocat.e.s, pour la plupart rattaché.e.s au Barreau de Seine-Saint-Denis (département où se situe la CNDA), ne sont pas accessibles pour les personnes vivant hors de la région parisienne. Si la PADA de Marseille aide certaines personnes dans les demandes d'aide juridictionnelle (à faire dans un délai de 15 jours suivants le rejet de l'OFPRA pour qu'elles soient suspensives) et ce bien que cela ne soit pas dans les missions financées par l'OFII, le personnel de la PADA n'accompagne pas les personnes dans la rédaction de leurs recours. Sans accompagnement, cette procédure est complexe et il est surtout très anxiogène de se trouver seul face à une procédure qui déterminera le reste de sa vie.

Nous rencontrons Monsieur G. à la permanence de la Cimade, le 23 novembre 2017, il y vient pour trouver de l'aide pour déposer son dossier de demande d'aide juridictionnelle :

> *« Je n'ai pas de "social". Si j'avais un assistant social référent, ce serait beaucoup plus facile. Mais là, à chaque étape, je dois m'adresser à une nouvelle personne, une nouvelle structure. Pour faire mon recours, j'ai déjà perdu beaucoup de temps et j'ai désormais peur de dépasser les délais ».*

Un participant au groupe de parole en langue dari et pachtou du centre de soin Osiris se trouve, lui aussi, seul dans cette démarche :

> *« Jusqu'à aujourd'hui, j'ai pas reçu la confirmation d'enregistrement du recours à la Plateforme, quand je demande à la Plateforme, on me dit d'aller à la Cimade. La Cimade appelle l'avocat mais j'ai pas de nouvelle de l'avocat et, quand je l'appelle, il me répond d'attendre le retour de mon assistante sociale… mais j'ai*

pas d'assistante sociale ! »

Ce jeune homme est en procédure de demande d'asile depuis trois ans quand nous le rencontrons. Seul, il n'arrive pas à suivre. Il a déjà raté son entretien OFPRA en raison d'un problème de courrier et de notification. Cette absence à l'entretien OFPRA lui aura valu un rejet de sa demande… En recours devant la CNDA, il est de nouveau seul à faire face. Nous apprendrons quelques mois plus tard qu'il a finalement obtenu le statut de réfugié à la CNDA, car, avec l'aide de la coordinatrice sociale d'Osiris, il a pu compléter son dossier et avoir des informations complémentaires concernant son audience. Sans cette aide, il n'aurait probablement pas assisté à l'audience et ce serait donc retrouvé sans protection.

Les transports ou l'aide aux déplacements et à la mobilité des personnes

Avant 2015, les personnes en demande d'asile pouvaient bénéficier de la gratuité des transports à Marseille, car leur allocation dépendait de Pôle Emploi. Depuis le transfert de gestion de l'allocation par l'OFII, la ville de Marseille ne permet plus aux personnes l'obtention de cette gratuité avant 6 mois de résidence. Murat est hébergé avec sa famille dans un hôtel en périphérie de la ville, à Septèmes les Vallons :

> *« Je n'ai aucune aide pour les transports.* […] *Comme on n'a pas de CMU, on ne peut pas avoir de réduction pour la carte de bus et on attend le 18 novembre pour avoir droit à la gratuité des transports… pour les 6 mois... »*

Les personnes sont laissées sans moyen pour circuler alors qu'elles sont dans une errance permanente à la recherche de solutions pour répondre à leurs besoins quotidiens et en infraction, car elles ne sont pas en mesure de financer elles - mêmes les trajets. Malik n'est pas à l'aise dans cette situation : *« comme j'ai pas d'argent, je peux pas payer le bus, je prends le bus sans payer et j'ai peur… Pour le moment, on n'a pas encore eu d'amende... »*

Cette difficulté de mobilité est un empêchement de plus pour que les personnes aient un accès effectif à leurs droits et trouvent des réponses à leurs besoins quotidiens. Omar avait pu bénéficier, avec sa famille, d'une orientation vers le restaurant social Noga. Cette orientation était primordiale comme seul accès possible à l'alimentation pour la famille, pourtant, Omar nous explique qu'ils ont dû renoncer à y aller :

> *« La PADA nous avait donné une inscription au restaurant NOGA, nous avons pu y aller quand nous étions à l'hôtel sur Marseille mais, depuis que nous sommes dans cet hôtel* [à Septèmes les Vallons]*, ce n'est plus possible d'aller tous les jours à Marseille ».*

Omar compte donc sur la solidarité des personnes du quartier qui viennent parfois apporter de la nourriture à l'hôtel pour les familles, mais cela est loin d'être satisfaisant :

> *« Pour les repas, parfois, il y a beaucoup à partager entre toutes les familles, parfois c'est juste, on garde pour les enfants et nous, on boit du café et du sucre ».*

Pour la procédure de demande d'asile, il est impératif de se rendre à Paris où sont situées les instances d'examen de la demande d'asile. Si les personnes perçoivent l'ADA, elles sont censées financer elles-mêmes les billets de train. Encore faut-il qu'il leur reste suffisamment d'argent après avoir acheté, avec l'allocation, la nourriture, un toit, des vêtements, des produits d'hygiène.

Ici encore, il y a une différence importante de traitement entre celles qui sont hébergées en CADA et celles qui sont laissées sans rien. Michel, du réseau JRS Welcome le constate, car

> *« En CADA, les personnes ont les financements des billets de train même si elles ont l'ADA alors que les personnes qui sont à la rue doivent payer elles seules… elles sont à la rue et, en plus, elles doivent financer leurs allers-retours à Paris pour la procédure de demande d'asile... »*

Karim a dû se « débrouiller tout seul » depuis son arrivée :

> *« Quand je suis allé à l'OFPRA à Paris le 30 décembre, il faisait très froid… ! J'ai payé mon billet moi même parce que j'avais l'ADA et, du coup l'OFII, il t'aide pas si tu as l'ADA, même si t'as rien d'autre. »*

Si elles ne perçoivent pas l'ADA, l'OFII est censé donner des bons de transport aux personnes convoquées à Paris… La PADA peut faire le lien entre la personne et l'OFII, encore faut-il que ce dernier réponde, que la demande soit acceptée et que, avant toute chose, la personne soit informée de la possibilité de faire une telle demande. En tant que chargée d'accueil à la PADA de Marseille, Sabine a fait des demandes à l'OFII pour des déplacements à Paris des personnes :

> *« Les gens doivent avoir accès à nous, doivent faire la queue de la file des questions et ensuite, il faut qu'on ait le temps de faire un mail à l'OFII et de suivre la demande… Mais les gens ne savent même pas qu'ils ont cette possibilité, pas tout le monde sait… Y a plein de gens qui disent qu'elles sont jamais reçues à l'OFII… »*

Dawood est isolé à Marseille. Quand nous le rencontrons, ça fait un an qu'il dort en foyer d'urgence. Il perçoit l'ADA (environ 300 euros par mois) et doit avec cette seule ressource répondre à l'intégralité de ses besoins. Pour se rendre à Paris, il a pris le bus :

« La semaine dernière, je suis allé à Paris pour mon rendez-vous avec l'OFPRA. J'ai pris le bus parce que c'est trop cher le train... mais ça va, c'était bien… très long, mais bien… j'ai mis 11 heures pour aller… mais ça va, c'était bien… Je suis arrivé à 21 heures à Paris et là bas, j'ai dormi avec un afghan qui a une chambre à Paris, je le connaissais de Marseille. Mon ami est venu me chercher à la gare et on est allés ensemble chez lui… Je suis dans l'attente de la réponse de l'OFPRA mais c'est pas prévisible… c'est pas prévisible comment ça se passe dans le futur pour moi… j'aurais une bonne réponse ou pas… je ne sais pas… »

L'absence d'interprétariat professionnel

La question de l'interprétariat est fondamentale : c'est sur ce point que reposent toutes les bases de l'accès aux droits des personnes, en fonction de ce qu'elles auront (ou pas) compris les démarches à entreprendre ou entreprises. Cependant, cette question est traitée en marge par le marché public des Plateformes Asile[62].

En l'occurrence, l'OFII demande aux Plateformes de « communiquer avec les usagers autant que possible dans des langues qu'ils sont supposés comprendre », tout en précisant que ces dernières peuvent « avoir recours à des prestataires externes d'interprétariat ». Le recours à des interprètes dans le cadre de l'accompagnement des personnes est au conditionnel et non à l'impératif. Dès lors, les services ne bénéficient pas de financement proportionnel au besoin et, une fois encore, le marché public élude une question importante et renvoie les "gestionnaires" de PADA à des systèmes de débrouille plus ou moins efficace.

Sabine questionne les pratiques internes à la PADA dans laquelle elle a travaillé :

« On a pas de budget interprétariat pour les chargés d'accueil et on a une liste de traducteurs bénévoles et on est plusieurs à pouvoir s'exprimer en plusieurs langues. Une personne qui parle une langue en particulier devient une sorte de référent pour la communauté et c'est pas forcément évident à gérer pour eux. […] *Il n'y a pas non plus d'interprète au niveau du pré-GUDA* [lors du premier passage en Plateforme des personnes]*, on n'a accès qu'à des interprètes bénévoles. On a une liste d'interprètes qui augmente et change souvent. Pour avoir des interprètes, c'est compliqué. Le budget interprétariat de la Plateforme est uniquement pour les "chargés d'accompagnements" qui font les récits OFPRA. C'est que pour ça les interprètes professionnels ».*

Pourtant, lors du « pré-GUDA », il faut expliquer la procédure de demande d'asile, expliquer aux personnes les tenants et les aboutissants de la procédure, les enjeux et leurs droits… poser les bases d'un accompagnement qui semble plus virtuel que réel et qui est d'autant plus théorique que les personnes allophones (majorité des

62 L'article 3 du marché public précise les modalités d'exécution du marché et les conditions de réalisation des prestations. C'est dans cette partie qu'un court paragraphe aborde l'interprétariat mais de façon non impérative ni contraignante pour les gestionnaires de PADA.

demandeur.e.s) n'ont pas accès à l'information de façon systématique.

Un participant au groupe de parole organisé par le centre de soin Osiris nous explique la débrouille quotidienne pour comprendre les étapes de sa procédure :

> *« On se débrouille entre nous pour aller récupérer un courrier. Par contre, le fait de lire ou écrire quelque chose, c'est difficile. Quand on se présente à la Plateforme et qu'ils nous donnent le courrier, ils ne nous expliquent pas ce qu'il y a dans ce courrier là, on ne sait pas ce qu'il y a dans le courrier et si on ne sait pas comment faire ? Et si on a une demande à faire ? On ne sait pas... »*

Pour l'ensemble des démarches à entreprendre et l'accès aux droits, l'absence d'interprétariat est une entrave, Marjorie Mailland, coordinatrice du Réseau Santé Marseille Sud en fait le constat concernant l'accès aux soins :

> *« Aussi la traduction, c'est un problème pour le soin. L'accès à la langue, c'est une problématique majeure pour le soin et pour l'explication des démarches administratives et les orientations. Ce n'est pas forcément possible d'avoir accès à un interprète. Les personnes se débrouillent et y arrivent plus que d'autres en fonction des communautés qui soutiennent et des organisations au sein des groupes mais c'est toujours de la débrouille des uns et des autres… »*

L'incompréhension est une violence supplémentaire subie par les personnes et, cumulée aux autres violences subies quotidiennement, cela entraîne une importante frustration. Waheed n'a pas perçu son allocation depuis 7 mois. Quand il arrive enfin à entrer seul à l'OFII pour demander à avoir des explications, il est plongé dans une incompréhension supplémentaire :

> *« L'OFII… moi fâché avec OFII. Elle veut parler en français et je dis, non, moi parler anglais mais elle dit, non, français…Moi je dis pas d'argent* […] *s'il te plait, Madame, moi parler avec ami au téléphone en anglais". Madame me dit "non, parler en français… moi pas parler français… moi fâché… je casse le téléphone sur le mur… je me fâche… l'OFII appelle police… trois hommes m'attrapent et me mettent dehors… ils disent : "Dehors !!"… pas d'argent… porte fermée à l'OFII… j'attends à la porte et tous les jours rien... »*

Moubine et "son" matelas (Géopolitique du regard)

Texte de Gabrielle Scarabino, du collectif Les Philosophes Publics

J'aurais pu naître là-bas et je suis née ici. Il aurait pu naître ici et il est né là-bas. Je suis tranquille. Il ne l'est pas.

- Mais n'aurait-il pas pu y rester, tout de même, là-bas ? me dit mon collègue.
- Là-bas c'est la guerre et la faim. Il aurait voulu y rester, là-bas mais il a dû fuir.
- Pourquoi est-ce qu'ils [le pluriel s'immisce, telle une masse sans visages] ne restent pas pour défendre leur pays, pour se battre ? »

Sans voix, je tourne ma cuiller dans le café. Et pendant que nous sommes là à nous demander s'ils avaient le choix, Moubine passe enserrant dans ses bras un matelas roulé, précieuse prise qu'il va tenter de cacher tout le jour pour s'assurer, peut-être, une nuit moins dure.

Il y a notre ignorance de leur souffrance – certes on a pu lire des articles, écouter des témoignages, voir des films et tout ça nous regarde. Mais leur place, à laquelle, dans un élan empathique, nous voudrions sincèrement nous mettre, reste une place autre, dont les marques et traumatismes tus sont enfermées loin au fond de l'intense regard qui nous a, peut-être, touché. Il y a des causes et des choix géopolitiques, il y a des effets indésirables, des conséquences inouïes, des vies impensables et il y a Moubine qui cherche à coincer son matelas entre la barrière du trottoir et le mur de la boutique. Moubine a dans les seize ans, il ne sait pas exactement. Des examens dentaires et osseux seront faits, et s'il a dix-huit ans, il sera expulsé. Le lendemain matin, même café, même collègue. Moubine passe. Blessé au visage. Il s'est battu pour défendre son matelas. On le lui a volé. La nuit a été dure et froide. Il vient je crois de Somalie, pays dont parle aujourd'hui le journal. Un attentat effroyable. Des chiffres, des morts et blessés en quantité. Un lieu dévasté. Géopolitique du regard. Souffrance et distance.




asile accueil

CHAPITRE 5

Protégé.e.s ou débouté.e.s, seul.e.s face à la suite

Que se passe-t-il pour les personnes qui arrivent au terme de leur procédure de demande d'asile sans n'avoir jamais été orientées en CADA ?

En France, seulement un tiers des personnes en demande d'asile obtient une protection. Cette donnée est relativement stable depuis des dizaines d'années et, ce, peu importe le nombre de personnes en demande d'asile enregistrées.

Cette donnée cumule les décisions prises en première instance, par l'OFPRA ou, en appel, par la CNDA. Les personnes qui obtiennent une décision favorable à leur demande de protection seront soit reconnues réfugiées[1], soit bénéficiaires de la protection subsidiaire[2].

Si ces personnes n'ont jamais été orientées en hébergement pendant la période d'instruction de leur demande d'asile, elles sont laissées livrées à elles-mêmes, que ce soit dans un sens comme dans l'autre (avec ou sans protection).

1 Le statut de réfugié est reconnu par l'OFPRA ou la CNDA aux personnes considérées comme entrant dans les critères de la Convention de Genève. Il s'agit de l'application de l'article 1A2 de la Convention de Genève de 1951 relative au statut de réfugié : « 1. A. Aux fins de la présente Convention, le terme "réfugié" s'appliquera à toute personne : [...] (2) Qui, par suite d'événements survenus avant le 1 janvier 1951 et craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. Dans le cas d'une personne qui a plus d'une nationalité, l'expression "du pays dont elle a la nationalité" vise chacun des pays dont cette personne a la nationalité. Ne sera pas considérée comme privée de la protection du pays dont elle a la nationalité, toute personne qui, sans raison valable fondée sur une crainte justifiée, ne s'est pas réclamée de la protection de l'un des pays dont elle a la nationalité. » La reconnaissance de cette protection est administrativement matérialisée en France par la délivrance d'une carte de résident d'une durée de 10 ans.

2 Par transposition du droit européen en droit national, l'article L712-1 du CESEDA précise les conditions d'octroi de la protection subsidiaire : « Le bénéfice de la protection subsidiaire est accordé à toute personne qui ne remplit pas les conditions pour se voir reconnaître la qualité de réfugié et pour laquelle il existe des motifs sérieux et avérés de croire qu'elle courrait dans son pays un risque réel de subir l'une des atteintes graves suivantes : a) La peine de mort ou une exécution ; b) La torture ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants ; c) S'agissant d'un civil, une menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence qui peut s'étendre à des personnes sans considération de leur situation personnelle et résultant d'une situation de conflit armé interne ou international ». L'obtention de cette protection est administrativement matérialisée en France par la délivrance d'une carte de séjour temporaire d'une durée de 1 an (renouvelable).

Bénéficiaires d'une protection, jamais orienté.e.s en CADA : une grande solitude

La question de l'accompagnement des personnes bénéficiaires d'une protection internationale n'ayant jamais intégré d'hébergement dans le cadre de leur demande d'asile ne peut être éludée dans le cadre de ce travail.

En effet, à l'issue d'un long périple, puis d'un long parcours administratif et social semé d'embûches, les quelques personnes qui parviennent à obtenir une protection témoignent de la continuité d'importantes difficultés à accéder à leurs droits en tant que bénéficiaires de protection internationale.

Tout comme les personnes déboutées du droit d'asile, l'accompagnement par la PADA des personnes bénéficiant d'une protection prend fin un mois suivant la notification de la décision (émise soit par l'OFPRA, soit par la CNDA).

> *Karim a 29 ans, aujourd'hui bénéficiaire de la protection subsidiaire, se remémore les échanges, pour le moins kafkaïens et très symboliques de la situation générale, qu'il a eu avec l'OFII alors qu'il leur demandait « un hébergement, et les autres aides auxquelles j'ai droit, comme un accompagnement social. Ils me disaient : "Tu es Dubliné, tu as pas le droit ! Après, ils m'ont dit : "Tu es 'normal', mais tu dois attendre y a pas de place pour tout le monde !" Et ensuite, quand j'ai eu les papiers* […] *ils ont dit : "Tu ne viens plus ici, c'est fini ici, tu es plus en demande d'asile, tu dois aller voir ton assistante sociale ailleurs... " mais, en fait, j'en ai pas d'assistante sociale… »*

Michel Croc, témoigne de l'évolution récente et de la dégradation importante autour de l'accompagnement des personnes réfugiées à Marseille :

> *« Avant, l'OFII avait un service social qui s'occupait raisonnablement des personnes…* […], *mais, maintenant, il n'y en a plus… pour les réfugiés statutaires qui n'ont jamais été hébergés en CADA, c'est la confirmation de la*

"double peine", car, quand tu es dans la rue, tu n'as pas d'hébergement et pas d'accompagnement, et quand tu obtiens le statut de réfugié sans avoir été ni hébergé ni accompagné en CADA, tu ne reçois pas d'aide spécifique. »

Dès lors, les personnes doivent, par elles-mêmes et sans accompagnement, entreprendre l'ouverture de leurs droits en tant que réfugié.e.s, trouver une nouvelle adresse postale (domiciliation administrative) ainsi que trouver un hébergement ou un logement. Qu'elles soient francophones ou allophones, elles sont seules dans la poursuite de toutes ces démarches.

Michel Croc se rappelle d'un échange qu'il a eu avec une dame nouvellement réfugiée qui *« doit taper à toutes les portes* [pour trouver des solutions] *»*. Cette dame partage avec Michel ses difficultés quotidiennes à trouver, en tant que réfugiée statutaire, de l'aide et un accompagnement :

« On te donne une adresse, tu y vas et tu trouves un papier qui te dit qu'on a déménagé, va à un autre endroit, et, à l'autre endroit, tu trouves un papier qui dit on n'est pas ouverts aujourd'hui, on est ouverts demain... ».

L'obtention d'une protection n'est pas du tout synonyme de la fin du parcours, mais semble plutôt le début de nouvelles galères.

« J'ai pas de social...où social ?! »[1]

Après plus de deux ans de périple en Europe, Waheed a été reconnu par l'OFPRA comme devant bénéficier d'une protection. Il a traversé tant d'épreuves pour faire valoir son droit à la protection et ses problèmes ne sont pas finis.

Quand nous le rencontrons, 7 mois après avoir obtenu la protection subsidiaire, Waheed est toujours sans ressource. Il vit dans un squat (où il a passé l'intégralité de sa demande d'asile, car n'a jamais été orienté en CADA) et ne bénéficie d'aucun accompagnement social. Son allocation en tant que demandeur d'asile a été coupée suite à la décision de l'OFPRA, mais ses droits au RSA n'ont pas été ouverts. Pour ce faire, il doit obtenir un rendez-vous auprès de Pôle Emploi afin de justifier qu'il ne perçoit pas le chômage et, quand nous le rencontrons, en octobre 2017, il vient à peine d'obtenir une date de rendez pour le mois de novembre.

Si les démarches ne sont pas, en elles-mêmes, plus compliquées que n'importe quelles autres démarches administratives, elles sont souvent insurmontables pour les personnes laissées seules dans ce dédale.

Et, en attendant que s'ouvrent ces nouveaux droits, que deviennent les personnes ? Joëlle et Anne sont toutes deux bénévoles dans une association qui dispense des cours de français à des personnes venant d'Afghanistan. Au départ, elles s'étaient

1 Waheed, 26 ans, vit à Marseille et vient d'Afghanistan

engagées à enseigner le français à des personnes étrangères. Elles finissent par les accompagner dans leurs différentes démarches, là où personne d'autre ne le fait. Elles constatent que, concernant les personnes nouvellement réfugiées, *« le relais est très long entre le temps où ils ont la fin de l'ADA et celui où ils perçoivent le RSA, ça prend plusieurs mois… c'est incroyable... »*. Et chaque rendez-vous est une nouvelle épreuve, Joëlle le découvre à chaque étape du parcours des élèves qu'elle a en cours de français :

> *« Pour ouvrir un compte bancaire* [pour percevoir le RSA]*, il faut une domiciliation. Ils courent tous après les CCAS*[2]*… il y a un Monsieur que Forum Réfugié ne voulait plus garder pour la domiciliation parce qu'il est réfugié, je l'ai accompagné au CCAS de la rue Bordes… là bas, elle commence par prendre tous les renseignements, elle remplit tout et, ensuite, à la fin de l'entretien, elle me dit : « je peux avoir le courrier de fin de domiciliation de la PADA ? » Et là, je savais pas quoi dire, lui, il comprend rien, j'appelle un autre élève pour qu'il traduise. Il lui explique et finalement le Monsieur sort tout ses papiers et il avait rien attestant que la Plateforme ne le prend plus comme adresse postale. À la fin, elle me dit alors je ne peux pas le faire. Là, j'étais au bord de tombée en larmes, je lui disais : "Mais qu'est ce qu'il va faire ? Il attend des courriers importants, rendez-vous compte de la difficulté pour ces personnes !" Finalement, elle a accepté, mais, si j'avais pas été là, je suis sûre que ça n'aurait jamais été possible. Il a fallu qu'il revienne 15 jours après pour avoir le papier* [l'attestation de domiciliation] *et la Plateforme, elle ne redirige le courrier que pendant un mois et, du coup, il faut qu'ils courent partout pendant le mois qui suit l'accord de protection pour ouvrir des droits. »*

Alors que, dans d'autres villes de France[3], il existe des dispositifs dédiés à l'accompagnement des personnes bénéficiaires de protection internationale, proposant un accompagnement global répondant aux besoins des personnes, à Marseille, les bénéficiaires de protection sont livrées à elles mêmes et dépendent des services de droit commun, eux-mêmes surchargés et ne connaissant pas forcément les particularités de situation de ces personnes.

Une salariée du CADA Jane Pannier en fait le constat, alors qu'elle est contactée par une assistante sociale travaillant dans une Maison Départementale de la Solidarité (service d'aide social de droit commun dépendant du Conseil Départemental) :

> *« Je connais une famille qui était hébergée en hôtel* […]*, elle n'a jamais été orientée en CADA et a eu le statut de réfugié. Et, là, l'OFII leur dit qu'ils doivent quitter l'hôtel, car ils ont eu trois mois renouvelés une fois* [comme pour les personnes en CADA avec accompagnement et qui doivent quitter le CADA maximum 6 mois après la notification du statut] *et l'OFII leur dit*

2 Centre Communale d'Action Sociale – organisme domiciliateur pour les personnes sans domicile fixe (donc aussi pour les personnes réfugiées sans hébergement).

3 Nantes, Bordeaux, Strasbourg et Paris (courant 2018)

qu'ils doivent se tourner vers le droit commun pour avoir un accompagnement. Ils sont été orientés vers la MDS de Bonneveine. L'assistante sociale m'a appelé parce que le monsieur ne comprenait pas ce qui se passait et lui a donné mon numéro de téléphone. Alors, je lui explique le contexte, que je fais ça en dehors de mon temps de travail parce que la famille n'a pas d'accompagnement, je lui explique les démarches à faire, qu'ils ont besoin d'un hébergement rapidement et, là, l'assistante sociale, elle me dit qu'elle ne sait pas faire avec ce public, qu'elle ne sait pas comment s'y prendre… je lui dis que c'est le droit commun… qu'elle peut saisir le SIAO… elle me demande s'ils ont droit à la CAF, elle me demande s'ils ont droit au logement social… elle me dit « vous, vous connaissez, vous avez l'habitude de ce public »… en fait, c'est du droit commun et j'étais étonnée parce qu'elle est assistante sociale… »

Les témoignages des personnes bénéficiaires de protection internationale vivant à Marseille convergent tous vers le même constat : l'absence d'accompagnement. Réel frein à la poursuite de leur intégration, les personnes sont démunies. Un participant au groupe de parole du Centre de Soin Osiris a obtenu le statut de réfugié il y a près d'un an et demi. Il ne comprend pas pourquoi il est abandonné de la sorte :

« On est tous face à ce problème-là. […] *Je suis protégé. J'ai eu une réponse favorable. Mais je n'ai pas de carte de séjour. J'ai jamais eu un CADA donc pas de référent social et quand t'as pas de référent social, y a rien qui avance. Moi, je ne suis pas venu ici pour m'amuser. Peut être que, d'apparence, je suis une personne en bon état, mais j'ai pris des balles, je suis blessé de partout… Quand on n'a pas de référent social, quand on ne parle pas le français, quand on n'a pas accès aux services de soin,* […] *comment on fait ?!* […] *Moi j'ai les papiers, mais j'ai pas d'aide »*

Les personnes qui ne sont pas avisées et accompagnées ne savent même pas à quels droits elles peuvent prétendre et, parfois, l'information leur est donnée par le fruit du hasard. Lors d'une permanence d'observation à la Cimade de Marseille[4], nous assistons à l'accueil d'une dame ayant obtenu le statut de réfugié quelques mois auparavant. Elle vient pour poser de nombreuses questions et la bénévole de la Cimade se rend compte que cette dame perçoit encore l'allocation pour demandeur.e d'asile. Cette erreur de versement de l'OFII dure depuis 6 mois et la bénévole s'interroge sur les répercussions pour la dame.

« Comment faire ? Est-ce normal ? Elle va devoir tout rembourser à l'OFII…? Elle est même pas au courant... [Personne n'aurait informé la dame de ces nouveaux droits en tant que réfugiée] *Elle a pas fait de demande de RSA, ni d'aide pour les enfants à la CAF… elle a besoin du document de fin ADA pour faire la démarche, mais comme l'ADA continue de tomber... bon je vais contacter l'OFII pour leur expliquer la situation et dire à la dame qu'elle doit aller à la CAF... ».*

4 Notes d'observation Cimade du 9 novembre 2017.

La double peine : trouver un logement

Au-delà de l'accompagnement social, l'hébergement et la recherche d'un logement est une problématique centrale à Marseille pour les personnes reconnues réfugiées statutaires.

Bien qu'il existe, au niveau local, un dispositif d'hébergement pour les personnes bénéficiaires de protection internationale (financée par l'État) ce dernier n'est accessible qu'aux personnes sortantes de CADA.

La logique gestionnaire d'une telle organisation repose sur la volonté politique locale, installée depuis plus d'une dizaine d'années, de "gérer les flux" et de privilégier les orientations vers les hébergements des personnes déjà en CADA au détriment de celles n'y ayant jamais été orientées. L'objectif affiché de l'État, en l'occurrence la Préfecture et la DRDJSCS, est de mener une politique d'intégration des réfugié.e.s exclusivement centrée autour de la gestion fluide des entrées et sorties des CADA, en vue de "vider" ces derniers. Laissant sur le carreau toutes les personnes n'ayant jamais été hébergée. Comme le souligne, justement, Michel Croc, il s'agit ici de l'exemple incroyable de cette "double peine" auquel sont soumis.e.s, par les autorités locales, les réfugié.e.s et bénéficiaires de protection subsidiaire.

Alors que nous sommes en fin de permanence, un jeune homme se présente à la Cimade[5]. Il revient de la Préfecture et est très énervé. En attente de la délivrance de sa carte de séjour, car bénéficiaire de la protection subsidiaire, il ne parvient pas à réunir les papiers demandés. L'administration lui refuse la délivrance de sa carte au motif qu'il n'a pas d'adresse. Nous lui demandons s'il a présenté à la Préfecture la domiciliation administrative du CCAS, il nous répond en nous montrant l'attestation de domiciliation du CCAS sur laquelle il est bien précisé « en vue de délivrance d'un titre de séjour » : *« Ça ? Ils n'en veulent pas !! ils disent que c'est pas bon… ils ont écrit ça sur le papier ! »*. Sur le CERFA à remplir en vue de délivrance d'un titre de séjour, un agent préfectoral a noté manuellement des informations « *pièces manquantes : certificat d'hébergement, attestation d'hébergement en CADA* ».

Quand la bénévole Cimade lui explique ce qui est noté, le jeune homme ne peut

5 Notes d'observation Cimade du 9 novembre 2017.

contenir sa colère :

> *« Ça fait 20 mois que je suis dans un squat ! L'OFII ne m'a jamais donné de CADA ! S'ils veulent une attestation du CADA, ils ont qu'à me donner un CADA ! Je fais comment moi ?! J'ai droit à cette carte de séjour… c'est l'OFPRA qui l'a dit ! »*

La bénévole qui le reçoit rédige un courrier pour la Préfecture demandant de procéder à l'enregistrement de sa demande avec la domiciliation faite par le CCAS, et rappelle la situation du monsieur qui reste sans hébergement ni accompagnement depuis son arrivée à Marseille.

Au-delà du caractère absurde de cette situation, il est, ici, une fois de plus démontré que de nombreuses personnes doivent faire face au quotidien à des épreuves entravant leurs droits.

Karim a dû trouver par lui même un appartement après avoir été pendant plus d'un an et demi au 115. Il est conscient de la situation et nous rappelle que *« les réfugiés qui sont pas en CADA, ils se débrouillent tout seuls. »*. Lui considère qu'il a eu de la chance *« car une connaissance a accepté de se porter garant et (il a pu louer) un studio… mais c'est tout petit et quand même c'est cher… »*. Karim rencontre tous les jours des problèmes :

> *« Maintenant, ça continue avec la CAF ! Tous les jours, je vois sur le dossier internet que c'est en attente d'être traité… Ça fait des mois… j'ai pas d'assistante sociale pour m'aider… alors j'essaie tout seul… pour tout ! Le propriétaire de mon studio ne reçoit pas l'aide au logement et, depuis 5 mois, je dois payer un loyer entier alors que je n'ai que le RSA, c'est pas facile…».*

Que les personnes soient isolées ou en famille, la situation n'est pas différente. Muharem a été reconnu réfugié en janvier 2017. Père de famille, il est arrivé à Marseille en juin 2015. Placé en procédure prioritaire (ancienne procédure accélérée), il n'a jamais eu le droit à une orientation en CADA. Après avoir passé quelques mois en hôtel (via la PADA), il a ensuite été remis à la rue avec sa famille quand l'OFPRA lui a notifié une décision négative. Muharem a introduit un recours auprès de la CNDA, mais ce recours n'étant pas suspensif pour les personnes placées en procédure prioritaire, la famille de Muharem n'a donc même plus droit à l'hôtel. La famille s'est installée dans un logement inoccupé dans le centre-ville de Marseille. Ils vivent à cinq dans un squat pendant près de deux ans (dont une année en tant que réfugié.e.s statutaires) avant de trouver par leurs propres moyens un logement dans le parc privé qu'il.elle.s louent.

> *« J'ai contacté le service logement de l'association HPF pour qu'ils m'aident à rechercher un logement. Une amie s'est proposée comme garante. Ça n'a pas été facile, mais, en juin 2017, j'ai pu signer le bail pour l'appartement que j'ai trouvé. Avant, j'avais expliqué à l'OFII cette situation, mais, à part une lettre*

à la Maison Départementale de la Solidarité, ils ne pouvaient rien faire. J'ai fait deux courriers à la DRDJSCS pour expliquer ma recherche de logement (en tant que réfugié statutaire) je n'ai jamais eu de réponse. Pour les démarches concernant l'ouverture des droits CAF, j'ai été aidé par une salariée d'un CADA, mais c'était une exception parce que je la connaissais par des contacts privés – elle a fait ça en dehors de son travail ».

Alors que les différents gouvernements n'ont de cesse d'insister publiquement et médiatiquement sur les politiques d'intégration des personnes réfugiées, nous ne pouvons que constater au quotidien l'état d'abandon dans lequel ces personnes sont laissées. Sans l'aide de personnes privées, de liens tissés avec les réseaux associatifs et militants, ces personnes n'ont aucune chance de s'en sortir. Lors de l'évacuation de la Tour H du Parc Kallisté en février 2018, nous rencontrons deux jeunes hommes, tous deux réfugiés statutaires, ils n'avaient pas eu d'autre choix que de s'installer dans cette tour insalubre, l'alternative étant alors la rue.

Débouté.e.s d'asile, quel devenir ?

Les personnes déboutées de leur demande d'asile se voient notifier une obligation à quitter le territoire français (OQTF). Si elles sont hébergées en CADA, la loi leur impose de quitter le centre dans le mois suivant la notification de la décision de rejet de leur demande d'asile. Si elles n'ont jamais été orientées en CADA, l'accompagnement de la PADA prend fin dans les mêmes délais. Ainsi, elles se retrouvent sans domiciliation administrative et sans ressources (fin des droits à l'ADA).

Exclues des dispositifs de veille sociale, les personnes déboutées du droit d'asile peuvent rester ainsi pendant plusieurs années sans droit ni titre.

Comme en témoigne l'équipe d'un CHRS de Marseille, l'accueil et l'hébergement de personnes "sans papier" est de plus en plus difficile :

> *« Dans les dispositifs d'urgence, quand on accueille, on doit mettre en œuvre le principe d'inconditionnalité et le principe de continuité, ces deux principes sont indissociables.* [Aujourd'hui ils] *ne sont pas respectés et, même si les politiques prônent cette inconditionnalité, elle n'est pas appliquée en particulier pour les personnes sans titre de séjour... Ces personnes sont pour moi les plus vulnérables. Notre association se positionne clairement par rapport au principe d'inconditionnalité. On ne ferme la porte à personne ».*

Les questions d'inconditionnalité de l'accueil sont très régulièrement soulevées par les associations qui défendent ce principe, tel que le rappelle la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) en décembre 2017 alors que le gouvernement met en place des circulaires en vue de procéder à des "tri" dans les lieux d'hébergement d'urgence : « le principe d'accueil inconditionnel en hébergement et son corollaire, la continuité de la prise en charge, constituent non seulement la pierre angulaire de notre engagement, mais encore un principe cardinal du code de l'action sociale et des familles (CASF) sur lequel repose l'ensemble du secteur de la veille sociale, de l'hébergement, et de l'accompagnement ».

Les circulaires, dites Collomb, des 4 et 12 décembre 2017 ont fait l'objet de vives polémiques et ont été dénoncées par de nombreuses associations et institutions. Ces circulaires ayant pour objectifs principaux de faire des lieux d'hébergement

d'urgence des lieux de contrôle et de tri, transformant les personnels sociaux en « des auxiliaires de police ou de l'administration »[6] et ce au détriment du principe légal d'accueil précisant que « toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence »[7].

En fonction de l'évolution de leur situation, les personnes pourront faire des demandes de régularisation de leur situation administrative, mais cela s'avère de plus en plus complexe, voire inaccessible à la plupart d'entre elles en raison des durcissements résultant des dernières modifications législatives de 2016 et 2018 (réformes du CESEDA).

Les personnes peuvent bénéficier de l'Aide Médicale d'État (AME) pour des soins, leurs enfants peuvent être scolarisés et elles peuvent trouver de l'aide au sein du tissu associatif local pour les démarches administratives ainsi que pour des réponses à des besoins vitaux (comme des aides alimentaires). Le tissu associatif local permet de soutenir ces personnes, mais la plupart (avec ou sans enfants) rencontre d'importantes difficultés au quotidien.

À tout moment, les personnes déboutées d'asile peuvent être arrêtées et être placées en centre de rétention ou assignées à résidence en vue de leur expulsion. La France se dote d'un arsenal juridique et matériel de plus en plus conséquent en vue de renforcer les expulsions des personnes déboutées. Le 10 septembre 2018, la loi "Immigration/Asile"[8] a été promulguée et la durée de placement en rétention a été prolongée. Bien que vivement critiquée et dénoncée par les associations ainsi que par des institutions et administrations indépendantes[9] la durée de placement en rétention est passée à 90 jours.

« La France est le pays européen qui enferme le plus de personnes en centre de rétention, des femmes, des hommes et de plus en plus d'enfants y subissent un

6 Courrier du Président de la Fédération des Acteurs de la Solidarité, Mr Louis Gallois et du Directeur de la Fédération, Mr Florent Guéguen aux adhérents de la Fédération daté du 22 décembre 2017, "Défendre les droits fondamentaux et l'accueil inconditionnel en hébergement - Recommandations aux structures adhérentes".

7 L.345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

8 Loi n° 2018-778 pour une Immigration maîtrisée, un Droit d'Asile effectif et une Intégration réussie.

9 Diverses institutions et administrations indépendantes ont pris position contre les dispositions prises par la Loi Immigration - Asile votée à l'Assemblée Nationale en avril 2018 : Le Barreau de Paris, la CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme), Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, Le Défenseur des droits, Le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, UNHCR (Agence des Nations Unies pour les réfugiés), UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance). Les prises de position mettaient en exergue le déséquilibre flagrant entre mesures « positives » et mesures coercitives visant à renforcer notamment la durée de rétention des personnes.

violent traumatisme »[10].

L'augmentation de la durée de rétention est pourtant inefficace : « les statistiques sont formelles, 80 % à 90 % des expulsions sont exécutées dans les 10 premiers jours et très peu par la suite. Cet allongement de la durée de rétention doit être abandonné au profit de garanties pour le respect des droits et de la dignité des personnes migrantes. C'est la fin de leur enfermement qui doit être recherchée, car la migration n'est pas un délit. »[11]

10 Extrait de l'intervention vidéo de David Rohi, responsable rétention à La Cimade (https://www.lacimade.org/comprendre-projet-de-loi-asile-immigration-videos/)

11 Extrait de l'intervention vidéo de David Rohi, *id.*


sejour

CHAPITRE 6

Protection et accompagnement des Mineur.e.s Isolé.e.s Étranger.ère.s

La situation des mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s (MIE ou mineurs non accompagnés/MNA ou Mineurs Étrangers Non Accompagnés/MENA) est sensiblement différente de celle des personnes en demande d'asile, eu égard aux droits auxquels ils peuvent prétendre et aux institutions en charge de l'application de ces mêmes droits. La loi est explicite : toute personne mineure isolée présente sur le territoire français doit être protégée et accompagnée.

Toutefois, nous avons fait le choix de présenter ici la situation de ces jeunes exilé.e.s arrivant à Marseille, car, dans le cadre de nos observations, maraudes et rencontres, il.elle.s sont également présent.e.s dans les lieux et espaces où errent et se réfugient les majeur.e.s en demande d'asile. Leur situation ne peut être dissociée du sort qui est fait aux demandeur.e.s d'asile primo-arrivant.e.s, dont il.elle.s partagent les difficultés quotidiennes dans la lutte pour l'accès aux droits fondamentaux, y compris le droit d'asile, et subissent dans la même mesure un véritable délaissement des services en charge de leur protection.

MIE, MNA ou encore MENA, autant de sigles pour parler d'enfants seuls en exil

Le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) parle « d'enfant non accompagné » à savoir « une personne âgée de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable, qui est séparée de ses deux parents et n'est pas prise en charge par un adulte ayant, de par la loi ou la coutume, la responsabilité de le faire ».

En droit français, le terme « mineur isolé étranger » (MIE) ne connaît pas de définition explicite. La protection de ces jeunes se fonde donc sur celle de la protection de l'enfance en danger, telle que prévue dans le dispositif juridique français, qui est applicable sans condition de nationalité[1].

L'article L112-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, introduit en 2007 une nouvelle notion[2], celle de « mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille ». Cette notion est renforcée en droit français en 2016[3] et l'article est modifié en ces termes : « La protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge ».

La terminologie européenne parle de « mineurs non accompagnés » (MNA), à savoir « tout mineur qui entre sur le territoire des États membres sans être accompagné d'un adulte qui, de par le droit ou la pratique de l'État membre concerné, en a la responsabilité et tant qu'il n'est pas effectivement pris en charge par un tel adulte ; cette définition couvre également les mineurs qui cessent d'être accompagnés après

1 https://www.infomie.net/spip.php?article652.

2 Loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

3 Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

leur entrée sur le territoire des États membres »[4]. Certains utiliseront le terme de Mineur.e.s Étranger.ère.s Non Accompagné.e.s (MENA)...

Le socle commun de ces différentes définitions se situe autour de la notion de minorité, couplée à celle d'isolement.

Les MIE sont, en tout état de cause, seul.e.s en France, viennent d'un pays étranger (européen ou hors Europe) et se trouvent sans représentant.e légal.e pour les aviser, les protéger et les représenter.

Les raisons de l'exil des MIE sont multiples et comme le souligne, dans son rapport annuel[5], la Mission Mineurs Non Accompagnés du Ministère de la Justice, « ces adolescents restent avant tout des publics vulnérables, aux trajectoires et parcours d'exil très divers ; des mineurs cherchant à fuir un pays en guerre ou des conditions économiques difficiles, à s'échapper de situations familiales douloureuses ayant entraîné une errance dans leur propre pays, ou encore ayant facilité une exploitation par des réseaux de prostitution ; mais surtout des mineurs ayant une furieuse envie de réussir leur intégration sociale et économique en France pour des raisons diverses qui leur appartiennent ».

La protection de l'enfance est une obligation pour les États signataires de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE) qui précise, en son article 20 que « tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, [...], a droit à une protection et une aide spéciales de l'État. [...] Les États parties prévoient pour cet enfant une protection de remplacement conforme à leur législation nationale » [6].

En France, qu'il.elle.s soient ou non demandeur.e.s d'asile (ou le deviennent au cours de leur parcours), les MIE dépendent tou.te.s du même dispositif de protection de l'enfance. Les mineur.e.s isolé.e.s en demande d'asile n'ont pas accès aux conditions matérielles d'accueil rendues par l'OFII et dévolues aux demandeurs d'asile, ils ne perçoivent pas l'allocation pour demandeur d'asile et ne sont pas non plus orientés vers le dispositif dédié à ces derniers.

En France, la responsabilité de la protection de l'enfance incombe à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), sous tutelle des conseils départementaux, qui a la charge des MIE dans le département où ils se signalent. Dans un rapport, daté de mars 2018, le Ministère de la Justice souligne que « la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant constitue le texte le plus important sur le sujet depuis celle du 5 mars

4 Définition « mineur non accompagné » cf Article 2 e) de la directive européenne 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale (refonte).

5 Rapport Annuel, Ministère de la justice, Mission Mineurs Non accompagnés, mars 2018.

6 Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989 ratifiée par la France le 7 août 1990 (date de l'entrée en vigueur en France).

2007 réformant la protection de l'enfance. Si elle a donné un fondement légal au dispositif de répartition des mineurs non accompagnés entre les départements, elle vise surtout à leur garantir les mêmes droits qu'à tout autre enfant présent sur le territoire, rappelant ainsi que les MNA (Mineurs Non Accompagnés) relèvent de la protection de l'enfance »[7].

L'organisme en charge de l'accueil, de l'accompagnement et de la protection des MIE à Marseille est l'association ADDAP 13. Cette association intervient en délégation du conseil départemental des Bouches-du-Rhône et dispose d'un service financé pour ce faire, le Service Mineurs Non Accompagnés (SMNA).

Telle que le présente l'association ADDAP 13[8], l'activité du service SMNA est axée autour de quatre points « l'accueil inconditionnel […] la mise à l'abri [en appartement et en hôtel] […] L'évaluation éducative et sociale [et] l'accueil de jour en direction des adolescents en attente d'exécution d'une mesure de protection. »

En théorie, l'ADDAP 13 est le lieu référent pour l'accueil des mineur.e.s isolé.e.s à Marseille, porte d'entrée pour accéder au dispositif d'aide sociale à l'enfance auquel ces dernier.ère.s ont droit. Pourtant, d'importants dysfonctionnements sont quotidiennement recensés par les associations, institutions et collectifs qui dénoncent les conditions dans lesquels ces jeunes exilé.e.s doivent survivre au quotidien.

Une très relative protection de l'enfance

Le rapport 2017 de la mission MNA dépendant du Ministère de la Justice, en charge de la gestion de la cellule nationale de recensement des mineurs isolés confiés aux départements de France, fait état de « 14 908 mineur.e.s déclaré.e.s personnes [mineures] non accompagnées (MNA) entre le 1 janvier et le 31 décembre 2017 [et] portées à la connaissance de la cellule ».

Il ne s'agit pas ici d'un nombre exhaustif rendant véritablement compte du nombre de mineur.e.s effectivement présent.e.s sur le territoire dès lors qu'il ne comprend que les personnes mineures portées « à la connaissance de la cellule » ne compte pas toutes celles qui n'auraient pas été évaluées ni celles qui auraient été déclarées majeures à l'issue de l'évaluation de minorité[9] et qui sont donc exclues du dispositif de protection de l'enfance.

---

7 Mission MNA, DPJJ, Ministère de la Justice - Rapport d'activités 2017 (sortie mars 2018)

8 https://www.addap13.org/Les-mineurs-etrangers-isoles.html

9 L'évaluation de la minorité est déléguée à Marseille aux services de l'ADDAP 13. Les conditions de cette évaluation sont fortement questionnées au niveau national, car il n'y a pas d'homogénéité dans les méthodes d'évaluation et les départements (ou associations intervenant en délégation) n'y procèdent pas tous de la même façon. De nombreux jeunes sont ainsi exclus des dispositifs d'aide sociale à l'enfance à l'issue de cette évaluation, bien que fortement contestée en pratique.

La mission principale de l'ADDAP 13 est de procéder à l'évaluation de la minorité et de l'isolement des mineur.e.s qui se présentent dans son service. La loi prévoit que cette période d'évaluation doit intervenir dès la première présentation d'un.e mineur.e dans le service, et que, pendant la période d'évaluation de cinq jours, les mineur.es doivent être mis.e.s à l'abri. En pratique, nous constatons, lors de notre enquête au cours du 3ème trimestre 2017, que les mineur.e.s isolé.e.s primo-arrivant.e.s à Marseille sont laissé.e.s pendant des mois à la rue en attente de cette évaluation.

« L'ADDAP 13, ils nous laissent dans la rue… »[10]

Pourtant nombreuses et nombreux sont les mineur.e.s qui ne bénéficient pas d'une mise à l'abri dans le cadre de la protection de l'enfance. Ils.elles n'ont pas non plus accès au service d'urgence généraliste du 115 (qui n'est accessible qu'aux majeur.e.s).

Cette importante défaillance de prise en charge des MIE, associée à l'impossibilité d'accéder aux services d'hébergement d'urgence généraliste réservée aux adultes, laissent des centaines d'enfants livrés à eux mêmes dans les rues de Marseille.

Jean Michel, membre du réseau JRS Welcome 13, découvre cette situation en juillet 2017 quand il est sollicité par un membre du Secours Catholique sur le sort d'un mineur isolé à Marseille. Pourtant habitué à accompagner des personnes en demande d'asile, Jean Michel n'avait pas tout à fait conscience de ce que pouvaient endurer ces jeunes exilé.e.s :

> *« En juillet, j'ai été contacté par le Secours Catholique qui m'a demandé quoi faire pour un MIE qui était hébergé en hôtel. Je l'ai accompagné à l'ADDAP et, là-bas, ils se sont contentés de l'enregistrer, ils lui ont demandé d'où il venait et, ensuite, ils lui ont dit de partir, sans lui donner aucune information, ni où manger, ni où dormir, se laver… Rien, rien du tout. J'ai été choqué de voir qu'ils laissent les mineurs dans la rue sans donner aucune information. Qu'ils n'aient pas de place à leur donner, c'est une chose, mais qu'ils ne donnent aucune information, ça, c'est incroyable quand même. Ils remplissent un service pour le compte du département, ils sont délégataires de l'aide aux mineurs dans le besoin et ils ne le font pas. J'ai envoyé un mail à l'ADDAP parce que j'ai vu que dans leur site internet ils disent qu'ils orientent, qu'ils informent… j'ai vu que rien n'était fait comme ça... J'ai envoyé un mail et j'ai jamais eu de réponse.* […] *C'est très grave, il n'y a aucune prise en charge des mineurs ! Ils sont ouverts 3 fois par semaine, ils donnent un petit déjeuner et s'arrêtent là. Leur engagement n'est pas assuré. S'il y a vraiment une urgence, c'est bien celle des mineurs !* […] *Le gamin que j'ai accompagné est aujourd'hui dans un squat, toujours rien*

10 Extrait de l'entretien fait avec Thierry, jeune gambien de 16 ans.

Schéma de mise à l'abri

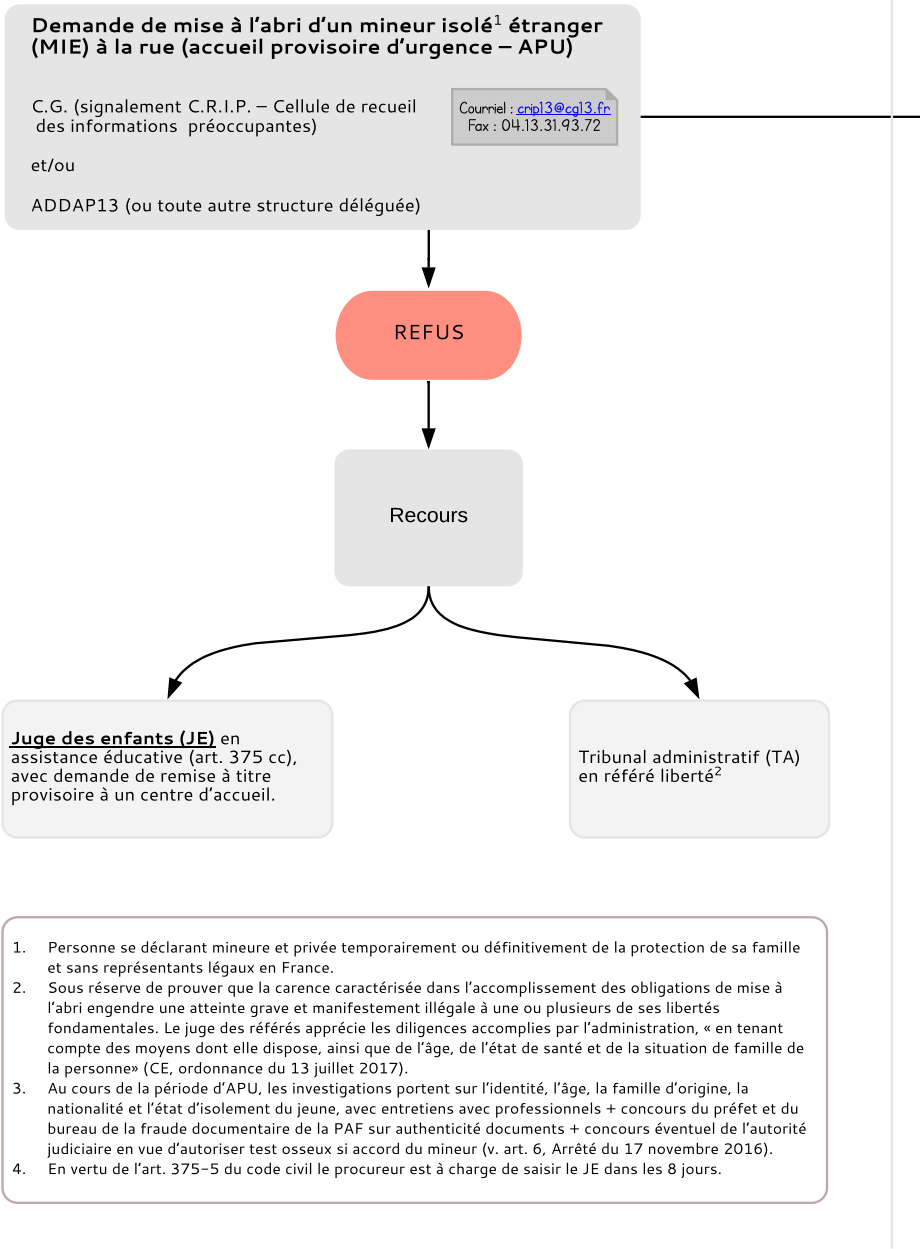

1. Personne se déclarant mineure et privée temporairement ou définitivement de la protection de sa famille et sans représentants légaux en France.
2. Sous réserve de prouver que la carence caractérisée dans l'accomplissement des obligations de mise à l'abri engendre une atteinte grave et manifestement illégale à une ou plusieurs de ses libertés fondamentales. Le juge des référés apprécie les diligences accomplies par l'administration, « en tenant compte des moyens dont elle dispose, ainsi que de l'âge, de l'état de santé et de la situation de famille de la personne» (CE, ordonnance du 13 juillet 2017).
3. Au cours de la période d'APU, les investigations portent sur l'identité, l'âge, la famille d'origine, la nationalité et l'état d'isolement du jeune, avec entretiens avec professionnels + concours du préfet et du bureau de la fraude documentaire de la PAF sur authenticité documents + concours éventuel de l'autorité judiciaire en vue d'autoriser test osseux si accord du mineur (v. art. 6, Arrêté du 17 novembre 2016).
4. En vertu de l'art. 375-5 du code civil le procureur est à charge de saisir le JE dans les 8 jours.

Mineur.e.s Isolé.e.s Étranger.ère.s

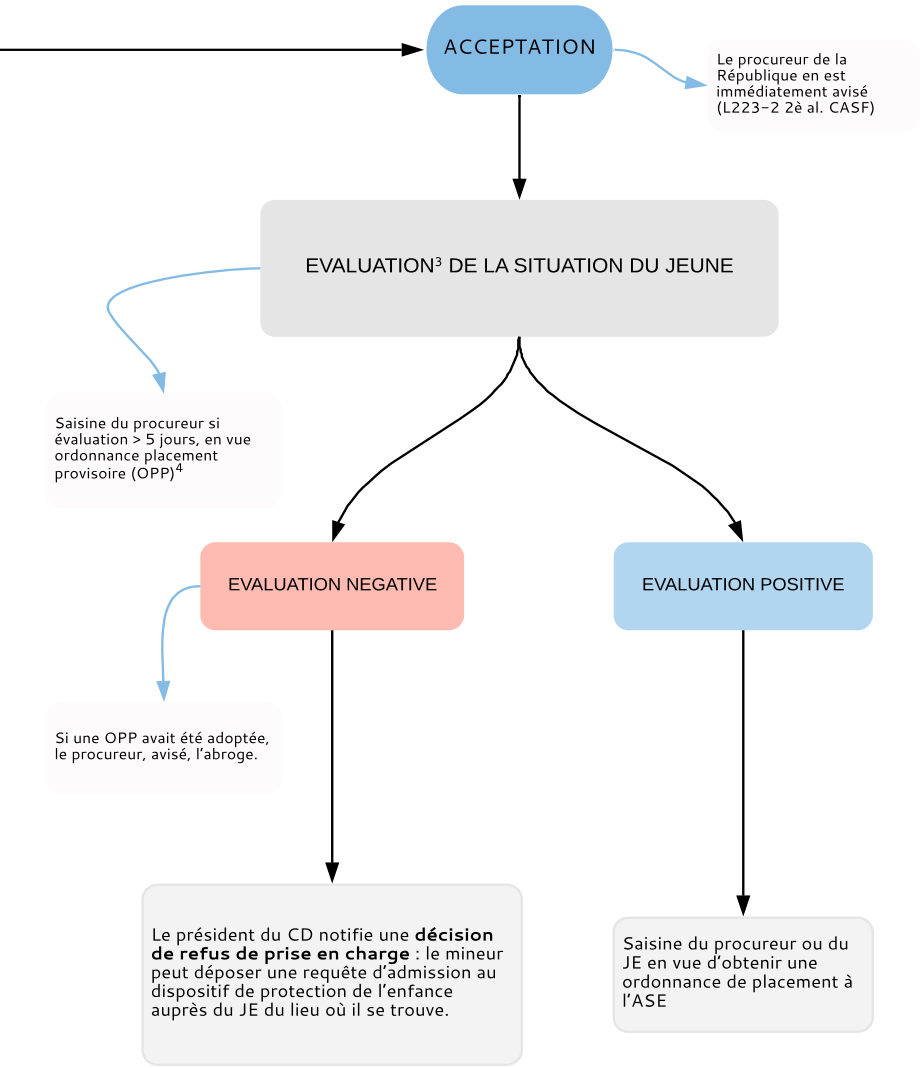

depuis juillet[11] *»*

Sabine le constate aussi quotidiennement en tant que salariée de la PADA qui oriente systématiquement les MIE vers l'association ADDAP 13 :

> *« On n'a aucune solution pour l'hébergement des MIE, ils dorment à la gare... Des fois, on fait une orientation NOGA, même si on n'est pas censé le faire.* […] *Il n'y a pas de prise en charge pour eux ».*

Thierry a 16 ans. De nationalité gambienne, il est arrivé seul à Marseille début août 2017. Nous le rencontrons lors d'une de nos permanences d'observation dans les locaux de SOS Voyageurs, le 10 octobre 2017. Assis dans le local avec d'autres jeunes, mineur.e.s isolé.e.s et adultes en demande d'asile, il accepte de nous parler :

> *« Depuis mon arrivée à Marseille, je reste à la gare Saint Charles, jour et nuit. Je vais à l'ADDAP 13 sur le boulevard National, les lundi, mercredi et vendredi matin. Là-bas, j'inscris mon nom sur un papier. Ils me donnent un café puis ils me renvoient à la rue en me disant qu'il n'y a pas de place pour moi et que je dois attendre. Personne ne me donne des informations sur les endroits où dormir, où trouver à manger, où trouver des habits… Je dois trouver tout seul ».*

Plus tard, Thierry nous parlera de ce qu'il a vu dans la rue, des dangers de la gare St Charles et des personnes qui y viennent de jour comme de nuit, menaçantes :

> *« Ça fait deux mois que je survis et erre à la gare Saint Charles. Le soir, je m'installe dans le hall jusqu'à 1 heure du matin avant qu'ils nous fassent sortir et on finit la nuit sur le parvis… Tu veux pas savoir ce qui se passe la nuit pour nous dans la rue… il y a des agressions par des personnes qu'on connaît pas… Je me suis installé un matelas au milieu d'une zone en travaux derrière la gare avec les autres mineurs isolés et d'autres migrants, on dort là… en attendant un foyer ».*

Malgré son jeune âge, il s'exprime avec beaucoup de recul sur les épreuves qu'il vit au quotidien, nous expliquant que, chaque matin, depuis son départ du pays, s'il se réveille en vie, c'est une journée de plus de gagnée...

Sekender ne comprend pas non plus quel est le rôle de l'ADDAP 13. Il y a accompagné son jeune frère, Esmat, âgé de 16 ans. Sekender n'est pas délégataire de l'autorité parentale pour son jeune frère, il doit donc suivre la procédure et signaler son frère au conseil départemental. Esmat nous raconte son premier rendez-vous avec l'association :

> *« Lors de mon 1er rendez-vous, ils m'ont reçu dans un bureau et m'ont demandé*

11 Entretien avec Jean Michel réalisé mi-novembre 2017, soit plus de 4 mois après l'accompagnement du jeune homme à l'ADDAP 13.

quelle route j'avais faite, comment j'étais venu. J'ai expliqué que j'avais des problèmes de santé. J'ai une balle dans le dos. Il y a un an, en Afghanistan, j'ai été blessé. Depuis, j'ai des problèmes importants de santé et de mobilité. L'ADDAP 13 m'a dit d'aller à l'hôpital Nord. Je suis allé avec mon frère. Là-bas, ils ont dit qu'ils allaient nous contacter, […] *les médecins ont dit qu'ils ne savent pas s'ils peuvent opérer ou pas, il y a un risque de perdre l'usage de mes jambes, car la balle est très près de la colonne vertébrale. Même avec cet important problème de santé, l'ADDAP ne m'a pas proposé de solution d'hébergement, ils me disent d'attendre…»*

Que se soient les services de l'ADDAP 13 ou encore le dispositif d'hébergement en hôtel des familles en demande d'asile, personne n'aura proposé de solution d'hébergement à Esmat qui a donc dormi, pendant près de 10 jours, sur le trottoir devant l'hôtel où dormaient son frère et sa famille. Florence, belle-sœur d'Esmat, nous explique qu'elle a essayé de faire dormir son beau-frère dans l'hôtel avec eux, mais le responsable de l'hôtel a fait sortir le jeune homme parce qu'il est interdit d'y héberger une personne qui n'est pas orientée par la PADA. Finalement, suite à notre intervention auprès de la PADA, le jeune homme pourra dormir dans l'hôtel avec sa famille, mais cela aura pris plusieurs jours avant d'avoir l'accord de la DRDJSCS, laissant Esmat dans la rue en attendant la validation des autorités en charge de l'hébergement des personnes en demande d'asile.

Pourtant, les MIE devraient normalement bénéficier d'une attention particulière des services de l'État et des services en charge de leur protection, telle que le prévoit la loi. S'il.elle.s sont demandeur.e.s d'asile, comme Esmat, il.elle.s font partie des catégories de personnes vulnérables, telle que définie par l'article L.744-6 du CESEDA (disposition transposée de la directive européenne accueil de 2013).

Les multiples interpellations des associations et collectifs ne changent pas la situation de délaissement général dans laquelle se trouvent les MIE à Marseille. Bien que la presse locale en fasse état à de nombreuses reprises et que, dès septembre 2017, la situation des mineur.e.s à la Gare Saint Charles ne puisse plus être ignorée, rien ne semble bouger réellement.

C'est ainsi qu'un groupe de mineurs sollicitent, début novembre, des soutiens associatifs afin de mettre en place une action permettant d'intensifier la médiatisation de leur situation et de pousser les services en charge de leur protection à les protéger. L'occupation de l'église Saint Ferréol, sur le vieux port de Marseille connaît une forte médiatisation et participe à l'interpellation du conseil départemental des Bouches-du-Rhône sur la prise en compte des situations de vulnérabilité dans laquelle se trouvent des centaines de mineur.e.s exilé.e.s.

Il faudra à peine trois jours pour que le conseil départemental décide la mise à l'abri de 65 mineurs. L'ADDAP 13 intervient en délégation du département pour gérer l'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence dans le centre-ville de Marseille. Le centre dit "de Pressensé" ouvre dans les locaux de l'ancienne Maison

Départementale de la Solidarité du même nom (nom de la rue dans laquelle le bâtiment se trouve), bâtiment vide depuis près de deux ans et dont le propriétaire est le conseil départemental des Bouches-du-Rhône, celui-là même qui laisse à la rue ces mineurs depuis des mois...

Ousman fait partie des 65 jeunes qui ont intégré le centre de Pressensé fin novembre 2017 :

> *« Je suis arrivé à Marseille le 5 novembre* […] *je suis resté plusieurs semaines dans la rue puis on a été aidés et, maintenant, je suis hébergé depuis peu dans le camp de Pressensé. Avant l'occupation de l'église, j'étais à la rue comme les autres mineurs isolés en attente d'orientation vers un foyer par l'ADDAP 13 ».*

Pourtant, l'ouverture de ce centre n'est pas une réponse absolue à la problématique de prise en charge des MIE sur Marseille. De nombreux mineurs, non présents lors de l'occupation de l'église, n'ont pas pu intégrer le centre. C'est le cas de ces deux jeunes hommes rencontrés lors d'une permanence à SOS Voyageurs quelques jours après l'ouverture de Pressensé[12]et qui dorment à la gare. L'un d'entre eux s'est présenté à l'accueil du centre le vendredi matin (jour de l'ouverture), mais n'a pas été accepté…

Le Collectif MIE a mis en place en octobre 2017 une permanence juridique à l'attention des mineur.e.s isolé.e.s étranger.ère.s arrivant à Marseille. Chaque jeudi, de nombreux mineur.e.s s'y présentent, primo-arrivant.e.s à Marseille ou déjà présent.e.s depuis quelques mois, mais laissé.e.s sans solution, il.elle.s viennent solliciter le Collectif afin de trouver des réponses à leurs besoins quotidiens : un endroit où dormir, manger, se vêtir, parvenir à intégrer une scolarisation indispensable à leur intégration en France et surtout rencontrer un.e avocat.e qui pourra les aider à accéder à leurs droits.

12 Note d'observation SOS Voyageur 28 novembre 2017.

La demande d'asile des mineur.e.s isolé.e.s, un parcours semé d'embûches

Contrairement à une idée largement véhiculée dans l'imaginaire collectif, les mineur.e.s isolé.e.s peuvent demander l'asile. Pourtant, bien que reconnues comme personnes vulnérables par les instances en charge de l'instruction des demandes d'asile (nationales et européennes), leur parcours en tant que demandeur.e.s d'asile est semé d'embûches.

« C'est normal que je ne puisse pas faire de demande d'asile ? »

Telle est la demande d'Ousman, 16 ans, malien, que nous rencontrons lors de la permanence juridique du Collectif MIE en décembre 2017. Arrivé à Marseille le 5 novembre, il s'est rendu le 8 novembre à la PADA, pour y manifester sa volonté d'y demander l'asile. Les agents d'accueil lui ont expliqué qu'ils ne pouvaient pas donner suite à sa demande, car il était Mineur Non Accompagné [13] et l'ont orienté vers le Service des Mineurs Non Accompagnés (SMNA), géré à Marseille par l'ADDAP 13[14] en délégation du Conseil Départemental.

Ousman semble perdu et dérouté dans cette démarche et procédure administrative. Il a pourtant compris ce que signifiait demander l'asile, mais ne sait pas comment s'y prendre et a besoin d'informations et d'accompagnement pour ce faire, mais *« à la Plateforme, on ne m'a pas expliqué la procédure de demande d'asile » :*

13 Le marché public des Plateformes d'Accueil Demandeurs d'Asile n'inclut pas directement l'accompagnement des Mineurs isolés en demande d'asile – la position de nombreuses associations gestionnaires de PADA est de ne pas accompagner ces mineurs isolés dans leur procédure de demande d'asile et de les orienter vers le Conseil Départemental responsable de la protection de l'enfance.

14 "Le service Mineurs non accompagnés a pour mission principale la mise en place et la rédaction des évaluations éducatives et sociales des personnes se déclarant mineures et isolées sur le département des Bouches-du-Rhône. "source : https://www.addap13.org/Mineurs-non-accompagnes-52.html

« Je ne sais pas comment ça marche. Ils ont demandé à un bénévole de la Plateforme de m'accompagner à l'ADDAP et puis c'est tout […] *À l'ADDAP, ils nous aident pas pour cette démarche non plus. Ils disent qu'on doit d'abord aller en foyer. Pendant l'entretien* […] *le 1er jour, j'ai expliqué pourquoi j'étais parti de mon pays, que j'avais des raisons de vouloir demander l'asile, je leur ai dit que je voulais faire une demande d'asile, ils m'ont dit de ne pas me presser et que je devais attendre 6 mois pour demander l'asile. Depuis, j'attends… Je ne sais pas pourquoi ».*

Sekender est arrivé à Marseille avec sa femme et leurs deux enfants. Six au départ d'Afghanistan, ils ne sont plus que quatre à leur arrivée à Marseille. Avec eux, le petit frère de Sekender, Esmat, âgé de 16 ans, et la sœur de Florence, Radija. Après avoir été séparé.e.s à la frontière bulgare, il.elle.s n'ont plus de nouvelles les un.e.s des autres. Sekender est à Marseille quand il apprend que son frère mineur est en centre de rétention. Esmat nous raconte son arrivée en France comme mineur isolé étranger :

« Nous étions plusieurs réfugiés dans un train. La police a arrêté le train et nous a demandé combien de pays nous avions traversés et si nous avions donné nos empreintes ailleurs. Nous avons répondu que, oui, on nous avait forcé à donner des empreintes. On a été placés en centre de rétention […]. *Nous avons eu l'information par un homme qui était aussi enfermé, un Nigérian qui a prêté son téléphone à mon frère. Mon frère a pu nous écrire par le Facebook de cet homme pour nous dire qu'ils étaient dans le "centre de déportation" à Marseille* […] *j'étais content d'apprendre qu'il était en vie* […] *Mon frère qui est mineur a été placé au centre de déportation, même s'il a dit qu'il était mineur, ils n'ont pas fait attention ».*

Lorsque Esmat a pu sortir de rétention, Sekender l'a accompagné à la PADA pour qu'il soit enregistré comme demandeur d'asile (comme le reste de la famille). Il est légalement considéré comme MIE, car privé de représentant légal. Pour avoir la délégation d'autorité parentale sur son frère, Sekender doit entreprendre des démarches auprès du juge des enfants et, dans l'attente, Esmat relève de la protection de l'enfance, selon lui :

« La Plateforme dit qu'il n'est pas possible d'enregistrer une demande d'asile, car il a moins de 18 ans. Son souhait est pourtant de demander l'asile […]. *La PADA me dit d'aller à l'ADDAP, j'y vais avec mon frère 3 fois par semaine, mais, là-bas, ils ne font rien, juste me faire signer un cahier pour dire que je suis venu ».*

Pourtant Ousman, Esmat et tous les autres mineurs isolés ont le droit de demander l'asile...

Si le SMNA géré par l'Addap 13 n'est, en effet, pas spécialisé ou compétent dans l'accompagnement à la procédure de demande d'asile des mineur.e.s isolé.e.s et que la PADA ne les accompagne pas dans cette démarche au motif qu'ils dépendent des compétences de l'Addap 13 mais, alors, qui s'en occupe ?

En 2016, le rapport d'activité de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) faisait état d'une augmentation régulière de la demande d'asile des MIE[15], observant que la proportion de leurs demandes d'asile restait cependant très faible au regard de la demande d'asile dans son ensemble[16].

Le rapport d'activité 2017 de l'OFPRA insiste, une fois de plus, sur le fait que le nombre de MIE en demande d'asile « reste très en deçà du nombre de mineurs isolés pris en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance des Conseils départementaux »[17]. Le pourcentage de demande d'asile enregistrée par des mineur.e.s, sur la totalité des personnes enregistrées par l'OFPRA (100 755) représente 0,58 % : un pourcentage dérisoire.

MNA confiés à l'ASE * et MNA en demande d'asile **

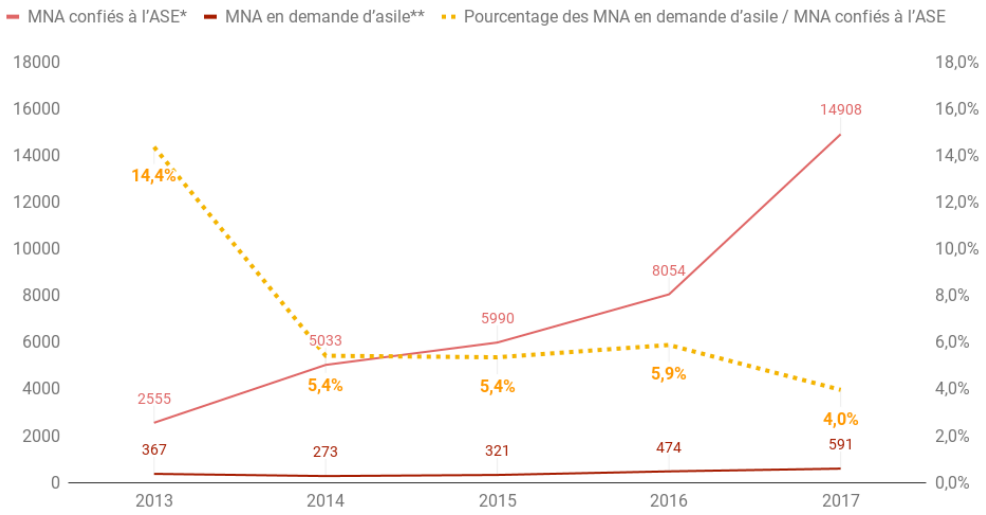

* données issues du Rapport de la Mission Mineurs Non Accompagnés – Ministère de la Justice – Mars 2018

** données issues du Rapport d'Activité de l'OFPRA 2018 (pour l'année 2017)

15 Primo demandeur.e.s ayant introduit leur demande à l'OFPRA en cours d'année

16 Cette même année, les mineur.e.s isolés représentaient 0,62 % de l'ensemble des primo-demandeur.e.s enregistré.e.s en 2016

17 Extrait Rapport d'Activité de l'OFPRA 2017

Pourtant, les nationalités les plus représentées des mineur.e.s confié.e.s à l'ASE sont aussi des nationalités fortement représentées au niveau des demandeur.e.s d'asile majeur.e.s tels que la Guinée Conakry, le Mali, la Côte d'Ivoire ainsi que l'Afghanistan. « Au total, 53,8 % des demandes de protection internationale déposées en 2017 par des mineur.e.s isolé.e.s étranger.ère.s proviennent du continent africain et 38,4 %, du continent asiatique », des régions qui ont rencontré ces dernières années d'importants troubles politiques et sécuritaires qu'une partie de la population fuit[18] (dont les MIE).

Alors que « les départements frontaliers (principalement sur la frontière italienne), ainsi que ceux abritant une zone portuaire (tel que Marseille) »[19] sont les plus concernés par l'arrivée des MIE, notamment les départements de la Région PACA dépendant de la PADA de Marseille, l'enregistrement de la demande d'asile de mineur.e.s isolé.e.s au GUDA de Marseille reste très faible. Comment expliquer la baisse considérable de la demande d'asile des mineur.e.s, proportionnellement au nombre total de ces derniers et que seule une infime partie d'entre eux fasse une demande d'asile ?

À l'instar des témoignages de Ousman et Esmat, il est très difficile pour les mineur.e.s isolé.e.s à Marseille de trouver de l'aide et un accompagnement en vue de déposer une demande d'asile. En effet, si le département des Bouches-du-Rhône était, en 2016, le 1er département de demande d'asile des MIE[20], il passe en 2017 en 6ème position. La dégradation des conditions d'accueil des personnes en demande d'asile, tout comme la dégradation de l'accueil des mineur.e.s isolé.e.s a des répercussions directes sur leur accès au droit d'asile.

Bien évidemment, il ne s'agit pas de prétendre ici que tous les mineur.e.s isolé.e.s présent.e.s en France et dans notre région, sont potentiellement des demandeur.e.s d'asile. En effet, les motifs de migration de ces jeunes ne sont pas tous liés aux critères propres à l'asile. Toutefois, ce constat questionne l'organisation matérielle, pratique, affective, éducative et sanitaire… de l'accueil de ces jeunes par la France et dans le département des Bouches-du-Rhône.

En 2016, à titre de comparaison, 35 935 mineur.e.s isolé.e.s ont introduit une demande d'asile en Allemagne et plus de 6 020 demandes ont été déposées en Italie, alors qu'en France l'OFPRA enregistrait 474 demandes d'asile de mineur.e.s isolé.e.s pour la même période[21] .

Une clé d'analyse de cette situation pourrait résulter de l'organisation déficiente

18 Extrait Rapport d'Activité de l'OFPRA 2017

19 Rapport de la Mission Mineurs Non Accompagnés – Ministère de la Justice – Mars 2018

20 Extrait rapport d'activité de l'OFPRA 2016.

21 Communiqué de Presse Eurostat du 11 mai 2017 : Demandeurs d'asile considérés comme mineurs non accompagnés 63 300 mineurs non accompagnés parmi les demandeurs d'asile dans l'UE en 2016 - Plus de la moitié sont soit Afghans, soit Syriens.

de "l'accueil" et de "l'accompagnement" de ces mineur.e.s isolé.e.s à leur arrivée à Marseille en l'absence de lieux leur permettant d'accéder facilement et concrètement à une information fiable et claire sur la procédure de demande d'asile.

Si les mineur.e.s parviennent à obtenir une information sur la procédure de demande d'asile et qu'il.elle.s se présentent en Préfecture, leur demande d'asile est enregistrée et le Parquet est saisi pour désigner un administrateur ad hoc qui aura la responsabilité de l'accompagnement du.de la mineur.e pendant l'instruction de sa demande d'asile[22]. C'est le cas d'Esmat, finalement accompagné par son frère à la Préfecture, où il obtiendra un rendez-vous en vue de déposer sa demande d'asile.

Si les dispositions réglementaires concernant l'encadrement de la demande d'asile des mineur.e.s isolé.e.s correspondent bien aux dispositions européennes dès lors que le.la mineur.e a signalé en Préfecture son intention de demander l'asile, la question fondamentale reste la question de l'accès à cette procédure et, ce, en amont de la désignation du représentant légal. Qu'en est-il des mineur.e.s primo-arrivant.e.s non hébergé.e.s en foyer et ne bénéficiant pas d'accompagnement social ?

Depuis 2016, les MIE sont exclu.e.s du "cahier des clauses particulières" des PADA et donc de ses missions. En effet, alors que les référentiels des plateformes asile faisaient auparavant état de la situation particulière des MIE, le nouveau cahier des charges issu du marché public n'aborde plus la situation de ces jeunes.

La lecture qui en est faite, par l'OFII ainsi que par la PADA à Marseille, ne permet pas de les inclure dans le suivi dévolu aux personnes en demande d'asile. En l'occurrence, cette lecture semble à la fois partielle et restrictive puisque aucun texte réglementaire ne fait état d'un âge minimum devant être atteint pour être accueilli et reçu par une PADA.

Ancienne salariée en charge de l'accueil à la PADA à Marseille en 2016, Sabine confirme que les mineur.e.s isolé.e.s ne sont pas accompagné.e.s par la PADA dans le cadre de leur demande d'asile :

> *« Pour les MIE, ils passent dans la file et ils sont reçus au pré GUDA. Quand on se rend compte qu'ils sont mineurs non accompagnés, on arrête la procédure et on fait une lettre pour le service SMNA, en expliquant l'âge et l'identité du jeune et en leur disant de se présenter aux horaires de permanence du SMNA le lundi, mercredi, vendredi. Quand on voit qu'ils sont très vulnérables ce qui arrive souvent, on demande à des bénévoles de venir les chercher à la Plateforme pour les amener au SMNA.* [...] *Ils ne font pas de demande d'asile chez nous. On ne les revoit pas et c'est l'administrateur ad hoc qui doit s'en occuper. Comme il y a*

22 Le rôle de l'Administrateur Ad Hoc, désigné par le procureur est d'assister le mineur.e et d'assurer sa représentation dans le cadre des procédures administratives et juridictionnelles relatives à la demande d'asile. Sa mission prend fin dès le prononcé d'une mesure de tutelle. (Article L741-3 du CESEDA) ou à la majorité du.de la jeune..

tellement à faire, quand un mineur vient on l'oriente vers le SMNA. Quelques-uns font des demandes d'asile – mais ce sont des mineurs que j'ai croisés à la Plateforme parce qu'ils étaient rattachés à des membres de familles comme des frères et sœurs… ».

Dès lors, il semble aujourd'hui indispensable de clarifier cette question de la compétence des Plateformes Asile dans l'accompagnement et la prise en charge du suivi de la procédure de demande d'asile des mineur.e.s isolé.e.s au stade du premier accueil. Ne pas organiser un accueil pour ces jeunes demandeur.e.s d'asile potentiel.le.s relève en pratique d'une entrave au droit d'asile. La demande d'asile de ces jeunes ne peut rester un droit théorique, mais doit être défendue pour devenir un droit effectif.

Procédure de demande d'asile pour les mineur.e.s étranger.ère.s non-accompagné.e.s

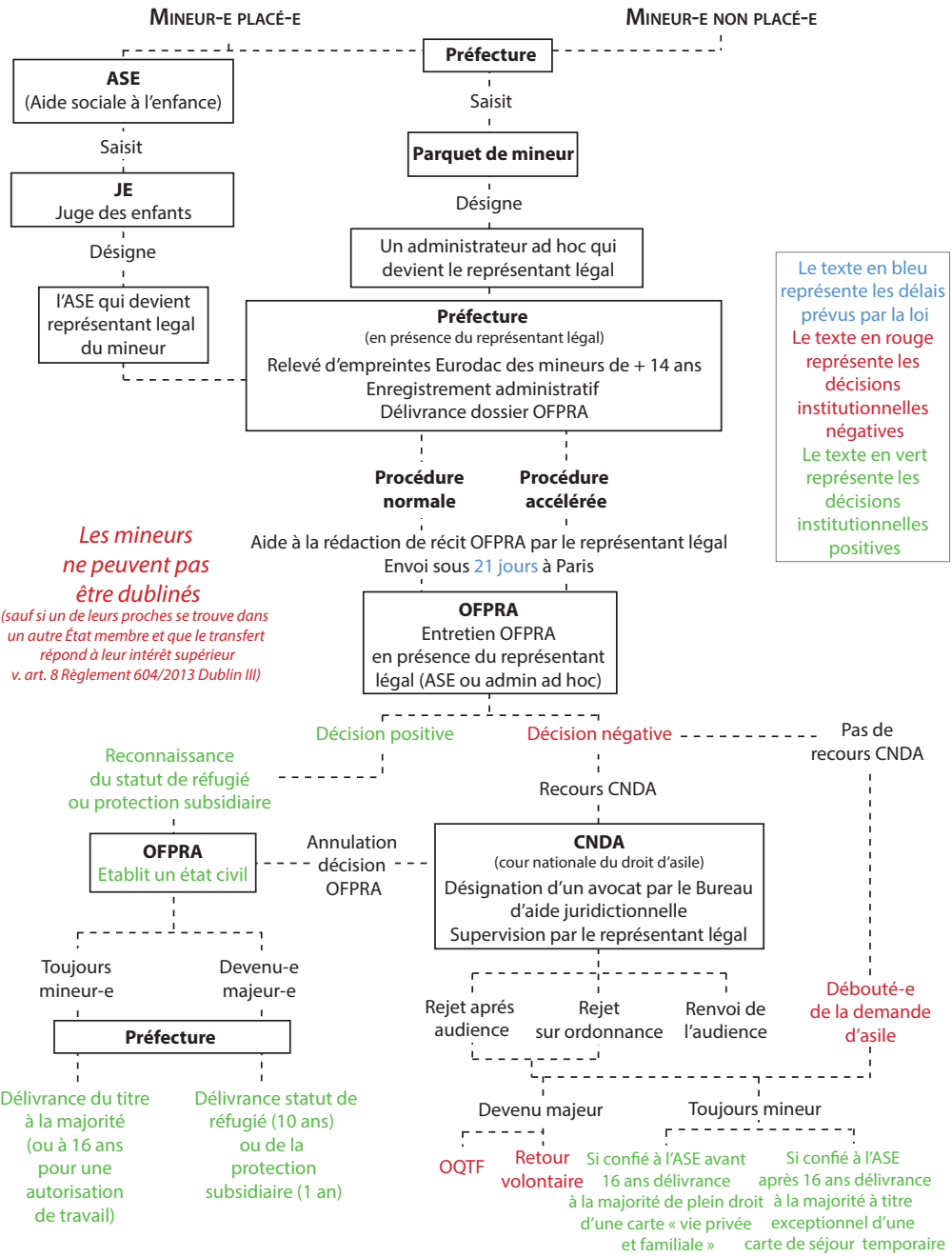

« C’est une affaire de droit et c’est également l’affaire de tous, puisque le droit ne peut avoir de sens que dans un monde qui, selon l’expression de la théoricienne du politique Hannah Arendt, donne à tous un droit égal à avoir des droits. »

Extrait de « Des droits et de leur effectivité »,
Matthias Youchenko,
collectif Les Philosophes Publics.

Version intégrale sur le site internet
www.observatoireasilemarseille.org

CHAPITRE 7

Déni des besoins fondamentaux

En dépit des droits proclamés et au regard des garanties juridiques d'un « niveau de vie adéquat » pour la santé et la subsistance[1], les conditions d'accueil des personnes en demande d'asile en France, et de façon exemplaire à Marseille, sont largement bafouées. Des expert.e.s auprès de l'ONU ont reconnu qu'en « les privant de leurs droits ou en y empêchant l'accès, la France violait ses obligations internationales en matière de droits de l'homme »[2].

L'examen des libertés fondamentales des personnes interrogées permet de rendre compte d'une déshumanisation qui revêt plusieurs formes : on est face à un effacement de l'individu derrière une désignation collective, suivi d'un morcellement de la personne par l'altération et la privation des éléments indispensables à l'existence.

1 Marie-Laure Basilien-Gainche et Serge Slama, « Implications concrètes du droit des demandeurs d'asile aux conditions matérielles d'accueil dignes du droit d'asile (Directive 2003/9/CE) », La Revue des Droits de l'Homme, mars 2014. La Cour de justice de l'Union Européenne a précisé dans un arrêt du 27 février 2014, « les implications qui découlent de l'obligation faite aux États membres d'assurer aux personnes ayant sollicité la protection internationale des conditions matérielles d'accueil qui permettent de garantir un niveau de vie adéquat pour la santé et d'assurer la subsistance ».

2 M. Léo Heller, Rapporteur spécial sur les droits à l'eau potable et à l'assainissement ; M. Felipe Gonzalez Morales, Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants ; M. Michel Forst, Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme.

Le manque d'accès aux informations et aux structures dédiées : l'exemple de l'alimentation

C'est souvent dans l'échange avec d'autres personnes en demande d'asile que les informations élémentaires vont circuler. Là encore, le système d'entraide préside aux institutions défaillantes qui ne délivrent pas systématiquement les renseignements nécessaires à leur simple survie.

Renforçant cette analyse, un représentant de JRS Welcome fait état des obstacles récurrents dans les démarches pour se nourrir :

> *« Un truc aussi bête, c'est d'obtenir l'attestation de versement ADA. Si tu l'as pas, tu n'as aucune aide : pour aller à la Croix Rouge pour des colis alimentaires, il faut justifier de faibles ressources ou de non-ressources et si les gens n'ont pas d'attestation d'allocation, ils ne peuvent pas bénéficier d'aide… ».*

Se nourrir, soi et sa famille, est propre à tout être humain. On réalise au travers des témoignages comment cette activité rituelle, habituelle, incontournable, devient la (pré)occupation centrale de l'organisation des journées, dans ce quotidien de disette, de manque et de privation.

Muharem, qui a eu recours au glanage par nécessité pour la survie de sa famille, a acquis, depuis son arrivée, une bonne connaissance des structures dédiées, ainsi que des modalités d'accès et des temps impartis :

> *« Quand j'étais dans les squats, le soir, je passais fouiller dans les poubelles des supermarchés pour manger. Après, je continuais à fouiller les poubelles pour ramasser des objets et les revendre au marché. Aux Restos du Cœur, pour le colis*

alimentaire, c'était une fois par mois et je devais payer une participation de 2 euros. La distribution de repas des Restos du Cœur à Saint Charles, ce n'est que pour les adultes et les enfants ne pouvaient pas y rentrer. Chaque samedi soir, il y avait une autre association qui faisait la distribution de repas, derrière les escaliers de Saint Charles ».

Il poursuit son témoignage en décrivant ses déplacements dans la ville pour accéder aux lieux de distribution de l'aide alimentaire. L'approvisionnement est épuisant dans une ville comme Marseille, cela nécessite de nombreux allers-retours et une grande organisation dans toutes les démarches entreprises.

Olga a dû aussi se débrouiller seule pour trouver de la nourriture pour elle et son enfant :

« Ma situation, c'est compliqué. Il y a pas d'assistante sociale. J'ai cherché l'aide partout à Marseille, qui peut aider moi. J'ai cherché l'association où je peux acheter la nourriture pas chère. J'ai trouvé maintenant mais, avant je connais pas. Je suis partie partout. Partout c'est : "Attends, fais la queue !". Ça veut dire ma fille, elle a mangé, puis dormi dans la poussette, elle a des problèmes avec l'estomac, car elle peut pas marcher. Dans la queue, elle restait dans la poussette, car sinon elle court partout. Si elle commence à courir, j'ai perdu la place dans la queue… [...] *J'ai trouvé toute seule le Secours Populaire. C'est tout… Des fois,* [c'est] *bien, des fois, les dates des nourritures c'est périmé et, pour un enfant, tu peux pas donner ça.* [...] *Après je partais chercher la nourriture, avant j'essayais de voir toutes les associations, pour chercher l'aide, pour la crèche ou financière. Ou avec le manger, ou avec le lait ou avec la couche. C'est cher tout ça. La couche, le lait pour les enfants, c'est cher. »*

L'accès à l'information représente aussi un obstacle. Olga : *« Même pour les Restos du cœur, la Plateforme donne pas l'info. J'ai entendu, j'ai cherché sur l'internet. C'est bien parce que je connais l'internet, et un peu de Français. Mais qui connaît pas... voilà ».*

Ce récit est éloquent sur l'état d'abandon, dans lequel sont laissées les personne en demande d'asile.

De surcroît, les droits de leurs enfants sont bafoués avec des conséquences graves voire irréversibles pour leur développement.

Ouvert en 1996, l'unique restaurant social de Marseille, NOGA sert plusieurs centaines de repas quotidiens au cours julien, aux sans-abris, personnes en demande d'asile, familles Roms, retraité.e.s, familles monoparentales. Pourtant, Murat et sa famille n'ont pas été informés de l'existence de ce restaurant social :

« Pendant plus de trois mois (depuis notre arrivée), nous n'avons pas eu d'aide pour un hébergement ni pour aller manger ».

Quand nous lui demandons s'il a été orienté vers le restaurant social NOGA, il nous demande *« qu'est-ce que c'est ? »*, personne ne lui en a jamais parlé.

Ancienne chargée d'accueil à la PADA et en charge des orientations NOGA, Sabine confirme le grave problème d'accès à l'alimentation :

> *« Les besoins primaires sont perpétuellement menacés : tu ne sais pas si tu vas pouvoir dormir quelque part, si tu vas pouvoir manger, qu'est-ce qui va se passer demain ? ».*

Elle explique que le système a changé plusieurs fois de fonctionnement, que les inscriptions en ligne sont régulièrement suspendues : *« Pendant de longues périodes, NOGA nous a interdit d'aller sur le portail du restaurant social, ils étaient saturés ».*

Lorsque la famille accède enfin au restaurant social de NOGA, le dispositif ne pourvoit pas aux besoins de tous les membres de la famille. Les parents doivent continuer à chercher des produits appropriés pour compléter le régime alimentaire des plus petits. En effet, le lait pour bébé est très coûteux et inaccessible pour les personnes sans ressources, il leur faut alors se rapprocher des centres de Protection Maternelle et Infantile :

> *«À midi, on allait manger avec toute la famille au restaurant Noga. Mais, pour Mohamed qui avait 1 an, il fallait acheter le lait en poudre. J'avais demandé à la Plateforme des adresses et des aides pour les colis alimentaires, on m'a donné un courrier pour les Restos du Cœur, la Croix rouge et MDS (Maison Départementale de la Solidarité) ».*

Olga est confrontée aux mêmes difficultés :

> *« Non, ma fille maintenant elle a trois ans et elle boit toujours le lait. Le docteur, il dit "c'est pas normal". Qu'est-ce que je fais ? Si toute la journée, je fais la queue, je pars à gauche à droite. Elle mange des gâteaux ou le lait. Elle a des problèmes avec l'estomac. Je peux laisser à personne mon enfant. Avec les sous que m'a payé l'État, je peux pas, même le Mcdo, parce que c'est trop cher. Je suis partie aux urgences. Elle criait, elle pleurait. Comme j'ai pas d'assurance, l'urgence a dit "on peut rien faire, vous partez à la pharmacie". Moi, pas de sous. Les sous, c'est toujours en retard avec l'État. Je parlais Français, alors j'ai commencé à crier : "Moi je suis dans l'hôtel. J'ai beaucoup de stress. Je peux pas garder ma fille, elle pleure, ça fait trois jours, c'est pas normal ! ". Et moi, je peux rien faire, je peux rien acheter. Je suis partie au Secours Catholique, j'ai*

montré l'ordonnance, il dit : "On peut pas vous donner des sous". Je veux pas des sous […] *"Il faut que vous alliez à la pharmacie pour demander la liste des médicaments pour que nous puissions payer après"... Pour moi c'est le grand grand, grand problème quand je suis arrivée ici ».*

Mis à l'abri avec sa famille dans un hôtel excentré de la ville, Omar et sa famille ont été confrontés à des procédures singulières suivant leur prise en charge par les différents acteurs :

« La PADA nous avait donné une inscription au restaurant NOGA, nous avons pu y aller quand nous étions à l'hôtel sur Marseille, mais depuis que nous sommes ici [dans un hôtel à Septèmes]*, ce n'est plus possible d'aller tous les jours à Marseille. Il y a des gens d'ici qui nous amènent à manger, qui apportent du pain, qui préparent des repas, qui donnent. Au début, c'était impossible de faire de la cuisine. Maintenant, le directeur de l'hôtel l'a facilité, il met à disposition des personnes un petit local pour la cuisine, une machine à laver, un frigo. J'ai été à la PADA, au début, ils m'ont orienté vers la Croix Rouge à la Belle de Mai. Là, on m'a demandé 5 euros de participation, je leur ai dit que je n'avais que 3,30 euros, ils ont accepté de me donner le colis et ils m'ont donné un autre rendez-vous pour le 27 septembre, mais je n'ai pas osé y retourner. Je n'ai toujours pas reçu d'argent de l'ADA et, de plus, comme on n'a pas d'argent pour payer le transport, on ne va pas à Marseille. Pour les repas, parfois il y a beaucoup à partager entre toutes les familles, parfois c'est juste, on garde pour les enfants et nous on boit du café et du sucre. Maintenant les enfants mangent le midi à la cantine, ils ont eu la gratuité une semaine après la rentrée ».*

Depuis ce témoignage, un minimum de soutien sur le plan de l'aide alimentaire a été mis en place sur ce site, mais repose essentiellement sur des associations qui sont largement dépassées par l'ampleur des besoins, compte tenu du nombre de familles et d'enfants concernés.

De plus, la participation financière exigée pour se procurer une aide alimentaire apparaît comme une entrave au droit à l'alimentation pour des personnes n'ayant aucune ressource.

Mohamed expose le dilemme dans lequel se trouvent les personnes qui n'ont aucune solution d'approvisionnement, ainsi que les tentations et risques qui les guettent en même temps qu'ils cherchent à résoudre leur problème de faim :

« Laisser les personnes comme ça, cela les pousse à faire des choses… cela crée des délits, les gens ont besoin de manger, de dormir quelque part. Parfois, on n'a pas le choix, si l'on vole pour manger, quoi dire ? Et après quelqu'un qui va voir ça il dira : "Regardez, ce sont les étrangers, ce sont les demandeurs d'asile" » .

Dans le droit français « l'état de nécessité » peut-être invoqué comme moyen de défense. Les derniers jugements concernant des personnes ayant dérobé des aliments pour se nourrir, ne les ont pas innocentées. Si elles ont été reconnues coupables, elles n'ont pas été, ou peu, sanctionnées. Une décision récente de la Cour suprême Italienne fera peut-être évoluer le droit en Europe vers plus de fraternité. Dans leur verdict du 2 mai 2016, les juges affirment que *« le fait ne constitue pas de délit »*, car on ne peut pas punir une personne qui, poussée par le besoin de manger, vole au supermarché de petites quantités de nourriture. *« La condition de l'accusé et les circonstances dans lesquelles il avait agi au moment du vol démontrent qu'il prît possession d'une faible quantité de nourriture pour faire face à une exigence immédiate et indispensable de se nourrir, en agissant en état de nécessité. »*

Véritable enjeu de sécurité alimentaire et de santé publique, l'accès à la nourriture répond à la fois à des besoins vitaux, mais aussi à des fonctions symboliques, comme le fait de faire la cuisine et de partager un repas, qui ne sont plus assurés.

Le redoublement des risques sanitaires

Signée par les représentants de 61 États le 22 juillet 1946, la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé est entrée en vigueur le 7 avril 1948.[1] Les trois premiers principes du préambule énoncent que « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité [...] que la santé constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale [...]. La santé de tous les peuples est une condition fondamentale de la paix du monde et de la sécurité ».

En outre, la protection de la santé (article 35) relève du Titre IV « Solidarité » de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne : « Toute personne a le droit d'accéder à la prévention en matière de santé et de bénéficier de soins médicaux dans les conditions établies par les législations et pratiques nationales. Un niveau élevé de protection de la santé humaine est assuré dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques et actions de l'Union ».

Pour autant, le 10 décembre 2017 lors de la Journée internationale des Droits de l'Homme, le directeur général de l'OMS défendant l'idée des soins centrés sur la personne, a dû rappeler que la marginalisation, la stigmatisation et la discrimination avaient des conséquences néfastes sur la santé physique et mentale.[2]

Si le concept de santé, ainsi défini, fait référence à un droit fondamental et à la qualité de vie, la réalité objectivée dans les témoignages des demandeurs et des acteurs locaux montre un tout autre visage.

Comment les personnes en demande d'asile qui sont empêchées de satisfaire leurs besoins vitaux quotidiens peuvent-elles garder ou récupérer leur capital santé, souvent largement entamé au terme d'un "voyage" long et éprouvant ? La fatigue, l'épuisement physique et psychique, la peur, l'isolement, l'insécurité, le manque d'information, l'impossibilité d'accéder aux produits de première nécessité vont

1 Adoptée par la Conférence internationale de la Santé, tenue à New York du 19 juin au 22 juillet 1946.

2 Déclaration du Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, « La santé est un droit humain fondamental », directeur général de l'OMS, 10 décembre 2017.

considérablement mettre en danger la santé physique, mentale et psychique des personnes en demande d'asile.

Les conséquences des conditions d'accueil sur la santé

Comme les adultes doivent se concentrer sur leur survie quotidienne, la demande de soins est souvent différée ou retardée, comme l'explique ce jeune homme accueilli à la permanence de SOS Voyageurs. Dans la salle d'accueil, un jeune homme se sent mal, il a de fortes douleurs au ventre et n'a plus de force. Son copain nous explique en anglais que la détérioration de son état a commencé il y a deux jours, mais que les douleurs empirent et qu'il va de plus en plus mal. Il accepte que l'on appelle les pompiers qui vont arriver en moins de 10 minutes et emmènent le jeune aux urgences de l'hôpital de la Conception. Son ami part avec un ticket de bus pour le retrouver à l'hôpital.

Le recours aux soins se fait le plus souvent dans l'urgence avec le risque d'un diagnostic tardif et parfois de la découverte d'une pathologie à un stade avancé.

Le défaut d'information est patent à tous les stades de la procédure d'accueil, signale Marjorie (Réseau Santé Marseille Sud) :

> *« Je ne suis pas persuadée que la PADA pose des questions de santé aux gens. Après, le VIH, les personnes n'en parlent pas, surtout si c'est le 1er rendez-vous rapide et qu'il n'y a pas de suivi ».*

Reconnue d'utilité publique, cette association œuvre depuis 1984 au service du développement international sanitaire et social, ainsi qu'à la défense d'un droit effectif d'accès aux soins pour les personnes les plus vulnérables.

Examinant les carences de la politique d'accueil en matière sanitaire, les équipes de santé identifient plusieurs effets pour les personnes atteintes d'une pathologie grave : un déficit d'accompagnement, de soutien et d'aide au malade.

Au demeurant, le plus souvent, le secret prédomine en raison de la pudeur des personnes qui n'abordent pas leur état de santé et occultent les pathologies, par peur de la discrimination ou du rejet dont elles ont déjà pu être victimes. Marjorie l'atteste :

> *«* [Pour certains demandeurs d'asile séropositifs, il est difficile de] *nommer le VIH, ce n'est pas évident, c'est une autre problématique… Nommer des problèmes de santé c'est bon, mais le VIH c'est une autre chose, c'est très stigmatisant, on n'en parle pas… Comment faire pour que les personnes soient prises en compte en tant que malades et que leur accueil soit adapté ? »*

Recevant, accueillant et accompagnant des demandeur.e.s d'asile, la coordinatrice

s'inquiète d'un redoublement des risques, généré par la précarité qu'engendre la défaillance de l'État :

> *« Nous avons une inquiétude par rapport aux prises de risques, notamment les relations transactionnelles et les situations de prostitution au regard de la précarité dans lesquelles se retrouvent les personnes dans ces parcours parce que l'accueil des demandeurs d'asile est défaillant et c'est un facteur qui accentue les risques ».*

Ces craintes sont justifiées si l'on considère les résultats de l'enquête ANRS PARCOURS[3] sur les parcours de vie de migrantes d'Afrique subsaharienne en France. Ils mettent en évidence les liens entre précarité administrative, conditions de vie, violences sexuelles et infection par le VIH chez les femmes d'Afrique subsaharienne ayant migré en France.

Le maintien à la rue, la précarité économique et l'absence de suivi médical accentuent les difficultés de suivre un traitement pour les personnes malades et aggravent les effets indésirables du traitement sur un organisme affaibli, détaille Marjorie :

> *« Ce n'est pas possible de prendre son traitement tous les jours si l'on n'a nulle part où dormir et nulle part où manger ! Manger tous les jours et aussi prendre le traitement au milieu de la collectivité* [dans les cas d'hébergement par le 115 en foyer] *ce n'est pas évident. Si tu ne manges pas correctement, tu as des effets secondaires importants au niveau gastrique et il y a des gens qui disent qu'ils ne prennent pas le traitement tous les jours parce que, sinon, ils sont trop mal. Les personnes à la rue sont plus fragiles ».*

On comprend les difficultés que rencontrent les personnes malades astreintes à des traitements qu'elles vont devoir prendre sur de longues durées alors que leurs conditions de vie sont déplorables. Sans solution d'existence stable, sans intimité sur les lieux d'hébergement ou de prises de repas, sans alimentation saine et équilibrée, ces motifs souvent cumulés provoquent l'interruption de la thérapie ou bien la discontinuité de la prise du traitement avec tous les risques que cela comporte.

D'autres extraits de récits montrent le défaut d'implication et d'adhésion des personnes malades à la démarche globale de prise en charge et de soins, participation altérée voire empêchée du fait de l'instabilité administrative et de l'insécurité

3 L'étude montre que les violences sexuelles subies sur le territoire français par les femmes migrantes multiplient par 4 leur risque d'infection par le VIH. Julie Pannetier, Andrainolo Ravalihasy, Nathalie Lydié, France Lert, Annabel Desgrées du Loû (CEPED, IRD, Université Paris Descartes, Inserm), « Prevalence and circumstances of forced sex and post-migration HIV acquisition in sub-Saharan African migrant women in France: an analysis of the ANRS-PARCOURS retrospective population-based study », The Lancet Public Health, 3(1), pp. 16–23.

matérielle qu'elles affrontent.

Lorsque la précarité accapare et monopolise l'attention des personnes en demande d'asile sur les questions urgentes de survie, elles ne sont plus en capacité de s'investir dans la démarche de soins proposée. Les réalités matérielles et sociales décrites font obstacle à leur mobilisation dans l'offre thérapeutique proposée par le centre Osiris, aux personnes victimes de traumatismes. Pourtant, cette proposition de soins a suscité un réel intérêt puisque que c'est bien une démarche personnelle et volontaire qui est requise pour entreprendre ce travail sur soi.

Comme le développe Véronique, coordinatrice sociale au sein d'Osiris, une association de soutien thérapeutique aux victimes de torture et de répression politique, il est certainement compliqué de prendre du temps pour se comprendre, alors que la "casse" et la "destruction" physique ou psychique continuent d'être à l'œuvre dans le pays d'arrivée :

> *« Les conditions de vie en France viennent complètement contaminer l'espace thérapeutique* […]. *Dans mon travail, le fait d'accompagner ces situations sur le plan social permet de libérer la pensée et qu'elle puisse s'élaborer. Ce qui n'est pas possible quand on est juste dans la survie et la précarité au quotidien. Ce n'est pas possible d'être dans l'élaboration d'une pensée et d'une parole. Et donc la question du travail thérapeutique, de la reconstruction, est souvent empêchée ou tout du moins entravée par les conditions de vie en France ».*

Le terme "espace" renvoie à la fois au lieu physique dans lequel se déroule la consultation et à un espace relationnel au sein duquel une relation intersubjective s'instaure avec le patient :

> *« Et, en même temps, et c'est cela qui est intéressant, à Osiris, l'espace thérapeutique et l'espace social se nourrissent l'un l'autre. Moi j'essaie de faire de l'espace pour que ce travail thérapeutique soit possible et permette aussi toute une élaboration qui va servir la question du droit d'asile. Effectivement, c'est la possibilité également de mettre en mot un certain nombre des choses et cela fait partie des choses qui sont attendues et notamment sur la question du récit. Être capable de mettre en mot à un moment ce qui a pu être vécu, ce qui a pu être fait au niveau thérapeutique, vient nourrir la possibilité d'accès au droit et notamment au droit d'asile, pas dans toutes les situations mais parfois ».*

Le soin, s'il ne "répare pas tout", va permettre à la personne de se ressaisir et de redevenir actrice de sa trajectoire.

Réunie sous l'égide de l'OMS, la première Conférence internationale pour la Promotion de la Santé a adopté, le 21 novembre 1986, la Charte d'Ottawa en vue de contribuer à la réalisation de l'objectif d'accès santé pour tous avant l'an 2000. Le texte énonce que pour « parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions,

satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter. La santé est perçue comme une ressource de la vie quotidienne et non comme le but de la vie. C'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles et sur les capacités physiques. La promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur de la santé, son ambition est le bien-être complet ».

Le texte précise les « déterminants de santé » : « La santé exige un certain nombre de conditions et de ressources préalables, l'individu devant pouvoir notamment se loger, accéder à l'éducation, se nourrir convenablement, disposer d'un certain revenu, bénéficier d'un écosystème stable, compter sur un apport durable de ressources, avoir droit à la justice sociale et à un traitement équitable ». Ainsi, les conditions d'accueil sont bien parties intégrantes et nécessaires, constitutives et garantes d'une bonne santé, il faut que cela fasse évoluer l'organisation des services de santé, « en les recentrant sur la totalité des besoins de l'individu considéré dans son intégralité ».[4]

Les effets post-traumatiques et les séquelles sur la santé

L'incertitude de la demande d'asile, l'accès aléatoire à la protection juridique comme la précarité et la dépendance éprouvées tout au long des trajets, peuvent réactiver ou renforcer les traumatismes vécus dans le pays d'origine et dans les pays traversés, conduisant à « une forme d'anéantissement psychique et de négation du sujet ».[5]

Les personnes en demande d'asile ont pu être victimes d'événements traumatisants dans leur pays, directement confrontées à la violence de la guerre, aux massacres, aux conflits ethniques ou témoins impuissants d'atrocités.

Le déracinement et l'exil forcés entraînent aussi l'insécurité pour ses proches et sa famille, qu'on les amène avec soi ou qu'on les "abandonne" loin de soi. L'organisation de la fuite, seul ou à plusieurs, fait l'objet d'une prise de décision individuelle et collective, pesant la (dé)mesure des risques de la traversée, et la mesure coût/avantage, au regard des contraintes, opportunités et aléas pressentis.

Un jeune homme, rencontré au groupe de parole Osiris, explique en quoi les épreuves physiques endurées au départ, sur les routes et à l'arrivée, produisent une désorientation qui trouble et limite ses apprentissages :

> *« Un autre grand problème : quand j'étais blessé en Afghanistan, j'ai été hospitalisé, mais, en fait, depuis que je suis en France, je n'arrive pas à apprendre le français parce que mon esprit est toujours occupé ailleurs, tous mes problèmes m'en empêchent. Quand notre esprit est occupé ailleurs, on n'apprend pas ».*

4 Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé.

5 Aude Nguyen, « L'agonie administrative des exilés. Une clinique de l'asile », L'Autre, 2014/2 (Volume 15).

Les processus de décentrement et désorganisation dépeints dans les témoignages, sont à la fois sociaux, spatiaux, économiques, culturels, politico-administratifs et psychiques... Les obstacles et les drames qui jalonnent les parcours, sont enfouis, latents et très lourds à porter ainsi que l'exprime Aliou :

> *« Moi, j'étais fatigué, la tête, tout…Ça aurait été bien un appui psychologique. Personne ne m'a orienté vers ça. Je suis resté comme ça et quand tu restes trop dans ça, tu deviens fou* [...]. *J'aurais eu besoin d'une aide psychologique parce que, dans ça, tu peux avoir des renseignements autres. Parce que toutes les personnes qui viennent, qui passent par la mer, qui viennent, quand même ce n'est pas facile ».*

De nombreux rapports existent sur les conditions de ces "voyages" et ne manquent pas de souligner les difficultés rencontrées et les événements tragiques endurés sur les chemins de l'exil… Cependant, cette réalité sensible et intelligible est occultée dans l'examen procédurier d'un dossier administratif. La personne en exil, en transit ou réfugiée a tellement de problèmes de survie à gérer qu'elle enfouit des strates de son vécu. Aliou l'exprime à sa manière : *« La personne, elle vient, elle marche bien, elle est tranquille mais, dans la tête ; cela ne marche pas. Ah ouais, la tête non, elle est fatiguée ! ».*

Et l'on a souvent entendu répéter sans rien dévoiler de plus, comme Ousmane : *« j'oublierai jamais la Libye, je peux pas oublier ça ».*

Si la matérialité des blessures laisse peu de doutes sur les souffrances physiques et corporelles, d'autres blessures invisibles doivent rester masquées, relativisées et cachées pour être supportées.

Pour Valérie, ce sont les traumatismes antérieurs qui l'obsèdent d'un point de vue psychologique :

> *« Ça travaille aussi dans ma tête. C'est mon médecin traitant qui a contacté ces psychologues, qui a parlé de mon histoire et c'est de là que j'ai eu le psychologue en fait. C'était très important parce que, jusqu'à présent, je dors mal. Des fois, ça travaille dans ma tête. Je suis obligée de prendre des traitements, j'ai envie d'arrêter ça, c'est pas facile d'arrêter, il paraît. C'est pas une question de difficulté de l'asile, c'est avec le traitement que je prends, c'est des problèmes perso, mon histoire, les problèmes qui me sont arrivés, je n'arrive pas à oublier. Ça m'arrive de voir... Je ne souhaite à personne. C'est pour ça que je sais que les femmes ont vécu des choses que moi j'ai vécu, que c'est difficile pour elles comme pour moi, d'autres y savent pas ce que toi t'as vécu, à part… à part toi et Dieu… »*

Cette jeune femme, qui a pu recevoir l'écoute attentive d'un médecin généraliste ayant organisé avec son accord la proposition de soins par un psychologue, constate l'efficacité de l'aide apportée :

> *« Oui ça me fait beaucoup du bien. Bon, des fois, j'ai pas envie d'y penser, je sors. J'aime bien écouter la musique, rigoler, voir autre chose, ne pas rester toute seule. Quand je reste toute seule, j'y pense et, quand j'y pense, j'ai envie d'en finir avec moi-même, mais j'ai pas envie ! »*

Le bénéfice de cette prise en charge va permettre à Valérie d'avoir des moments de répit, de se sentir soulagée, de se comprendre, de se retrouver et reprendre espoir.

En raison de l'ineffectivité des droits à la santé, les personnes en demande d'asile se retrouvent dans une situation paradoxale et insécurisante, car l'expérience imposée de l'extrême précarité va rajouter une souffrance physiologique et psychique qui renforce les traumatismes, jusqu'à éroder puis abolir les résistances personnelles.

Aliou, qui se montre à la fois lucide et inquiet sur les impacts de ces événements traumatisants sur sa santé mentale, a *« peur de ne plus faire face »* :

> *« Et moi, je ne savais pas s'il existait des choses pour m'aider, c'est quand je suis parti au CADA, c'est eux qui m'ont expliqué si je voulais aller voir un psychologue. Ils m'ont envoyé voir le psychologue, j'ai parlé avec lui. À la Plateforme, on ne m'a pas parlé que ça existait ».*

Il.elle.s ont été plusieur.e.s à nous indiquer cet état de fait, l'absence de prise en charge médicale et/ou psychologique avant d'avoir été reçu en CADA, à moins d'un problème de santé majeur ou d'une assistance plus personnalisée auprès d'associations dont la vigilance ne peut être systématisée. Nicolas en a été lui-même étonné :

> *« Pendant tout ce temps, on ne m'a pas parlé de médecin, si j'insistais peut-être mais, non, je n'ai vu personne. Là, au CADA on me fait faire un examen antituberculeux. Demain, je vais faire une prise de sang ».*

Offert par l'association Osiris, l'espace d'écoute à son mal-être est aussi un espace d'énonciation de soi, qui va lui permettre de retrouver et libérer la parole, ce qui va l'engager dans un travail de reconstruction personnel et relationnel, bien salutaire pour Aliou et pour d'autres comme Mohamed, qui exprime l'extrême anxiété qui le ronge :

> *« Je suis suivi par des médecins, mon état psychologique est très affecté, je suis très fatigué, vraiment très fatigué* […]. *Je suis sous traitement médical, car j'ai beaucoup de mal à dormir, je rêve de ma famille. Il y a quelques jours, j'ai rêvé que quelqu'un avait tué mon fils… j'ai téléphoné à ma femme à 4 heures du matin pour savoir si elle allait bien ».*

Dans la définition du stress post-traumatique, il y a une modification durable de la personnalité qui, « se caractérise par une attitude hostile ou méfiante vis-à-vis du monde extérieur, par un repli social, par un sentiment de vide ou de perte d'espoir,

l'impression chronique d'avoir «les nerfs à vif», comme sous l'effet d'une menace permanente, et un sentiment de détachement » (Protocole d'Istanbul, § 256). Dans certaines phases, les symptômes d'hyper-vigilance et d'irritabilité dominent le tableau clinique […]. À d'autres moments, il pourra apparaître relativement asymptomatique ou replié sur le plan émotionnel (Protocole d'Istanbul, § 254).

Mohamed évoque son état de santé dégradé, marqué par des troubles du sommeil et des cauchemars (troubles post-traumatiques documentés), il est assailli et miné par de forts sentiments d'impuissance et de culpabilité de ne pouvoir protéger sa famille qui est loin de lui.

De même Olga, logée dans une chambre d'hôtel, seule avec sa petite fille et qui ne parvient pas à se reposer, ni la nuit, ni dans la journée,

> *« Juste je vois la psychiatre pour avoir les médicaments pour calmer, c'est tout. Et après, j'ai commencé à prendre les médicaments pour calmer. Je voudrais le médicament pas fort. Elle demande : "Comment vous avez dormi ?" Et moi c'est vrai je ne peux pas dormir. Deux heures comme ça. Après, je commençais à m'endormir à 6 heures et ma fille, elle se réveillait. Des fois, elle demandait le lait, ça veut dire que, moi, je ne peux pas dormir aussi. Tu es toujours dans la situation, tu peux jamais te reposer, dans la journée, même la nuit, tout ça, c'est stress après c'est pleuré. Parce que, toi, tu es fatiguée. C'est tout. Ma généraliste a dit : "Toutes ces maladies, c'est à cause du stress". J'ai beaucoup de maladies comme toutes les femmes, comme toutes les mères, elles laissent tout pour le dernier jour. Moi, je ne peux pas, avec personne, laisser ma fille. Ça veut dire que je ne peux pas voir le docteur. Trois fois, j'ai été à l'hôpital. Je connais une fille qui est tombée à l'hôpital. L'assistante sociale, elle prend son enfant et le donne à d'autres familles : "Vous pouvez pas garder votre enfant parce que vous êtes pas bien". Cette femme peut pas récupérer son enfant, un an, elle peut le voir une fois par mois ».*

Le mal-être de cette jeune femme est renforcé par ses conditions de vie qui épuisent son énergie dans cette lutte active pour la survie : elle fait face aussi parce qu'il faut tenir pour sa fille et, malgré son état de fatigue extrême et de stress, elle renonce à se soigner, de peur de risquer d'être séparée de son enfant.

On mesure, pour ces femmes qui ont affronté seules tellement d'obstacles, toutes les conséquences du manque de prise en charge dans une structure d'accueil qui leur permettrait de se poser, se sentir entourées et soutenues.

Le constat du défaut de prise en charge de la problématique de la souffrance psychique des personnes en demande d'asile est confirmé de nouveau par un membre d'une PASS de l'APHM :

> *« Les médecins PASS sont des généralistes qui n'ont pas eu le temps de se former à la prise en charge des psychotraumatismes. Les structures pouvant les prendre*

en charge sont assez rares sur la commune de Marseille (Osiris et CMP) et les délais sont longs ».

À l'évidence, les conséquences psychologiques de la violence subie et la reconnaissance de la souffrance psychique des personnes en demande d'asile ne font pas partie des priorités et prérequis des politiques d'accueil, de même que leur accompagnement pratique et leur soutien matériel.

On déplore ici le défaut d'orientation vers les lieux de soins appropriés et, lorsque l'orientation est proposée, la personne se heurte aux difficultés de mise en œuvre. Les centres dédiés et spécialisés étant peu nombreux, ils sont souvent soit dans l'incapacité de répondre à la demande et contraints d'inscrire les personnes volontaires sur liste d'attente soit dans l'incapacité de les recevoir par défaut d'interprétariat.

Des conditions d'hygiène alarmantes

Il est bien difficile d'imaginer ce que doit représenter pour toute personne qui y est contrainte le fait de devoir passer ses journées et ses nuits dehors dans la rue.
Par pudeur, sans doute, les difficultés sur le manque d'hygiène n'ont été que très peu abordées par les personnes qui nous ont confié leur récit. Cependant il est factuel que toutes les personnes en demande d'asile sont, pour une durée plus ou moins longue, confrontées à des obstacles pour prendre soin de leur corps.

L'hygiène est un élément central qui contribue au bien-être et à la bonne santé. Le manque d'hygiène, le manque de commodité, le manque d'eau, l'impossibilité de se laver, de laver son linge, de se procurer des produits d'hygiène, pour soi-même ou pour sa famille, porte atteinte à la dignité de toute personne.

Thierry l'évoque, non sans gêne, devant nous : *« J'ai des problèmes de peau, ça me démange à cause des problèmes d'hygiène et de la vie dans la rue. Je ne sais pas où me laver, je suis sale… »*

Les conditions de vie indécentes qui sont imposées aux personnes en demande d'asile en attente d'une "offre" d'hébergement, les atteignent au plus profond d'elles-mêmes. Ici, Jamal déplore les conditions que ses enfants et son épouse ont dû subir :

« Le 31 juillet, la Plateforme nous a orientés vers le Secours Populaire, mais ils n'avaient plus rien, sauf un paquet de couches, mes enfants ont tous besoin de couches. Ma fille a 8 ans, elle n'est pas capable d'aller aux toilettes en raison de son handicap... Aujourd'hui, tout mon argent [ADA] *passe dans les dépenses de couches. Quand on était à la rue, nous devions laver les vêtements de nos trois enfants parce qu'on n'avait pas de couches. C'était très dur. Ma femme lavait les vêtements dans la rue comme ça... On a eu beaucoup, beaucoup de problèmes, aujourd'hui on est à l'abri, mais on doit encore trouver des solutions*

pour s'alimenter, avoir des produits d'hygiène.»

Il raconte combien, face au dénuement le plus total, l'aide et la solidarité leur sont indispensables :

> *« Le propriétaire de l'hôtel où nous sommes nous avance de l'argent pour acheter des couches. Je lui dois 200 euros et il accepte d'attendre. Une dame du quartier qui est très pieuse nous apporte aussi des couches…Elle nous apporte aussi du lait et à manger… »*

L'absence de réponse pour faire face aux nécessités quotidiennes de la vie comme pouvoir se poser dans la journée, se trouver en sécurité la nuit, pouvoir se vêtir, se laver… sont très préjudiciables pour la santé physique des personnes. On peut identifier les risques accrus de développer des infections, voire de contracter des maladies. Du fait de leur grande précarité, ces personnes vont souvent banaliser les premiers signes d'infection qui seront traités avec retard.

Cette quête de solutions pour garder sa dignité intacte va pousser les personnes dans une multiplication de déplacements vers des lieux qui offrent des réponses et qui permettent quelques moments de répit pour reposer son corps et rester en lien.

Ainsi, Ousmane se rend chaque jour à l'Accueil De Jour où il retrouve un ami et du réconfort auprès de l'accueillant qui se montre *« très gentil »* ; il essaie de s'organiser pour prendre sa douche quotidiennement :

> *« Je vais aussi à l'accueil de jour, je prends la douche chaque jour là-bas. Je marche beaucoup partout, je vais jusqu'à la Madrague, je suis allé une fois au Manba, il y a beaucoup de monde là-bas. Je vais partout. Je viens ici après les Sœurs* [SOS Voyageurs]. *Je ne reste pas qu'à la gare. J'ai une carte de la bibliothèque l'Alcazar, j'ai demandé à quelqu'un pour être connecté et on m'a dit d'aller là-bas. »*

En lisant ces quelques témoignages, on perçoit aussi l'impact psychique que produit l'absence de cadre de vie lorsque la rue ou le squat deviennent le dernier recours.

Le stress s'accumule pour Ahmad, ce père de famille qui doit trouver des produits d'hygiène pour ses jeunes enfants :

> *« Suite à la naissance de l'enfant, j'ai demandé à la PADA et à l'OFII s'il était possible d'avoir une aide d'urgence pour l'hygiène des enfants notamment et pour trouver des couches. Aucune solution n'a été proposée ».*

Confrontés à leur incapacité d'assurer le bien-être et la protection de leurs enfants, malgré toute l'énergie qu'ils déploient, les parents se sentent impuissants, en proie à un immense désarroi.

Au-delà de ces difficultés, on mesure les sentiments d'humiliation, de honte, l'impact sur l'image de soi ainsi que toutes les répercussions de ces manquements et pénuries en produits de première nécessité et commodités de base. Ces différentes carences, lorsqu'elles sont cumulées, s'avèrent insupportables et préjudiciables pour les personnes qui les subissent au quotidien.

Trois experts[6] de l'ONU ont rendu le 4 avril 2018 à Genève un avis sur la situation des migrants et demandeurs d'asile dans la région de Calais et autres régions de la côte du Nord de la France. Ils « exhortent la France à faire davantage pour fournir de l'eau potable, des services d'assainissement et des abris d'urgence aux migrants et aux demandeurs d'asile de Calais, Grande-Synthe, Tatinghem, Dieppe et d'autres régions de la côte du nord de la France. » Ils se réfèrent à la situation particulière de cette région. Nonobstant, dans un des derniers paragraphes du document, ils signalent que « les migrants, indépendamment de leur statut, ont des droits humains, sans aucune discrimination, y compris pour accéder à un logement convenable, à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau potable et aux services d'assainissement, et aussi au système judiciaire et aux voies de recours. En les privant de leurs droits ou en y empêchant l'accès, la France viole ses obligations internationales en matière de droits de l'homme .»

6 M. Léo Heller, Rapporteur spécial sur les droits à l'eau potable et à l'assainissement ; M. Felipe Gonzalez Morales, Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants ; M. Michel Forst, Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme.

CHAPITRE 8

Les vulnérabilités expérientielles et existentielles

La définition de la vulnérabilité s'applique à « une personne susceptible d'être blessée », ou encore « une personne susceptible d'être atteinte, une personne qui offre prise ». Le terme juridique renvoit à une « atteinte à l'intégrité de la personne ».

Ces définitions appréhendent la vulnérabilité d'une personne comme une exposition à une situation de fragilité matérielle, statutaire, morale qui l'empêche de faire face et la déstabilise, car elle ne maîtrise pas l'espace géographique, social, culturel, linguistique juridique et économique de son existence.

Les personnes en demande d'asile, du fait de leur histoire, des séparations, des ruptures, des violences subies dans leur pays et/ou au cours de leur parcours d'exil, ont toutes été confrontées à des situations qui les ont atteintes dans leur dignité, leur intégrité physique et/ou morale. De par ce qu'elles ont vécu, tant dans leur pays, que durant le parcours, y compris par ce qu'elles vivent en France, elles entrent pleinement dans la définition littérale de la vulnérabilité, au-delà de la seule qualification juridique.

Il est intéressant d'en définir les contours ici, car, dans les faits, la désignation de la vulnérabilité des personnes qui sont venues se réfugier en Europe, semble soumise à des critères très aléatoires, alors même qu'elles sont en situation de grande fragilité, pour partie cassées, détruites, anéanties, abîmées en route.

« Vulnérables »

"Vulnérable", un texte de Denis de Casabianca, du collectif Les Philosopes Publics.
Version intégrale sur le site internet www.observatoireasilemarseille.org

« Qu'est-ce qui permet à une vie de devenir visible dans sa précarité et son besoin d'être mise à l'abri, et qu'est-ce qui nous empêche de voir ou de comprendre certaines vies de cette manière ? » se demande Judith Butler. S'il est des vies qui sont vulnérables, ce sont bien celles de ceux qui arrivent. Pourtant, elles n'apparaissent manifestement pas comme telles.

Dans le présent recueil, on peut ainsi lire : « Ici, vous mourrez dans la rue et personne ne le voit. » Des corps sont abandonnés à leur survie et la rue n'est plus l'espace où ils pourraient apparaître, mais un coin où l'on est réduit au froid et au silence, un endroit à l'écart où mourir parce que l'on n'a plus de lieu pour vivre ».

En écho dans les récits : « Mon plus gros problème aujourd'hui, c'est un endroit où vivre » ; « le seul problème, c'est la place où vivre ». Ces paroles, qui sont des interpellations, rappellent aussi que la survie dépend de la sociabilité constitutive de nos corps : en ce sens, nous sommes tous précaires, car liés aux autres. La viabilité de nos vies dépend de ces liens. Ainsi le "lieu où vivre" a-t-il toujours pour condition une prise de considération de cette précarité, comme la "place" que socialement je peux investir pour pouvoir y vivre. Mais, ce que rappellent ces situations dramatiques, c'est que la précarité est socialement différenciée : elle n'est pas seulement une condition commune (precariousness), elle est engendrée différentiellement par des agencements sociaux et politiques, ce qui lui donne des formes diverses (precarity).

On pourrait penser qu'une des tâches de la politique est justement de réduire de manière égalitaire les conditions de précarité, et qu'une fonction de l'État est d'assurer une protection aux corps. Mais l'on doit constater qu'en réalité les politiques migratoires des États en Europe, et en France particulièrement, participent activement à former les cadres dans lesquelles ces vies à la fois sont invivables et ne sont pas reconnues comme vies.

Lors d'un entretien, consigné dans cet ouvrage, ce père se voit demander par un agent de l'OFII un certificat : " Je lui ai dit que nous ne pouvions plus dormir dans la rue... et elle me demande un certificat médical pour prouver que ma fille est handicapée... Cette personne n'est pas capable de voir que ma fille est handicapée alors que c'est clair en la regardant !! Tu le vois bien que ma fille

est handicapée... non ?! En plus je ne pouvais pas avoir de certificat médical, car je n'avais pas accès à un médecin... sans CMU…". Ça saute aux yeux, mais hors du cadre de certification la vie vulnérable n'est pas reconnue. Alors que faut-il faire pour que ça saute aux yeux ? Il n'y a peut-être pas de cécité de la part de l'agent, mais en même temps, on voit comment le cadre administratif participe de la production de normes qui distribuent la reconnaissance de façon différentielle. Cela s'accorde et renforce des schémas interprétatifs tacites qui font que certaines vies apparaissent comme valables et d'autres sans valeur, qu'il y a des cris que nous pouvons entendre et d'autres auxquels nous sommes sourds.

Autre demande de l'OFII rapportée dans ce recueil : il faudra un document « dossier médical du demandeur d'asile – certificat médical confidentiel » afin d'évaluer sa "vulnérabilité", en vue d'évaluer une orientation vers un hébergement pour demandeurs d'asile « demande d'adaptation de ses conditions matérielles d'accueil pour des raisons médicales ». Ainsi la "vulnérabilité" n'est pas seulement ce que les corps éprouvent d'eux-mêmes dans les épreuves, elle est une catégorie statutaire qui demande des preuves, des attestations. On voit ici que la qualification administrative, qui discrimine telle ou telle vie, revient à nier la précarité comme condition générale de toute vie et en même temps à rendre ces vies invivables et invisibles. C'est pourtant la saisie de la précarité comme condition générale qui fonde l'injonction de penser la précarité et les conditions sociales de vie en termes d'égalité.

Il est cependant possible d'appréhender ces vies qui ne sont pas reconnues comme des vies, de sentir ce qu'elles ont de bien vivant – ce qui est "en reste" au regard des cadres de reconnaissance et qui apparaît alors comme un excès de vie, irréductible. Il y a ces paroles, ces rencontres qui nous affectent et cultivent un sens d'appréhension. Car être touché, c'est aussi se sentir soi-même vulnérable, être sensible à la force que ces vies ont dû déployer pour être là en vie : comment ces corps ont-ils inventé ces ressources dont je ne me sens pas capable ? Et en même temps, l'on sent que la survie n'est pas qu'une pulsion animale d'auto-préservation, mais qu'elle dépend d'une sociabilité fragile, d'un "nous" qui soutient chacun.

Recueillir toutes ces paroles, donner lieu à ces paroles, c'est attester de ces vies invivables, qui n'ont nulle part où vivre, c'est attester qu'elles ont une forme humaine et qu'elles sont réduites à l'inhumanité. Faire entendre les récits de ces vies, c'est essayer de les rendre visibles en nourrissant une sensibilité nouvelle. Mais c'est aussi indiquer que certaines vies ne peuvent apparaître dans leur précarité qu'en défiant les cadres médiatiques et politiques dominants. Seule l'appréhension de ces vies peut devenir la base d'une critique des normes de reconnaissance et d'une lutte contre les politiques qui les mettent en œuvre.

Caractérisation et effets des critères de vulnérabilité

La vulnérabilité s'expose dans les récits de manière multifactorielle et pluridimensionnelle, à travers la matérialité du dénuement, la précarité des conditions d'existence, la réalité des atteintes sanitaires, la probabilité des risques encourus... De surcroît, les témoignages présentés décrivent l'impact de la précarité sociale, administrative, économique que les personnes en demande d'asile subissent lorsqu'elles arrivent en France.

Les personnes en demande d'asile ont fui des lieux de violence, de contrainte, de menace et de négation. Les personnes ont perdu leur maison, leurs repères, leur travail, parfois leur famille, leurs amis, au prix de leur vie. Elles arrivent ici et choisissent de déposer leur demande de protection dans un pays connu pour ses déclarations officielles de bienvenue et d'hospitalité ; souvent, on entend s'exprimer cette quête tel un leitmotiv :

« J'ai choisi de venir en France parce que c'est le pays des droits de l'Homme… »

La réalité qui les attend est toute autre : plus des deux tiers d'entre elles sont laissées à la porte des centres d'accueil, traitées comme indésirables par les institutions en charge de leur accueil. Cet abandon est reçu comme une insulte à leur dignité, un mépris de leur humanité ; il renforce leur vulnérabilité au lieu de la prendre en compte.

Dans son récit sur lequel on reviendra un peu plus loin, Adnan explique la situation désespérée qui perdure 9 mois après son arrivée en France et qui justifie qu'il soit au bout de ses forces. Il rend compte de la réponse désinvolte, décalée et cynique du représentant de l'OFII lui opposant qu'il ne peut l'aider à repartir, parce qu'il vient d'un pays en guerre :

> *« Un jour, je suis allé à l'OFII, j'étais trop malade dans la tête* [il a craqué] *je leur ai dit : "Renvoyez-moi dans mon pays, je veux mourir, ils m'ont répondu qu'ils ne pouvaient pas parce que je viens d'un pays en guerre… mais ici, je suis dans la rue… ils s'en fichent… ça fait 9 mois que je suis là, que j'ai personne et ils s'en fichent, ils m'ont juste remis dehors… ils m'ont dit : "T'es jeune, toi tu peux t'en sortir"… ils ont dit que c'est les familles qui ont des hébergements… ».*

Mais ce qui apparaît comme extrêmement choquant, c'est le manque total de prise en compte de la détresse et du désespoir qui condamne l'individu à revendiquer le droit à en finir : *« je veux mourir »*, cet appel au secours ne sera pas entendu et il sera mis à la porte sans aucune considération.

Pour le moins inapproprié, ce type de réponse des agents n'est pas un cas isolé. On retrouve un tel cynisme dans le cas d'Ousmane qui souffre de violents maux de tête récurrents et qui, au moment de remettre un certificat médical auprès de la Préfecture, s'entend dire : *« Et bien, tu iras te faire soigner en Italie ! »*

Il se trouve, en effet, sous le coup d'une procédure Dublin[1] et l'on voit bien ici combien la violence verbale vient se superposer à une violence administrative qui se révèle patente dans bien des cas.

Si l'on ne peut attendre des agents de la Préfecture et des services de l'État de l'empathie et une prise en compte de la personne et de son vécu personnel, il ne peut être justifié que de tels manquements soient pratiques courantes, a fortiori s'il y a atteinte au droit (« Non-assistance à personne en danger », code pénal 223-6).

Nonobstant, l'État se doit d'apporter des réponses aux besoins immédiats de la personne en demande d'asile. Ces besoins sont ceux de se loger, de se nourrir, de se vêtir, de se soigner, de se déplacer, d'être en sécurité, d'accéder et d'exercer ses droits. La Directive européenne du 26 juin 2013 établissant les normes sur les conditions d'accueil des personnes en demande d'asile souligne qu'il « convient d'adopter des normes pour l'accueil des demandeurs qui suffisent à leur garantir un niveau de vie digne. »

En ne remplissant pas ses obligations, l'État laisse un grand nombre de personnes en demande d'asile dans un dénuement extrême et contribue lui-même à créer les conditions d'une vulnérabilité qui les affectent gravement, physiquement et moralement.

Le témoignage de Nicolas met en évidence son insécurité psychologique et relationnelle dans la ville :

> *« Arrivé dans la rue, je ne savais pas mais j'ai bien compris qu'il faut être prudent. Je suis allé dans un café. Là, j'ai fait connaissance avec le monsieur très gentil,*

il m'a fait connaître le café marocain, il fallait que je tienne jusqu'à 2 heures 30, je lui ai demandé de rester jusque-là et il a bien voulu. Après, quand il est parti, je suis retourné à la gare Saint-Charles pour aller à la salle d'attente, je ne savais pas qu'elle fermait. En Russie, elle reste ouverte, on ne peut pas y dormir mais on peut rester. Je suis d'abord resté avec un vieux monsieur malade (il avait le diabète), car j'ai vu qu'il y avait des voleurs, un homme me tournait autour et il a mis sa main sur la poche de mon pantalon, j'étais un peu nerveux, j'avais mon sac à dos… Alors, je suis resté un peu avec cet homme âgé, je lui ai demandé les toilettes et il m'a dit qu'il n'y en avait pas à la gare, je lui ai dit que j'allais à la plateforme, il m'a dit que c'était dangereux, qu'il fallait rester dans les rues bien éclairées là où il y a la police mais j'ai préféré suivre le chemin que j'avais repéré parce que j'avais peur de me perdre. En arrivant à Colbert puis, dans la rue où se trouve la plateforme, j'ai vu un homme allongé sur un matelas et des rats autour, il y avait un autre homme qui chantait… Pour ne pas rester là, je faisais les allers-venues entre la rue et Colbert. Mais il y a un homme à sa fenêtre qui m'a fait signe avec son téléphone, puis je l'ai vu dans la rue qui me suivait, alors j'ai vu deux ouvriers devant Franprix en train de peindre, je leur ai demandé de rester un peu avec eux. Un moment, cet homme s'est mis en face dans la rue et a commencé à se masturber et il m'appelait ! Il devait être 3 heures, cela a duré jusqu'à 5 heures, il me poursuivait, j'ai eu très peur ! Ensuite, j'ai vu une famille, je les ai suivis et suis retourné à la plateforme. Des gens étaient déjà là. Ça ouvre à 8 heures 45 ».

Peur, angoisse, panique, insécurité, (dé)perdition, voilà les sentiments mêlés décrits par la plupart de ces personnes rendues fragiles par trop d'épreuves, comme Nicolas :

« J'ai parlé avec la PADA de tout ce que j'ai vécu, ou survécu, que l'on m'a demandé de l'argent à Forbin 50 centimes par jour, j'avais 1 euro, j'ai payé et on m'obligeait encore, je leur ai dit que je n'avais pas d'argent, que je n'avais pas de document donc je n'avais pas le droit de travailler, je ne pouvais pas payer mais ça ne les intéressait pas, ils sont restés complètement indifférents, ils vous disent que, c'est comme ça, sinon vous restez dans la rue ».

Se heurter à la règle des 50 centimes par nuit mise en place par l'accueil de nuit Forbin quand on s'y présente, suite à une orientation du 115 et que le premier versement de l'ADA n'interviendra que 45 jours après le passage au GUDA… On sait que de nombreuses personnes renonceront à cette mise à l'abri ne pouvant se résoudre à mendier.

Pourtant, ce droit à la mise à l'abri est inconditionnel pour toute personne et s'applique bien sûr aux personnes en demande d'asile comme le précise Véronique de l'équipe Osiris :

« Les personnes en demande d'asile sont en soi des personnes vulnérables. C'est pour cela qu'il y a des normes minimales d'accueil et qu'il y a tout un panel

juridique qui est supposé les protéger et permettre les premières protections notamment à l'arrivée, et notamment en matière d'hébergement. »

En effet, les besoins liés à une situation de vulnérabilité peuvent être pris en compte tout au long de l'examen de la demande d'asile par les travailleur.euse.s sociaux.ales dans les structures d'hébergement ou les associations en charge de l'accompagnement dans les démarches administratives et sociales.

Pour autant, quand Jamal s'enquiert du maintien ou non de l'hébergement pour lui-même et sa famille après les 10 jours octroyés par le 115, il se voit opposer un refus :

« Ce jour-là, j'ai demandé à la Plateforme comment on allait faire après les 10 nuits du 115… ils m'ont répondu qu'il fallait voir directement avec le 115, alors j'ai appelé le dernier jour… mais ils ont refusé parce qu'on avait déjà eu les 10 nuits… Au téléphone, j'ai dit que j'avais un enfant malade, un bébé d'un an et demi, un fils de 2 ans et demi et que ma femme est enceinte de 8 mois… mais ils ont refusé quand même… ils laissent des familles comme ça… dehors. On a dormi dans la rue pendant 5 jours. Tous les jours, je suis allé à la Plateforme pour demander un hôtel mais y'avait pas de solution. On nous a rien proposé, même pas un endroit où manger ».

Toutes les personnes seules ou en famille ont été confrontées à leur arrivée à cette réalité terrifiante de devoir « dormir » dehors dans la rue et de se « débrouiller » seul pour trouver à manger…

« Il aura fallu 54 jours pour que nous soyons reçus et que notre état de vulnérabilité soit reconnu » déplore Kamal. Le 21 octobre 2017, il a été reçu avec sa famille par l'OFII au GUDA et font partie des quelques personnes qui parviennent à bénéficier d'une orientation directive, en entrant en CADA le lendemain de leur passage au GUDA. L'orientation directive a été faite au regard de leur grande vulnérabilité, il est entré avec sa famille dans un CADA qui se trouve en dehors de Marseille.

L'évaluation des besoins, ainsi que la prise en compte de la situation spécifique des personnes vulnérables, ont été introduites dans la dernière loi pour répondre à l'obligation faite par la Directive 2013/33/UE établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale afin de leur assurer un niveau de vie digne, c'est-à-dire d'assurer les besoins fondamentaux : garantir un niveau de subsistance et de protection de la santé physique et psychique. Cette même Directive ajoute une liste de personnes considérées comme vulnérables et qui, compte tenu de leur situation, ont des besoins particuliers qui exigent une attention spécifique.

Dans le cadre de la loi, si l'on examine les caractéristiques et critères d'appréciation retenus, est considérée comme "vulnérable", une personne handicapée, une femme enceinte, une personne malade, etc… Lors du premier rendez-vous au GUDA, les

personnes en demande d'asile rencontrent à l'OFII, les responsables chargé.e.s de l'accueil qui procèdent aux entretiens concernant les conditions d'accueil. Lors de ces entretiens, ils.elles peuvent détecter une vulnérabilité particulière pour le.la demandeur.e d'asile ou une autre personne de sa famille et pour laquelle il sera nécessaire d'adapter les conditions matérielles d'accueil et d'hébergement.

Or, en dépit du caractère manifeste du handicap de sa fille, il a pourtant fallu apporter la preuve de la réalité de son invalidité, dénonce Jamal :

> *« On avait été à la Préfecture le 11 juillet. Ils nous ont mis en procédure Dublin pour l'Italie. Lors de l'entretien avec l'OFII, ils ne nous ont pas proposé d'hébergement, quand j'ai expliqué à l'OFII qu'on ne pouvait pas rester comme ça, avec nos enfants et ma fille handicapée, la dame, elle a demandé un certificat médical prouvant que mon enfant est handicapée ! Je lui ai dit que nous ne pouvions plus dormir dans la rue… et elle me demande un certificat médical pour prouver que ma fille est handicapée… cette personne n'est pas capable de voir que ma fille est handicapée alors que c'est clair en la regardant… !! Tu le vois bien que ma fille est handicapée… non ?! En plus, je ne pouvais pas avoir de certificat médical, car je n'avais pas accès à un médecin… sans CMU ».*

L'État français a inscrit dans la loi un ensemble d'obligations, mais il ne manifeste pas sa volonté d'y souscrire et de garantir l'accès aux droits fondamentaux. Il s'agit clairement de carences et de manquements à ses obligations.

Par ailleurs, il y a une définition équivoque de la vulnérabilité qui conduit à une surenchère de la part des demandeur.e.s et des référent.e.s, estime Véronique, membre de l'association Osiris :

> *« La difficulté avec cette question de la vulnérabilité, c'est qu'il y a quelque chose qui s'est inversé et que, maintenant, ça va être parmi ce groupe de personnes considérées en soi comme vulnérables, ce sont seulement ceux qui sont considérés comme les plus fragiles, avec des critères d'évaluation très questionnables, qui vont avoir accès à ces normes minimales qui, normalement, étaient réservées à l'ensemble des personnes en demande d'asile. C'est là qu'il y a quelque chose qui a complètement dérapé et que l'on est sur une dérive. La grille d'évaluation utilisée par l'OFII au GUDA ne permet d'identifier que les vulnérabilités "objectives" au sens de visuellement constatable (handicap physique, grossesse, pathologie manifeste…) on est loin des situations de vulnérabilité qui ne se voient pas et qui ne peuvent pas toujours se dire notamment pour les personnes que l'on accueille et qui présentent des traumatismes et qui ne sont pas toujours en capacité de dire ou de mettre des mots sur les violences subies. L'accès à un hébergement est une première protection, considéré comme un jackpot alors que c'est un droit. De même, la question des certificats est un vrai questionnement. Qu'est-ce qui fait qu'une personne est prioritaire sur un accès à un hébergement ? Mettre le tampon "personne vulnérable», on est assez mal à l'aise avec ça…Par exemple, une dame enceinte en fin de grossesse, pas besoin de certificat pour voir sa vulnérabilité. Il y*

a une surenchère aux certificats et aux écrits, surenchère de vulnérabilité ».

Ainsi, il est à craindre que, dans sa mise en œuvre par les fonctionnaires de l'État et les accompagnant.e.s mandaté.e.s, la qualification de la vulnérabilité serve à faire le tri des demandeur.e.s d'asile en fonction de ses propres critères de gestion, tout cela dans le but d'éliminer du bénéfice de la protection un nombre conséquent de personnes.

La seule prise en compte des « plus vulnérables » crée une surenchère comme le dit Véronique, et pousse à accepter une concurrence, chacun essayant de se faire passer pour tel. Cette tentation touche tout autant les personnes concernées que celles qui accompagnent, qu'elles soient professionnelles et/ou solidaires. Ce qui est particulièrement pervers, c'est que l'on introduit la notion de vulnérabilité à l'intérieur d'une catégorie de personnes qui est définie justement par sa vulnérabilité, créant ainsi un tri et une hiérarchie.

Dans cette logique, le certificat médical et la lettre de soutien sont, par obligation, instrumentalisés pour positionner les personnes dans cette catégorie prioritaire bénéficiant d'aides ou de services dédiés. Ces justificatifs servent, en fait, à gérer la pénurie, dans la mesure où le dispositif d'hébergement, normalement pour tou.te.s, est réservé aux personnes reconnues officiellement vulnérables.

Au demeurant, la reconnaissance de la vulnérabilité obtenue par Nicolas ne lui garantit pas une mise à l'abri :

« Un salarié de la PADA m'a fait un document disant que je suis vulnérable, qui donne droit de renouveler la mise à l'abri à l'accueil de nuit, mais cela ne sert à rien ».

C'est précisément ce que regrette la coordinatrice de Santé Marseille Sud :

« Je sais qu'on peut interpeller l'OFII pour solliciter une priorité d'hébergement pour des personnes malades… on a fait des demandes à l'OFII mais ça n'a rien donné ! Pas de réponse… Rien ! Alors? Les gens restent comme ça… »

L'équipe PASS de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille (AP-HM) confirme et précise le caractère aléatoire de la prise en charge en centre d'accueil, en dépit de la gravité des atteintes :

« Les médecins de la PASS devraient pouvoir aider à la priorisation de placement en CADA pour des patients ayant une pathologie grave en remplissant le certificat médical attestant des états de santé des personnes. Pour autant, même si ce certificat est rempli et qu'une priorité est reconnue, l'accès au CADA est long et complexe. »

Dernier avatar décrié par Amadou, l'absence de prise en compte des certificats

médicaux lors de l'examen des dossiers, qui montre à l'envi le caractère arbitraire et discrétionnaire de leur portée et efficience :

> *« J'ai donné la copie du certificat médical qu'a fait mon médecin à la PADA et ils n'ont rien fait. Avec mon état de santé, c'est très difficile d'être dans cette situation. J'ai aussi donné un certificat médical à l'OFII qui a été fait par mon médecin de la Timone, sur le formulaire que l'OFII m'avait donné et je leur ai rendu dans une enveloppe. Dans ce certificat médical, il y a les raisons pour lesquelles je dois rester en France pour me faire soigner… mais je n'ai pas eu de nouvelles ensuite ».*

Aujourd'hui, les personnes et les familles en grande difficulté, comme ceux.elles qui les accompagnent, sont laissées la plupart du temps sans aucune réponse, malgré les relances et les démarches multiples qui sont engagées. Confrontées à des refus répétés les personnes renoncent à leurs droits, car les démarches entreprises s'avèrent inutiles. Les manquements répétés à la loi, de la part des pouvoirs publics en charge de ces personnes, font passer ces dernières du statut d'ayant droit à celui de clandestin, quand ce n'est pas celui de « délinquant ». En fait c'est l'administration qui est "hors-la-loi".

Après l'exil, l'errance

L'absence de réponses concrètes aux besoins vitaux des personnes provoque des parcours d'errance à travers la ville de Marseille, des errements et égarements, parce qu'elles ne savent souvent pas où aller, comment y aller, pourquoi y aller, où il faudra se rendre ensuite…

Les personnes en demande d'asile sont en permanence en recherche de solutions, et pour cela, multiplient les déplacements. Elles se retrouvent, à leur arrivée sur Marseille, dans un grand dénuement : la non réponse pour obtenir un lieu où se poser, la faim, les douleurs qu'il faut supporter, le sentiment d'être dépassé.e, d'être englouti.e dans une errance qui peut leur rappeler ce qu'elles ont vécu pour fuir leur propre pays.

Le récit de Mohamed retranscrit sa déambulation forcée :

> *« Je marche beaucoup, je vais dans tous les endroits que je trouve sur internet ADOMA, ADRIM…je cherche sur internet un endroit qui peut m'aider et je vais les voir… et tout le monde me répond que c'est l'OFII qui est en charge de me trouver un logement… mais, à l'OFII, pour les demandeurs d'asile c'est pas possible d'y entrer... »*

Mais les lieux qui détiennent les clés sont fermés. Il faudra revenir, tenter une fois encore et encore…Déception, incompréhension, sentiment d'être indésirable les submergent.

Les professionnels.elles du secteur associatif se font également l'écho du sentiment d'errance, ainsi que Véronique d'Osiris l'explique :

> *« Ce sont des gens qui sont vraiment en errance. Ils ne viennent pas uniquement à Osiris, ils tapent un peu à toutes les portes et, de la même façon, ils vont aller dans un accueil de jour, ils vont aller dans une asso qui n'accueille absolument pas ça mais une autre personne leur en a parlé »*

Marjorie en vient aux mêmes observations :

> *« Les demandeurs d'asile, ils vont dans plein d'endroits différents, dans des lieux*

différents, mais c'est pas évident. Pour des personnes en parcours migratoire, c'est très dur de n'avoir aucune ressource : "c'est pas ma langue, c'est pas ma culture, je comprends rien et je suis trimballé par là et par là…Ces gens, ils sont en errance dans Marseille, ils enregistrent leur demande d'asile et ensuite… rien… ça c'est bon pour personne ».

Ces deux témoignages soulignent la dureté et la violence des parcours, imposées aux personnes en demande d'asile, les forces qu'elles doivent déployer dans la quête de leurs moyens de subsistance. On perçoit aussi leur capacité à ne pas renoncer, malgré toutes les difficultés qui entravent l'accès à leurs droits.

Car, si la mobilité est un « droit premier » dans la mesure où elle permet l'accès aux autres droits, l'errance est une forme de condamnation à "l'ailleurs", il faut toujours aller ailleurs, on n'a pas le droit de se poser ; c'est une sorte d'assignation au "nulle part".

Thierry, Ibrahim et beaucoup d'autres ne se sentent pas à l'aise pour circuler dans la ville, de ce fait ils vont et viennent dans un périmètre très restreint :

« Je ne connais pas grand-chose ici, je reste autour de la gare, parfois je vais au Vieux Port, vers la Canebière et Noailles […]. *J'ai une carte de bibliothèque, je vais là-bas, comme j'ai pas là où rester je vais là-bas… pour éviter le lieu là* [il montre la Gare Saint Charles]. *»*

L'errance, quand il.elle.s se retrouvent seul.e.s, se situe sur un petit territoire non loin d'un lieu identifié ou dans un lieu "refuge". Leurs propos précisent à la fois la dangerosité de certains lieux et l'intensité de l'angoisse quand on n'a nulle part où aller.

Bénévole à SOS Voyageurs, Dominique a observé que les déplacements se polarisent dans l'hyper-centre, souvent en raison de la méconnaissance des lieux et de l'environnement local :

« D'autant que la gare semble être pour eux une sorte de foyer-refuge, un foyer de convergence. Parfois, j'ai l'impression que c'est leur lieu, leur point, port d'attache. J'ai aussi remarqué que les migrants se déplacent peu dans la ville. Ils restent agglutinés là. »

Paradoxalement, c'est dans ce haut lieu de transit et de passage que les personnes en demande d'asile se réfugient, stationnent et s'ancrent dès leur arrivée dans la ville, en dépit des dangers décrits par d'aucuns.

L'errance résulte aussi du manque d'information et d'explication quant à la localisation des lieux d'hébergement. Ainsi au cours de l'été 2017, une famille s'est présentée au CADA Jane Pannier :

> *« La famille savait qu'elle avait une orientation en CADA mais ne savait pas lequel. Ils avaient rendez-vous à l'OFII le matin même et l'OFII leur avait dit qu'ils étaient orientés dans un CADA mais sans leur dire lequel ni leur donner l'adresse... La famille a fait le tour des CADA qu'ils connaissaient ou avaient entendu parler sans savoir où aller et notre chef de service, quand ils sont arrivés jusqu'à nous, a contacté l'OFII et a demandé quel était le CADA auquel ils devaient se rendre… elle leur a donné un plan pour qu'ils s'y rendent… la famille avait un bébé d'un mois et errait dans la rue sans savoir… et aucun autre CADA n'avait fait la démarche de les informer ».*

Tout se passe comme si ces personnes ne comptaient pas et qu'aucune considération n'était portée à leur intention. Le temps de les écouter et de les informer n'a pas été pris, en dépit de l'urgence de leurs besoins.

Les institutions et les personnes ont tellement intégré cette réalité de l'errance propre aux personnes en demande d'asile, que le fait de les envoyer ailleurs sans préciser le pourquoi et le comment, ne les choque même pas. C'est une façon de les renvoyer à ce qu'il.elle.s sont pour l'administration : des exilé.e.s errants, des "sans domicile fixe" étranger.ère.s.

Ici ou ailleurs, peu importe, estime Issouf qui explore d'autres opportunités, tandis que Dominique de SOS Voyageurs tente de le raisonner :

> *« Il pense que ce n'est pas une bonne idée de rester à Marseille et veut partir à Nantes. Il ne connaît pourtant personne dans cette ville non plus. Je lui ai déconseillé en amenant comme argument que les choses allaient certainement s'améliorer dans les semaines à venir pour les mineurs à Marseille. En espérant que des places se libèrent à Pressensé avec le placement dans les foyers des jeunes ayant des ordonnances de placement provisoire ».*

Issouf est mineur, il est déjà venu à SOS Voyageur la veille et Dominique l'a amené au Manba pour trouver une solution d'hébergement mais le local était fermé. Normal, elle est passée avec lui le lundi avant 18 heures. Issouf sera orienté à la réunion du jeudi à 15 heures pour les mineurs.

Aliou raconte son parcours d'errance :

> *« Je suis venu en France, j'étais mineur, j'avais 17 ans. Je suis venu en France, à Paris. Là-bas, j'ai demandé des contacts et y a quelqu'un qui m'a amené au foyer de l'enfance. Je me suis présenté, ils m'ont pris et m'ont donné à manger, ils m'ont donné une chambre. Ils m'ont donné trois tickets de 5 euros pour manger. J'y suis resté un mois. Mais, de Paris, ils m'ont envoyé à Tarbes dans une famille d'accueil parce qu'au foyer, y avait pas encore de places pour dormir. Ils m'ont dit, tu restes dans la famille jusqu'à ce que le juge dise si c'est ok ou pas pour le foyer. Après le juge a décidé de me garder jusqu'à ce que j'ai 18 ans et je suis allé au foyer de l'enfance à Nîmes pendant un mois. Là-bas, ils m'ont envoyé au juge*

de l'enfance, au tribunal. Le juge m'a dit, "il te reste trois mois avant d'avoir 18 ans. En trois mois, tu vas pas pouvoir faire l'école". Alors moi, j'ai quitté le foyer pour Marseille. Le juge m'a appelé, enfin la justice : "Tu es où ?" Moi : "Je sais pas". Il m'a dit "Viens, tu vas nous expliquer ce que tu veux. Si tu ne retournes pas, on va donner ta photo à la Police". Ils vont me chercher pour me ramener encore à Nîmes. Quand je suis arrivé à Marseille, j'avais pas encore 18 ans, personne ne m'a amené voir un foyer de l'enfance, je connaissais pas Addap 13. J'ai fait aucune démarche en tant que mineur à Marseille, après Nîmes j'étais dégoûté. »

Au-delà de ce qu'ils renvoient au ballottement d'organismes en institutions, d'institutions en associations, ces deux témoignages posent également la question du choix et de la libre détermination des personnes. L'errance est la seule option lorsque toutes les tentatives pour se poser, s'installer ou rester ont échoué. L'instabilité, la précarité de la vie, l'insécurité poussent les personnes à quitter des lieux inhospitaliers. "Provisoire", "instable", voire "dangereux", semblent être les mots qui qualifient le mieux une telle vie d'errance, ce sont ces trois réalités qui en font des exilé.e.s.

Venu du Niger, reconnu réfugié en Italie, Mohammed Ali a une carte de 10 ans et un passeport (titre de voyage pour étrangers) pourtant, il est à Marseille et à la rue. Il attend dans le local de SOS Voyageurs et voudrait nous voir pour poser des questions. Arrivé depuis peu, le 19 octobre 2017, il dort à la Madrague :

« On m'a forcé à faire une demande d'asile en Italie, moi je voulais aller en France parce que je suis de langue française, j'ai fait des études en français. Mon projet, c'était la France mais ils m'ont forcé à enregistrer ma demande d'asile. Je suis réfugié en Italie mais, là-bas, il n'y a pas d'avenir pour moi, j'ai essayé mais ça marche pas, mon projet d'intégration s'est arrêté et ils m'ont fait sortir du centre alors j'étais dehors et j'ai décidé de venir en France. Je ne pouvais pas avoir d'hébergement. Mais ici, je suis à la rue aussi… comment je peux faire pour rester ici ? »

Le non-accueil pousse les gens dans l'errance et apparaît dès lors comme dissuasif. Cependant, ces personnes gardent toujours l'espoir qu'ailleurs, plus loin, les conditions de vie seront meilleures.

Elles font preuve non seulement d'une grande humilité au regard des obstacles qu'elles ont traversés - y compris des traitements inégaux et injustes des services de l'État – et affichent un courage à toute épreuve et d'abord celui d'entreprendre le voyage.

L'exil, ce n'est pas seulement partir, c'est quitter aussi. Quitter sa famille et ses proches. C'est l'éloignement de ses racines, et les tourments qui s'y rattachent. Non, "migrant" ne peut pas être un mot acceptable. Les pensées nostalgiques des personnes interviewées n'ont pas manqué d'exprimer la mélancolie et la tristesse

qui les accompagnent dans ce long parcours.
Ibrahim, par exemple, nous montre des photos de sa famille. Il parle de son père qui a fait beaucoup d'efforts pour que tous ses enfants aillent à l'école alors même que lui n'y est jamais allé…

Mais ce qui ressort avec force des témoignages recueillis, plus encore que les échecs et les difficultés qui les assaillent, c'est bien l'espoir et la combativité qui les animent tous. *« Moi, je vais essayer de combattre, je vais me défendre… je vais me battre jusqu'au bout ! »* nous confie Ibrahim, malgré la peine et le mal du pays qui l'habitent.

Défaillances du dispositif d'accueil : un délaissement humain

L'article L. 348-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles indique que les CADA « ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, ainsi que l'accompagnement social et administratif des personnes dont la demande d'asile a été enregistrée, pendant la durée de l'instruction de cette demande ».

Or, l'examen des rôles et fonctions des différents acteurs institutionnels qui ont la responsabilité de mettre en place les conditions d'accueil à Marseille, met en évidence la démission concernant l'accompagnement et le suivi des personnes en demande d'asile.

L'absence des institutions

Les CADA sont les lieux dans lesquels s'observe la dégradation de la prise en charge des personnes en demande d'asile depuis leur arrivée en France et qui corroborent le délaissement dont elles sont victimes, de la part des institutions en charge de leur accompagnement.

Cette carence de la part des institutions censées accueillir mais aussi orienter et accompagner les personnes reçues, décuple le travail à faire par la suite quand ces mêmes personnes arrivent en CADA, pour celles qui y parviennent.

C'est ce dont témoigne Sabrina du CADA Jane Pannier, concernant cette grande famille orientée par l'OFII en CADA composée de 7 personnes avec des vulnérabilités diverses, dont un couple âgé et un enfant handicapé :

> *« Finalement, la partie de la famille moins vulnérable a été orientée dans un autre CADA, car il n'y avait pas d'accès aux fauteuils roulants dans l'autre CADA et l'autre a été orientée chez nous, ils ont donc été séparés et nous avons récupéré les parents âgés et leur fils en fauteuil roulant. Juste avant d'entrer en CADA, on a constaté que le grand-père avait fait une attaque cardiaque, que la Plateforme n'était pas au courant, qu'il n'avait pas de CMU et pas de dossier OFPRA – il n'a pas été fait dans les temps, ni envoyé, et pas d'ADA non plus. C'est ça les situations qu'on a aujourd'hui en CADA… quand ils entrent chez*

nous, ça fait plus d'un mois qu'ils sont là… Quand tu vois ces trois personnes en face de toi et que tu leur demandes qu'est-ce qu'ils ont fait à la Plateforme Asile, les trois te répondent "qu'est-ce que c'est la Plateforme? " Ces personnes sont perdues et la perte est énorme… sans une équipe professionnelle qui s'en occupe, ils s'en sortent pas ».

À l'écoute des récits de vie et des témoignages des accompagnants, les personnes apparaissent comme désorientées et marquées par des conditions de vie très dégradées à leur arrivée en France. Après de nombreuses épreuves, elles ne trouvent ici ni repères dans leurs démarches, ni interlocuteur.rice disponible à qui se confier pour résoudre leur problème. Il faudra du temps pour restaurer la confiance et l'espoir.

Raba décrit son incompréhension et sa stupéfaction face au sentiment d'abandon ressenti :

« Je me suis débrouillé seul ici. Je n'ai rien compris, pourquoi on est tout seul pour se débrouiller ? Normalement, je pensais qu'il y avait une assistance pour les enfants, pour voir l'école et tout… mais il n'y a rien ».

Un participant lors d'un groupe de parole à Osiris : *« Normalement, quand on est en forme, on doit aider d'autres personnes, alors qu'ici on n'y arrive pas, on n'arrive pas à s'en sortir, on dort, on n'arrive à rien »*

N'être plus rien, ni personne, rejeté par l'administration, face à un mur, dans l'incapacité à faire bouger les lignes malgré toutes les tentatives, on perçoit à travers les mots de ce père de famille sa colère mêlée au désespoir.

Nicolas qui vient de Russie a, lui aussi, connu la désillusion en arrivant en France dont il fait une analyse éclairée :

« Les gens qui travaillent dans le système sont indifférents. Il n'y a pas de système d'intégration ici. On m'a même demandé d'interpréter en anglais pour des Africains. C'est un problème la langue, pour que les valeurs de la France soient défendues, il faut plus ouvrir la culture française mais il n'y a rien ! Pour moi, ça va encore, je parle français, ils m'ont dit vous devez chercher mais c'est très difficile alors pour quelqu'un qui ne parle pas du tout, c'est encore plus dur ! C'est très bizarre, il n'y a pas de système d'intégration. Moi, je suis le fruit de la Russie donc je dois avoir la mentalité et les valeurs russes, j'essaie de changer et d'accepter les valeurs d'ici mais je ne trouve pas d'établissements qui m'aident à améliorer mon niveau de langue. J'ai déjà le cirque et la musique, je ne sais pas si j'ai assez de temps… Je fais des efforts pour être sociable mais d'autres sont plus refermés sur eux, ils ont survécu à de mauvaises histoires, et ils ne parlent pas français et ne sont pas intégrés. La seule barrière, c'est la langue. Je ne comprenais pas le système de cette société. On dit qu'en France, le système social est très développé normalement. J'ai mis un mois pour comprendre le système ».

Les personnes doivent gérer des situations complexes comme attendre un hébergement pérenne et se soigner, parfois en laissant ses proches à la rue se débrouiller seul.e.s, comme le confie Dzemail :

> *« Moi, j'ai peur d'aller à l'hôpital, car je sais que je vais devoir y rester pour faire des examens, pour que le docteur puisse me donner un traitement mais je ne peux pas rester à l'hôpital en sachant que Snezana va se retrouver seule, que va-t-il se passer pour ma femme qui va rester sans solution ? ».*

La rue, c'est l'espace physique et social vécu dans lequel s'exprime la peur des agressions, l'appréhension du lendemain et les menaces au quotidien, confie Amadou :

> *« L'aventure n'est pas facile ici… À la gare, y a des voleurs, qui demandent à voir dans le sac, y'a du monde qui dort là, des mineurs… et c'est dangereux là-bas ».*

Si bien que l'isolement et la mise à la rue conduisent très fréquemment à la vulnérabilité.

Les expériences de mésaventures et les rencontres fâcheuses se multiplient dans les récits recueillis. Nicolas, qui nous a raconté les dangers rencontrés à son arrivée à Marseille, insiste sur l'insécurité et les nombreux périls auxquels il a dû faire face :

> *« J'ai passé deux nuits dans la rue, j'ai vu que c'est dangereux, qu'il y a des fous partout à la gare, au Vieux Port, à la Timone, tu ne peux pas vraiment dormir, tu n'as pas le choix, dormir ou être en sécurité, tu dois toujours faire attention… J'ai compris, je ne suis pas resté. »*

Joy est arrivée début janvier 2018, toute seule. Elle décrit son expérience à la Gare Saint-Charles :

> *« J'ai dormi à la station Saint-Charles. J'ai demandé à la Plateforme, pas de maison, j'ai appelé le 115, ils répondent pas. Tu dors à la rue. Le 115 m'a donné une nuit la à Jane Pannier. Une nuit. Une nuit. Une nuit. Je suis enceinte, je peux pas rester dans le 115. J'ai dormi à la Gare beaucoup de temps hein ! Deux semaines...mon ventre 7 mois ! Il fait froid aussi. La nuit ils ferment la gare. À l'escalator... c'est là-bas qu'ils dorment tous. Le matin tu tournes, tu tournes. La nuit tu viens dormir, le matin tu marches. À terre, c'est glacé. Il n'y a pas de couverture. Le froid est rentré dans mon corps, j'étais malade.*[…] *On m'a volé, mon téléphone, mon portefeuille. Ils m'ont volé. Ils les ont arrachés quand j'étais par terre. Il n'y a pas de couverture tu dors comme ça. À la Plateforme pas de maison, tu dors comme ça hein ! Pas de place.* […] *Il y a d'autres gens qui dormaient. Une femme avec son enfant. Moi j'étais seule, à côté d'autres gens. Je n'ai pas d'amis ici. Les garçons africains, ils dorment ensemble, comme ça, ils mettent des couvertures à terre et ils dorment. J'ai eu peur. Tu es réveillée, tu*

dors pas, c'est pas possible pour une femme, tu dors pas. Tu n'as pas d'eau pour te laver, pour les toilettes à la gare il y a besoin d'argent. Après une amie m'a aidé, m'a amené à l'hôpital de la Joliette. Ils m'ont donné un rendez-vous à la Conception : "Le froid c'est pas bon pour toi", a dit le docteur à Joliette. J'ai vu le docteur en février. Quand je suis arrivée je connais personne, je peux pas aller chez le docteur comme ça. »

L'isolement des personnes en demande d'asile

Particulièrement éloquent, le témoignage d'Adnan invoque les événements et épreuves traversés, qui se sont accumulés durant toutes ces années de "voyage", métamorphose au cours de laquelle il se sent dans l'incapacité de continuer à affronter, seul, toutes ces souffrances.

Son écoute décrit les événements, les blessures et les renoncements qui ont conduit à une progressive et durable altération de soi :

« J'ai changé… je ne suis plus la même personne… j'ai vécu tellement de choses, je n'ai pas eu 24 heures de joie depuis des années… moi, j'aimerais bien oublier… quand je parle de tout ça j'ai mal et, quand je parle à quelqu'un de tout ça, il a mal aussi mais il n'a pas mal comme moi j'ai mal, j'essaie d'oublier… tout ça, c'est trop fort pour moi… j'attends l'interview à l'OFPRA mais je me sens très faible pour reparler de tout ça… J'aimerais dire à tous qu'il faut traiter les gens de la façon dont on veut soi-même être traité. On est des êtres humains aussi. Cette terre est grande et il y a un dieu et pourquoi on est pas tous égaux, y a des gens qui meurent, des gens qui sont riches, d'autres qui sont malades, pourquoi on est comme ça…Ici, j'arrive, je suis dehors, j'ai pas de famille… un jour, je suis allé à l'OFII, j'étais trop malade dans la tête, je leur ait dit : 'Renvoyez-moi dans mon pays, je veux mourir'. Ils m'ont répondu qu'ils ne pouvaient pas parce que je viens d'un pays en guerre… mais ici, je suis dans la rue… ils s'en fichent… ça fait 9 mois que je suis là, que j'ai personne et ils s'en fichent, ils m'ont juste remis dehors… »

Isolé.e.s et démuni.e.s, les personnes en demande d'asile vont recevoir des informations éparses concernant leurs droits, mais la plupart d'entre eux.elles sera dans l'incapacité d'y accéder pleinement par manque de compréhension du dispositif et de ses arcanes, en l'absence d'orientation et d'accompagnement social.

En outre, ce que révèlent les discours recueillis aussi bien auprès des exilé.e.s que des intervenant.e.s interviewé.e.s, ce sont les limites administratives et humaines qui entraînent les carences dans l'accompagnement social. Cela manifeste avec éclat la défaillance d'un dispositif d'accueil. Le récit de Raba illustre ce manquement :

« Je fais des va-et-vient entre la Plateforme et le Rond-Point du Prado [station de métro pour se rendre à l'OFII]. *Au Rond-Point du Prado, ils ne respectent pas les personnes. Les gardiens, ils disent non et le téléphone quand tu appelles,*

il n'y a rien, pas de réponse. Ils te donnent le récépissé de 9 mois et tu restes sans rien. »

Plus grave encore, face à des portes fermées et des téléphones aux abonnés absents, les personnes en demande d'asile ont le sentiment de ne pas être pris en considération. Tout est en place pour ne jamais rencontrer les personnes qui traitent leur demande et qui, pourtant, devraient leur apporter des réponses concrètes. Ce vide face aux besoins vitaux, crée chez les personnes une perte de confiance, un sentiment d'impuissance à garantir la protection de ses proches…

La recherche d'informations et de solutions entraîne les personnes dans une errance physique et psychique, ce que retranscrit le témoignage de Nicolas :

« J'ai commencé à chercher des associations moi-même, personne ne me disait rien, au bout de deux ou trois semaines peut-être. J'ai beaucoup marché. Je suis allé au Collectif Manba, ils m'ont hébergé deux nuits, ça s'est très bien passé. J'ai vu aussi le Secours Catholique, arrivé là-bas, j'étais tellement épuisé de tout, du pays, des procédures, j'ai pleuré même… mais ils ne pouvaient pas m'aider, ils m'ont dit "nous n'avons pas la possibilité de vous héberger", ils m'ont fait remplir un dossier tout seul comme je savais parler français, je n'avais pas besoin d'être aidé. Puis, je suis allé voir une association russe, ils m'ont dit "oui, nous allons vous aider mais pas maintenant, il faut d'abord aller à la Préfecture, après le 20 octobre nous pourrons vous trouver un hôtel et ensuite un appartement" […]. *J'ai beaucoup marché, je n'avais pas de ticket de métro donc je marchais, jusqu'à Bougainville même.* […] *Je ne suis pas resté, j'ai pris un train jusqu'à Miramas. Là-bas, j'ai beaucoup marché, c'était fatigant mais j'étais plus en sécurité* […]. *Quand je suis arrivé au CADA, j'ai perdu toutes mes forces, j'ai enfin pu être à l'aise, mais je ne comprenais plus ce qui m'arrivait, je me suis tellement battu jusque-là que je me suis relâché et je me suis senti perdu. Maintenant ça va, j'ai repris mes esprits ».*

La diffusion des informations par les institutions s'avère très aléatoire, non exhaustive et non systématique ce qui crée des situations profondément injustes d'accès différenciés et démontre les incohérences du système mis en place. Ainsi, un représentant de JRS Welcome évoque ces dysfonctionnements maintes fois rencontrés et il dénonce également des services qui ne prennent pas « le temps d'expliquer » :

« J'ai demandé à la Préfecture de nous transmettre les documents relatifs au dossier de la personne mais ils refusent de transmettre les informations, c'est complètement opaque, moi j'y vais avec les papiers de la CNIL mais ils refusent. Pourquoi on leur fait des trucs comme ça ? En plus, y a pas d'interprète en préfecture, ils te demandent de venir avec un interprète… donc on doit revenir avec interprète. L'interprète n'est pas assuré par la Préfecture, ils te disent "c'est à vous d'en trouver un !". L'autre fois, il a appelé quelqu'un pour le jeune, qui lui a fait la traduction littérale par téléphone, c'est trop aléatoire ».

Le refus de la Préfecture d'intégrer des documents supplémentaires lors de l'instruction est également une pratique souvent constatée qui peut s'avérer très préjudiciable :

> *« Le jeune que j'accompagnais voulait ajouter l'attestation de Welcome, la personne a refusé. Ils ont même écarté des certificats médicaux à joindre aux dossiers des personnes, l'agent de guichet a refusé en disant qu'il y en avait assez, alors que ces pièces sont importantes pour justifier le refus de repartir en Italie. En fait, ils sont obligés de demander au pays s'ils veulent et peuvent prendre en charge le problème médical de la personne qu'ils renvoient. Il existe un document de l'Italie qui demande d'éviter le renvoi des personnes qui présentent un problème de santé ».*

La gestion centralisée, normée et hiérarchisée des dossiers des personnes en demande d'asile par l'administration produit une violence réelle et symbolique qui peut conduire à des atteintes plus graves, depuis la rétention d'informations, la partialité des explications fournies jusqu'aux manquements aux droits les plus fondamentaux.

L'accompagnement social qui doit passer par l'écoute n'est pas effectué. À tout le moins, la prise en compte de la personne, de son vécu, de ce par quoi elle est passée n'a pas cours au sein des services qui accueillent mais ne prennent pas le temps d'écouter .

Un des représentants de JRS Welcome reste en veille sur ce point :

> *« Le temps qui est consacré [en Préfecture] pour les entretiens Dublin est bien trop court, c'est vachement important, c'est là où les gens sont informés et où ils peuvent apporter des informations concernant leur procédure – j'ai assisté à des entretiens où l'agent se presse sans expliquer aux personnes les questions, même s'il y a un interprète, les personnes ne comprennent pas tout, cela prend du temps, c'est important. Un agent disait "allez, allez y a du monde derrière..." Il n'y a aucun lieu pour aider ces personnes, alors qu'elles sont dans les situations les plus difficiles ».*

En effet, la rapidité des délais de saisine des États responsables en procédure Dublin, impose des cadences préjudiciables à la qualité de l'accueil, faisant obstacle à la compréhension de la procédure et à l'instruction des demandes.

Ibrahim, jeune Guinéen, nous fait part des incohérences et des erreurs administratives auxquelles il a été confronté ce qui laisse voir la complexification qui en découle sur l'existence et le devenir des personnes :

> *« ... Le 30 octobre, je suis allé à la Préfecture et ils m'ont donné un rendez-vous pour le 29 novembre en me disant que j'avais donné mes empreintes à Paris et que mon dossier était transféré là-bas. Je n'ai jamais mis les pieds à Paris, je viens*

directement d'Italie. J'ai essayé de parler avec eux et de leur expliquer, mais ils ont pas voulu m'écouter. Là-bas, ce matin-là il y avait plusieurs Diallo et ils se sont mélangés…ce n'est pas moi qui étais à Paris […]. *Là-bas, tu vois que c'est difficile, j'ai donné des photos d'identité et ils ne trouvaient plus mes photos et je leur ai dit que j'avais donné des photos et, là, j'ai vu mes photos sur le dossier de quelqu'un d'autre. »*

La notion de temporalité s'étend à l'infini pour ceux.elles à qui aucune réponse n'est apportée et qui sont de ce fait plongé.e.s dans l'attente. « Ne pas savoir » ce qu'il va advenir ou ce que l'on va devenir à court et moyen termes est incontestablement un sentiment paralysant et mortifère. Confrontées au flou, à l'inaction et au vide, les personnes en demande d'asile, sont laissées, face à leurs incertitudes. En somme, la politique d'accueil laisse place à la politique du vide.

Accompagnant.e.s et exilé.e.s, de concert, formulent le même constat, s'accordant à dire que le « temps d'accueillir » fait cruellement défaut.

« La plateforme, ce n'est pas pour aider les gens, là-bas ! » déclare spontanément Ousmane, un jeune Sénégalais.

Ancienne salariée de la PADA, Sabine explique en quoi l'inhospitalité qui règne à l'intérieur du dispositif d'accueil, se double d'une hostilité ouverte de l'environnement extérieur :

« La Plateforme, ce n'est pas un lieu accueillant, on n'y accueille pas les gens, il n'y a pas d'accueil, pas vraiment de coin pour les enfants… c'est un milieu hostile. Les voisins sont excédés, il y a des gens du quartier qui ont mis le feu aux affaires des demandeurs d'asile et aux matelas sur lesquels ils dormaient devant la Plateforme… des demandeurs d'asile qui dormaient là, ils ont mis le feu à leurs affaires personnelles. Tu ne peux pas faire disparaître les gens qui ont nulle part où aller… les gens, ils vont aller où ? »

Un lieu accueillant doit être un lieu où la personne compte ; mais, dans les faits ici, c'est plutôt un lieu de gestion qui comptabilise et enregistre les personnes. La stricte gestion uniformisée et informatisée prévaut en lieu et place de l'accueil, les témoignages qui font état de ce caractère inhospitalier sont pléthores :

« La Plateforme est un lieu de gestion, on peut dire un outil de gestion pour l'administration », « la PADA n'est pas un lieu qui accueille », « Il n'y a pas de place, l'espace n'est pas prévu pour être accueillant », « ce n'est pas un lieu de répit pour la personne, la famille, les enfants ».

Les personnes disparaissent, indifférenciées sous un numéro de dossier, agrégées dans la "masse" des stocks, enserrées dans la nasse de flux à "gérer".

Ce constat est appuyé par deux professionnelles d'une équipe pluridisciplinaire

qui confirment l'abandon des demandeur.e.s par les institutions qui ont en charge cette mission d'accueil, soulignant à la fois les manques de suivi des demandes présentées, l'absence de réactivité en cas de blocages, et un défaut de coordination entre les différents services concernés lorsqu'ils sont sollicités. Corollaire de l'abandon des personnes laissées sans solution, la défection s'applique aussi aux interlocuteur.rice.s qui signalent des situations limites alors qu'il y a urgence à agir ou à statuer pour le bien-être de la personne concernée.

L'absence de prise en compte et de réponse de la part des institutions peut-elle relever de la non-assistance à personne en danger, qui engage la responsabilité pénale de celui.elle « qui n'interviendrait pas face à une personne en danger, s'il en a connaissance, s'il est en mesure d'agir et si l'action ne présente pas de danger pour lui ou un tiers » ?

Le péril qui menace la personne doit concerner son « intégrité physique », il doit être constant, c'est-à-dire incontestable et imminent ; il faut qu'il soit de nature, dit la Cour de Cassation, à nécessiter une intervention immédiate. En complément, le Code pénal sanctionne les infractions « d'omission de porter secours à personne en péril » (article 223-6) tout comme celle de « délaissement d'une personne hors d'état de se protéger » (article 223-3 et 4).[2]

Véronique d'Osiris alerte sur ces manquements probants qu'elle observe régulièrement sur le terrain :

> *« On constate une véritable errance institutionnelle d'une frange importante de demandeurs d'asile qui, faute d'accompagnement social dans les PADA, vont aller frapper un peu à toutes les portes dans l'espoir d'un accompagnement, parfois juste en recherche d'éléments de compréhension de leurs situations. Le manque d'accès à l'information est aussi un constat fort. Tout ceci témoigne de vrais dysfonctionnements des politiques d'accueil avec un manque évident de moyens et le sentiment que toute une frange des demandeurs d'asile est laissée à l'abandon. »*

Membre de l'association Santé Marseille Sud, Marjorie complète ce diagnostic alarmant :

> *« Les demandeurs d'asile sont démunis parce qu'il n'y a pas de référents ni de lieu ressource pour eux, il n'y a pas de liens et, l'OFII, cela ne marche pas. Même s'ils me répondent, il n'y a rien ensuite. J'ai fait une demande pour une personne qui a le VIH pour une priorité en hébergement OFII (CADA), le médecin a rempli le CERFA mais cela n'a rien donné. C'est vraiment inquiétant ».*

2 Quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne s'abstient volontairement de le faire est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. Sera puni des mêmes peines quiconque s'abstient volontairement de porter assistance à une personne en péril, qu'il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours.

Tous ces éléments réunis ainsi décrits, observés dans bien des lieux officiels censés accueillir les personnes en demande d'asile s'apparentent à une violence institutionnelle ostensible qui ne peut être légitime.

L'abandon des mineur.e.s

Deux grandes questions présidaient aux débats de la « Conférence internationale sur la protection et le soutien des enfants en déplacement » qui s'est tenue à Barcelone en 2010 : 1) l'importance d'écouter les histoires de mineurs sur leurs périples, leurs origines et leurs situations actuelles en qualité de professionnel.le œuvrant dans ce domaine, au niveau administratif ou politique ; 2) l'importance de mettre l'accent sur les atouts particuliers que possèdent souvent ces mineurs soumis à rude épreuve.

Pourtant, la carence institutionnelle est flagrante concernant tout particulièrement les enfants qui dorment dans la rue accompagnés de leurs parents, ou encore concernant les jeunes sans tuteur qui n'ont pas trouvé d'aide auprès des instances prévues à cet effet, ni pour un hébergement, ni pour une prise en charge alimentaire, ni pour un accompagnement quel qu'il soit.

Le représentant de Welcome JRS interrogé s'indigne tout particulièrement de cet abandon des mineurs isolés, notamment par les organismes publics en charge de leur protection :

> *« En juillet, j'ai été contacté par le Secours Catholique qui m'a demandé quoi faire pour un MIE qui a été hébergé en hôtel. Je l'ai accompagné à l'ADDAP et là-bas ils se sont contentés de l'enregistrer, ils lui ont demandé d'où il venait… et ensuite, ils lui ont dit de partir… sans lui donner aucune information, ni où manger, ni où dormir, se laver… Rien, rien du tout… j'ai été choqué de voir qu'ils laissent les mineurs dans la rue sans donner aucune information – qu'ils n'aient pas de place à leur donner, c'est une chose mais qu'ils ne donnent aucune information, ça, c'est incroyable quand même. Ils remplissent un service pour le compte du Département, ils sont délégataires de l'Aide aux Mineurs dans le besoin et ils le font pas – J'ai envoyé un mail à l'ADDAP parce que j'ai vu que, dans leur site internet, ils disent qu'ils orientent, qu'ils informent… j'ai vu que rien n'était fait comme ça... J'ai envoyé un mail et j'ai jamais eu de réponse. Ils leur demandent s'ils ont un problème de santé… si tu dis non, tu restes dans la rue… Le gamin que j'ai accompagné il est aujourd'hui dans un squat… toujours rien… depuis juillet ! C'est très grave, il n'y a aucune prise en charge des mineurs ! Ils sont ouverts trois fois par semaine, ils donnent un petit déjeuner et ça s'arrête là. Son engagement n'est pas assuré. S'il y a vraiment une urgence, c'est bien celle des mineurs ! »*

Sur le même registre, une autre professionnelle nous fait part de ses doutes quant à l'efficience de l'accueil des mineur.e.s exilé.e.s.

« Les 4-5 mineurs que j'ai rencontrés connaissent l'ADDAP et ils y sont passés ou ils vont bientôt le faire ; dans certains cas, ils ne croient pas que l'ADDAP puisse leur proposer des solutions (ou n'ont pas compris la prise en charge qui leur est due), ils ont l'air de vouloir renoncer à y retourner ».

Plusieurs témoignages de mineur.e.s corroborent le délaissement qu'il.elle.s subissent, exprimant une grande détresse et le dénuement le plus total. Lorsqu'il.elle.s sont ainsi laissé.e.s à la rue sans mise à l'abri, la plupart d'entre eux.elles pendant plusieurs semaines, sans aucune proposition stable et adaptée, il y a lieu de comprendre les inquiétudes et les mécontentements des acteurs de terrain qui alertent.

Isolés, placés en situation d'incertitude, ces jeunes mineurs ne bénéficient ni d'un suivi, ni d'un accompagnement leur permettant de comprendre les informations données. Il.elle.s se retrouvent confronté.e.s à une insécurité permanente sans savoir ce qui va se passer et dans une très grande précarité sociale. Aucun dispositif n'est prévu pour répondre à leurs besoins vitaux tels qu'alimentation, soins, hébergement.

Le témoignage accablant de Salim, originaire de Guinée Conakry, âgé de 16 ans - recueilli lors d'une observation à SOS Voyageurs - illustre également les carences des institutions. *: « Je viens d'arriver y a 3 jours – j'ai essayé 6 fois le passage en train de Vintimille – j'ai réussi la 7ème fois ».* Il dort à la gare depuis son arrivée. Il n'est « pas encore » allé à l'ADDAP. Salim est en tee-shirt, il renifle et demande un mouchoir, il tremble, dehors il y a beaucoup de vent et il fait assez froid, personne n'est en tee-shirt. *« Je n'ai rien, juste ce que j'ai sur moi et une petite veste que j'ai laissée où je dors à la gare ».*

L'échange avec ce jeune Tunisien âgé de 15 ans rencontré à SOS Voyageurs le confirme. Il est déjà passé par l'ADDAP, il y a 4 jours. On n'a pas pu s'occuper de lui et on lui a donné un nouveau RDV pour la semaine suivante. Entre temps, il dort à la gare. Il semble penser que ça ne sert à rien de se rendre à nouveau à l'ADDAP : *« Pour quoi faire ? … on te donne un café et un biscuit et c'est tout ».* En fait, il ne semble pas avoir conscience que l'ADDAP représente un passage fondamental pour sa prise en charge.

Ces trois témoignages reflètent la situation de tous ces jeunes laissés dans un complet abandon sans aucune prise en charge et accompagnement, dans un dénuement extrême.

Pour rappel, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant adoptée le 20 novembre 1989 est un texte international juridiquement contraignant. Les États signataires sont censés leur apporter un cadre protecteur et leur garantir une assistance qui permette de satisfaire leurs besoins essentiels à leur bon développement : accès à une alimentation appropriée, aux soins, à l'éducation.

Le délaissement des femmes

Extraits textes du Collectif non mixte

Suite à des entretiens menés avec des femmes rencontrées au sein du Collectif non-mixte de Marseille, créé en 2016, nous avons souhaité faire apparaître, à l'intérieur de ce recueil, la situation spécifique des femmes seules en exil aux prises avec le système de l'asile.

Les conditions de ce système dévoilent un "état défaillant" : la non-application de certaines lois crée des situations de précarité, et des "vides" récupérés par des acteurs qui souhaitent en tirer profit. Le non-accès à des hébergements pousse les femmes en exil vers des lieux insalubres ou soumis à contrepartie financière ou sexuelle. De plus, les cadres réglementaires, basés sur des lacunes conceptuelles, tel que le concept limité de la vulnérabilité, confinent bien souvent les femmes en exil, quand ils les concernent, à des catégories très restrictives.

Ces différentes causes témoignent d'un État qui crée les conditions propices à des disparités et des violences de genre. L'OFII se dédouane des périodes où les femmes sont non hébergées, comme si les violences subies durant ces périodes ne relevaient pas de sa responsabilité. On voudrait ne pas penser à cette violence, car elle est hors cadre et donc non-existante. Une nuit à la rue suffit, comme en témoignent certaines femmes, pour subir des actes de violence, liés au fait d'être femme. Ces violences d'État laissent la place aux violences masculines, déjà banalisées.

Aminata parle de ces agressions et de ces violences de rue en disant « moi je réponds pas, je marche seule », mais ce qu'elle évoque en dit long sur les rapports de domination que peuvent subir les femmes :

> *"[Si tu rencontrais des femmes dans la même situation que toi, toute seule à Marseille en demande d'asile qu'est ce que tu leur conseillerais ?]*
> *Je vais leur dire de partir dans l'association, qu'elles appellent le 115, je vais leur parler de l'association qui m'a aidé parce que seule... On peut pas, c'est très difficile. Certaines femmes ont dit que des hommes leur ont proposé des trucs ? Oui j'ai rencontré des hommes mais je réponds pas, ils te disent : "je vais te donner ça je vais te donner ça", mais moi je réponds pas, je marche seule. Tu es en galère, tu penses beaucoup. Ça peut t'arriver dans la rue, ils parlent comme ça.*
>
> *[Et dans la queue par exemple, dans les administrations ?]*
> *Je vais parler du gardien qui est là-bas. Celui de Forum Réfugiés, on était là-*

bas, je sais pas, il était de quelle ethnie et quoi, il faisait passer des gens. Et s'il nous fait passer, les gens crie « Pourquoi vous faites passer les femmes ? » Et quand tu changeais tous les jours au 115 ? C'est dur, tu es avec des bagages, enceinte, c'est très dur, mais avec le courage tout est possible.

[Tu n'as jamais eu peur ?]
Si. J'ai eu peur quand même. Des fois on t'agresse, quand je passe je ne réponds pas. Je marche seule. Toi tu as plein de force ! Ou trouves-tu ce courage ? Je me disais que c'était obligatoire, car je n'avais pas où dormir, je suis obligée de faire ce qu'ils me demandent."

L'expérience de la rue pour Iza s'est révélée pour le moins surprenante au regard du non-accueil manifeste des instances qui représentent la loi :

"Je suis arrivée à Marseille fin mars 2017. La première chose que j'ai fait, je suis allée à la police et je leur ai tout expliqué. Mais ils n'ont rien fait pour m'aider. Ils m'ont donné des adresses en me disant que je trouverai là de l'aide pour manger et dormir mais pas un hébergement stable pour rester. Ils m'ont donné le numéro du 115 et m'ont dit de sortir du bureau.

[Tu avais 18 ans ?]
Oui, quand je suis arrivée je venais juste de faire mes 18 ans.

[Et quelles adresses t'ont-ils données ?]
J'ai oublié le nom mais ils m'ont dit tu peux aller à ces endroits et ils t'aideront pour apprendre le français et pour la nourriture, pas pour l'hébergement. Ensuite j'ai essayé d'appeler le 115 toute la journée, mais ils ne m'ont pas répondu alors j'ai dû dormir dans la rue. Je venais d'arriver, je ne connaissais personne. […] Je suis venue seule, sans père, sans mère, sans mes parents, sans ma sœur. Ensuite quelqu'un m'a dit d'aller voir à l'OFII pour demander un hébergement, car c'est leur rôle. D'abord ils ne m'ont pas laissée entrer en me disant que l'entrée était interdite aux réfugiés ! Après j'ai réussi à rentrer dans le hall d'entrée, quelqu'un est descendu me parler et m'a dit de lui donner mes coordonnées et qu'il m'appellerait quand il aurait une place pour moi. Je lui ai dit que j'étais dans la rue et que je ne savais pas où aller et il a répondu que j'étais pas un enfant européen et que je pouvais me débrouiller, j'avais sûrement l'habitude d'être dans la rue. J'étais toujours dehors. Je suis retournée à la plate-forme où il y avait deux femmes qui m'aidaient beaucoup, qui essayaient de trouver une place pour moi pour un ou deux jours. Après j'ai rencontré un groupe de femmes sur Marseille qui m'ont soutenu. Côté OFII et préfecture, personne ne m'a jamais aidé. Quand je suis allée à la préfecture non plus."

Quelles "mises à l'abri"? État de l'hébergement d'urgence

Qu'entendons-nous exactement par une "mise à l'abri" en urgence dans le cas de femmes en exil arrivées seules à Marseille ? La plupart du temps, dû à l'absence d'une proposition d'hébergement de la part de l'OFII, elles se voient proposer des places en 115. Si ces lieux d'hébergement se veulent être dédiés en priorité aux femmes enceintes ou accompagnées de jeunes enfants, il existe en fait très peu de lieu qui acceptent des femmes dans leur dernier mois de grossesse ou avec de jeunes enfants. La DDCS peut proposer une chambre dans un hôtel bas de gamme, à condition qu'il y reste des places ; des lieux souvent insalubres, minuscules et sans aucun accompagnement social. Pour ces femmes, ces hôtels représentent des lieux de promiscuité dangereuse, des conditions d'hygiène difficile pour des nouveau-nés et des lieux dans lesquels elles ne se sentent pas en sécurité. Ainsi beaucoup de femmes acceptent cette solution d'hébergement à contrecœur.

Aminata raconte la rue à huit mois de grossesse : *"Quand j'étais enceinte de huit mois, ils m'ont dit qu'on pouvait plus appeler le 115, que je ne pouvais pas accoucher au 115."*

> *« Je suis venue à Marseille par coup de chance lorsque j'étais à Avignon. C'est une association nommée l'ARAP. C'est de là que je suis venue à la gare. C'est eux qui ont appelé le 115 pour moi à Marseille. À la gare, on s'est rencontré avec une jeune fille qui venait de Marseille. Comme je ne connaissais pas. La dame m'a confiée à la jeune fille, elle lui a demandé d'appeler avec moi le 115 quand on arrive […] On est montées ensemble, elle m'a parlé de l'association El Manba. Elle m'a donné le numéro. Quand on s'est séparé, j'ai appelé. Ils font des réunions les lundis, une permanence, c'est là-bas je suis passée. J'étais au 115, j'ai expliqué, au 115 quand je suis venue j'étais une seule nuit, ils m'ont renouvelé 2 nuits. J'étais à Honorat derrière la gare. Ils m'ont renouvelé 4 nuits. J'ai fait 4 jours, ils m'ont renouvelé encore. J'avais rendez-vous à la préfecture le 13 mars mais c'est des problèmes à la préfecture, les bousculades. […] J'étais à Avignon, la préfecture d'Avignon a pris le rendez-vous au forum des Réfugiés. Ils m'ont donné quatre photos et m'ont dit de venir à la préfecture. C'était au mois de janvier… Je suis venue le jour, on a tout fait, après ils m'ont demandé : "Vous êtes rentrée quand en France ?" J'ai dit je suis rentrée en août. Ils m'ont dit : "Pourquoi vous avez tout ce temps vous n'avez pas demandé l'asile ?" Donc vous avez pas le droit à l'argent de l'OFII. Vous n'avez pas le droit à un hébergement, à rien. Vous avez rien seulement faire la demande d'asile. La fille qui travaille à la préfecture, elle m'a dit vous n'avez pas le droit de prendre l'OFII, et si je fais le recours ? Je ne sais pas ! Je ne sais pas ! Elle était pas accueillante, très sévère. J'étais au 115, j'appelais chaque jour. On me faisait marcher chaque jour. Je suis repartie voir l'association El Manba, je leur ai parlé de l'OFII, c'est eux. Il y avait une fille*

qui s'appelle C. c'est elle qui a écrit un courrier pour moi qui disait : « c'est à cause de ça... elle a tardé à poser la demande. » On l'a emmené par courrier recommandé à la poste. Après un mois ils ont répondu que c'était bon, mais c'était galère. Parfois tu appelles le 115, ils disent : "Il n'y a pas de place". Des fois ils t'amènent, des fois ils te donnent deux jours, parfois un jour, ça n'a pas été facile. Pour l'argent de l'OFII… Que maintenant c'est bon je suis éligible pour l'ADA.

[Pendant tout ce temps tu avais pas d'argent ?]
Rien j'avais aucun revenu. Rien, rien. J'ai fait la demande en janvier, j'ai eu l'ADA au mois de mai avant d'accoucher.

[Comment tu faisais ?]
J'étais au 115 on me donnait à manger mais je n'avais pas de revenus. Je partais à l'hôpital, il y avait l'assistante sociale de l'hôpital. Je partais parce que j'étais enceinte. Chaque fois c'était des problèmes, quand tu pars à l'accueil pour faire les demandes, ils disent que tu n'as pas un numéro fixe, c'est pas facile […]

[Tu avais d'autres aides de la part d'acteurs plus institutionnels ? Avec le 115, tu as d'autres aides ?]
Non, jamais seulement tu te couches, les heures de manger tu manges, et si tu passes l'heure tu ne manges pas. Tu es hébergée là-bas. Ils te donnent des tickets de bus. À l'abri maternel oui, à Jane Pannier non, derrière la gare aussi ils te donnent des tickets.

[Tu as beaucoup bougé !]
Oui j'ai fait beaucoup de centres Honorat, Jane Pannier, l'abri maternel, La Pomme… […] Quand j'étais enceinte de huit mois, ils m'ont dit qu'on pouvait plus appeler le 115, que je ne pouvais pas accoucher au 115 […] Je n'avais pas d'argent, je n'avais pas l'ADA, ils m'ont dit qu'ils ne peuvent pas garder une femme de huit mois, c'est dangereux. Ils m'ont dit de partir, j'ai appelé avec M. de l'association El Manba, elle m'a dit de partir chez elle. Je suis restée une semaine, après Y. du collectif, qui travaillait à Forum Réfugiés, a pu avoir un hôtel pour moi. Après, le matin, je suis partie tôt, j'ai appelé M., elle m'a dit de rester chez elle, elle m'a donné de l'argent pour que j'aille m'acheter à manger.
Le plus compliqué c'était le manque de logement, et tu es une femme enceinte, c'est très dur, pas facile. Tu marches un jour ici, un jour là. Si une personne ne connait pas d'association ça va être plus dur, même avec l'association c'est dur, car tu es seule, chaque jour on te fait marcher.»

Autre expérience de grossesse en hébergement d'urgence, nous avons rendu visite à Joy, enceinte de huit mois. Joy a finalement pu avoir le droit à une chambre dans un petit hôtel social du centre-ville, dans le quartier de Belsunce, après deux

mois d'alternance entre la rue et le 115. L'entrée de l'hôtel est une grosse porte grise, sans aucune sonnette. On a donné à Joy une clé mais elle a du mal à la faire fonctionner, parfois elle a peur de ne pas pouvoir ouvrir. Une fois la porte ouverte elle doit monter les quatre étages. Arrivée au quatrième, elle doit longer un étroit couloir et peut à peine ouvrir sa porte bloquée par le lit. La salle de bain, minuscule est partagée par des hommes et des femmes. Pour beaucoup d'entre elles, il n'est pas possible de partager cette intimité avec des inconnus et elles souffrent de cette promiscuité. La chambre est équipée d'un chauffage électrique dont les fils sont arrachés. On est alors en février et la chambre est particulièrement froide. Cet hôtel est vide, sans personne à l'accueil, personne pour expliquer et aider Joy. Ces mises à l'abri précipitées révèlent des conditions d'hébergement exécrables, et des sources d'angoisses pour ces femmes, sans leur offrir un lieu de ressources et de calme qu'elles réclament.

« [Aujourd'hui tu dors dans un hôtel social à Marseille?]
Oui depuis une semaine, ça se passe bien mais la chambre c'est petit ! Il y a rien pour les affaires, je peux pas ouvrir la porte avec le lit. Je le pousse. Il y a pas de coin pour faire à manger, on peut pas faire à manger dans la chambre. Je peux pas cuisiner. Tout le temps je mange le pain, le coca, le pain, c'est pas facile.

[Enceinte tu peux pas manger le pain tout le temps ! Tu n'arrives pas à manger bien pour le bébé?]
Non. Et il n'y a pas le chauffage, pas la couverture. Le monsieur de l'hôtel il reste pas ici. Lui il travaille, il reste pas ici, il vient parfois pour parler des problèmes. Il reste pas ici. J'avais froid la nuit. Je dors en boule.

[Qu'est ce qui est le plus difficile pour toi en ce moment?]
Personne ne m'a dit qui appeler au moment où j'accouche... Il n'y a personne ici. Il y a mon amie V. Elle est enceinte aussi. Elle parle pas le français, ce n'est pas facile. Personne ne m'a expliqué pour l'accouchement. Je fais quoi dans l'hôtel? J'appelle qui? Il n'y a pas quelqu'un qui travaille. Pour le premier enfant qui m'explique, pour le laver?

[Tu vas accoucher bientôt?]
Après deux semaines.

[Tu as touché l'ADA?]
J'ai touché le 5 mars [deux mois après son arrivée]. C'est le Dublin, c'est pas facile. Ici tu as rendez-vous, tu marches pour chercher, tu trouves pas, c'est compliqué, tu connais pas le coin. Tu cherches. Je suis enceinte aussi. Je quitte la maison à midi, je reviens à 19 heures. Une femme enceinte comme ça. Si tu tombes tu fais quoi? C'est pas bien qu'elle marche une femme enceinte.»

Il existe des conséquences sexo-spécifiques de ces lacunes d'hébergement, les

expériences d'Aminata, de Joy et de tant d'autres révèlent de manière criante les défaillances de l'hébergement existant, les conditions inadaptées tout spécifiquement aux femmes enceintes ou encore aux enfants en bas âge, et les questions sanitaires que cela pose.

De plus, dans beaucoup de cas les femmes seules avec enfants redoutent l'accès à certains hébergements d'urgence, car elles y voient un possible danger de séparation d'avec leurs enfants. En effet, elles sont souvent jugées dans l'incapacité de s'occuper de leurs enfants, due à leur précarité. Elles expriment souvent la peur d'être jugée, d'être considérée comme de mauvaises mères, ou pire de voir l'intervention des services d'aides à l'enfance. Or comme le montre l'entretien d'Olga, il leur est souvent impossible, malgré les sollicitations qu'elles peuvent faire aux autorités et milieux associatifs, d'être de « bonnes mères », car elles n'en ont pas les moyens matériels.

"Je suis demandeur d'asile, je suis arrivée à Marseille avec ma fille, en 2015. Mon histoire, je suis toute seule avec ma fille, elle a jamais connu son père. C'est très très difficile quand tu es arrivée toute seule et que tu connais personne, sans papier. Oui les demandeurs d'asile ont des papiers ! Mais ces papiers ils donnent pas le droit, ils donnent pas beaucoup de choses. Vous avez pas le droit, vous avez pas le droit, vous avez pas le droit... Comme la crèche... Car ma fille elle est née en France mais elle a pas encore trois ans. Ma fille a beaucoup de problèmes avec l'estomac, car on habite dans l'hôtel et on peut pas faire à manger.
Tous les demandeurs d'asile quand ils font une demande, toujours ils donnent un hôtel où tu ne peux pas faire à manger, c'est interdit. Ils donnent des tickets pour le restaurant NOGA. Mais les enfants de moins de trois ans, ils ont pas mangé encore bien comme tout le monde […] Tu peux pas acheter les petits pots parce que c'est cher.

[À NOGA il n'y a pas de nourriture adaptée aux enfants?]
Non, ma fille maintenant elle a trois ans et elle boit toujours le lait. Le docteur il dit : "C'est pas normal". Qu'est ce que je fais ? Si toute la journée je fais la queue, je partis à gauche à droite. Elle mange des gâteaux, ou le lait. Elle a des problèmes avec l'estomac. Je peux laisser à personne mon enfant […] Je suis partie aux urgences. Elle criait, elle pleurait. Comme j'ai pas d'assurance l'urgence a dit : "On peut rien faire, vous partez à la pharmacie". Moi pas de sous, avec les sous c'est toujours aussi en retard, avec l'État. Je parlais français, alors j'ai commencé à crier. "Moi je suis dans l'hôtel. J'ai beaucoup de stress. Je peux pas garder ma fille, elle pleure, ça fait trois jours, c'est pas normal" […] Je vois beaucoup de problèmes, il y a pas de transport. Trois mois j'ai marché à pieds avec ma fille, je prends pas les transports, pas de métro, pas de bus, parce qu'il y a des contrôles […]

[Tu disais que tu changeais souvent d'hôtel, tu devais faire le déménagement

à pied à chaque fois?]
Oui, oui, le premier hôtel c'est des cafards, avec les petites bêtes. C'est très loin de la Plateforme, il faut que je prenne le tram et tout... Ils donnaient un autre hôtel. Tous les mois je dois changer la chambre, ça veut dire tu dois déménager, hôtel ou chambre ça dépend. Toujours toute seule, toute seule, toute seule, avec la petite enfant, petite petite, ma fille a trop d'énergie. Ma situation c'est compliqué. Il y a pas d'assistante sociale. J'ai cherché l'aide partout à Marseille, qui peut aider moi un peu avec la crèche, même pour demi-journée, quelques heures. J'ai cherché l'association où je peux acheter la nourriture pas chère. [...] Dans la queue, elle restait dans la poussette, car sinon elle court partout. Si elle commence à courir j'ai perdu la place dans la queue !

[Tu as trouvé des endroits ou tu peux avoir du soutien, parler de ces problèmes?]
Non parler c'est pas le problème... par exemple à l'église. Le parler c'est bien. Mais l'important c'est l'aide avec l'enfant ! C'est déjà le stress quand tu es toute seule. Même si j'ai malade je suis toujours avec ma fille, si elle est malade et moi malade c'est le stress stress stress[…] Je peux pas laisser ma fille n'importe où, ma fille c'est ma famille, c'est moi et ma fille, c'est tout. Jamais pardonner si je laisse ma fille quelque part. C'est pour ça, moi j'ai essayé de demander toujours pour la halte-garderie ou quelque chose, mais il y a beaucoup d'enfants. Parce qu'avec les enfants c'est pas facile. Laisser tomber c'est tout, je peux rien faire […] Tu es toujours dans la situation, tu peux jamais te reposer, dans la journée, même la nuit, tout ça c'est stress après c'est pleuré. Parce que toi tu es fatiguée. C'est tout. Ma généraliste il a dit : « Toutes ces maladies c'est à cause du stress ». Je suis beaucoup de maladies comme toutes les femmes, comme toutes les mères, elles laissent tout pour le dernier jour. Moi je peux pas, avec personne, laisser ma fille. Ça veut dire je peux pas voir le docteur. Trois fois j'ai été à l'hôpital. Je connais une fille qui est tombée à l'hôpital. L'assistante sociale elle prend son enfant et le donne à d'autres familles. "Vous pouvez pas garder votre enfant parce que vous êtes pas bien". Cette femme peut pas récupérer son enfant, un an, elle peut le voir une fois par mois.

[Elle a pas récupéré son enfant, et ça te fait peur?]
Ça m'a faire peur. Combien de fois j'ai partis à toutes les associations ! Même celle des demandeurs d'asile, la Plateforme. j'ai même crié là-bas : « Vous attendez que je tombe dans l'hôpital, pour prendre mon enfant ? Maintenant j'ai besoin d'aide s'il vous plaît ». Pourquoi beaucoup de femmes toutes seules avec les enfants elles sont tombées dans l'hôpital ?"

Trouver un lieu de garderie est très compliqué à Marseille, d'autant plus quand on est une personne en demande d'asile non francophone. Dans une ville qu'elles connaissent souvent à peine, il n'est pas possible pour elles de laisser leurs enfants à l'hôtel. Il y a un épuisement physique et moral des femmes seules avec enfant

rencontrées. Cela a également un impact sur la démarche d'asile en tant que telle. À l'OFPRA ou la CNDA les enfants ne sont pas acceptés, et on demande aux femmes de trouver une solution par elle-même.

On le voit bien, nombre de situations particulières mais qui à la fois concernent de nombreuses personnes rencontrées et entendues ne trouvent pas de réponse à leurs attentes, et se retrouvent de ce fait dans un état de délaissement total.

Autres situations à souligner, il convient en effet de faire état de la mise en danger et du sentiment d'insécurité dans les lieux d'hébergements pour les personnes LGBTQI.

Il existe, dans l'offre d'hébergements spécifiques à l'asile, un manque de réflexion autour de l'accueil es personnes LGBTQI. Encore une fois les personnes LGBTQI, considéré.es comme "vulnérables", font face à un manque d'hébergement ou à une non-prise en compte des spécificités les concernant. Au sein même des lieux d'hébergement, CADA et autres, il.elle.s peuvent vivre des problèmes de sécurité. Certaines personnes homosexuelles font part de leurs craintes ou réticences à entrer en CADA, à cause d'une proximité avec certains membres de leur communauté, qui s'investiraient d'une "responsabilité morale" à les rabaisser. D'autres font état de paroles ou d'actes homophobes de la part des gérantes ou travailleur.es sociaux.les. L'OFII, dans une politique de "mixité et de diversité" des lieux d'hébergements, ne permet pas à des personnes issu.es de minorités de pouvoir se retrouver en non-mixité, si elles le souhaitent, ou de mettre en place des lieux dédiés, en prenant en compte les réalités de l'homophobie sur le terrain. Par conséquence, certaines personnes préfèrent refuser les conditions matérielles d'accueil, soit parce qu'elles font partie d'une catégorie sociale ayant les moyens financiers ou culturels de trouver d'autres alternatives, soit parce qu'ils préfèrent encore des hébergements précaires ou la rue, plutôt que de vivre des situations d'oppressions. Là encore il faut questionner ce que pourrait signifier une "mise à l'abri" dans ce cadre.

Expérience de vie au CADA : être lesbienne

"Quand je suis arrivée en CADA, j'ai eu un assistant social, c'était un mec. Je me suis dit : "Merde pourquoi je suis tombé sur un mec?" Je voulais que ce soit une femme pour mieux communiquer avec elle, sérieusement ! C'était plus dur pour communiquer sur ma vie... Après il était cool.

[Tu as réussi à lui parler de ta vie?]
Oui… Non, non, je lui ai pas dit que j'étais lesbienne ! Peut-être il a lu mon dossier, il le sait ! En tout cas, il a dit, il faut pas que je dise ici que je suis lesbienne, ils vont mal le prendre, ils ont jamais vu ça. Je m'en fous moi, je suis dans un pays libre, je veux pas me cacher ici. Si je dis pas que je suis lesbienne,

[Des familles aussi ?]
Non, non, environ quatre femmes. À la fin sont venus des familles, deux couples vieux… après deux couples blacks qui sont venus à la fin…

[Quatre femmes seules sur combien d'hommes?]
Nombreux, une vingtaine… oui. Du coup, tu te fais draguer, quoi. Des fois des Afghans, des Soudanais, tout. Le problème, c'est tu ne peux pas t'exprimer, "Ah non je m'intéresse pas aux mecs, je m'intéresse aux nanas", tu peux pas mettre un mot sur ton dos en disant "je suis lesbienne". « Tu comprends C., ils vont mal comprendre ici ». Je fais comment? Déjà dans mon pays, je peux pas dire que je suis lesbienne, ici aussi, je dois me taire et me faire draguer? Pour moi la nuit, c'était chiant pour rentrer au CADA. Je pouvais pas voir les amies au Centre ville, quand il y a la soirée des lesbiennes. Après, la nuit de prendre le bus, c'est trop risqué, parfois il y a les mecs qui restent là-bas, boivent l'alcool, fument.. Le CADA, c'était loin du centre ville, dans le 15ème, la nuit tu trouves pas le bus, c'est jusqu'à minuit trente. Déjà je prenais pas celui de 10 heures, je me fais embêter dans les bus. Des soûlards, des mecs. D'autres me prenaient pour une flic, d'autres me draguaient. Un soir un mec m'a suivie, il marchait derrière moi, il connaît la rue, donc j'ai fait le grand tour, un autre chemin. J'avais flippé. En tant qu'une femme dans ce quartier c'est trop dangereux en fait je trouve, en tant qu'une femme. Il y a un tout petit chemin qui passe par une petite forêt, tu trouves tout ! Déjà à huit heures du soir tu trouves des mecs là-bas qui sont sur les escaliers. Le premier escalier, tu peux voir les gens. Le deuxième, tu sais pas si quelqu'un t'attend en-bas. Voilà, ça fait flipper, moi je sortais pas. Du coup, je suis avec que des mecs et moi en tant que lesbienne, fille, on me dit : "Il faut pas dire que tu es une lesbienne." Tu peux pas dire "je suis lesbienne, je suis pas intéressée". On m'a dit que je la ferme. Je me fais tout le temps draguer, c'était chiant. Sérieux quoi. On est dans un pays libre, du coup on s'en fiche, j'ai pas à cacher qui je suis. Si je suis venue ici c'est pour pas me cacher, c'est pour vivre ma vie comme je suis, je suis lesbienne et c'est pas une maladie. On n'a pas choisi."




ASILE

« L'hôte (moi qui accueille) et l'autre hôte (moi qui suis accueilli), ont à vivre dans une juste distance. L'hôte garde sa vulnérabilité pour ne pas forcer l'autre au pathos, à l'empathie. Une façon de le préserver en maintenant, en retenant le déversement, contenir l'immensité de la demande, cacher nudité et dénuement, pour que la dignité reste le cadre de notre rencontre. Une sagesse des lignes de démarcation entre toi et moi, en somme, qui veille sur nos libertés ».

Extrait du texte « La pudeur »,
de Maïssa Falha,
du collectif Les Philosophes Publics.

Version intégrale sur le site internet
www.observatoireasilemarseille.org

CHAPITRE 9

L'expérience de l'inhospitalité : des mots pour dire des maux

Tous ces témoignages nous interpellent, car ils retracent l'épreuve de l'inhospitalité. Nous avons rencontré des personnes fragilisées, en proie aux doutes, soumises aux aléas d'un environnement instable, incertain et non maîtrisé. La fragilité ici ne veut pas dire faiblesse puisqu'elle découle d'une absence de conditions minimales d'existence qui devraient être en place au regard des textes, des droits fondamentaux et de l'humanité.

Cet état de fragilité va, à la fois, rendre les personnes conscientes des risques qu'elles encourent et, dans le même temps, de leur impossibilité à tout maîtriser. Cette fragilité peut entamer l'autonomie de la personne, par manque de repères, d'informations, de soutiens sachant qu'elle se trouve dans un pays dont elle ne connaît pas la langue. Dans tous les cas, elle impacte la dignité de la personne qui cherche à conserver l'estime de soi en toute circonstance.

Or, l'inhospitalité s'attaque justement à l'image de soi en accréditant le message que la personne est indésirable, qu'elle n'a pas sa place ici, que sa vie ne compte pas, ou si peu. Ce message implicite est d'autant plus délétère que ces personnes interviewées manifestent une grande sensibilité, en raison de la dureté et de la violence des expériences vécues. Les témoins s'expriment avec lucidité et avec une conscience aiguë que ce qui leur arrive ici est choquant, maltraitant, blessant et contraire aux principes qui fondent l'éthique de l'accueil. Les personnes en demande d'asile le savent d'autant plus que leur décision d'opter pour l'exil repose en grande partie sur leurs aspirations, quête de justice et de dignité.

Force est de constater que l'abandon, le délaissement et la défection président à l'accueil des réfugié.e.s à Marseille et aux normes minimales qui l'encadrent. La protection, la mise à l'abri de ces personnes plus ou moins "vulnérables" ne sont pas assurées, leur dignité est bafouée. Comme d'aucun.e.s l'ont montré, l'asymétrie de l'hospitalité s'opère au moyen d'une double opération de conversion : « de devoirs en actes de générosité » pour les accueillant.es et « de droits en devoirs » pour les accueilli.e.s, selon une logique de « rétrogradation de la politique en morale »[1].

1 Gotman Anne, Villes et hospitalité. Les municipalités et leurs « étrangers », Édition des Maisons des sciences de l'homme, 2004, 492 p., p. 7.

L'attente et le désœuvrement

Les atteintes et risques affectent distinctement les personnes en situation d'attente, qui n'accèdent pas aux libertés garanties (se déplacer, se mouvoir, circuler), ni aux droits humains fondamentaux (se nourrir, s'abriter, subsister, s'éduquer, se soigner). Aux vulnérabilités et risques éprouvés dans les pays d'origine et de transit se succèdent les dépendances (spatiale, sociale, économique) dans les pays d'arrivée, de personnes en demande d'asile stigmatisées, réduites à l'assistanat.

Lors d'une observation à SOS Voyageurs, trois hommes de Sierra Leone racontent en anglais leur situation. Ils ont fait une demande d'asile en France, mais leurs empreintes sont sur le fichier Eurodac :

> *« En Italie, on te prend les empreintes avant que tu ne te rendes compte de ce que cela implique. On ne t'explique rien et, après, il n'y a aucune forme d'accompagnement pour poser la demande d'asile. Au contraire, si tu es malade, tu deviens un poids pour eux... on comprend rapidement que si on veut partir, personne ne s'y opposera ».*

Ils ne voient pas le sens de retourner en Italie. En attendant, ils restent à Marseille et respectent les rendez-vous successifs à la Préfecture, suivant la procédure Dublin.

L'attente est vécue singulièrement et collectivement par l'ensemble des personnes qui engagent une demande d'asile. C'est un temps tapissé d'incertitude, d'inaction, d'inachèvement et d'espoir déçu quant à l'aboutissement de la procédure engagée.

En s'éternisant, l'attente ronge, le doute habite et meuble le vide des journées mais réveille aussi l'angoisse des nuits. Après avoir attendu deux ans au Danemark sans obtenir l'asile, Mohamed qui subsiste de rien depuis son arrivée en France, relativise son sort :

> *« Je pense à ma situation, ici, en Europe et je m'inquiète pour ma famille en Irak, ma femme et mes trois enfants. Là-bas, la situation est très grave ».*

La bureaucratie des institutions en charge des procédures et de l'accès aux droits crée l'attente, l'attente est l'un des constituants du système en place. Attente pour l'enregistrement au GUDA, dans la file d'attente devant la PADA, devant la

préfecture, au téléphone avec le 115 qui peut souvent ne pas décrocher, attente pour un rendez-vous à l'OFII, de l'ouverture des droits à l'assurance maladie, de la convocation à l'OFPRA ou à l'audience de la CNDA, pour être admis à déposer sa demande d'asile en France qui est bloquée par la procédure Dublin… puis attente de la réponse.

Entre l'enregistrement de sa demande d'asile par l'OFPRA et son entretien à Paris, Modza a attendu un an, sachant que :

> *« Ma procédure de demande d'asile dure depuis deux ans pendant lesquels je ne peux pas travailler et je n'ai que l'ADA pour couvrir mes besoins, y compris le logement, du moment que rien ne m'a été proposé. C'est très long d'attendre et de n'avoir pas d'hébergement ».*

Né en 1995, francophone originaire de Guinée Conakry et arrivé par l'Italie, Ibrahim s'est mis en quête d'interlocuteurs informés pour saisir et comprendre la complexité de la procédure engagée :

> *« Moi, quand je viens dans un lieu, je m'informe pour comprendre ce qui se passe, je dois savoir ce qui se passe et je questionne les autres… Je vois qu'il y a beaucoup beaucoup de personnes en procédure Dublin. On arrive à te donner Dublin et on ne cherche pas à savoir ce qui se passe avec toi, pourquoi tu es ici, on devrait savoir tout ça d'abord. On donne Dublin, Dublin… Toi tu es venu ici, tu as traversé, Niger, Libye et là, on te donne encore Dublin ce n'est pas facile. Je suis très inquiet de ça, de savoir ce qui va se passer le 30 octobre ».*

Partie intégrante de la démarche administrative, l'attente induite par la lenteur du processus d'instruction des demandes, produit des effets destructeurs chez les personnes concernées pouvant aller jusqu'à la perte de considération de soi. Perçue et décrite comme interminable, l'attente isole la personne qui traverse des moments de découragement et va peu à peu se replier sur elle-même, l'empêchant de s'ouvrir aux autres pour mieux s'insérer dans la société d'accueil.

Face à l'expectative, il n'y a pas de place pour faire des projets, comme l'exprime Modza, dont la vie d'aujourd'hui semble suspendue, car il « perd son temps » :

> *« L'attente, c'est le plus dur. Depuis que j'ai 8 ans, je travaille et là, depuis deux ans je ne fais rien. J'attends, j'attends et l'attente, c'est dur. Je reçois de l'argent sans travailler et ce n'est pas facile pour moi. Encore en attente, sans pouvoir rien faire, c'est dur de vivre ici, je suis dans l'inconnu… rester ou partir je ne sais pas ».*

En situation de pause à durée indéterminée, cette situation provoque en lui un sentiment d'insécurité, puisque ne maîtrisant pas son avenir, il perd progressivement sa capacité d'espérer. Cette immobilité forcée lui pèse d'autant plus qu'elle contraste terriblement avec sa vie d'avant et le déqualifie doublement, à ses yeux et à ceux.

elles des autres :

> *« Rester inactif ça c'est insupportable pour moi et je ne cesse de penser à ce que doivent penser les autres de ma condition ».*

L'inactivité vient s'ajouter à l'attente, contribuant au sentiment d'inutilité et à la perte de l'estime de soi.

C'est cette même situation de désœuvrement que décrit Adnan qui, privé de travail, n'a plus prise sur sa vie :

> *« Maintenant, j'attends la convocation pour l'OFPRA. Pourquoi ils ne nous laissent pas travailler. On ne comprend pas pourquoi, en tant qu'être humain, on ne nous laisse pas avoir une vie décente* [Nous lui demandons : "C'est qui 'on' ?"] *Mes amis de la rue. J'ai deux amis Somaliens qui sont repartis en Italie, parce qu'ils ne pouvaient pas rester, ici, dans la rue. Moi, je préfère la mort plutôt que retourner en Italie ».*

S'ajoutant aux tergiversations initiales - fuir ou rester, se séparer des siens ou partir ensemble, bouger ou s'immobiliser -, l'attente subie à l'arrivée va accentuer la dégradation physique et morale des personnes, jusqu'à les plonger dans un état de prostration.

Nous rencontrons Camilla dans un café du centre-ville de Marseille, accompagnée par son fils et son mari qui vient de rejoindre sa famille. Visiblement très affectée, elle pleure beaucoup pendant l'entretien et semble à bout en raison d'une « attente interminable ». Son mari nous explique que sa femme a dû attendre trop longtemps avant d'avoir la possibilité de se poser et de raconter son histoire et les raisons de leur départ de leur pays.

Le sentiment d'impuissance, de désinformation, la perte de repères et le profond découragement résultent assurément de cette attente sous contrainte, ce dont témoignent les jeunes rencontré.e.s à l'association El Manba :

> *« Et puis tu sais rien quoi, tu comprends rien parce que tu n'as pas d'information, tu es dans une précarité absolue, parce que tu n'as pas de contrôle sur ta vie, t'as pas le droit de bosser légalement, de te former, de te construire quoi* […]. *C'était super intéressant ce que disait la psychologue d'Imaje Santé sur la représentation et le sens : comprendre la machine administrative qui n'a rien à voir avec celle de ton pays, qu'est-ce que c'est qu'un psychologue, une assistante sociale, un juge, un avocat, la préfecture, qu'est-ce que c'est la plateforme asile, l'OFII, l'OFPRA - en plus ce ne sont que des acronymes... Déjà, pour nous c'est compliqué, alors qu'on a les codes à force d'années…*

Un état provisoire qui s'éternise

L'attente est une épreuve qui oblige la personne à vivre dans l'intemporel, le fugace, l'éphémère et le précaire, dans un état provisoire qui épuise et s'éternise.

Enfin, l'attente peut aussi dévoiler les souvenirs enfouis, exhumer les doutes passés et réveiller les moments de panique, jusqu'à faire vaciller le présent du réel dans l'égarement, le délire ou la psychose, comme l'illustrent diverses observations recueillies à l'association El Manba : *« Le temps, c'est un problème énorme, tu sais jamais combien de temps ça va durer, c'est insupportable, y a des gens qui pètent les plombs complètement... »*, *« attendre, ça fait devenir fou »*.

Dans l'attente de l'obtention d'une "protection", le vide se remplit avec l'angoisse de ne rien obtenir, d'avoir attendu tout ce temps pour rien.

Les observations de cette accompagnante soulignent avec gravité l'ampleur des dégâts causés par ces situations de grande vulnérabilité, où l'on passe du délaissement à la désillusion, puis à l'errance et à l'attente d'une vie plus clémente :

> *« Les difficultés du processus de demande d'asile, c'est que 85 % des personnes vont être déboutées. Donc que c'est simplement un processus pour dire on a "traité" la situation, les gens ne sont pas légitimes, on peut les jeter. Il y a des gens que j'ai vus, en deux ans, devenir complètement fous, perdre complètement le contact avec la réalité. Complètement perchés, qui ne l'étaient pas quand ils sont arrivés, qui ont erré, entre ville et ville en France, qui n'étaient pas perchés quand ils sont arrivés, et qui ont été détruits par ce système. Ce n'est pas concevable que ce soit juste un système pour se débarrasser des personnes, tu ne peux pas le conceptualiser, du coup tu le conceptualises pas et du coup... tu lâches... »*

Attendre dans la rue, un squat, un local, une place, un parc, un pont, c'est ainsi patienter, pauser, ajourner, temporiser, reporter, suspendre, surseoir à tous ses besoins et désirs, avant, pendant et après les procédures de réception, admission, instruction de demande d'asile, dans des cadres (européens et nationaux) qui garantissent des droits, normes et règles de l'accueil et de l'hospitalité.

L'expérience de l'attente pour les femmes

Extrait de : "Femmes seules en Exil", expérience du système d'asile, Collectif Non Mixte, Marseille, mai 2018

Les lieux de l'Asile à Marseille sont mixtes mais ne sont pas neutres y compris concernant les files et salles d'attente, les distributions, les tickets... L'attente est très présente dans les procédures subies par les demandeur.e.s d'asile. On pourrait penser que tout le monde est logé à la même enseigne dans ces queues interminables. Pourtant il y a un vécu différent à être une femme dans ces espaces. Elles doivent y affronter de nombreux abus, harcèlements, agressions, préjugés et violences. Une matinée en préfecture en est un exemple. Les conditions de réception créent une tension palpable. Beaucoup de personnes sont déjà venu.e.s plusieurs fois sans avoir pu accéder aux guichets. Il faut être là de bonne heure pour pouvoir passer. Plus le temps passe plus les personnes présentes doivent s'agglutiner devant les portes. Au moment où celles-ci s'ouvrent, les plus costauds et sportifs jouent des coudes et passent en premier. Arrivé.e.s à l'intérieur c'est de nouveau la course. Les hommes dépassent les femmes en courant dans l'escalier pour gravir les six étages qui mènent à la Direction de l'Asile. Les femmes seules avec enfants doivent faire la queue devant l'ascenseur avec les poussettes, lorsque ce dernier fonctionne, ou porter les enfants dans les escaliers. Au sixième étage, la queue est immense, elle se prolonge en dehors de la salle d'attente. Sans avoir couru, il faut donc qu'elles ajoutent deux heures d'attente dans la file, le corps entièrement collé à ceux des autres.

Olga livre son expérience de la file d'attente à la PADA :

> *"Je suis demandeur d'asile, je suis arrivée à Marseille avec ma fille, en 2015. Mon histoire, je suis toute seule avec ma fille, elle a jamais connu son père. C'est très très difficile quand tu es arrivée toute seule et que tu connais personne, sans papier. Oui les demandeurs d'asile ont des papiers ! Mais ces papiers ils donnent pas le droit, ils donnent pas beaucoup de choses. Vous avez pas le droit, vous avez pas le droit, vous avez pas le droit... Comme la crèche. […] Ma situation c'est compliqué. Il y a pas d'assistante sociale. J'ai cherché l'aide partout à Marseille, qui peut aider moi un peu avec la crèche, même pour demi-journée, quelques heures… Partout c'est « Attends. Fais la queue."*

Une des principales sources du « stress » dont nous a fait part Olga concerne les déplacements incessants et les files d'attente. Lorsqu'elle a entamé sa demande d'asile à Marseille, sa fille avait moins de deux ans. Il ne lui est pas possible de

la laisser à quelqu'un.e de confiance. Elle doit donc l'amener partout avec elle, lors de démarches qui peuvent durer des heures.

"[Tous les matins tu passes à peu près deux heures à faire la queue?] Oui, ma fille elle reste dans la queue, elle tire les cheveux, elle m'a tapé. C'est comme ça […] Ça veut dire ma fille elle a mangé, puis dormi dans la poussette, elle a des problèmes avec l'estomac, car elle peut pas marcher. Dans la queue, elle restait dans la poussette, car sinon elle court partout. Si elle commence à courir j'ai perdu la place dans la queue ! […] Et un jour je viens là-bas à la Plateforme. J'aidais beaucoup juste comme ça, comme bénévole. Je sais c'est l'hiver, des fois il pleut, la femme elle est avec l'enfant, elle reste dans la queue. Dehors. C'est froid. Il y a beaucoup d'hommes. Une femme avec l'enfant, elle peut pas passer devant. Elle restait dehors... Là-bas aussi il y a bordel. C'est pas bien pour qui ? Pour la femme qui est avec l'enfant. Moi je parlais français, il y a plus de stress pour la femme qui peut pas parler français. Parce qu'elle peut rien faire. Moi je connais une femme qui attend, j'attends ici, j'attends ici, je peux rien faire. Le mec l'a poussé. Elle peut pas parler. Elle a fait la queue trois heures.[…] Après j'ai arrêté de partir à toutes les associations, car aucune association peut aider. Je peux pas laisser ma fille n'importe ou, ma fille c'est ma famille, c'est moi et ma fille, c'est tout. Jamais pardonner si je laisse ma fille quelque-part. Toute les mères elles comprend, ça veut dire il faut qu'elle a confiance à quelqu'un avec qui elle laisse son enfant. Il faut que ce soit bien, pas pleurer. Sinon même si je laisse à quelqu'un mon enfant, je suis plus stressée, car des fois tu attends deux heures. Même si tu as rendez-vous, tu attends quand même ! Et c'est beaucoup de stress parce que tu sais pas si ça va ou ca va pas, elle là-bas. C'est pour ça, moi j'ai essayé de demander toujours pour la halte-garderie ou quelque chose, mais il y a beaucoup d'enfant. Parce qu'avec les enfants c'est pas facile. Laisser tomber c'est tout, je peux rien faire."

« L'attente »

Texte de Morgane Bascaules et Samy Lalanne du collectif des Philosophes Publics :

Dans tous les témoignages que nous avons pu lire, l'attente est dénoncée. On attend pour tout, pour les soins, pour manger, pour l'hébergement, pour un rendez-vous à la préfecture. Rien ne se passe sans attente.

L'attente, lorsqu'elle est subie, est toujours vécue douloureusement. Le patient est celui qui éprouve un pathos, une souffrance, un dérèglement, un déséquilibre. Tout est déséquilibré quand on quitte son pays, ses repères, sa famille, sa langue. Le migrant ne serait-il pas patient ? Il nous suffit de s'imaginer avoir marché depuis l'Afghanistan en tenant la main à une petite fille de quatre ans, avoir accouché à la frontière bulgare, avoir passé montagnes et rivières, le tout avec une balle dans le dos reçue l'année précédente mais inopérable à cause des risques de perdre l'usage de ses jambes. Ou comme cette dame à qui on demande d'attendre pour accoucher. Pas de place, pas de CMU, pas d'accouchement. Et miracle de la vie, le bébé a attendu. On joue toujours avec cette attente qui ne devrait pas être et qui met la vie en jeu, qui devient enjeu de cette vie qui passe d'une attente à une autre.

Avec la migration, l'attente prend une nouvelle dimension, celle de la spatialité. Elle n'est plus seulement une question de temps. Nous avons tous à l'esprit les images de ces longues files d'attente qui marquent les moments de crise de notre histoire. Pourtant, il semble que nous ayons du mal à en percevoir leur actualité. D'abord peut-être parce qu'elles sont masquées à notre regard dans l'organisation de ces "territoires de l'attente" que sont les camps de réfugiés, ces espaces clos qui sont des espaces autres, des zones d'exception où le pouvoir s'exerce d'une autre manière. Souvenons-nous de ce que nous avons longtemps appelé "la jungle" de Calais qui renvoie tant à un certain ailleurs qu'à une autre loi. Une loi où les droits élémentaires ne sont plus respectés. Ces espaces de non-droit sont pourtant là, tout à côté de nous. Ils se superposent à d'autres espaces qui sont ceux de nos usages quotidiens, sur ces non-lieux que sont nos gares, nos routes, nos frontières, nos zones de transit, là justement où il n'est pas question d'habiter. La question de l'hébergement qui est le problème central de tous les témoignages, nous parle éminemment de notre être au monde dans l'habiter, dignité première.

De quoi faut-il nourrir notre attente pour être capable d'une telle patience?
Le besoin d'être aidé peut-être. L'aide peut-elle être soumise à l'attente ? Si je reporte l'aide, je suis déjà dans la promesse d'une aide à venir ou d'une aide qui ne vient pas. « Un présent des choses futures » comme disait Saint Augustin,

mais qui n'est pas là.

Georges Orwell décrit dans ses "Écrits politiques" la vie des Tramps, vagabonds anglais du début du 20ème que l'on envoie tous les jours d'un centre d'hébergement à un autre à travers le pays. Ils passent leur journée à marcher, s'ils s'arrêtent, la police est présente pour leur rappeler l'interdiction du vagabondage et, une fois arrivés, ils attendent la visite médicale obligatoire, puis attendent un morceau de pain, puis attendent un lit dans lequel ils ne pourront trouver le sommeil et attendront encore le lendemain matin que leur marche recommence jusqu'à un nouveau centre d'hébergement situé à une vingtaine de kilomètres. L'attente se caractérise aussi par l'absurdité de cette attente de laquelle on n'attend plus rien. L'attente comme moyen politique de déshumanisation se retrouve pratiquée dans tous les régimes totalitaires. On se souvient des récits de rescapés des camps de concentration qui attendaient des heures que l'appel se fasse.

Peut-on attendre ce qui est nécessaire, indispensable à la vie ?
N'est-ce pas là que l'attente se trouve hors de propos. On ne peut attendre ce qui est urgent parce que vital. Et nous, qu'attendons-nous ?

L'humiliation

Polysémique, le terme humiliation désigne une atteinte à la dignité, un rabaissement de l'autre conduisant à une mortification, à un état d'impuissance ou de soumission. Elle résulte d'une maltraitance physique ou mentale, à tout le moins, elle renvoie à l'absence de considération et de reconnaissance, aux manques d'égard, de respect et de capacité mais aussi aux sentiments de solitude, d'impuissance, de déchéance, de peur, de mise en danger. L'épreuve de l'indifférence en tant qu'être humain, comme celle du mépris, provoque aussi indignation, impatience, énervement, ressentiment, jusqu'à la perte de confiance en soi et dans les autres.

Les personnes en demande d'asile effectuent quotidiennement de nombreuses démarches afin de pourvoir aux besoins de première nécessité. Elles peuvent être confrontées à un refus explicite ou encore subir l'incompréhension, le désintérêt ou la désinvolture dans le traitement de leurs demandes vitales et urgentes.

Le seul fait de ne pas pouvoir s'abriter, s'alimenter, se laver... est une situation humiliante pour les personnes qui endurent ces privations et pénuries au quotidien. Kamal décrit :

> *« C'est dégradant d'être dans cette situation. Je ne comprends pas comment on peut faire subir ça à une personne ».*

À plusieurs reprises, l'exaspération et la colère se sont emparées de Muharem, dans ses interactions avec les référent.e.s sociaux.ales et les intervenant.e.s associatif.ve.s, pour obtenir un hébergement, un colis alimentaire, un rendez-vous administratif.

La première fois, quand il s'est rendu à la Maison Départementale de la Solidarité de Pressensé (1er arrondissement) :

> *« L'assistante sociale nous a proposé de placer les trois enfants pendant "cette période de crise". C'est la première fois en France que je me suis énervé. La sécurité est rentrée et ils nous ont mis à la porte ».*

La proposition du placement des enfants est incompréhensible et irrecevable. C'est un mélange de colère et d'humiliation qui est ressenti par ce père de famille qui se débat afin d'assurer la protection des siens. La mesure proposée renvoie ces

parents à « leur incapacité » à s'en sortir, les rendant potentiellement coupables et responsables de la « crise » affrontée.

À cette situation douloureuse vient s'ajouter la honte de l'expulsion par les services de sécurité, ce qui ne fait que rabaisser davantage le père et mettre toute sa famille dans le plus grand désespoir.

Replacée dans un cadre institutionnel, c'est la hiérarchisation entre droits fondamentaux qui est questionnée ici puisque le principe fondamental de protection des enfants ne peut être envisagé, dans ce cas d'espèce, qu'en rupture avec d'autres principes fondamentaux qui sont ceux de l'unité de la famille et du respect à la vie privée et familiale (art 8 de la convention européenne des Droits de l'Homme).

Muharem est allé demander un colis alimentaire avec l'aide d'une dame de Réseau Éducation Sans Frontière :

> *« Il faut faire le dossier une fois par an. La dame du Secours Populaire n'a pas accepté le dossier, car on vivait dans le squat, en disant que "les squats n'étaient pas acceptés". Moi, j'étais habitué à recevoir des réponses négatives, mais la dame qui nous accompagnait était très choquée et énervée et elle a dit : "donc les enfants pour vous n'ont pas le droit de manger ?" ».*

Notons ici que l'accompagnante RESF rappelle aux acteurs associatifs récalcitrants « le droit supérieur des enfants[2] » pour obtenir la délivrance d'une aide en nature. Ce faisant, elle informe peut-être et, en tout cas, conforte le demandeur à l'application des droits humains garantis en Europe et dans les États membres, cadre juridique protecteur souvent méconnu par les individus en quête d'asile.

En dernier lieu, Muharem s'est indigné lorsque le rendez-vous fixé à la PADA a été annulé sans motif, alors qu'il s'est présenté à l'heure de sa convocation :

> *« À 17 heures 15, la personne avec qui nous devions avoir le rendez-vous nous a dit qu'elle n'avait pas de rendez-vous avec nous, elle a refusé de nous recevoir… J'ai dû changer de ton, je me suis montré volontaire et ai demandé à voir la responsable. Finalement, après nous avoir manqué de respect, la personne a accepté de nous recevoir mais, pendant tout le rendez-vous, cette dame de la PADA n'a pas été correcte, elle est d'ailleurs connue par les demandeurs d'asile pour faire des problèmes ».*

En dépit du manque de considération et de respect dépeint, l'entretien finalement maintenu se déroulera dans des conditions crispées, face au cynisme de l'agent d'accueil.

2 La convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France en 1990, pose quatre principes généraux fondamentaux, à savoir : le principe de non-discrimination, le droit à la vie, à la survie et au développement, le respect des opinions et, enfin, la primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant sur toute autre considération.

On le voit, l'offense, la vexation comme la déconvenue génèrent aussi de l'amertume, de la frustration et du ressentiment. Pour autant, on ressent dans le récit de Muharem la détermination qui l'anime et la résolution qui l'accompagne à force de se voir opposer des refus et de faire des démarches qui n'aboutissent pas.

Par ailleurs, on mesure et soupèse les efforts constants et répétés que les personnes déploient dans leur recherche de soutien, d'aide et d'assistance pour assurer leur survie, sans pour autant se résigner, ni se résoudre à baisser les bras face à l'incohérence et "l'incurie" des politiques d'accueil.

En revanche, lorsqu'après des mois de ténacité et de persévérance tout au long du parcours d'asile, lorsque les personnes sont enfin reconnues comme ayant des droits, la décompensation se dévoile sous forme d'une « insécurité majeure », d'une « crainte permanente », voire d'une « labilité affective avec passages du rire aux larmes durant les entretiens ».[3]

Ainsi, quand Nicolas enfin « mis à l'abri » est arrivé au CADA, il confie s'être effondré :

> *« J'ai perdu toutes mes forces, j'ai pu être enfin à l'aise mais je ne comprenais plus ce qui m'arrivait, je me suis tellement battu jusque-là que je me suis relâché et je me suis senti perdu. Maintenant ça va, j'ai repris mes esprits ».*

Les multiples vexations, tracas et humiliations supportés au quotidien, s'ajoutant jour après jour et amplifiant la détresse, sont relativisés ou enfouis tant que la personne est mobilisée pour tenir physiquement et résister moralement. Tout ressurgit lorsque les conditions de vie se stabilisent et s'améliorent ; il faut alors se (re)trouver quand on a l'impression de s'être perdu, pour prendre place dans un cadre bienveillant où les droits sont enfin reconnus et effectifs après avoir été longtemps bafoués. C'est un véritable choc émotionnel vécu par Nicolas et beaucoup d'autres, qui se retrouvent en bout de parcours comme désorientés.

3 Laure Bouchet, « Réflexions à propos du suivi de patients migrants en situation de précarité en Centre Médico-Psychologique Diplôme Inter - Universitaire Santé, Société, migration, Année 2015-2016, août 2016, p. 10.

« L’absurdité de cette attente de laquelle on n’attend plus rien. »

Extraits du texte « L’attente »,
de Morgane Bascaules et Samy Lalanne,
du collectif Les Philosophes Publics.





Aggravation des risques psycho-sociaux

« T'es rien », tel est le constat énoncé d'une mort physique, psychique et sociale.

Lors de l'enregistrement et l'instruction de leurs dossiers, les demandeur.e.s d'asile font cette triple épreuve de la négation (n'être rien), de la dénégation (authenticité du récit) et de l'apatridie (être nulle part), comme l'illustrent ces courts extraits :

« Je ne suis rien et je ne suis nulle part »; *« Tu es là, mais tu ne devrais pas être là. Symboliquement, c'est une forme de meurtre »*.

Face à l'absence de proposition d'une "offre d'hébergement", censée être présentée à toutes les personnes en demande d'asile, certains groupes s'organisent en occupant des lieux inhabités. Pour autant qu'il soit protecteur, ce mode de résidentialisation précaire en squat peut néanmoins comporter des risques et dangers, détaille Véronique de l'association Osiris :

> *« Un monsieur Afghan raconte avoir été attaqué dans un squat, on va dire « organisé par nationalité ». Un commando est arrivé dans la nuit, des personnes cagoulées qui ont sorti des flingues, les ont braqués, tabassés… C'est quelque chose qui est resté en l'état, qui n'est pas sorti de leur groupe, c'est une violence extrême, il y en a qui ont fini à l'hôpital. Pour eux, il n'y a pas de possibilités de protection. Leur crainte était que l'on ferme le squat, peut-être et que, du coup, on empêche cet accès au seul endroit où ils pouvaient dormir. Ils en ont parlé à une dame afghane et, finalement, aucune plainte n'a été déposée… Cela vient illustrer une question importante : est-ce qu'ils se pensent "sujets de droit" ? Est-ce qu'ils pensent "avoir des droits" ? Non, car tout leur quotidien les met à la marge. Beaucoup de personnes que nous recevons ont tout simplement renoncé au droit. Ils ont essayé à plusieurs reprises d'avoir accès à la CMU, d'avoir accès à l'ADA, à un hébergement… Ils se sont épuisés avant de complètement renoncer. »*

La garantie d'accès et d'application des droits fondamentaux qui fait cruellement défaut dans la pratique accentue les traumatismes subis sur la route de l'exil :

> *« Pour nous qui sommes un centre de soin pour personnes victimes de tortures et de répression politique, cette question de l'accès au droit ou du non-accès au droit, est loin d'être anodine. Les personnes victimes de violences intentionnelles, ont*

été soumises à des processus de déshumanisation et ont le plus souvent été placées à la marge des hommes par leurs persécuteurs. Et à leur arrivée en France, elles continuent d'être placées à la marge. Leur permettre d'être sujets de droit participe au processus plus large de réappropriation d'une place de sujet qui leur a été ôtée au travers des persécutions. En mettant ces personnes en marge du droit, ou dans des situations de droits théoriques on vient réactiver, renforcer les violences et les traumatismes subis dans le pays d'origine. »

Facteur de vide social et de désaffiliation, l'isolement et l'atomisation des individus empêchent aussi de venir en aide à d'autres personnes, pour conduire au déni d'humanité.

« Normalement, quand on est en forme, on doit aider d'autres personnes, alors ici on arrive pas à aider les autres, on n'arrive pas à s'en sortir, on n'arrive à rien… on dort… on arrive à rien ».

Ce participant au groupe de parole à Osiris estime que cette situation lui fait perdre le lien avec les autres. Pour lui, le fait d'être mis de côté, d'être laissé en attente indéterminée, en l'absence de solution, sont des épreuves insurmontables, qui lui retirent aussi la capacité à venir en aide à d'autres personnes qui sont dans la même situation. Ne pas être en mesure de recréer pour les autres des liens de solidarité remet en cause sa propre humanité.

Outre la mise en concurrence des "publics" démunis et de leurs besoins au quotidien, les risques concernent aussi les accueillant.e.s, dans un contexte saillant de saturation local et global du dispositif d'accueil.

Non seulement, les intervenant.e.s et référent.e.s sociaux.ales se voient contraints de remplir des missions qui ne leur incombent pas mais, de plus, il.elle.s voient leurs propres vocations remises en question, et s'interrogent véritablement sur le sens même de leurs actions. Souvent démuni.e.s, et impuissant.e.s, il.elle.s sont eux. elles-mêmes dans l'incapacité de faire face au dédale de procédures et de recours rendant improbables un issue favorable.

« L'accompagnement qui est fait en CADA est beaucoup plus difficile aujourd'hui, avec beaucoup plus d'incompréhension de la part des personnes. Il faut recréer la confiance et, en premier lieu, il faut gérer les urgences, gérer la « patate chaude » et tu le fais rapidement sans prendre le temps et, les gens, ils mettent du temps à comprendre l'accompagnement CADA… il faut rattraper tous les problèmes qu'ils ont eu pendant des mois et qui ont pas été traités… Les gens ils arrivent fracassés... »

Preuves du désajustement entre l'engagement personnel, les objectifs assignés et les moyens disponibles, l'échec des démarches entreprises par les professionnel. elle.s pour accueillir "dignement" les exilé.e.s, conduit à la survenue de troubles psychosociaux qui signalent une réelle souffrance au travail.

« Pour moi, en tant que professionnel, c'est très violent ! C'est pas de ne pas savoir ou de ne pas avoir le temps, on pourrait y passer tous les jours ou rester jusqu'à minuit chaque soir, c'est une impuissance, on a l'impression qu'on doit se contenter de ça et qu'on doit accepter, qu'on laisse entendre aux personnes qu'on accueille que c'est comme ça. Des fois, tu arrives même pas à dire aux gens "ne vous inquiétez pas". D'autres fois, tu tentes quelque chose et tu sais qu'il n'y aura pas de solution, tu sais que la personne va dormir dehors… et ça c'est super violent ! »

Mêlés de désarroi et de colère, ces trois extraits éloquents illustrent les graves lacunes de la prise en charge administrative et sociale des personnes en demande d'asile, et témoignent également de la maltraitance qu'elles subissent par manque de moyens.

Le délaissement comme moyen de gestion ?

À l'esseulement des personnes en demande d'asile s'ajoute l'isolement institutionnel et le découragement des référent.e.s. Le délaissement apparaît directement lié à une division de l'accompagnement social qui contraint les personnes en demande d'asile à se rendre d'organisme en organisme, avec le risque qu'aucun ne puisse ou ne veuille se sentir réellement et complètement responsable de "l'être avec", aux côtés, surtout lorsque ça ne va pas. Voilà qui est bien contradictoire avec les principes mêmes du travail social !

On assiste à un éclatement et une complexification des actions que peuvent mener les intervenant.e.s sociaux.ales ce qui conduit à une fragilisation de leur marge de manœuvre. L'ambivalence de la réforme [4] de la loi Asile et Immigration récemment engagée est de nature à renforcer cette fragilité et cette fragmentation.

La multiplicité des acteurs associatifs qui se substituent au dispositif institutionnel d'accueil défaillant ne parvient pas à venir à bout des multiples détresses individuelles. Les associations se superposent et ne sont plus dans leur rôle pour tenter de faire face aux situations extrêmes subies par ces hommes, ces femmes revenant de l'enfer, ces familles dont les enfants n'ont ni toit, ni nourriture, ni avenir, ces mineurs isolés laissés à l'abandon par l'État français. Voilà le sombre bilan que dressent les accompagnant.e.s interrogé.e.s qui se sentent eux.elles-mêmes délaissé.e.s.

Les observations menées auprès de SOS Voyageurs sont édifiantes à cet égard. Dans ce petit local de quelques mètres carrés, des centaines de personnes défilent chaque jour pour trouver un peu de repos, de réconfort, un café, une info… Les accueillantes expriment leur sidération, leur impuissance et leurs inquiétudes face à l'ampleur des besoins.

4 Il apparaît évident que si la réforme n'envisage pas explicitement une réduction des droits des personnes en demande d'asile, elle vise clairement à rendre leur exercice plus difficile en réduisant certains délais et en augmentant d'autres.

Désillusion : le recul des droits humains

Au-delà de l'image d'Epinal de "la France, pays des droits de l'Homme", bien entachée eu égard aux inégalités et aux injustices constatées, ce qui choque profondément toutes ces personnes en demande d'asile, de protection, c'est avant tout le fait que le manque de respect des droits humains n'existe pas seulement dans leur pays d'origine, celui que l'on a fui, et dans les pays de transit, c'est aussi le cas dans le pays que l'on prenait pour un havre où l'on pourrait enfin de (re)poser. Et voilà qu'il apparaît, même si ce n'est pas au même niveau, comme faisant aussi partie des pays de non-respect.

Les témoignages recueillis renferment des phrases qui relatent la déconvenue de nombreuses personnes en demande d'asile. Elles sont heurtées par le manque d'attention à leur égard lorsqu'elles arrivent dans les pays européens et, en particulier, en France.

L'espoir de reprendre sa vie en main, de retrouver ses capacités pour se reconstruire est, dans tous les cas, inexistant, insuffisant ou anéanti. De bout en bout, les diagnostics et constats sont accablants : *« il n'y a pas d'asile ici »*, *« les galères, la peur, les chagrins ne s'arrêtent pas »*, *« je n'imaginais pas cette vie en arrivant en France… »*

La déception exprimée est à la hauteur des espoirs anticipés et des manquements auxquels les personnes sont confrontées, dont l'absence de considération et de prise en compte par les autorités de l'État. Au final, c'est le désarroi le plus total : Si ce n'est ici, où se trouve donc le pays du véritable asile ? Existe-t-il vraiment ? Et s'il n'existe pas, autant retourner d'où l'on vient. Après de nombreuses déconvenues sur la route de l'exil, Ahmad mesure la perte de la sécurité affective et matérielle depuis son départ d'Afghanistan :

> *« Marseille, ce n'est pas bien pour les étrangers. À Paris, je connais des personnes qui ont fini la procédure Dublin et qui ont eu un hébergement au bout de 6 mois. Je suis arrivé avec un ami qui a continué le voyage jusqu'à Paris et qui est aujourd'hui réfugié alors que, lui aussi, il était en procédure Dublin Bulgarie.* […] *À la fin de mon voyage, j'étais très triste, à cause des difficultés et des abus auxquels j'avais dû faire face mais, à l'arrivée à Marseille, je me disais qu'ici, j'étais en France et que ça irait bien pour moi… Je pense écrire mon histoire un jour. Un livre sur mon histoire pour montrer ce que j'ai vécu et pour montrer ma*

vie ici qui est trop difficile. Je veux aussi expliquer aux autres afghans comment on est traités en Europe. Quand je me réveille la nuit, je pense qu'est-ce que je peux faire ? Qu'est-ce que c'est ma vie aujourd'hui… je me demande si je dois rentrer en Afghanistan mais, là-bas, ce n'est pas possible pour moi… J'avais un bon salaire, je travaillais, j'avais une maison, une bonne vie. Aujourd'hui en France, je n'ai rien. J'attends, je suis très loin de ma famille… c'est très dur d'être si loin de sa famille pendant toutes ces années. Ici, il n'y a rien pour moi. Je pense que je n'ai rien. C'est très difficile pour moi de demander de l'aide, je me suis toujours débrouillé seul. Ce n'est pas juste la France, c'est toute l'Europe qui nous traite mal. Au début j'avais prévu d'aller en Angleterre parce que je parle anglais et que je travaillais pour une compagnie anglaise. En arrivant en France, je suis allé à Calais mais, là-bas, c'est tellement dangereux… il y a beaucoup d'Afghans qui sont morts en essayant de passer. »

Au fil de son récit, Ahmad confie sa déception et sa désillusion. Il raconte combien il a souffert, pour avoir dû affronter des situations inhumaines durant son parcours en Europe. À son arrivée ici, il dit avoir retrouvé la confiance, il pensait que tout allait s'arranger. Puis, du côté des administrations en charge des dispositifs d'accueil, ce sera le premier rendez-vous avec, à la clé, le déni de ses droits. Cette expérience du non-accueil est une épreuve qui le déstabilise, le doute l'envahit quant aux choix qu'il a posés depuis le départ de son pays. Son projet de vie s'effondre, il perd prise sur sa vie, il est comme dans un piège. Il ne trouve sa place nulle part.

Kamal qui connaît bien les structures en charge de l'aide humanitaire relate son expérience également marquée par le désespoir et le désenchantement :

« Si l'État pouvait au moins nous donner un toit ce ne serait pas un problème d'attendre ces 54 jours pour enregistrer notre demande d'asile. Je ne comprends pas pourquoi on est traités comme ça… il y a 25 ans moi-même je travaillais pour la Croix Rouge au Soudan et je sais comment on accueille et on aide les personnes dans le besoin… [Durant l'entretien, Kamal se met à pleurer. Il se prend la tête dans les mains et s'arrête de parler un moment]. *« Je pense à comment je traitais les gens avant* [quand il travaillait avec la Croix Rouge au Soudan] *et je vois comment l'État français me traite moi…Quand je suis arrivé en France je pensais que nous aurions accès aux 'basics'* [en anglais] *: le logement, la nourriture et la santé… j'ai vraiment besoin de tout ça… les autres choses viennent après… c'est humain de donner les bases à tout le monde, à manger, se doucher, où dormir… ici, vous mourrez dans la rue et personne ne le voit… c'est un devoir de donner à tous accès à la nourriture, la santé et la sécurité… ma femme m'a demandé « où nous sommes arrivés ? » Y a pas de droit, pas de responsabilité, personne ne nous demande notre histoire, nos problèmes… C'est une surprise* [un choc] *pour ma femme, d'être en France, dans un pays européen et que ça se passe comme ça… elle pensait que la France est un pays développé et qui respecte les droits de l'homme… À la maison, elle pensait que ce serait bien en France mais, en fait, nous sommes en pleine jungle, nous sommes perdus… »*

Kamal et sa femme soulèvent des questions très pertinentes : d'une part, l'accès aux besoins vitaux comme éléments basiques de la vie ; ils sont choqués que rien ne soit en place, ils emploient l'expression *« c'est un devoir de donner cet accès à la nourriture, la santé, la sécurité… »* Ils posent aussi la question de la responsabilité de l'État qui est en charge de la mise en œuvre effective des droits et qui a une obligation de résultat.

Le décalage entre ce qui est affiché dans les textes et la réalité vécue par les personnes et les familles en demande d'asile impacte le capital de confiance et l'image d'un pays dit "développé" qui ne respecte ni les droits humains, ni ces engagements.

La question du "pays de l'asile" devient, pour eux, la question de "l'État de droit", c'est-à-dire d'un pays dans lequel l'État respecte et fait respecter les droits fondamentaux, "basiques". Leur question devient, du même coup, également la nôtre.

Et le propre des droits fondamentaux est d'être applicables à quiconque, sans aucune discrimination. Mais l'inconditionnalité de ces droits est loin d'être effective.

Dans la mise en œuvre de la procédure d'asile, l'État n'est-il pas censé organiser l'égalité des personnes en demande d'asile sur l'ensemble du territoire ? L'extrait suivant, tiré du groupe de paroles d'Osiris, évoque l'inégalité de traitement qui crée des antagonismes et suscite l'incompréhension :

> *« Tout à l'heure, on a parlé du CADA. Nous, ça fait des années qu'on est là, dans la rue, sans suivi administratif, sans rien… ceux qui étaient à Calais ou à Paris dans les camps, ils ont été envoyés par le gouvernement ici, en CADA. C'est quoi la différence entre eux et nous ? C'est quoi la différence entre les migrants d'ici et ceux de là-bas ? Eux, ils sont directement placés et pas nous ! Depuis que je suis là, dans chaque endroit où je me présente j'étais dégoûté de voir comment on est reçus par les personnes ».*

La situation, notamment dans le Nord de la France dans la région de Calais, et l'installation de campements de personnes en demande d'asile dans la capitale, a contraint l'État à la mise en place de nouveaux dispositifs d'accueil pour des personnes en errance sur les deux territoires mentionnés. Le déploiement de ces dispositifs sur tout le territoire national, est vécu par les personnes en demande d'asile vivant dans les mêmes conditions de précarité à Marseille, comme une véritable injustice : *« C'est quoi la différence entre eux et nous ? C'est quoi la différence entre les migrants d'ici et ceux de là-bas… »*

Un des participants exprime son désarroi, certainement partagé par les membres du groupe :

> *« Ils ne traitent pas tous les migrants de la même manière, avec des catégories*

par nationalité, la différence entre les Syriens et les Afghans… Les Syriens, ils sont tous statutaires et ils ont du travail. En Afghanistan, on est en guerre depuis des dizaines d'années. J'ai 41 ans et c'était la guerre quand je suis né…En Syrie, ils sont en guerre depuis moins longtemps. Quand un Syrien va dans une administration, tout le monde s'émeut mais, nous, personne ne s'intéresse à nous, notre pays est en guerre depuis des dizaines d'années… c'est de la discrimination entre migrants »

Au cours des échanges au sein du groupe de parole, sont exposées les différences de traitement des dossiers par les services de l'État, selon la nationalité des personnes. Il y a une mise en concurrence, entre les exilé.e.s ? Une hiérarchie entre les victimes d'une guerre plus récente et celles d'une guerre qui dure depuis longtemps ? D'une guerre qui fait souvent la Une des médias et d'une guerre dont on a presque oublié l'existence ? Pourquoi la situation des réfugié.e.s syrien.ne.s serait-elle considérée comme plus poignante que celle des réfugié.e.s afghan.ne.s ? Ce qui est exprimé ici, c'est bien le refus d'être catégorisé et de recevoir un traitement différent, ce qui est vécu comme une "discrimination entre migrant.e.s". Cet homme est blessé de constater que l'on ne leur reconnaisse pas la même souffrance et qu'ils ne suscitent pas la même empathie. Tous sont des victimes, tous ont souffert, tous portent en eux leur exil. Pourquoi ne leur accorde-t-on pas la même considération, la même reconnaissance ?

Avec lucidité, beaucoup d'entre eux comprennent que c'est la politique de l'Union européenne qui est en cause ; c'est, en quelque sorte, le vieux conflit nord-sud qui transparaît derrière le traitement des demandeur.e.s d'asile.

Les politiques migratoires mises en place par l'Union européenne, visent à assurer ce qu'elle présente comme son propre besoin de protection contre l'arrivée des personnes en demande de protection. Certaines personnes, comme Mohamed, vont subir l'enfermement au cours de leur parcours et sont confrontées aux mesures coercitives mises en place en l'UE pour les dissuader d'y trouver refuge. Mohamed dénonce la logique d'enfermement qui a prévalu à son égard :

« Dans ma vie, je n'avais jamais été emprisonné. Même en Irak, je n'avais jamais été arrêté et, depuis que je suis en Europe, j'ai été enfermé beaucoup de fois… je précise que je n'ai jamais rien fait de mal. Je suis enfermé parce que je traverse les frontières... »

Quand les États européens mettent en place des politiques malveillantes et maltraitantes et criminalisent les personnes qui recherchent la protection, c'est la désillusion qui opère.

Nous assistons, depuis un certain temps, à un changement de regard sur les réfugié.e.s : de personnes victimes qui suscitent la compassion, elles sont devenues pour les États, des coupables à contrôler, des personnes que l'on peut enfermer, chasser avant même qu'elles aient eu le temps de présenter leur demande de

protection. Elles seraient le danger dont il faudrait se prémunir.

Ce participant au groupe de parole d'Osiris nous offre ce mot de la fin empreint d'espoir mais aussi d'ironie face au dénuement dans lequel l'État français laisse les personnes en demande d'asile :

> *« On remercie quand même la France, on utilise l'eau et l'air ici… »*

In fine, les solidarités se multiplient alors pour parer aux urgences et aux situations désespérées et viennent se substituer aux institutions défaillantes, ainsi que l'a bien compris Jamal :

> *« Les personnes privées qui nous ont vues et que l'on a rencontrées, nous ont aidées bien plus que l'État Français ! »*

CHAPITRE 10

Les accompagnant.e.s, relais des solidarités

C'est au travers des témoignages des personnes rencontrées à Marseille dans le cadre de ce travail de recueil, que de nombreux dysfonctionnements du dispositif d'accueil des personnes en demande d'asile ont été mis en évidence. Ces dysfonctionnements sont constatés à plusieurs niveaux et sous différents aspects. Très souvent des associations, des collectifs, des bénévoles, des militants ou des simples citoyens apparaissent comme des lieux et personnes ressources en filigrane du parcours des personnes.

Face aux défaillances systémiques de l'accueil et à de nombreux besoins d'accompagnement social rarement satisfaits, cet univers multiple et hétérogène d'acteurs prend une place de plus en plus importante à Marseille dans le soutien aux personnes en demande d'asile. Cette aide précieuse, et fondamentale dans bien des cas, se traduit par des interventions de toutes sortes allant de la réponse à des besoins essentiels et vitaux (alimentation, vêtements…) à l'accès aux droits (santé, hébergement, scolarisation…), à l'aide juridique (surtout en relation à la procédure asile), mais aussi plus largement à la vie sociale et culturelle (cours de FLE, formations, activités sociale et culturelle) ainsi qu'un soutien pour des actions politiques et militantes.

De leur arrivée à Marseille, tout au long de leur procédure de demande d'asile, jusqu'aux difficultés rencontrées même après avoir obtenu une protection internationale, ces acteurs jouent au quotidien un rôle incontournable dans la redéfinition de réseaux de solidarité dans l'accueil des personnes en demande d'asile et dans un contexte où l'État paraît de plus en plus défaillant pour répondre à leurs besoins élémentaires.

C'est pour cette raison que, dans le cadre de l'Observatoire Asile à Marseille, il a semblé évident de dédier une partie entière de ce livre à la place importante que ce réseau de solidarité occupe désormais dans la reconfiguration du système de l'accueil des demandeurs d'asile. Tout d'abord à travers les témoignages de nombreuses personnes en demande d'asile et bénéficiaires de protection internationale rencontrées dans le cadre du recueil, mais aussi en donnant directement la parole à ces personnes qui offrent, à différents titres, soutien et aide à ces exilé.e.s nouvellement arrivé.e.s à Marseille. Ces personnes rencontrées ont des profils très variés (bénévoles, travailleurs sociaux, personnels soignants, militants…). Nous avons décidé de les nommer ici : "accompagnant.e.s", car ils interviennent tous à différents niveaux dans l'accompagnement des personnes qu'ils rencontrent. Les voix de ces accompagnant.e.s sont des témoignages d'importance qui font écho aux témoignages des personnes en demande d'asile et viennent mettre en exergue les défaillances du système d'accueil des personnes en demande d'asile. Leur discours est marqué pour ce faire par des termes marquant, utilisant les vocables de "maltraitance" et de "dysfonctionnement".

Le dispositif mis en place par l'État dans l'accueil et l'accompagnement des personnes en demande d'asile et des personnes bénéficiaires d'une protection internationale est défaillant,. Le système d'accueil, tel qu'il est géré par les acteurs

institutionnalisés (et officiellement désigné pour l'organiser), n'arrive que très rarement, ou uniquement pour partie infirme des personnes à être à la hauteur des obligations internationales de la France.

Ce système défaillant plonge les personnes en demande d'asile dans une grande précarité. Pour trouver des solutions, les personnes en demande d'asile se tournent alors vers ces "réseaux de solidarité". Ces réseaux n'interviennent pas uniquement sur des aspects "humanitaires" de manière ponctuelle, mais aussi de plus en plus sur tous les aspects de l'accompagnement social dans sa globalité en assumant des missions qui révéleraient plutôt des obligations étatiques dans le cadre de l'accueil des demandeurs d'asile et bénéficiaires de protection internationale. Ceci questionne la responsabilité et la place de l'État face à des situations où il est prioritaire de centrer la réflexion autour des questions de respect des droits fondamentaux et de dignité humaine. En s'appuyant sur les témoignages, nous souhaitons ici montrer l'ampleur et la diversité des actions de ces accompagnant.e.s qui interviennent en soutien aux exilé.e.s, tout en observant comment ces réseaux de solidarité redessinent l'accueil à Marseille des demandeurs d'asile. De plus il est fondamental d'observer les difficultés rencontrées par les acteurs dans un un contexte local très dégradé et analyser comment ces réseaux de solidarité reconfigurent la relation avec les pouvoirs publics et surtout les engagements étatiques.

Les associations, collectifs, personnes rencontrées dans le cadre de l'Observatoire ont été identifiées comme des lieux institutionnels importants voire obligatoires dans la procédure d'asile ou à travers les lieux cités par les demandeurs d'asile dans leurs témoignages. Au-delà des lieux plus institutionnels, comme l'OFII, la PADA ou la PASS, les acteurs qui occupent une place de plus en plus importante dans l'accueil et l'accompagnement des personnes en demande d'asile sont à la fois des associations ayant des financements publics et embauchant des professionnels (ex : Osiris, RSMS), des associations de bénévoles (ex : Solidarité Afghanistan, Sos Voyageurs, Cimade), des réseaux de militants (ex : RESF) ou des collectifs (ex : El Manba), ainsi que des fondations (ex : Fondation Abbé Pierre), et de citoyens et des acteurs à caractère religieux (ex : paroisses, mosquées, Réseau Welcome). Si pour certains d'entre eux l'accueil des exilé.e.s est au fondement de leur engagement, pour d'autres associations ou collectifs de bénévoles le soutien aux demandeurs d'asile est plutôt une nouveauté dans le cadre de leurs missions plus générales de lutte contre la précarité et l'exclusion. Il ne faut pas oublier non plus les citoyens et tous les anonymes qui à titre individuel sont aussi des accompagnant.e.s importants qui interviennent ponctuellement dans le soutien aux personnes en demande d'asile isolés et en manque de repères.

Les associations, collectifs et anonymes : un soutien à 360° pour les personnes en demande d'asile

Entraide entre migrant.e.s, solidarité des anonymes

Devant l'absence de solution d'hébergement, d'accès à l'alimentation et de toutes réponses aux besoins vitaux quotidiens, les personnes en demande d'asile trouvent avant tout de l'aide et une assistance d'urgence (mise à l'abri), auprès d'autres exilé.e.s et d'habitants.es de Marseille qui interviennent individuellement.

L'entraide entre migrant.e.s est un exemple récurrent de solidarité. Comme en témoigne Malik :

> *«On ne savait pas où aller* [...] *On a dormi pendant 4 nuits dans la chambre de la famille soudanaise qu'on connaissait… Ils ont accepté de nous aider mais la chambre était trop petite et la famille est déjà grande, ils sont deux adultes et quatre enfants en bas âge. En plus, ils ont une fille handicapée… On a dû partir, il n'y avait pas assez d'espace pour héberger quatre adultes et cinq enfants. On a dormi dans le parc devant l'école primaire à côté de l'hôtel HECO.»*

Ces aides ponctuelles répondent souvent à des situations d'urgence quand à Marseille l'hébergement des familles dysfonctionne et qu'elles sont laissées à la rue par les institutions publiques. Ces solutions ne peuvent être pérennes et les familles risquent quotidiennement de se retrouver dans des situations de promiscuité, de précarité et, finalement, de nouveau à la rue. Ce sont donc des parcours semés de ruptures et d'instabilité où le hasard des rencontres est malheureusement la seule solution que les personnes trouvent.

Jamal a été, avec sa famille et à plusieurs reprises, aidé par des citoyen.ne.s qu'il ne

connaissait pourtant pas :

> *« Dans la rue, un monsieur algérien est venu me voir, quand j'attendais avec ma famille devant la Plateforme et nous a apporté un sandwich… Les enfants ont mangé le sandwich et nous avons parlé ensemble en arabe…»*

Cet anonyme a finalement pris la famille *« avec lui et nous a amené à l'hôtel HECO (et) a payé 7 nuits ».*

Ces actes de solidarité individuels, qui restent le plus souvent anonymes, montrent qu'il y a de nombreux citoyens qui trouvent inacceptable de voir des personnes dans la rue, et particulièrement des enfants. Jamal nous raconte comment sa famille a pu être mise à l'abri dans une église après plusieurs jours dans la rue :

> *« Un jour, une dame âgée, une Française, nous a parlé dans la rue et nous a amenés avec elle à l'Église en haut de la Canebière… Elle nous a mis dans une chambre de l'église… on est restés là pendant 23 jours. Dans ce petit espace, la situation est très compliquée, car c'est une toute petite chambre et nous sommes 5 dont ma fille handicapée… mais, au moins, nous ne sommes plus dehors* [...] *Les personnes privées qui nous ont vus et qu'on a rencontrées nous ont aidés bien plus que l'État français !! »*

Pour les personnes isolées en demande d'asile, la situation est également très difficile et l'entraide passe aussi par l'accès à des informations de base sur le système social français . Dawood se souvient qu'à son arrivée, c'est par l'aide de compatriotes qu'il a pu comprendre et connaître certains de ses droits :

> *« Des Afghans dans la queue m'ont demandé si j'étais nouveau et j'ai dit que je venais d'arriver. Les Afghans m'ont dit que je pouvais appeler le 115 et que, pour la première fois, on allait me donner 1 mois puis ensuite 9 jours ».*

Pour bien des personnes et pendant tout leur parcours, les services plus institutionnels identifiés comme l'"État" reste une entité lointaine et inaccessible. Mossa est âgé de 37 ans. Arrivé seul en France, il n'a jamais pu bénéficier d'un hébergement. Il fait le constat de sa situation aujourd'hui :

> *« C'est différent entre l'État et les personnes, les Français. J'ai rencontré beaucoup de personnes qui m'aident au quotidien pour vivre. Sans aide, la vie est très dure ici, y a beaucoup de monde qui dort dans la rue et la vie est très dure... Je sais que je ne peux pas compter sur l'État ».*

La survie dans un contexte que l'on méconnaît et où on se retrouve seul est liée donc aussi à l'entraide entre les personnes qui échangent des informations relatives aux associations, aux lieux ressources et aux collectifs aidant. Où trouver de l'aide et un peu de répit ? Aliou constate que c'est dans ces interstices de l'entraide qu'il a pu s'en sortir :

« Il y a de l'aide entre migrants. Si quelqu'un a besoin de 5 euros, si t'as, tu donnes. Ou bien si quelqu'un connait l'endroit pour faire les papiers, il te dit : "Va là-bas". Il y avait ça entre nous quand même. Il te montre aussi les associations qui aident les gens. Comme on allait tout le temps à la gare pour manger, moi, j'en ai présenté certains au Manba, je leur ai montré l'endroit où il y avait les réunions du Manba, je leur ai expliqué, que, là, on peut les aider pour les papiers ».

Grâce à leur expérience et à leur vécu, certain.e.s peuvent devenir de véritables ressources qui aident les personnes nouvellement arrivées à mieux se repérer dans la ville et à comprendre où aller en faisant le lien avec les associations et les collectifs, comme c'est le cas de Muharem :

«Il y a eu une grande période de confusion quand il y a eu le changement de la Plateforme. Quand la nouvelle plateforme a ouvert, ça a été très compliqué. Vu que je parlais français, j'ai aidé beaucoup de demandeurs d'asile pour l'assurance maladie. J'expliquais aux personnes la procédure et je les orientais vers la PASS de la Timone, à Médecins du Monde et à la Cimade. Les gens qui n'avaient plus d'hébergement avec la nouvelle plateforme, je les aidais à trouver une solution avec d'autres personnes des collectifs à Marseille, le temps d'avoir l'hôtel. Je pense qu'au début de la nouvelle plateforme, tout était plus difficile mais je pense que, maintenant, ça va peut-être un peu mieux ».

L'entraide est encore plus importante pour les femmes en demande d'asile, car l'isolement est un facteur de vulnérabilité et de mise en danger. Beaucoup de femmes enceintes qui arrivent à Marseille pour leur demande d'asile se trouvent souvent isolées et démunies.

Joy est âgée de 22 ans, enceinte et en demande d'asile. À son arrivée, elle ne reçoit aucune aide et c'est seulement grâce à une personne rencontrée à Marseille qu'elle peut finalement se rendre à l'hôpital pour y être reçue par un médecin :

« Après, une amie m'a aidée, m'a amenée à l'hôpital de la Joliette. Ils m'ont donné un rendez-vous à la Conception […] *J'ai vu le docteur en février. Avant, quand je suis arrivée, je ne connais personne, je ne peux pas aller chez le docteur comme ça ».*

Valérie, en demande d'asile et militante dans le collectif non mixte à Marseille, souligne le courage de ces femmes qui ont traversé plusieurs pays pour pouvoir demander l'asile et insiste sur la nécessité de ne pas rester isolées et de trouver du soutien et des liens entre femmes. Valérie témoigne pour elle-même et pour les femmes qu'elle rencontre à Marseille :

« Elles ont traversé la mer, elles ont vu le danger. […] *Je vous conseille de vous battre. Si cet endroit ne va pas, il ne faut pas perdre espoir. Si cette porte est fermée,*

il y a une autre porte qui va s'ouvrir. Il faut aller voir les asso, il faut apprendre à parler le français, parce que ça va vous aider. Si vous allez à l'OFPRA et qu'il y a un traducteur qui n'arrive pas à traduire, après ils vont vous refuser la demande d'asile. Il faut faire connaissance à des filles qui vont vous motiver, vous apprendre plein de choses, comment faire ceci, comment apprendre le français. […] *Soyez courageuses, jusqu'à présent, vous êtes courageuses, vous avez traversé la mer, vous n'êtes pas venues dans un bateau super cool, vous avez vu des proches, des amies mourir dans la mer, vous avez vu plein de choses ».*

Des accompagnant.e.s contraint.e.s d'assurer les conditions matérielles d'accueil...

Une bénévole de la Cimade partage avec nous ce constat *« Aujourd'hui, on fait plus de l'asile ici, les gens viennent pour des problèmes d'hébergement, d'alimentation, des problèmes avec l'allocation…».* Son témoignage, parmi de nombreuses autres observations similaires, montre qu'il y a eu une nette évolution ces dernières années dans le type de soutien que les associations avaient l'habitude d'assurer auparavant et ce à quoi elles font face aujourd'hui. La "permanence asile" de la Cimade avait, en effet, pour habitude d'aider les personnes essentiellement pour les dossiers OFPRA et CNDA mais aujourd'hui les bénévoles sont de plus en plus amené.e.s à chercher des solutions aux importants problèmes d'ADA et, de façon générale, à se démener autour des questions liées aux conditions matérielles d'accueil.

Joëlle et Anne interviennent bénévolement à l'école des Afghans de l'association Solidarité Provence Afghanistan. C'est dans ce cadre qu'elles témoignent d'importantes difficultés rencontrées par les personnes en demande d'asile dans le cadre de la perception de leur allocation (ADA) et de la quasi impossibilité de réussir à avoir facilement des réponses de l'OFII pour remédier aux blocages.

En devenant, de fait, des intermédiaires importants entre cette institution et les personnes en demande d'asile, Joelle et Anne apprennent à démêler les situations :

«Nous, on apprend sur le tas mais c'est très compliqué pour un étranger de comprendre… Si on ne fait pas pour eux, ils ne savent pas ce qui se passe. Au début, on essayait de débloquer par téléphone […] *mais ça répond jamais, on n'a jamais réussi à les avoir. Un jour, j'ai pris mon vélo et je suis allée à l'OFII pour comprendre… »*

D'autres associations financées pour les activités d'aide aux exilé.e.s et essentiellement constituées de professionnel.le.s salarié.e.s, comme le Centre de soin Osiris, ont également multiplié et diversifié leurs actions pour mieux adapter leur intervention au contexte actuel. C'est ainsi qu'un groupe de parole s'adressant actuellement à toute personne parlant pachtou et dari a été mis en place pour offrir un lieu aux patient.e.s demandeur.e.s d'asile qui souhaitent échanger, s'informer et partager autour des questions en lien avec l'exil. L'objectif de cet espace de parole

est de permettre à chacun.e de s'exprimer et de partager son expérience :

> *" De* [partager] *ses difficultés liées à son arrivée en France et de son parcours en particulier autour de la demande d'asile. Aujourd'hui, le groupe est constitué essentiellement de personnes en demande d'asile ou en attente de pouvoir déposer une demande d'asile, sans hébergement et sans accompagnement social. Les échanges tournent autour des graves problèmes du quotidien. Il y a beaucoup de questions sur les conditions d'accueil, la grande précarité ».*[1]

De manière unanime, tous les accompagnant.e.s qui ont souhaité témoigner dans le cadre de ce travail de recueil constatent un manque d'accompagnement social pour les personnes en demande d'asile non hébergées et livrées à elles-mêmes.

Nombreux.ses sont les bénévoles et militant.e.s qui se retrouvent à assumer des missions qui devraient plutôt être du ressort du secteur social salarié et sous-financé pour ce faire. Bernadette et Jean, deux militant.e.s du RESF, en font le constat :

> *« On devient aussi des travailleurs sociaux puissance 25. Notre boulot est multiplié parce qu'on doit passer du temps pour expliquer aux gens comment aller trouver à manger, où prendre une douche, où aller pour être au chaud… On est de plus en plus dans l'action humanitaire et dans de la charité et notre solidarité est essentiellement tournée vers la mise à l'abri élémentaire… »*

Les champs de l'accueil, du soutien et de l'accompagnement, non occupés par les professionnel.le.s du secteur social et de l'asile, sont donc de plus en plus du ressort de personnes bénévoles et des militant.es. Leurs actions prennent donc la relève sur les défaillances du système.

L'aide apportée est généralisée à tous les aspects propres à l'accompagnement social et juridique. Pasteur à Marseille, Desmond témoigne de son expérience :

> *« On cherche des solutions d'hébergement, on paie des billets de train pour l'OFPRA, on accompagne les gens à la Préfecture… Une fois, je suis même allé au centre de rétention*[2]*… je ne savais même pas que de tels lieux existent… comment faire pour aider ? »*

Lors d'une permanence d'observation au sein du local de l'association SOS Voyageurs, nous rencontrons Ousseynou, un demandeur d'asile en procédure Dublin, qui vient dans ces locaux après avoir été orienté par une dame rencontrée à l'association l'Encre Bleue pour savoir quoi faire avec un courrier de la CPAM qu'il vient de recevoir et qu'il n'a pas compris.

1 Notes prises dans le cadre du groupe de parole au Centre de soin Osiris.

2 Centre de Rétention Administrative (CRA). À Marseille, il y a un CRA situé dans le quartier du Canet, dans le 14ème arrondissement, avec une capacité de 136 places. Selon le Rapport 2017 sur les centres et locaux de rétention administrative, dans le CRA de Marseille, il y a eu 1289 personnes placées en rétention l'année passée avec un taux d'éloignement d'environ 42%.

Très souvent et comme évoqué aussi dans d'autres chapitre précédents de cet état des lieux, les demandeur.e.s d'asile qui ne sont pas hébergé.es en CADA cumulent les problèmes résultant d'une mauvaise gestion du versement de l'ADA avec l'impossibilité de se payer les billets de train pour se rendre à l'OFPRA et à la CNDA. Une forme d'aide fournie par certaines associations et collectifs est le financement des transports pour se rendre à l'entretien OFPRA et à l'audience CNDA, étapes indispensables dans la procédure de demande d'asile. Les réseaux de solidarité dans les écoles, souvent en lien avec les actions du RESF, jouent également un rôle fondamental dans le soutien aux jeunes demandeur.e.s d'asile.

Dans ce contexte de manque généralisé de lieux repères, les demandeur.e.s d'asile primo-arrivant.es ont surtout besoin d'un lieu de répit et d'informations. C'est ainsi que l'association SOS Voyageurs à la Gare Saint Charles s'est retrouvée, particulièrement à partir de 2017, à accueillir beaucoup de demandeur.se.s d'asile en demande de toutes sortes d'informations. Dominique, bénévole de cette association, constate que son action au sein de l'association a changé et que les demandes sont de plus en plus liées aux conditions d'existence des personnes :

> *« Les gens viennent d'abord pour prendre un café, un chocolat. Nous avons souvent des personnes qui ont faim, soit parce qu'elles ne connaissent pas l'endroit où l'on peut avoir un repas, soit parce qu'elles ont manqué l'heure, soit parce qu'elles viennent d'arriver. Il y a une grande demande d'information de la part des migrants : où dormir ? Où manger ? Où se soigner ? Comment ils peuvent faire pour trouver la voie des études ou d'un travail, les démarches de régularisation ou une aide matérielle».*

Dans cette petite association qui ne compte que des intervenant.e.s bénévoles et qui pratique un accueil dans des locaux très étroits, les personnes peuvent trouver un répit et un soutien important dans les difficultés de leur vie quotidienne : charger des téléphones, demander un téléphone prêté par l'association pour appeler le 115 ou un mobile en France, essayer de comprendre des démarches administratives en se faisant aider pour remplir des dossiers administratifs et, en échangeant avec les autres personnes migrantes qui viennent s'y reposer, tenter de prendre de nouvelles avec les familles dans les pays d'origine.

Certain.e.s demandeur.e.s d'asile ont abandonné tout espoir dans ce que l'État pourrait faire pour eux.elles. Mosa, isolé à Marseille, souligne comment il a réussi à survivre à Marseille, sans rien espérer des institutions mais grâce à un soutien collectif :

> *« Avec mon expérience, j'ai compris qu'on ne peut pas compter sur l'État, c'est l'entraide et les rencontres qui m'ont permis de tenir. Je m'en sors parce que je suis très soutenu, on me donne des vêtements, je peux manger dans des associations et aussi préparer des repas de soutien et récupérer un peu d'argent… Il y a un collectif de personnes qui donnent des légumes et d'autres personnes qui récupèrent des légumes en fin de marché… »*

Le soutien de certains collectifs est fondamental pour trouver un hébergement dans l'absence de tout autre solution. Karim a alterné entre les solutions d'hébergement institutionnel et l'hébergement solidaire et militant. Sans ces aides, il aurait été livré à lui-même dans la rue :

> *« Puis, après, je suis retourné à Forbin. Quelques fois, ils ne me donnaient pas les nuits alors j'allais dormir chez des amis ou je cherchais une autre solution… Je suis resté à Forbin jusqu'à juin 2017, en appelant tous les 9 jours pour renouveler ma place… J'allais aussi chez des personnes du Collectif Migrants 13 qui m'ont beaucoup aidé quand j'avais nulle part où aller, ils sont devenus des amis ».*

Cette aide ne consiste pas uniquement à héberger chez soi des personnes à la rue mais le soutien peut se décliner sous différentes formes telles que l'ouverture de squats ou la possibilité de s'offrir comme garant pour la signature d'un bail. C'est le cas de Muharem qui, avec sa famille, n'a jamais été hébergé en CADA et n'a jamais pu bénéficier d'un accompagnement social :

> *« J'ai rencontré des personnes d'un collectif militant qui nous ont proposé un hébergement dans un squat* […]. *Un jour, un huissier est passé et il nous a dit qu'on avait deux mois pour quitter ce bâtiment. Pendant ces deux mois, nous avons tenté de trouver d'autres solutions. Une amie nous a trouvé un appartement juste près de l'école et là, début septembre 2016, nous avons réussi à squatter l'appartement.»*

La Fondation Abbé Pierre joue également un rôle essentiel dans la recherche de solutions de mise à l'abri temporaire pour les familles en demande d'asile. Aude Leveque, chargée de mission pour l'agence régionale PACA de la Fondation, constate depuis 2017 une augmentation des demandes d'aide de la part de personnes à la rue. Des collectifs voire des services publics les contactent faute de solution institutionnelle. La Fondation souligne la complexité actuelle du système d'accueil et, dans ce contexte, se retrouve ainsi à mettre à l'abri de plus en plus de personnes en demande asile alors que cela ne se passait que de façon marginale auparavant :

> *« On nous interpellait plus pour des personnes en rupture d'hébergement entre 115 et SIAO ou alors pour des personnes déboutées du droit d'asile et sortantes de CADA par exemple, mais on n'avait pas de personnes en demande d'asile en début de procédure. Les associations qui nous orientaient des familles déboutées du droit d'asile sont aussi en lien avec les demandeurs d'asile en cours de procédure mais il n'y avait pas d'orientation, ça veut sûrement dire qu'il n'y avait pas de besoin à ce stade de la procédure avant* […] *Les demandeurs d'asile aujourd'hui nous sollicitent pour des mises à l'abri, ils sont inscrits en PADA, soit entre l'enregistrement PADA et le passage en Préfecture, soit même après le passage au GUDA où les gens ne sont pas mis à l'abri et sont en attente d'orientation vers le dispositif national d'accueil dédié aux demandeurs d'asile. Ils ne nous arrivent pas directement mais sont orientées par des structures qui nous connaissent et qui savent qu'on peut aider pour la mise à l'abri.* […] *Ce qui nous pose question, c'est*

qu'on a des demandes en urgence pour ces personnes en demande d'asile et qu'on ne sait pas toujours si les personnes ont fait tout ce qu'elles pouvaient faire pour avoir accès à leur droit [en terme d'hébergement d'urgence hors CADA], *car tout est tellement complexe… Aujourd'hui, à moins d'être un expert et de connaître finement le dispositif, c'est impossible de s'y retrouver ».*

Les collectifs, les associations et les mouvements citoyens apparaissent dans les témoignages comme des lieux ressources pour s'informer, pour s'orienter, trouver un accompagnement. Dans ce parcours d'errance, les acteurs du dispositif de veille sociale qui s'occupent historiquement des personnes sans-abri, deviennent de plus en plus des lieux repères mêmes pour les demandeur.e.s d'asile. Les demandeur.e.s tentent donc de s'orienter à Marseille en fonction des informations obtenues et en allant frapper à la porte de plusieurs associations et collectifs pour trouver des réponses à leurs nombreux besoins. Ibrahim est un jeune demandeur d'asile de 22 ans, arrivé seul à Marseille et en procédure Dublin. Il est constamment à la recherche d'aide :

« Partout où j'entends qu'il y a des associations pour aider, j'y vais et j'écoute ce qu'on peut me dire. Je suis allé dans plein d'endroits. Je vais à l'Accueil de jour Marceau et ils m'expliquent bien comment faire pour rejoindre les adresses que je cherche. Je suis allé là-bas [Collectif Soutien Migrants 13], *là-bas, je suis allé avec des amis qui ont été aidés, là-bas on m'a donné à manger, on m'a donné des vêtements. Ils ont dit qu'ils m'appelleront s'ils trouvent un hébergement.* […] *Moi je cherche des renseignements. Il y a un endroit avec une église* [Secours catholique], *ils peuvent aider les migrants à la Préfecture pour Dublin et tout… ».*

Tout comme Aliou, jeune demandeur d'asile de 19 ans, originaire de la Guinée, qui fait état, dans son témoignage, d'un parcours chaotique à la recherche de lieux ressources mais, également, de la variété importante des aides assurées par une multiplicité d'accompagnant.e.s :

« Le plus dur, c'est de rencontrer quelqu'un qui va te montrer les démarches, pour t'intégrer, pour arranger tes problèmes de papiers. Qui ? Tu ne connais personne, comment tu vas te présenter à quelqu'un ? […] *Quand tu arrives dans un pays, il faut chercher des gens qui sont là depuis longtemps. Mais, quand tu arrives, tu cherches aussi des gens qui sont comme toi, qui sont dans la merde. Il faut tout de suite demander, il faut sortir, promener, il faut chercher des associations, des aides.* […] *Maintenant, je connais beaucoup de monde à Marseille parce que j'ai pas eu honte de demander. Je veux dire à toutes les personnes qui vont venir à Marseille ou quelque part, quand tu arrives dans un lieu, il faut chercher des renseignements, des connaissances, comment ça fonctionne.* […] *Moi, à Marseille, j'ai eu beaucoup d'aide, y a des gens qui m'ont donné des vêtements, des chaussures, de l'argent, à manger, tout ici à Marseille. Le premier jour où je suis arrivé à la gare, j'ai dormi une nuit dehors. Après y a eu le 115 et après l'association. Le 115, j'y suis resté un mois* […]. *Il y avait beaucoup*

d'associations qui venaient tous les jours à la gare pour donner à manger, c'était bien. Tous les jours, ils venaient, on prenait des vêtements, des chaussures, des couvertures, des livres, y avait tout dans une voiture. Le midi, j'allais manger à Noga et le soir à la gare. […] *Je suis parti au Manba avec un autre ami, on s'est présenté et on nous a donné une maison pour dormir, on dort, on mange. C'est le Manba aussi qui m'a payé le billet de train pour aller faire l'entretien à l'OFPRA, à Paris. La Plateforme, eux, ils m'ont donné CMU, carte de bus et carte Noga. Et puis, le matin, j'allais manger chez les sœurs, un lieu catholique, quand tu vas là-bas on te prépare des choses pour manger. On te donne aussi des vêtements, des sacs-à-dos. C'est juste à côté de Médecin du Monde.»*

Dans le contexte actuel à Marseille, des femmes en demande d'asile isolées, seules ou avec enfants, se retrouvent à la rue et sans accompagnement. Ces situations ne relèvent plus de l'exception mais concernent désormais une grande partie des femmes primo-arrivantes. Les différent.e.s accompagnant.e.s jouent un rôle essentiel dans le soutien à ces femmes, comme par exemple le Collectif non mixte.

Aminata, jeune femme isolée avec un enfant, témoigne de ces difficultés et de celles de nombreuses femmes en danger, car à la rue. En parlant de l'importance des collectifs et des associations dans son parcours, elle affirme :

« Moi, c'est la fille que j'ai rencontrée quand je suis arrivée à Marseille, car, grâce à elle, j'ai rencontré l'association El Manba. J'ai rencontré beaucoup de demandeuses d'asile qui n'ont pas rencontré l'association. C'était plus difficile pour elles, elles dormaient dans la gare ».

Parmi les femmes rencontrées dans le cadre de l'Observatoire Asile, elles sont nombreuses à témoigner de la condition difficile de femme isolée. Face aux manquements des administrations le rôle important du réseau de soutien des collectifs et des associations permet de rompre l'isolement et se sentir moins en danger :

Iza est âgée de 19 ans, à Marseille avec sa sœur cadette et mineure, elle doit affronter les refus des administrations en charge de sa protection et trouver des solutions par elle-même :

«Pourquoi tu penses que les administrations n'aident pas les filles ? Je te l'ai dit, je suis allée à l'OFII, ils ne m'ont pas aidée, ils m'ont dit que je devais avoir l'habitude dans mon pays, ils ne voulaient même pas que j'entre dans le bâtiment. À la préfecture aussi, ils ne m'ont pas donné de maison. Je n'ai pas vu qu'ils aident les femmes ou les traitent avec respect. Je pense qu'ils ne respectent pas les femmes... C'est ce que j'ai ressenti quand l'homme m'a dit que je devais être habituée, que je pouvais dormir dans la rue. C'était blessant, comment je peux dormir dans la rue avec ma petite sœur ? Je sais que je ne suis pas un enfant européen mais j'ai besoin quand même d'une maison, d'une protection, je ne peux pas être laissée à la rue. Après être allée les voir, j'étais à la rue. C'est bien

mieux d'avoir un groupe de personnes (solidaires) qui peuvent t'aider, si tu ne parles pas encore français, elles peuvent t'accompagner dans les administrations, si tu as besoin de conseils, elles peuvent te conseiller, oui c'est bien".

L'insuffisance systématique de places dans le dispositif national d'accueil pour demandeur.e.s d'asile et dans le dispositif d'hébergement généraliste et, par conséquent, le manque structurel de réponses adaptées, ne permettent plus de faire face à des situations d'urgence, même pour des femmes enceintes.

Sharon a 23 ans et elle est enceinte mais sa situation de vulnérabilité ne lui a permis d'obtenir une place d'hébergement qu'après des mois d'attente et c'est donc seulement grâce à des réseaux de solidarité citoyenne qu'elle a pu ne pas rester à la rue :

« Ensuite j'ai rencontré l'autre association, ils m'ont dit que des gens pouvaient m'aider pour un temps. Et j'ai rencontré ce groupe qui me donnaient un endroit pour dormir, chez les unes chez les autres, quand l'une d'elle partait en vacances, je pouvais rester une ou deux semaines. Elles m'ont amenée à l'Amicale du Nid pour écrire mon histoire et faire un dossier SIAO pour trouver un endroit où rester. Il s'est passé des mois avant que l'Amicale du Nid m'appelle et me dit qu'il y a une place d'hébergement pour moi. C'est là que j'ai commencé à avoir un endroit à moi ».

Pour les femmes isolées, le Collectif Non Mixte joue un rôle important de soutien et de mise en lien entre femmes. Valérie, jeune femme isolée en demande d'asile, témoigne à ce propos :

« Oui, c'était difficile pour moi, j'ai été rue de Rome, il y a une asso mais c'était pour les mineurs […] *Après, j'ai fait connaissance de beaucoup de filles que je ne connaissais pas. Elles sont sympas, je suis vachement contente… »*

… l'accompagnement à la procédure d'asile

Les accompagnant.e.s intervenant hors services dédiés à l'accompagnement à la procédure de demande d'asile jouent un rôle central dans cet accompagnement juridique. Dans un contexte d'accélération des procédures au dépit des garanties procédurales, les demandeur.se.s d'asile rencontrent d'énormes difficultés pour s'orienter dans la jungle de la bureaucratie et de la procédure de demande d'asile, dont ils subissent la lourdeur et la complexité sans en comprendre toujours toutes les étapes et les enjeux. Ainsi, des nombreuses personnes se sentent dépassées par cette procédure et abandonnées à elles-mêmes. Les accompagnant.e.s cherchent alors à les soutenir dans ces démarches très complexes.

Le soutien dans le cadre de la procédure peut intervenir à différents moments et à différents niveaux. Au-delà de l'aide indispensable à l'enregistrement de la demande d'asile auprès de l'OFPRA et, le cas échéant, du recours CNDA, les

accompagnant.e.s peuvent, certaines fois, se substituer à certaines institutions ou organismes qui devraient assurer des missions d'accompagnement à la procédure mais qui, pour de multiples raisons, ne le font pas (manque de moyens et de temps, positionnement, interprétation restrictive des missions conférées).

Raba est à Marseille avec sa famille. Alors qu'il rencontre des problèmes dans le cadre de sa procédure à l'OFPRA, il ne parvient à démêler la situation que grâce à l'aide de bénévoles d'une association caritative. Sans cette aide, Raba aurait pu, en raison d'un manque d'accompagnement, rater l'entretien pour l'évaluation de sa demande d'asile avec sa famille :

> *« L'OFPRA avait envoyé la convocation pour ma femme et pas pour moi. On n'était pas ensemble pour la convocation et la Plateforme Asile n'a rien fait. L'agent d'accueil m'a dit que je pouvais y aller avec elle et voir là-bas… C'est une réponse ça ? Le Secours Catholique, ils ont appelé l'OFPRA et c'était réglé en un coup de téléphone ! Maintenant, on a reçu des nouvelles convocations ensemble ».*

Cette aide est fondamentale dans l'accès aux droits des personnes et surtout dans leur effectivité. Face aux pratiques peu respectueuses des droits de la part des organismes publics, les personnes qui accompagnent les demandeur.e.s d'asile ont également un rôle de veille d'éventuels abus et injustices :

> *« Le 16 février, la Préfecture m'a placé en procédure Dublin, ils m'ont donné un papier d'1 mois, puis 4 mois, puis 4 puis, ils m'ont donné le papier qui me disait que je devais repartir en Italie. Comme j'attendais depuis plus de 6 mois* […]*, ils m'ont dit que je pouvais rester et je suis passé en procédure normale.»*

Ce monsieur est passé en procédure normale parce qu'il a été accompagné par quelqu'un qui connaît bien la procédure Dublin et qui a insisté pour que la Préfecture le place en procédure normale, car les 6 mois étaient passés. Dans un premier temps, la Préfecture voulait lui faire signer le papier précisant qu'il accepte de partir en Italie alors que les 6 mois étaient passés. Il a refusé. Il a attendu une heure puis la Préfecture a demandé de signer le papier encore. L'homme qui l'accompagne a insisté en disant qu'il ne signerait pas… Finalement, après avoir attendu 4 heures à la Préfecture, il est reparti avec une attestation de demandeur d'asile en procédure normale : *« Moi je ne connais rien, je ne savais pas mes droits, si je n'avais pas eu quelqu'un pour m'aider j'aurais signé le papier, je ne savais pas que j'avais le droit de demander l'asile, personne ne m'avait dit tout ça… »*[3]

… et de fabriquer du lien social par la formation

Principalement axée sur la recherche de solutions en urgence en réponse aux nombreux besoins primaires des personnes, les accompagnant.es différencient néanmoins leurs actions de soutien en fonction des compétences de chacun.es dans

3 Témoignage de Blessed, 37 ans, isolé.

la lignée d'un accueil qui place au centre de leur action la rencontre et le partage avec les exilé.es qui viennent d'arriver en France. De nombreuses activités sont mises en place en effet par les accompagnant.e.s afin de favoriser le lien social et l'intégration des personnes dans un pays qu'ils découvrent.

La France est un des seuls pays de l'Union européenne à ne pas prévoir des cours de langue dans le système d'accueil des demandeur.e.s d'asile en cours de procédure et ne finance donc aucun dispositif d'apprentissage du français comme langue étrangère (FLE) tout au long de la procédure de demande d'asile. Les personnes non francophones peuvent ainsi rester pendant plusieurs mois, voire années, sans pouvoir suivre de cours de français. Cette situation est ressentie et considérée comme une réelle absurdité par de nombreuses personnes : *« Le grand problème ici, c'est le problème de la langue. Comme on n'a pas accès à la langue, ça génère plein de soucis. En Afghanistan, on a été confrontés à trois guerres… ici, je dois faire face à une autre guerre »*[4].

C'est ainsi que l'intégration en France, en partant de tous les obstacles pour apprendre le français, est vécue comme un vrai parcours du combattant. La grande majorité des personnes en demande d'asile considère donc l'apprentissage du français comme une nécessité indispensable. Très souvent, ils mettent en place différentes stratégies en fonction de leur situation pour trouver des cours, comme en témoigne un jeune homme Afghan rencontré dans le cadre des groupes de parole du Centre de soin Osiris :

> *« Nous, on a pas droit à une formation linguistique, quelque chose de très basique qui doit être mis à disposition des gens qui doivent apprendre le français* […] *Par exemple, récemment, j'ai passé un test de langue, j'ai payé 80 euros pour obtenir le diplôme, je voulais continuer mais il faut payer 380 euros pour 40 heures, mais comment je peux faire ? Là-bas, on n'apprend pas grand-chose… Pour mieux apprendre le français, il faut avoir une place dans les CADA et rencontrer des Français. Pas être isolés comme nous... »*[5]

Les femmes isolées, avec ou sans enfants, rencontrent des difficultés supplémentaires pour pouvoir trouver les moyens, le temps et avoir concrètement la possibilité de suivre des cours de français. C'est ainsi que de nombreuses femmes, comme Olga arrivée à Marseille seule avec son enfant, tentent de se débrouiller comme elles peuvent tout en espérant pouvoir suivre un jour de vrais cours de français : *« Je voudrais apprendre le français, ça c'est important pour moi, j'ai jamais pris des cours, j'ai appris en écoutant les gens. Après on verra ».*

L'urgence et la volonté d'apprendre la langue du pays d'arrivée est tellement forte que certaines personnes en demande d'asile, avec leurs capacités et leurs moyens, mettent tout en œuvre pour progresser le plus rapidement possible. Lors

4 Un participant au groupe de parole en langue dari et pachtou au Centre de soins Osiris.

5 idem.

de son témoignage, Dawood, un jeune demandeur d'asile de 30 ans, nous montre un manuel de français qui l'accompagne partout, alors qu'il est sans solution d'hébergement. Dawood a acheté ce livre et nous raconte son quotidien :

> *« Tous les jours, je vais dans le parc à côté de Castellane et je travaille sur le livre, quand je ne comprends pas un mot, je regarde sur Google translate pour les mots que je ne connais pas. Je suis arrivé jusqu'à la page 78 mais, là, il commence à faire froid et c'est difficile de rester dehors. Parfois, je vais à l'Alcazar mais ça ouvre à 11 heures et moi, je suis dehors de la Madrague à 8 heures 30. »*

Pour s'entraîner à lire et à comprendre, Dawood lit un autre livre. Un roman en français dont le titre évocateur nous renvoie à ce qu'il traverse : Après la pluie, le beau temps. Nous lui demandons s'il sait ce que le titre signifie, il nous répond en riant : *« Oui, oui je sais… ! ».*

Les réseaux associatifs et les citoyen.ne.s jouent, une fois de plus, un rôle fondamental dans l'apprentissage du français, non seulement grâce aux liens sociaux et aux rencontres qu'ils favorisent, mais aussi pour les nombreux cours de FLE proposés à Marseille. De très nombreuses personnes en demande d'asile suivent ces cours qui représentent pour eux la seule opportunité d'apprendre le français, comme Ahmad qui va de cours en cours :

> *« Dans les locaux de l'association Espace, j'apprends le français, je suis des cours à l'association Solidarité Provence Afghanistan. Je participe aussi aux cours d'une autre association, vers le Vieux Port, nommée Osons la Charité.»*

Tout comme Mosa pour qui les cours de français sont une ressource importante dans sa vie quotidienne et qui suit plusieurs cours en même temps : « *Je vais à l'école, j'apprends le français, j'y vais tous les jours. Je vais aux cours de français dans plusieurs endroits, à la Friche, au boulevard Baille, à Tétraccord et au Manba ».*

À l'issue du parcours de demande d'asile, les bénéficiaires de protection internationale peuvent prétendre à des cours de français mais les heures de cours de français prescrites par l'OFII (en charge de l'orientation des bénéficiaires de protection internationale) sont très souvent considérées comme insuffisantes, d'autant plus que les personnes ont attendu des mois, voire des années, pendant la procédure sans avoir un accès direct à l'apprentissage de la langue.

Karim, après avoir obtenu la protection internationale, peut enfin commencer des cours de FLE via l'orientation de l'OFII, il conserve toutefois un regard très critique face à l'insuffisance de ce qui lui est proposé :

> *« Les problèmes les plus importants c'est qu'il n'y a pas d'accompagnement et, ensuite, le logement et les cours de français. Au début, l'OFII, quand j'ai eu mes papiers, ils m'ont donné 50 heures, j'ai dit : "Non ! Qu'est-ce que je fais avec 50 heures ?! C'est rien !" Finalement, ils m'ont donné 100 heures... je les ai faites*

mais ce n'est pas suffisant pour bien maîtriser la langue… Mais bon y'a pas de cours… ».

En 2017, les cours de français pour personnes étrangères ont été davantage réduits via des coupes budgétaires impactant des associations. Trois membres du collectif El Manba témoignent de ces difficultés et soulignent le caractère absurde et inacceptable du système d'accueil qui, tout en ne mettant que très rarement à disposition des interprètes, ne permet pas non plus aux personnes de pouvoir apprendre à s'exprimer en français :

« Puis, il y a quand même ce problème cette année qu'il y a de moins en moins de cours de français qui donnent un cadre […] *Je pense à Nazim, par exemple, qui a tout appris sur le tas ou avec le Manba, à qui on a refusé cours sur cours de français, qui s'en sort maintenant, qui parle bien même et qui demande des formations qu'on lui refuse parce qu'on lui dit qu'il n'a pas le niveau grammatical ou je ne sais pas quoi, mais qui ne peut pas l'avoir ce niveau parce qu'on ne lui a jamais donné la chance de l'avoir...* […] *En fait, on présuppose qu'il y a des conditions d'accueil, du coup on exige des gens qui n'ont pas accès à ces conditions d'accueil de se comporter comme s'ils y avaient accès. Sauf que ça n'existe pas, il n'y a pas d'accueil, il n'y a pas de cours de français, il n'y a pas d'hébergement, il n'y a pas d'interprètes. Les gens, ils ne peuvent pas comprendre puis ils sont épuisés… il y a un espèce d'aveuglement du système sur lui-même ».*

Pour le Collectif El Manba, l'organisation de rencontres informelles autour de cours de langue ou d'autres activités de loisirs est aussi une manière de rompre l'isolement et de sortir de l'urgence des situations individuelles :

« Il y aussi la volonté de sortir de l'urgence et du matériel avec les journées à Manifesten [bar associatif d'ami.es]*, les cours de français trois fois par semaine pour les débutants, deux fois par semaine pour les plus avancés, puis aussi tout le réseau inter-collectifs dans le Sud-Est qui nous permet de nous relayer, de nous organiser collectivement et de faire un réseau de circulation ».*

Joëlle et Anne, toutes deux bénévoles à L'école des Afghans (association Solidarité Provence Afghanistan) donnent des cours de FLE. Pour elles, l'apprentissage de la langue est une occasion pour tisser du lien social, c'est une occasion précieuse de rencontre :

« Les cours de FLE sont une des missions de l'association mais pour laquelle, il n'y a pas de participation de donateurs – ça ne fonctionne que par les bénévoles pour tout : l'organisation des cours, l'intendance, les sorties culturelles, tout est pris en charge par nous. L'association ne nous aide pas financièrement pour ça sauf pour la location de la salle à Espace où on donne les cours 2 fois par semaine […] *Tu vois, on déborde vite des cours de français ! Au-delà des cours de français, y a des liens qui se créent ».*

La formation, la possibilité de pouvoir s'inscrire à l'école (en classe d'apprentissage par exemple) est un besoin très évoqué par les personnes en demande d'asile et par les bénéficiaires de protection internationale que nous rencontrons. L'insoutenable attente subie par les personnes tout au long de la procédure est directement liée à l'impossibilité de travailler et de pouvoir s'inscrire facilement dans une démarche d'apprentissage et de formation. Ibrahim a 22 ans, il a besoin de s'inscrire dans une démarche de formation, de construire son avenir et d'avancer. Bien que ce parcours-là soit semé d'embûches, il y consacre toute son énergie :

> *"Ce qui m'inquiète trop, c'est le problème de mes études. Je ne peux pas rester là sans rien faire. Et puis la Préfecture. Partout où j'entends qu'il y a des associations et réseaux, j'y vais parce que je cherche de l'aide et des réponses. J'écoute tout ce qu'on peut me dire, je néglige pas».*

RESF joue un rôle essentiel dans la recherche de formations et dans l'accompagnement à la scolarisation. De nombreuses personnes évoquent le RESF comme lieu ressource et font référence à ce collectif de militant.e.s pour le soutien reçu. Amadou, un jeune demandeur d'asile, s'est présenté aux permanences RESF. Avec l'aide des membres du réseau, il a pu déposer des dossiers dans des lycées professionnels : *« Je veux faire un CAP* [Certificat d'Aptitude Professionnelle] *d'électricité, il y a des écoles qui ont pris ma demande, j'attends les réponses »*. La crainte de perdre du temps à attendre, de tourner en rond, de se retrouver en France après un long voyage et ne rien pouvoir entamer est source de souffrance et d'inquiétude pour la majeure partie des personnes. Le rôle de réseaux de solidarité est encore une fois déterminant pour nombreux d'entre eux. Ibrahim, jeune guinéen souligne l'importance de cette aide reçue :

> *« Moi, je fais électricité dans le bâtiment, c'est mon métier. J'ai expliqué à Martine à SOS Voyageur que je veux continuer mes études et elle m'a envoyé à RESF. Je suis allé là-bas et on m'a expliqué comment faire, on m'a donné des adresses. Donc je suis allé là-bas. Ils m'ont donné deux adresses de lycées, un dans le 13006* [Don Bosco] *et un dans le 13016* [Saint Henri]. *Celui-là* [13006] *il prend pas de demandeurs d'asile et l'autre, il est privé, il faut payer l'inscription... Ils vont m'appeler quand ils auront trouvé une formation non payante. Moi, je ne veux pas rester comme ça sans rien faire. Tout ce qui concerne les dossiers, je garde tout bien, j'ai tout en place. J'ai mon relevé de notes de mon école en Guinée.* […] *Ce qui m'inquiète trop, c'est le problème de mes études, je ne peux pas rester là sans rien faire.* […] *Je vais essayer de continuer mes études et peut-être ça va aller.* […] *RESF m'a expliqué qu'ils vont m'aider, ils cherchent une formation non payante. Et je vais aller au CIO aussi.* […]*C'est très important pour moi d'aller à l'école… »*

Ibrahim a intégré un CAP électricité en début 2018, qu'il suit assidûment en attendant de savoir si la Préfecture des Bouches du Rhône lui permettra de rester en France ou décidera de le renvoyer en Italie.

Entre militantisme et substitution aux engagements de l'État

Au travers des témoignages recueillis dans le cadre de ce livre, il a été possible de tracer les contours du contexte dans lequel s'inscrivent les actions et le soutien des accompagnant.e.s. Cette aide prend des formes multiples et est assurée par des acteurs de natures différentes. C'est un soutien à 360° qui concerne désormais de manière globale l'accueil de nouveaux.elles exilé.e.s à Marseille, de la réponse à des besoins primaires, à l'accompagnement à la procédure de demande d'asile ainsi que des actions favorisant l'intégration.

Depuis 2015, le contexte de l'accueil à Marseille se dégrade de plus en plus, les motivations sous-jacentes à l'engagement de ces différents accompagnant.e.s peuvent être similaires dans la recherche de solutions immédiates pour des personnes en situation de précarité. Toutefois il est important d'analyser les témoignages des accompagnant.e.s au-delà de cette motivation initiale, pour mieux s'interroger sur la portée et les conséquences de ce soutien qui joue un rôle de plus en plus important dans l'accueil des personnes.

Prendre la mesure de l'ampleur de ces accompagnements dans le contexte actuel n'est qu'une première étape, nécessaire néanmoins pour approfondir ensuite les dimensions de ce soutien et les transformations des équilibres entre les différents acteurs entres eux et avec l'État . Si le rôle de ces accompagnant.e.s est, à l'heure actuelle, d'une importance fondamentale face aux désengagements de l'État, leur soutien se concrétise dans un équilibre de plus en plus difficile entre militantisme, substitutions aux acteurs institutionnels, paradoxes et positionnements éthiques et politiques.

De multiples questionnements sur la redéfinition des missions créent de nombreuses difficultés et les accompagnant.e.s tentent de mettre en place différentes stratégies pour y faire face. Ces difficultés ne sont pas uniquement d'ordre quantitatif, liées au manque de moyens et à la saturation des associations et des autres accompagnant.e.s, mais aussi et surtout d'ordre plus qualitatif en relation aux profonds bouleversements en cours dans le modèle de l'accueil des demandeur.e.s d'asile en France.

Quand la défaillance des uns fait la saturation des autres

La saturation des organismes institutionnels et institutionnalisés (associations en délégation de services publics telle que la Plateforme Asile), missionnés pour l'accueil et l'accompagnement des personnes en demande d'asile a des conséquences graves et quotidiennes pour les personnes qui sont très souvent laissées sans repères et abandonnées à elles-mêmes. Ces dysfonctionnements ont deux effets majeurs.

Tout d'abord un grand nombre d'associations du secteur social qui n'avaient pas, avant 2016, de contacts réguliers avec les personnes en demande d'asile nouvellement arrivées, reçoivent aujourd'hui de plus en plus d'exilé.e.s qui les sollicitent.

En deuxième lieu, les collectifs, les réseaux, les associations caritatives et les militant.e.s se retrouvent ainsi à devoir assumer des rôles de plus en plus importants dans l'accompagnement des personnes en demande d'asile alors que leurs statuts (pour les associations) ne le prévoient pas dans ces termes. À ce propos, Marjorie Mailland, coordinatrice du Réseau Santé Marseille Sud, constate les évolutions dans ses pratiques en tant que professionnelle :

> *« Cette année, je note quelque chose que je n'avais pas noté avant. Avant j'avais des demandeurs d'asile mais, en marge, et, en 2017 ça a beaucoup augmenté. En 2016, je n'avais pas le souvenir d'en recevoir autant. En 2017, ça a explosé… et je me suis dit que, finalement, je n'étais pas au clair au niveau législatif sur le suivi des demandeurs d'asile, sur la procédure qu'ils doivent suivre… parce qu'avant, ils ne venaient pas me solliciter pour l'aide administrative. En 2016, j'ai souvenir d'une femme seule avec enfants. Elle est venue nous voir et on s'est penché sur sa situation en se demandant ce qu'on pouvait faire et on s'est dit : "Mais qu'est-ce que c'est que ce bordel !". Elle n'avait pas d'hébergement et pas d'accompagnement. Une fois, j'ai contacté la Plateforme Asile pour une situation. La responsable, elle m'a expliqué que la Plateforme accueille 5 000 personnes pour 11 salariés et qu'ils ne peuvent pas faire les demandes de SIAO pour tout le monde. Ils appellent le 115 parfois et orientent les familles vers les hôtels mais pas plus… Si il n'y a pas de place, ils peuvent rien faire… »*

Michel Croc, responsable du Réseau Welcome dans les Bouches-du-Rhône, souligne ce lien fort entre saturation des organismes institutionnalisés et les répercussions que cette saturation a sur les associations qui fondent leurs actions sur un engagement très important de la société civile :

> *«Là, c'est encore pire parce que les associations sont surchargées. On dit souvent que les associations se substituent à l'État et, là, c'est même plus possible.. Les associations n'arrivent plus à suivre… c'est en implosion… La société civile se trouve de plus en plus chargée de répondre aux besoins… Aujourd'hui, je sens une saturation de la Plateforme Asile, malgré toute sa bonne volonté et c'est peu de le dire… ».*

À tous les niveaux, cette saturation est ressentie par les professionnel.le.s du secteur qui identifient l'importance des actions des collectifs et des bénévoles. Par exemple, les salarié.e.s de la PASS de l'APHM constatent, dans leur quotidien, que leurs conditions d'exercice ne sont pas viables et que les délais d'attente pour enregistrer la demande d'asile a des conséquences directes et importantes sur la santé des personnes :

> *« Le nombre de professionnels présents dans les PASS n'est pas suffisant pour assurer un accompagnement de qualité de cette file active. Un délai d'attente pour l'enregistrement de la demande d'asile d'environ un mois et demi qui a pour conséquence une impossibilité d'ouvrir des droits CPAM au patient et d'accéder aux soins, hormis sur certains lieux de soins précis : PASS médico-sociales, Service d'Accueil des Urgences et les associations humanitaires type MDM, Imaje santé… »*[6].

Dès lors, les accompagnant.e.s qui pallient quotidiennement les défaillances systémiques du dispositif d'accueil, sont eux.elles-mêmes en état de saturation face aux demandes et besoins cumulés, auxquels il est de plus en plus difficile d'apporter des solutions viables et respectueuses des personnes. Cette "organisation" de l'accueil est fondée sur la bonne volonté de la société civile et sur l'engagement politique de militants et elle entraîne des transformations de fond dans la relation entre les différents acteurs intervenant dans l'accueil des personnes qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réflexion plus globale.

La situation est telle que les associations de bénévoles plus anciennes ainsi que les collectifs plus récents se retrouvent désormais souvent démunis face aux multiples besoins vitaux des personnes. Une bénévole de l'association SOS Voyageurs qui reçoit, depuis plus d'un an, de plus en plus de personnes exilées, se sent démunie face aux demandes, car *«c'est difficile quand il y a trop de monde. Les bénévoles sont débordés »*. Lors de la permanence de l'association un mardi après-midi, les deux bénévoles présentes accueillent une trentaine de personnes en deux heures à peine, elles offrent aux personnes des boissons chaudes et sont débordées par les diverses demandes. Cette association se trouve désormais à gérer une situation qui ne correspond pas à sa vocation historique et l'espace est petit, non adapté à l'accueil et l'accompagnement d'un si grand nombre de personnes. On y réalise des tâches plus proches de celles d'un Accueil de Jour que de celles propres à une structure dont la vocation initiale est de venir en aide aux voyageurs de la SNCF.
Les bénévoles des associations, nées initialement autour d'objectifs précis tels que la proposition de cours de français par exemple, doivent faire face aux besoins urgents et vitaux des personnes en demande d'asile qui viennent à leurs cours. Joëlle et Anne constatent quotidiennement que désormais leur action ne peut aujourd'hui se limiter uniquement au cours de français. Elles sont donc amenées à intervenir sur les divers aspects d'accompagnement des personnes (bien que cela ne soit pas

6 Témoignage des professionnel.les de la PASS Rimbaud de l'Hôpital de la Timone à Marseille.

leur vocation). Ce qui a des conséquences sur la vie de l'association dans laquelle elles interviennent :

> *« Le nombre de personnes nécessitant un accompagnement a explosé au fil des années et les personnes qui étaient en charge des cours ont lâché parce que c'est bien trop lourd à porter… On n'est pas à l'abri d'une décompensation… On a des cas d'urgence à gérer… des orientations en urgence à faire… En été, on a dû accompagner un jeune à l'hôpital en urgence... »*

À RESF, les militant.e.s font le même constat, *« aujourd'hui on arrive plus à suivre* […] *et on se sépare lors des accueils ; les familles d'un côté et les jeunes (scolarisés ou en demande de scolarisation) de l'autre...»*[7]

Pour Michel Croc, *« la capacité maximale d'accueil de notre réseau JRS Welcome est atteinte, nous ne pouvons plus donner suite aux demandes.* […] *Sur la durée des accompagnements au sein de Welcome, on doit être entre 4 et 6 mois. On remet parfois les gens à la rue, sans solution… On a eu des discussions dans l'organisation par rapport à cela, car c'est difficile ».*

La Permanence Asile de la Cimade Marseille est également très fréquentée. Depuis septembre 2017, il y a une permanence par semaine le jeudi matin. Chaque jeudi matin, plus d'une cinquantaine de personnes sont reçues par les bénévoles. L'ambiance y est électrique, les personnes sont soit assises, soit debout et interpellent les bénévoles qui traversent la pièce allant d'une personne à l'autre ou d'un bureau à l'autre. Une bénévole de la Cimade qui assure ces permanences est dépassée, *« on n'a pas le temps de traiter tous les problèmes et personne ne s'en occupe. Ce serait quand même plus facile si l'OFII faisait son travail ! »*[8]

La question de la prise en charge des mineur.e.s isolé.e.s est aussi très présente dans les témoignages de nombreux accompagnant.e.s qui se sentent démuni.e.s face à cette situation inacceptable. Alors que les mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s sont livré.es à eux.elles-mêmes et que la gare est, pendant de nombreux mois, leur seul point de repère, les bénévoles de l'association SOS Voyageurs assistent à la dégradation d'une situation sur laquelle elles n'ont aucune prise : *"Avec les MIE, on ne sait plus quoi faire. Avant, on les amenait au commissariat pour la mise à l'abri mais, maintenant, on ne le fait plus parce qu'il n'y a plus de solution là-bas, ça ne sert à rien... »*[9]

Les bénévoles de la Cimade, face à ces difficultés et à l'évolution de leur soutien d'un point de vue quantitatif et qualitatif, s'interrogent de manière plus générale sur la perte de sens de leur action et sur la déshumanisation du système actuel dans lequel leur action s'enferme de plus en plus. Il s'agit alors de chercher à proposer autre chose, des actions qui prennent sens et luttent contre une logique institutionnalisée de rejet de l'autre :

---

7 Bernadette et Jean, militant.es à RESF.

8 Note d'observation à la Cimade

9 Témoignage d'un bénévole à SOS Voyageurs.

« Aux demandes de recours, s'ajoutent toutes les demandes des personnes qui ne savent pas où dormir, où manger, comment se soigner. Cela représente la moitié des gens qui sont reçus. Malheureusement, on n'apporte pas vraiment de solution, on se retrouve souvent démunis. Vu l'évolution de la politique anti-migratoire, c'est de plus en plus difficile de garder le moral. Accompagner des demandeurs d'asile dans les procédures, nous interroge sur le sens de notre action : En effet, on se sent prisonnier d'une logique : d'un côté, la main tendue et, de l'autre, la répression. Et puis, sur le plan matériel, ce qu'on observe est grave : des familles qui dorment à la rue, avec des bébés. Ou bien qui sont orientés vers des hôtels dégradés, avec des punaises de lit, des cafards. C'est au-delà de tout. Dans cet univers déshumanisé, les demandeurs d'asile cherchent plus que de l'accompagnement social : ils cherchent des espaces de chaleur, où ils peuvent parler, échanger, dialoguer… »

Les difficultés de l'action bénévole

Il s'agit donc d'un soutien plus global pour répondre aux besoins multiples des demandeur.e.s d'asile. Cela engendre donc des difficultés et des questionnements majeurs pour les bénévoles et les militant.es face à l'ampleur de cette tâche, car l'accompagnement social global des personnes exilées en situation de précarité requiert aussi des compétences et de l'expertise dans un contexte de complexification des démarches dans le secteur social.

Les accompagnant.e.s peuvent donc se sentir démunis face à certaines situations plus complexes ou à certains problèmes rencontrés par les personnes en demande d'asile. De plus l'intensité de l'engagement de beaucoup de bénévoles et militant.e.s s'apparente souvent à un véritable "travail" dans le temps et les énergies qui y sont mis.

C'est ainsi que Dominique, bénévole à SOS Voyageurs, s'interroge non seulement sur les compétences nécessaires pour apporter les bonnes réponses aux personnes mais aussi sur les enjeux liés à la place du bénévolat dans l'action sociale aujourd'hui :

« Et, puis, parfois, on croit bien faire, on remplit, par exemple, pour des Dublinés, des documents destinés à la Préfecture mais on ne s'improvise pas juriste. C'est un métier. En fait, on touche là toute la problématique du bénévolat… certes, on se forme sur le tas… mais il y a dans cet univers de l'aide, de l'assistance tout un réservoir d'emplois pour les jeunes. Pourquoi ne pas former les gens, créer des emplois qui rendraient toutes ces structures, ces associations plus efficaces. Ce n'est pas la bonne volonté qui va rendre un bénévole efficace… On enlève des emplois à des gens qualifiés. Je doute parfois de la qualité de la réponse qu'on apporte. »

L'action sociale est en effet très complexe à l'heure actuelle et il est difficile de

repérer les bonnes informations et les partenaires, ainsi que comprendre les logiques et les règles qui sous-tendent l'organisation de l'accueil des demandeurs d'asile à Marseille. Un militant du collectif El Manba témoigne de cet obstacle :

> *« Des fois, il faudrait voir le nombre d'intermédiaires par lesquels on passe avant d'avoir une information... C'est un truc de dingue. Des fois il y a bien quatre ou cinq intermédiaires...* […] *C'est une dépense d'énergie assez folle, la recherche de l'information. Et ça, quand j'ai fait l'entretien avec les copains, ils m'ont dit : Problème numéro un, c'est l'hébergement. problème numéro deux, c'est l'information. Et ils m'ont dit que le Manba a beaucoup aidé là-dedans mais que c'était quand-même dur. Et que la seule chose qu'ils pouvaient conseiller aux gens, c'était de pas attendre quelque part mais d'aller au-devant pour chercher de l'information...».*

Joëlle et Anne mettent aussi en évidence les difficultés de compréhension d'un système d'accueil qui n'aide pas à capter des informations claires rapidement :

> *« Moi ce que je ne sais pas, c'est quelles sont les associations qui sont mandatées par l'État pour faire le travail de l'État : l'hébergement, le soin, la prise en charge de l'ADA et la prise en charge des cours de français… Est ce qu'il y a des associations qui sont mandatées par l'État pour remplir ces rôles-là ? Quelles sont-elles ? Quels sont les effectifs ? Quel est le pourcentage de salariés, de bénévoles ? … C'est un gros fouillis… »*

Ces obstacles, en terme d'efficacité opérationnelle, se traduisent essentiellement dans les orientations et les informations que les bénévoles peuvent donner aux personnes. Dominique a dû s'auto-former pour s'adapter aux situations qu'elle rencontre quotidiennement. La qualité des informations (essentielles) qu'elle pourra donner aux personnes dépend en réalité de sa bonne volonté à se former et "se mettre à jour". En parlant de l'équipe de SOS Voyageur et de son engagement, Dominique nous explique les difficultés quotidiennes qu'implique pour elle cette posture de bénévole :

> *« Nous nous sommes améliorés au fil des semaines. J'ai appelé des services de chez moi pour voir ce qui était faisable et comprendre le labyrinthe de la demande d'asile ou du titre de séjour. Je n'ai d'ailleurs pas encore tout saisi.* […] *On a des* [difficultés] *aussi pour rediriger vers la bonne association,* […] *donner des informations fiables. Parfois, on les fait rebondir d'associations en associations. Ils se lassent. On perd de la crédibilité. On crée aussi de l'agressivité, car eux ne vont pas forcément comprendre qu'on n'est pas le service public, que nos moyens sont minimes, qu'on a souvent que notre bonne volonté…Chercher et donner une information correcte prend du temps* […] *La communication avec d'autres associations a été vraiment très, très utile. Après, il faut expliquer le chemin pour rejoindre les différents organismes. Nous donnons des plans mais cela ne suffit pas. Pour certains endroits, on a préparé des parcours ».*

Bernadette et Jean ont vu évoluer leur action de soutien et, face à la complexité du système social et à la gravité des situations des personnes qui viennent à leurs permanences, se sentent souvent démunis :

> *« Aujourd'hui, c'est de plus en plus complexe pour nous, c'est de plus en plus difficile de suivre les situations. Au niveau juridique c'est de plus en plus pointu. Pour moi ce n'est toujours pas clair parce-que je ne comprends toujours pas à qui on doit s'adresser pour trouver un logement… »*

Paradoxes éthiques et positionnements politiques : se substituer à l'État ?

Le sentiment d'impuissance touche de nombreux accompagnant.e.s, professionnels, militants et bénévoles. Face à l'ampleur des besoins et au manque de réponses dans l'urgence et à court/moyen terme, il est de plus en plus fréquent de se sentir démuni.e.s, frustré.e.s, fâché.e.s contre ce contexte et des situations qui se dégradent de plus en plus. Dominique déclare se sentir souvent *« impuissante face aux situations rencontrées »*. Comment parvenir à accepter de se retrouver dans cette posture :

> *« On écoute, essaie de comprendre les données du problème, on cherche mais on finit par dire qu'il faut attendre un rendez-vous, une décision administrative, que, pour l'instant, pas d'autre solution que de dormir dehors ».*

Julia, coordinatrice du centre de soin Osiris, participe aux groupes de paroles qui réunissent des patient.e.s du centre de soin. Les échanges au sein du groupe tournent principalement autour des difficultés du quotidien des personnes et des violences institutionnelles auxquelles elles doivent faire face. Après plusieurs années de pratiques, Julia trouve cet exercice chaque fois plus difficile :

> *« Quand je sors de ce groupe, je suis très fatiguée. Chaque semaine, c'est la même chose. Que répondre ? On écoute leur colère, des fois, ils s'énervent… D'autres s'endorment sur les chaises… Ça fait un an que nous faisons cela et la seule chose qu'on peut faire, c'est leur expliquer que ça ne fonctionne pas... »*

Le découragement peut aussi créer de véritables problèmes aux associations qui peinent à trouver des bénévoles ou qui voient des personnes impliquées prendre la décision de partir pour ne pas être submergées par la déception et le chagrin causés par la non réponse aux besoins des personnes qui y sont reçues. Une bénévole de l'association SOS Voyageurs nous montre le planning du mois et fait le constat amer : *« C'est la fin de l'association, il n'y a pas assez de monde... pourquoi?* […] *à cause de la situation… c'est décourageant… pas de solution pour les gens...* »

Bell Desmond, Pasteur de l'église le Phare, témoigne également de son sentiment d'impuissance dans un contexte général de dégradation de l'accueil des personnes :

« Il y a tellement de misère ici...ça fait 6 ans qu'on est là et la situation est de pire en pire. Les gens viennent mais il n'y a rien, ils sont dans la rue... Aujourd'hui, on se sent démunis… Comment aider les gens ? Je ne sais pas quoi faire… Un jour, un couple est venu, la femme était enceinte et ils avaient un bébé… Je ne pouvais pas les laisser dehors… alors j'ai découvert ce que vivent les demandeurs d'asile… Et, depuis, on ne sait plus comment faire... »

À ce sentiment d'impuissance s'ajoute un découragement qui alimente des réflexions générales sur les actions menées, leur sens et le contexte politique de plus en plus violent :

« J'ai conscience que c'est un problème politique et que ce ne sont pas les petites initiatives comme cela qui changeront la situation […] *Il faudrait une mobilisation beaucoup plus large, qui ne se fera sans doute jamais. Parce que la France est foncièrement à droite, a tendance à se replier. Il faudrait un gouvernement courageux, qui n'ait pas le souci de ménager les opinions mais qui simplement serve un intérêt humain, une Europe qui aille de l'avant sur ce plan. Je ne sais pas qui peut avoir le courage politique d'aller contre des orientations petites, mesquines de repli sur soi, de protection de ses privilèges. Franchement, pour tous ces migrants qui sont là, vraiment impossible de simplifier et d'envisager une régularisation en masse, sans condition ? »*[10]

Ces questionnements sur les limites de l'action individuelle face à l'ampleur de la dégradation généralisée reviennent très souvent dans les témoignages des différents accompagnant.e.s. La frustration de certains militant.e.s est liée également à l'épuisement des énergies pour répondre aux besoins individuels des personnes et au manque de temps pour mettre en place une véritable action politique plus organisée.

« La question collective devient moins importante que les suivis personnels, le soutien juridique, les hébergements, etc. Je trouve que, dernièrement, les campagnes politiques arrivent un petit peu mieux à émerger, mais il y a plein de gens qui ont arrêté le Collectif El Manba aussi pour ça. Parce qu'on ne faisait que de l'urgence. Parce que c'était trop faire le travail de l'État. Et c'est un cercle vicieux, parce que moins on est nombreux, plus on est contraints à faire de l'urgence »[11].

Ce collectif militant, né d'un engagement politique fort et affirmé, n'est pas épargné par les paradoxes et tensions résultant des violences des choix politiques et du système d'accueil actuel :

« C'est devenu une volonté de créer des espaces en commun et d'essayer de mettre à disposition des outils qui nous sont propres parce-que nous habitons depuis

10 Dominique, bénévole à l'association SOS Voyageurs.

11 Un militant du Collectif El Manba.

longtemps sur place, des outils que ce soit de logement, de communication, de prise d'espace. Essayer de construire une parole avec ça, et essayer de gérer la vie quotidienne, permettre que la vie quotidienne se construise. Puis, la dimension juridique qu'on fait un peu... malgré nous. On en parle souvent avec les gens de la commission juridique... on n'a pas du tout envie de faire de l'individuel mais, en fait, on n'a pas le choix, on n'arrive pas à faire autrement, parce qu'on est sous les contraintes de ce système ».

Dans une situation où la volonté politique de subvenir à des besoins fondamentaux est défaillante et que l'aide en faveur des personnes en demande d'asile émane en grande partie de citoyen.ne.s et d'associations non instituées, en comblant les lacunes des organismes d'État et du secteur social, le sentiment de "substitution des pouvoirs publics" semble pour certains accompagnant.e.s une position difficile à tenir et moralement intolérable. Joëlle et Anne s'interrogent de plus en plus sur leur place et sur leur rôle dans le contexte actuel :

« J'avais un problème d'éthique à la base de prendre la place des prof de FLE qui en vivent [...] *Je prends cette place de prof et, en plus, je prends la place d'un travailleur social… ça, pour moi, c'est une position difficile à tenir… De toute façon, les institutions se reposent de plus en plus sur des bénévoles de tout acabit – l'État se repose sur les bénévoles et pas que pour les demandeurs d'asile, dans tous les secteurs… à tous les niveaux… les restaurants du cœur… l'État se repose sur les bénévoles partout… ».*

Elles identifient ainsi des changements profonds dans le secteur social et plus largement sur la place du bénévolat dans la société d'aujourd'hui, en s'interrogeant également sur la neutralité et l'utilisation de l'engagement citoyen et non salarié dans un contexte paradoxal entre désengagement de l'État et volonté politique de contrôle renforcé.

Entre colère et exaspération, lors d'une permanence Asile du jeudi matin à la Cimade, une bénévole débordée avec une salle remplie des personnes s'énerve :

« Ce n'est pas tant le nombre de personnes qui m'épuise mais le manque de personnel. Et puis, avant, nous faisions réellement de l'asile (recours). Désormais, nous faisons tout. Tout ce que l'État français ne fait pas pour l'accès à la nourriture ou à la santé… C'est n'importe quoi ! »

Si les engagements de chacun.e.s résultent de choix personnels (avec des motivations différentes), dans ce contexte de politiques restrictives et de remise en cause des droits fondamentaux et du droit d'asile, nous constatons que, de façon générale, les bénévoles et les militant.e.s, se sentent souvent "utilisé.e.s" comme des variables d'ajustement d'une organisation politique qu'ils dénoncent. Comme si leurs actions permettaient au système d'accueil de tenir au-delà du désengagement de l'État. Les dilemmes éthiques apparaissent dès lors que les valeurs de l'association sont mises à mal par la réalité de la situation, la saturation du dispositif ou les politiques

restrictives - à ce propos :

> *« La FAP finance des nuits d'hôtel pour une mise à l'abri mais dans la limite d'une enveloppe contrainte, ce qui ne permet pas de proposer des solutions à long terme mais plutôt très temporaires… Ce n'est pas du tout satisfaisant pour la FAP de travailler comme cela, car les familles sont de nouveau à la rue ensuite… La FAP fait face à des questions internes sur l'aide apportée… On doit constamment gérer notre impuissance…notamment quand la mise à l'abri doit se terminer pour une raison budgétaire. Le plafond fixé par famille ne correspond pas aux besoins mais au budget global de la fondation qui finance des nuitées d'hôtel sur ses fonds propres (hors financements publics). Il est important de trouver des solutions ensemble pour faire bouger les lignes et ne pas mettre à l'abri des personnes pour quelques jours sans avoir de solutions ensuite et, surtout, ne pas le faire sans interpeller les autorités sur les problèmes auxquels la FAP doit faire face. Ne pas décharger l'État de ses responsabilité et ne pas faire à sa place ce qu'il doit faire* […] *Ce n'est pas satisfaisant aujourd'hui de mettre à l'abri une personne sans solution ensuite. Donner un temps de pause à une personne en hôtel, ça peut lui permettre de se poser mais, en fait, ce n'est pas satisfaisant et ça fait pas bouger les lignes ».*

L'importance de la mise en réseau des accompagnant.e.s

Les accompagnant.e.s (qu'ils.elles interviennent au sein d'associations, de réseaux ou de collectifs), au-delà des actions de soutien qu'ils.elles apportent aux personnes au quotidien, se réunissent en vue d'être plus efficaces dans l'aide aux migrant.e.s mais aussi afin d'être plus fort.e.s face aux politiques actuelles et de jouer un rôle de "contre-pouvoir" qui propose une autre vision de la société et du vivre ensemble.

Le travail en réseau est fondamental dans un contexte où l'action sociale est très segmentée entre dispositifs et où il est de difficile de trouver des solutions d'accompagnement social global quand on n'est pas hébergé.e dans le système national d'accueil :

> *« Mais c'est vrai que l'on a, à la fois, un rôle d'information et d'accompagnement, vraiment, de pouvoir répondre à toutes les questions; et aussi un rôle de coordination pour éviter, avec les différents acteurs du soin, que les soins soient faits trois fois, pour essayer de voir qui s'occupe des droits et qui ne s'occupe pas des droits* […] *C'est important ce travail là en réseau en tant que professionnels, en tant qu'infirmières de savoir que, derrière, il y a du relais. C'est cela de faire le lien avec les CMP, de faire le lien avec les dispositifs plus spécifiques de demandeurs d'asile, mais aussi de faire le lien avec les équipes médico-sociales des hébergements d'urgence »*[12].

Dans ce sens, Ségolène Ernst, qui a travaillé comme médecin généraliste à la PASS-

12 Témoignage de Pauline, infirmière.

PSY à l'Hôpital Edouard Toulouse, insiste sur la nécessité de la coordination entre équipes médico-sociales pluridisciplinaires et du travail partenarial :

> *« On décloisonne nos professions et c'est d'ailleurs très intéressant* [...] *Ma certitude et notamment pour les demandeurs d'asile, c'est que tout est tellement global et intriqué qu'il faut que, nous, on puisse aussi, en tant que professionnels du social et de la santé, arriver à avoir une approche très globale aussi et ça ne veut pas dire qu'on marche sur les platebandes de notre collègue mais ça veut dire qu'on décloisonne et qu'en tout cas, même si, par exemple, le médecin ne va pas s'occuper concrètement de la prise en charge sociale du patient, il faut qu'il sache de quoi il parle ! C'est hyper important, et, ça, je me rends compte qu'on est assez peu de médecins finalement à le connaître* [...] *On travaille constamment en lien avec les structures sociales qui nous ont orienté la personne en amont et en aval si la personne est d'accord pour ne pas rompre le lien ».*

Toutefois comme Marjorie témoigne- coordinatrice au Réseau Santé Marseille Sud - le travail en réseau aujourd'hui entre les différents secteurs n'est pas facile et notamment pour l'accompagnement des demandeur.e.s d'asile :

> *« On travaille avec la PASS qui oriente des personnes et aussi les gens viennent par le bouche à oreille. Quelqu'un qu'on connaît amène un ami, une amie… Le secteur médical est aussi perdu par rapport à tout ça et la prise en compte au niveau social est insuffisante pour le suivi de ces personnes. Le soin et le social doivent s'articuler, quand les personnes n'ont rien au niveau social, comment faire médicalement ? Pour moi, la situation des demandeurs d'asile pointe cette articulation qui n'est pas assez faite ».*

Au sein du secteur social, un fossé s'est créé entre les dispositifs d'accompagnement social généraliste et le secteur de l'asile. Comme en témoigne cette équipe sociale d'un CHRS[13] (Centre d'Hébergement et d'accompagnement à la Réinsertion Sociale), il faudrait plus de contacts, de travail en réseau avec les professionnel.le.s du secteur de l'asile et plus de formation sur le droit d'asile, afin de *«pouvoir travailler en synergie avec des associations spécialisées* [...] *Il y a très peu de travail en réseau et quasiment aucun lien entre les CHRS et les CADA* [...] *Les structures travaillent séparément. Il n'y a pas de passerelles* [...] *On ressent le besoin de formations spécifiques, d'un appui juridique et l'importance de travailler en synergie avec les associations partenaires spécialisées. »*

La mise en réseau entre différent.e.s accompagnant.e.s est fondamentale et ces liens d'aide et de soutien peuvent prendre différents formes. Les professionnel.le.s recourent de plus en plus aux réseaux de solidarité pour tenter de trouver des solutions aux problèmes quotidiens des personnes en demande d'asile. Dans un contexte où le secteur social est nettement limité dans sa capacité à répondre aux besoins des personnes. Ces acteurs et actrices non officiel.les sont, dès lors, des

13 Témoignage recueilli sous couvert d'anonymat

ressources importantes pour les professionnel.le.s qui se retrouvent très souvent bloqué.e.s dans leur accompagnement social, non seulement par le manque de moyens mais aussi en raison de limites et obstacles de plus en plus nombreux dans le secteur social.

Marjorie, coordinatrice sociale du réseau Santé Marseille Sud en fait le constat dans sa pratique professionnelle quotidienne,

> *« Il y a des collectifs qui acceptent des personnes, qui les aident, donc on fait appel à eux, à ces réseaux de solidarité. Parce que la solution, elle est là et pas d'un point de vue institutionnel. La société civile est plus protectrice que l'institution en termes d'hébergement, d'accompagnement, d'aide pour les démarches administratives, l'alimentation… J'ai été appelé par des personnes bénévoles pour me demander comment aider dans les démarches une personne que je suis au RSMS, une personne en demande d'asile… et c'était pas la Plateforme Asile ou un médecin, c'était un bénévole… ».*

Dans ce témoignage, il est évident que les liens entre les différent.e.s accompagnant.e.s peuvent être réciproques et que cet échange peut être très enrichissant, car il permet aux bénévoles de s'appuyer aussi sur les compétences des professionnel.le.s.
L'importance de ce travail en réseau pour les personnes est bien mis en évidence également par l'équipe de la PASS de la Timone :

> *« Nous soulignons le rôle central des acteurs associatifs, citoyens et militants, sans qui la situation serait autrement plus complexe à vivre pour les personnes. Les actions et accompagnements des partenaires permettent de contenir des situations qui pourraient dégénérer très rapidement sans cette volonté associative et individuelle ».*

Face à toutes ces personnes en demande d'asile à la rue et sans accompagnement, les professionnel.le.s reconnaissent qu'il est devenu indispensable non seulement de se coordonner avec tout le secteur social dans sa globalité mais aussi de recourir aux bénévoles et aux collectifs pour trouver des réponses :

> *« Au-delà des acteurs institutionnels de l'asile, nous travaillons beaucoup avec des structures et associations du droit commun : accueils de nuit, accueils de jour, PASS, équipes mobiles… qui, dans les faits, se retrouvent en première ligne et sont souvent les seuls interlocuteurs de ces demandeurs d'asile alors que leur accompagnement ne fait pas partie de leurs missions spécifiques. Nous travaillons aussi de plus en plus avec des collectifs : RESF, des collectifs de réquisitions citoyennes, avec le Réseau Welcome aussi, alors qu'avant, nous ne les sollicitions que de façon marginale. Tout ceci témoigne de vrais dysfonctionnements des politiques d'accueil des demandeurs d'asile avec un manque évident de moyens et le sentiment que toute une frange des demandeurs d'asile est laissée à*

l'abandon »[14].

Cette recherche de solutions alternatives est très présente dans les pratiques de tous les accompagnant.e.s car le dispositif d'accueil ne répond que de manière très marginale et très souvent inadaptée aux besoins des demandeur.e.s d'asile.

Le travail en réseau peut être essentiel dans la recherche de solutions pour des situations individuelles. Dans un contexte de saturation des dispositifs d'hébergement, dans le droit commun et dans le secteur de l'asile, différentes stratégies sont mises en œuvre par les actions associatives pour trouver des solutions grâce notamment au travail en réseau. La coordination avec le secteur médico-social peut être déterminante pour des personnes ayant de problèmes de santé :

> *« Au niveau du RSMS, on intervient auprès des structures d'hébergement d'urgence pour demander à ce que les personnes soient prises en charge 30 jours d'affilée sans passer par les appels* [au 115] *à renouveler tous les 7 jours… C'est pas grand-chose mais, au moins, un peu plus de tranquillité pour eux… Et on insiste sur l'accès à l'alimentation auprès des structures d'hébergement parce que, sans manger, on prend pas son traitement. On peut aussi faire certaines orientations dans notre réseau* […] *On a aussi eu deux personnes qui ont obtenu le statut de réfugié. Et, parmi toutes ces personnes, aucune n'a été hébergée par l'OFII* [en CADA]. *Seule une femme a été hébergée en hôtel avec sa fille mais toutes les autres étaient SDF donc soit au 115 soit en squat… On a réussi à ce qu'une personne intègre un ACT* [Appartement Coordination Thérapeutique – droit commun] *en cours de procédure de demande d'asile mais c'est pas facile, souvent en raison de la situation administrative des personnes et du manque de place en ACT également ».*

L'Observatoire Asile a été aussi l'occasion de mettre en lien et de constituer un véritable réseau entre plusieurs acteurs très différents engagés dans l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile et bénéficiaires de protection internationale à Marseille, ce qui a permis notamment à certaines associations de bénévoles de trouver de nouveaux partenaires et d'avoir accès à plus d'informations : *« La mobilisation pour les mineurs, les personnes que j'ai côtoyées pour l'observatoire, c'est un peu, pour moi, une bouffée d'air frais, d'espoir... »*[15].

Ce besoin de mise en réseau et de rencontre avec d'autres accompagnant.e.s est essentiel pour de nombreux bénévoles et professionnels pour avoir des informations, mieux comprendre le contexte et ne pas rester isolé.e.s à chercher de solutions. L'association SOS Voyageurs témoigne à ce propos de l'importance de ce travail en réseau grâce à l'Observatoire Asile et de soutien entre différents collectifs citoyens et professionnels, tout en exprimant un besoin constant de partenariat et d'échanges ce qui demande par contre beaucoup de temps et d'énergies :

14 Véronique, association Osiris.

15 Dominique, bénévole à SOS Voyageurs.

« Les associations que l'on a découvertes via le problème des migrants. Le Réseau Éducation sans frontières auquel je me suis adressée plusieurs fois : beaucoup d'écoute, d'interventions. Un jeune homme que j'avais envoyé à RESF est venu dernièrement nous remercier. Absolument ravi parce qu'il avait été pris dans un processus de formation. D'autres cas en cours où quelque chose bouge… La Cimade aussi El Manba…Tous les gens de l'Observatoire et du collectif mineurs et des associations qu'on a découverts à travers eux […] *On a beaucoup été aidés par le Lycée Lacordaire. Des élèves viennent une fois par semaine, nous aider à servir le café* […] *Le lycée nous a beaucoup aidés également face aux problèmes financiers l'an dernier. SOS a perdu une subvention* […] *J'aimerais voir évoluer SOS Voyageurs vers davantage d'efficacité. Il faudrait plus d'informations, de meilleurs partenariats au sein du réseau associatif. Aller voir comment ça fonctionne : quand j'envoie quelqu'un à la Cimade par exemple, qu'est ce qui se passe ? Qui fait quoi et comment, au sein du réseau ? »*[16].

Le rôle d'alerte et l'interpellation des pouvoirs publics

Au-delà de l'action individuelle, de nombreux.ses accompagnant.e.s en tant qu'associations ou collectifs ont développé une véritable dimension politique, afin d'alerter et interpeller les pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées par les personnes en demande d'asile et rendre ainsi visible la dégradation des conditions d'accueil.

Cette dimension plus politique est, par exemple, très présente dans les réflexions et les positionnements de la Fondation Abbé Pierre :

« La Fondation Abbé Pierre a décidé d'accompagner ses aides financières et d'hébergement par des interpellations des pouvoirs publics sur ce qu'on fait. On s'est rendu compte qu'on agissait beaucoup mais on n'a pas vocation à se substituer aux pouvoirs publics, on a pour objet d'interpeller et de rendre visible les carences des pouvoirs publics et d'y remédier, de faire en sorte que ça change. La FAP a décidé en interne d'alerter les institutions sur ces problèmes et en parle à chaque réunion institutionnelle [avec les pouvoirs publics] *– on informe le 115 quand on met à l'abri une famille que le 115 a refusé parce qu'on pense qu'il est important de les interpeller sur la situation et montrer que la famille est restée sans solution. Il est important d'interpeller l'État sur les actions entreprises au quotidien par les différentes associations qui sont sollicitées par les personnes en demande d'asile. Il est important de trouver des solutions ensemble pour faire bouger les lignes et ne pas mettre à l'abri des personnes pour quelques jours sans avoir de solutions ensuite ; et surtout ne pas le faire sans interpeller les autorités sur les problèmes auxquels la FAP doit faire face. Ne pas décharger l'État de ses responsabilités et ne pas faire à sa place ce qu'il doit faire* […] *Notre logique d'intervention est vraiment sur le dernier recours quand le dispositif de droit*

16 Dominique, bénévole à SOS Voyageurs.

commun et toutes les autres solutions ont été épuisés. On a une approche d'accueil inconditionnel et les demandeurs d'asile font partis d'un tout ».

Pour la Fondation Abbé Pierre, il s'agit aussi de sensibiliser plus largement la société civile avec un travail en réseau et, de manière collective, à travers des témoignages afin d'aller au-delà des solutions individuelles :

« Ce n'est pas satisfaisant aujourd'hui de mettre à l'abri une personne sans solution ensuite. Donner un temps de pause à une personne en hôtel ça peut permettre à une personne de se poser mais en fait ce n'est pas satisfaisant et cela ne fait pas bouger les lignes. Comment trouver le bon moyen de se faire entendre ? Seul, on ne peut pas y arriver et c'est tout l'intérêt du travail en réseau : trouver les bons lieux pour se faire entendre et mobiliser la société civile. On a du mal à obtenir que les personnes acceptent de témoigner et, pour autant, on se dit que ce serait un bon moyen de sensibiliser sur cette question ».

De très nombreux accompagnant.e.s ne se contentent pas d'un niveau d'action en réponse à de besoins matériels mais ils considèrent le témoignage et l'interpellation comme des missions fondamentales, pour ne pas accepter passivement la substitution du rôle de l'État dans la mise en œuvre de ses engagements internationaux et de la solidarité nationale.

Véronique, coordinatrice sociale du Centre de soin Osiris, montre bien dans son témoignage l'importance de l'interpellation à titre individuel et plus collectif comme, par exemple, par rapport à l'utilisation faite aujourd'hui de la notion de vulnérabilité qui crée une hiérarchie entre les demandeur.e.s d'asile dans l'accès aux conditions d'accueil :

« Nous interpellons bien-sûr les acteur officiels, que ce soit la PADA ou l'OFII et ce, afin que ces personnes aient un accès effectif et non juste théorique au droit. Nous échangeons des mails réguliers avec la PADA : "Monsieur n'a pas l'ADA, Monsieur n'a pas reçu son courrier, Monsieur est hors délai pour faire un recours faute d'avoir reçu son courrier…" Nous interpellons aussi l'OFII sur des situations de vulnérabilité particulière pour motiver une priorisation en CADA mais cette instrumentalisation de la notion de "vulnérabilité" pose problème. L'accès à des normes minimales d'accueil est un droit posé pour l'ensemble des demandeurs d'asile. Or, on a le sentiment aujourd'hui que seuls les DA les plus "vulnérables" y ont accès. C'est une vraie dérive et un détournement de cette notion de vulnérabilité qui visait à permettre l'accès à des moyens et garanties supplémentaires pour les demandeurs d'asile les plus fragiles et non juste l'accès aux normes minimales d'accueil qui doivent s'appliquer à tous ».

À noter que, pour certaines associations qui souhaiteraient interpeller les pouvoirs publics sur la défaillance du système, leur marge de manœuvre est faible à cause des relations complexes avec les pouvoirs publics qui financent les dispositifs d'accueil des demandeur.e.s d'asile. Nous en avons fait l'expérience dans le cadre

du présent travail d'état des lieux et de témoignages, dont l'ambition était d'alerter les institutions sur les défaillances de l'accueil et ses conséquences humanitaires. En effet, certaines associations n'ont pas voulu s'associer à cette initiative en raison d'un risque (réel ou supposé) de perdre des financements publics et de compliquer leurs relations avec les tutelles de l'État. D'autres ont accepté de parler tout en gardant l'anonymat. Dans le système actuel de financement du secteur, dans ce contexte de redéfinition du rôle de l'État et des relations entre associations et pouvoirs publics, il est important de noter que plusieurs accompagnant.e.s ne se sont pas senti.e.s libres de prendre la parole pour témoigner de la dégradation des conditions d'accueil.

Une équipe sociale d'un CHRS à Marseille, qui accueille de temps en temps des demandeur.se.s d'asile en urgence par le biais du 115, a par exemple, accepté de témoigner uniquement de manière anonyme. Ils dénoncent une évolution préoccupante dans les relations entre l'État et les associations du secteur social qui met à mal le modèle associatif et par conséquent les fondements et la qualité du travail social :

> *« Les associations sont fragiles, certaines mettent en place le modèle d'entrepreneuriat social avec un management qui est en rupture avec la démarche associative et qui change beaucoup dans la manière d'accompagner les personnes accueillies ».*

Par exemple, l'association Forum Réfugié, en charge de la gestion de la Plateforme Asile à Marseille, a refusé que les salarié.e.s de la PADA participent à l'Observatoire et a interdit toutes formes de témoignage relatif à leur exercice et fonction.

Cette dimension politique et collective est à la base de la constitution du Collectif Soutien Migrants 13 - El Manba, ce qui fait de ce réseau militant un autre acteur important dans le contexte marseillais dans la remise en cause profonde des politiques migratoires et de la gestion des "flux" des demandeur.e.s d'asile :

> *« Le Manba, c'est un collectif, un espace humain et matériel qui est né de la nécessité de trouver une voix politique dans un contexte de démultiplication des frontières, à la fois spatiales, administratives, juridiques, policières... Un espace qui permet la rencontre entre des personnes qui veulent construire un soutien politique, logistique, parce qu'elles s'opposent à l'existence et aux actions de ces frontières* […] *Faire des choses collectivement, c'est vouloir sortir de la dimension individualisante de la frontière. C'est une revendication, une prise de parole.*[…] *La frontière est un marqueur d'individualité, tu passes ou tu ne passes pas, c'est en fonction de ton identité nationalisée et quand tu demandes l'asile, c'est en ce nom. Aller vers le collectif, c'est vouloir sortir de cet individualisme ».*

Ces réseaux de solidarité jouent un rôle fondamental sur le terrain dans la sensibilisation de l'opinion publique, dans un travail constant de mise en lien, de discussion, de recherche de soutien et d'interpellation des pouvoirs publics. Rôle

qui est de moins en moins joué par les associations sous financements publics.

Dans une société taraudée par le racisme et la division, il est plus essentiel que jamais de rendre visible et valoriser toutes les actions de solidarité et de soutien qui existent à Marseille comme ailleurs en France. Un militant de RESF souligne l'importance des nombreux témoignages de soutien informel de la part de citoyen.ne.s, tout en s'interrogeant sur les modalités de rendre ces expressions de solidarité plus efficaces dans le contexte actuel :

> *« Souvent, je suis étonné de voir à quel point les gens nous soutiennent – par exemple au centre social de la Viste où ils ont projeté le film J'ai marché jusqu'à vous, les gens étaient favorables et je suis étonné mais je trouve que, globalement, les gens approuvent l'accueil et sont favorables… Je trouve qu'il y a un mouvement qui traverse la société… alors comment le mettre en perspective, le rendre efficace? »*

Ce rôle d'alerte et d'interpellation des pouvoirs publics et de l'opinion publique revêt à l'heure actuelle un caractère fondamental pour faire face aux difficultés et aux enjeux de l'accueil des demandeur.e.s d'asile et des bénéficiaires de protection internationale. Cette mobilisation citoyenne et politique est très importante car elle joue un rôle essentiel également dans l'intégration de toutes ces personnes nouvellement arrivées. Dans un contexte où la solidarité est encore trop souvent criminalisée, il est primordial à travers des témoignages et des mobilisations collectives de continuer à avoir ce rôle d'alerte. Les transformations de l'action sociale sont liées d'un côté au désinvestissement de l'État par rapport à ses engagements internationaux sur l'accueil et sur le droit d'asile mais aussi à une volonté de plus en plus répressive de contrôle des actions des associations, collectifs, réseaux et citoyen.ne.s. Ce contexte paradoxal génère donc des tensions et des difficultés dont les personnes en demande d'asile sont les premières à en souffrir.





Conclusion et préconisations

« Oui…je veux vider mon cœur, c'est pourquoi je vous raconte tout ça.»
Extrait de l'entretien de Kasim, Marseille, 20 septembre 2017

REDONNER LA PAROLE AUX PERSONNES AU NOM DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'HOSPITALITÉ

Les récits recueillis pour ce livre rapportent des tranches d'histoires de personnes en demande d'asile. Le livre donne avant tout la parole aux personnes concernées qui, à travers leurs témoignages, ont eu, pour une fois, la possibilité d'exprimer et de revendiquer leurs droits. Elles racontent aussi, au-delà de leur propre histoire, celle de leurs compagnes et compagnons d'errance à travers l'Europe, en France et au-delà. Ces témoignages donnent tour à tour envie de compatir aux souffrances exposées, d'admirer l'endurance et le courage de chacune et chacun, de saluer leurs résistances, mais aussi de s'insurger contre la maltraitance à leur endroit et le déni de leurs droits.

Ces histoires particulières et les analyses qui les accompagnent, nous permettent de proposer des axes de réflexion qui dépassent les conditions d'accueil des personnes. Elles montrent qu'au-delà de cette question se jouent la sauvegarde et l'effectivité du droit d'asile.

Le respect du droit d'asile ne concerne pas uniquement les personnes en demande d'asile, mais l'ensemble de notre société. Il ne s'agit non pas seulement d'une question juridique, mais d'une question politique et éthique. L'accueil que nous devons proposer aux personnes en demande d'asile n'appelle pas seulement une compétence technique, mais aussi une qualité humaine d'empathie, de considération, de respect et de solidarité et passe par la construction d'une "culture de l'hospitalité".

Alors que les États européens et la France s'évertuent à remettre en cause le droit d'asile par des politiques de cantonnement, de contention et d'externalisation du traitement de la demande, il est fondamental et impératif de lutter pour sa sauvegarde.

Le sort des personnes demandeuses d'asile reste emblématique et peut être considéré comme l'un des indicateurs de la santé éthique et démocratique de nos sociétés.
Or, la première atteinte constatée dans ce livre est la banalisation du non-respect des

droits inscrits dans les textes en vigueur. Ces entorses à l'État de droit sont autant de mauvais traitements à l'encontre des exilé.e.s, et c'est bien à ce niveau que se jouent l'inconditionnalité et le respect des droits fondamentaux. Elles représentent aussi une atteinte à la démocratie ; derrière les droits des exilé.e.s de toutes conditions, se jouent les droits de toute notre population.

Le travail ici présenté avait en effet pour objectif initial de proposer un état des lieux de l'effectivité du droit d'asile (au sens premier) de nos jours à Marseille. De dévoiler ce que vivent réellement les personnes et leur lutte quotidienne pour accéder à leurs besoins fondamentaux. Ce livre nous montre également des citoyens qui se mobilisent au quotidien pour la sauvegarde et l'effectivité du droit d'asile. Cet état des lieux est donc le fruit, en quelque sorte, de la rencontre entre personnes exilées et société civile, au nom de l'hospitalité et de la solidarité.

L'accueil dans la dignité de toutes les personnes en demande d'asile et de tou. te.s les exilé.e.s, est un enjeu majeur pour une société ouverte et hospitalière, dans laquelle chacun.e peut voyager, migrer, circuler et résider dans un autre pays que le sien, mais où personne n'est obligé de quitter ou fuir son lieu de vie pour pouvoir s'épanouir librement, voire sauver sa vie et celle des sien.ne.s.

Le 6 juillet dernier, le Conseil constitutionnel[1] a reconnu la fraternité comme principe constitutionnel. C'est une grande victoire pour les défenseur.e.s des droits qui le vivent au quotidien et pourront s'appuyer dessus pour développer leurs actions de solidarité. Peut-on le voir comme une avancée vers la reconnaissance de la fraternité humaine ? À l'heure des multiples replis identitaires, il faut l'espérer.

PRÉCONISATIONS POUR UN DROIT D'ASILE EFFECTIF ET UN ACCUEIL DIGNE

Après avoir constaté de nombreux dysfonctionnements dans l'accueil des personnes en demande d'asile, un autre objectif de ce livre était de proposer des recommandations sous forme de préconisations pratiques et ce en vue de rendre le droit d'asile plus effectif.

À l'échelle locale, comme à l'échelle nationale, de nombreuses recommandations sont régulièrement faites par le secteur associatif et militant. Au niveau national, par exemple, nous faisons référence aux recommandations issues du rapport de la Coordination française du droit d'asile en 2018[2].

De manière plus spécifique, et en lien avec le contexte marseillais, nous proposons en plus d'autres préconisations qui nous semblent indispensables. Bien qu'elles

1 Décision n° 2018-717/718 QPC du 6 juillet 2018 : https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2018/2018717_718QPC.htm

2 CFDA, « D'une réforme à l'autre. L'asile en danger » 10 Conditions minimales pour que l'asile soit un droit réel, février 2018

puissent être effarantes de banalité, certaines de ces préconisations font pourtant référence à des besoins fondamentaux qui font défaut et sont souvent la cause du dénuement dans lequel se trouvent les personnes qui ont témoigné pour cet ouvrage.

Concernant le dispositif d'accueil et l'absence d'accompagnement social des personnes

Il semble indispensable de revoir et reconsidérer l'intégralité du Marché Public encadrant l'intervention des PADA, et notamment les missions du référentiel et dotations qui y sont allouées pour une juste évaluation des besoins en terme d'accompagnement social des demandeur.e.s d'asile.

L'accueil des Mineur.e.s Isolé.e.s Étranger.ère.s en demande d'asile doit être fait dès le pré-accueil (à savoir avant le passage en GUDA) au niveau des PADA et ce au même titre que n'importe quels demandeur.e.s d'asile. Le Marché Public (en cours jusqu'au 31 décembre 2018) n'a jamais posé aucune condition d'âge minimal pour être accompagné.e en plateforme d'accueil pour demandeur.e.s d'asile – pourtant, à Marseille, l'accès en PADA est impossible pour les MIE souhaitant faire instruire une demande d'asile et aucun dispositif ad hoc ne le prévoit.

Avant l'enregistrement au GUDA, et après, assurer une meilleur coordination entre le secteur de l'asile et celui de l'urgence sociale (115, accueils de jour, équipes mobiles…) pour assurer une meilleure prise en charge de personnes à la rue.

Rendre effectif l'accueil et l'accompagnement des femmes enceintes et des familles avec enfants de moins de 3 ans en demande d'asile par les Maisons Départementales des Solidarité du Conseil Départemental.

Permettre une meilleure évaluation de la vulnérabilité à tout moment de la procédure pour adapter les conditions matérielles d'accueil (hébergement, accompagnement social, parcours de santé….) Et surtout ne plus utiliser la notion de "vulnérabilité" pour sélectionner, trier et prioriser les personnes en situation de précarité qui auraient droit plus que d'autres à un hébergement et à une prise en charge en laissant toutes les autres à la rue.

Augmenter les moyens de l'accompagnement social dans le secteur de l'asile et de l'urgence sociale (PADA, accueil de jour, équipes mobiles, CHU…) pour mieux prendre en compte les besoins des personnes en demande d'asile et bénéficiaires de protection internationale en situation de précarité.

Que les pouvoirs publics, collectivités locales, mettent en place de cours de FLE encadrés par des professionnel.le.s et accessibles à toute personne allophone, dont les demandeur.e.s d'asile.

Concernant l'allocation pour demandeur.e.s d'asile (ADA)

Une revalorisation de l'ADA à hauteur des réelles dépenses auxquelles doivent faire face les personnes non hébergées.

Il est impératif que les personnes soient effectivement accompagnées quand elles rencontrent des difficultés d'ouvertures de droit à l'allocation et/ou de perception de cette allocation.

Que les services territoriaux de l'OFII mettent en place un dispositif réellement efficace répondant aux réels besoins de personnes et proposant un accueil direct et facile à toute personne ayant des questions relatives à l'allocation gérée par l'Office (et non pas juste un n° de téléphone surtaxé sans contact physique ni interprète)

Concernant l'accès à l'alimentation

Il est aberrant qu'une ville comme Marseille n'ait, en son sein, qu'un seul restaurant social ! Il semble indispensable de revoir rapidement le dispositif d'accès à l'alimentation pour les personnes les plus précaires. Que les personnes en demande d'asile aient un accès effectif à l'alimentation et en finir avec la sous nutrition des personnes.

Concernant l'accès à un hébergement (personnes isolées, personnes en famille, mineur.e.s isolé.e.s étranger.ère.s)

Mettre fin aux critères restrictifs de « vulnérabilité » imposés par la DDCS des Bouches du Rhône en matière de mise à l'abri des familles en demande d'asile.

Pour les demandeur.e.s d'asile, tout comme pour toutes autres personnes en besoin d'hébergement d'urgence, mettre fin à « la règle des 10 nuits d'hôtel par an et par ménage" du dispositif "Service Plus". Cette "règle" ne permet pas la continuité d'hébergement et renvoie, de façon quasi systématique, les personnes à la rue au bout de quelques nuits d'hôtel.

De façon générale : respecter le principe de continuité prévu par la loi et arrêter les remises à la rue des personnes hébergées dans le dispositif d'urgence généraliste.

Mettre en place un plan de réduction hôtelière, car l'hôtel n'est pas une solution d'hébergement adaptée pour des longues périodes, et ce en faveur d'une offre de places d'hébergement proposant des meilleures conditions d'accueil et un véritable accompagnement social. Le manque structurel de places d'hébergement pour les familles à Marseille a contribué en effet à un recours de plus en plus important aux nuitées hôtelières et à la saturation d'un dispositif qui ne répond aujourd'hui plus du tout aux besoins.

Pas de participation financière pour l'hébergement d'urgence (ex : 50 centimes pour

avoir accès à des dortoires) demandée aux personnes qui n'ont aucune ressources et qui ne vivent que de l'ADA.

Respecter le principe d'inconditionnalité dans l'accueil et le maintien en hébergement pour toute personne à la rue sans aucune discrimination au regard de son statut administratif.

Concernant la procédure de demande d'asile

Respecter le délai de 3 jours pour l'enregistrement de la demande d'asile. Que ce soit pour l'accès à la PADA ou au GUDA.

Rendre effective la prise en charge par l'OFII des frais de voyage pour se rendre à l'OFPRA et à la CNDA, surtout en cas de problèmes dans la perception de l'ADA.

Concernant l'accès aux soins

À l'Agence Régionale de Santé de veiller à l'effectivité de l'accès aux soins des personnes allophones et notamment par la prise en charge effective de l'interprétariat dans le parcours de soins au sein des hôpitaux et des CMP.

Que les institutions en charge de l'accueil des demandeur.e.s d'asile prennent effectivement en compte les effets et besoins qu'impliquent les états post-traumatiques des personnes.

Que les personnes en demande d'asile soient réellement accompagnées par la PADA jusqu'à ce que les droits à la couverture maladie soient effectifs (ouverture ou renouvellement) et qu'elles puissent avoir accès aux soins de manière continue.

Concernant les bénéficiaires de protection internationale

Qu'un service spécifique à l'accueil et l'accompagnement des personnes bénéficiaires de protection internationale (PS et SR) n'ayant jamais été orientées en CADA soit financé par les pouvoirs publics.

Améliorer l'effectivité du droit à la domiciliation et diminuer les délais d'attente pour l'ouverture d'une domiciliation au sein des CCAS.

S'assurer de l'effectivité du droit à l'ouverture d'un compte bancaire, car à Marseille il y a encore trop de refus de la part des banques pour les demandeur.e.s d'asile et les bénéficiaires de protection internationale.

S'assurer que les guichets de la Préfecture prennent bien en compte la domiciliation administrative des bénéficiaires de protection internationale pour la délivrance du titre de séjour.

Multiplier les formations de tous les acteurs institutionnels (professionnel.le.s du secteur social, associations, collectivités locales, organismes publics, services de l'État, bailleurs sociaux) sur le droit d'asile et les droits des demandeur.e.s d'asile et des bénéficiaires de protection internationale.

Épilogue

Pendant ce temps-là…

Pendant le travail de recueil des témoignages et de rédaction, mené entre septembre 2017 et octobre 2018, certains événements préoccupants ont ponctué l'actualité et mis en alerte l'Observatoire Asile Marseille qui s'est mobilisé à ces occasions.

En une année écoulée, nous constatons non seulement que notre état des lieux reste valable mais aussi que l'accueil des personnes en demande d'asile et des mineur.e.s étranger.ère.s isolé.e.s s'enlise un peu plus dans des dysfonctionnements systémiques.

Le rôle joué par le secteur caritatif, les militant.e.s et acteurs de la solidarité citoyenne demeure fondamentale, mais devient difficile à tenir du fait d'un contexte qui se dégrade.

Retour non exhaustif sur des faits qui se sont produits pendant l'élaboration de ce rapport

Le 21 novembre 2017, **une soixantaine de jeunes exilé.e.s ont trouvé refuge à l'église Saint-Ferréol** sur le Vieux-Port à Marseille. Bien qu'ils aient moins de 18 ans, ces jeunes ont dormi à la rue pendant des mois, sans prise en charge du Conseil Départemental, à qui incombe la protection de l'enfance. Après 3 jours de mobilisation citoyenne, le Département a finalement proposé une solution d'hébergement. Les mineur.e.s sont relogé.e.s dans des locaux provisoires aménagés pour eux.elles en urgence, au sein de l'ancienne Maison de la Solidarité dite de "Pressensé", dans le quartier de Belsunce.

Un an plus tard, malgré les décisions judiciaires de placement, une vingtaine d'entre eux.elles demeurent toujours dans ce service d'urgence, en attente d'une orientation en foyer de l'enfance où il.elle.s pourront enfin bénéficier d'un accompagnement et d'une protection, tel que le prévoit la loi.

Malgré le cri d'alarme des associations et des collectifs sur la situation, près d'une centaine de jeunes seraient encore aujourd'hui à la rue ou dans des hôtels meublés,

sans accompagnement social. Cet abandon institutionnel pousse au désespoir. **L'été 2018 a été marqué par un drame** : livré à lui même, Adama, mineur isolé âgé de 15 ans a fait une tentative de suicide en se jetant de la fenêtre de sa chambre d'hôtel.

Depuis le début de l'année 2018, **plusieurs squats ont été évacués**. Des personnes en demande d'asile y avaient trouvé refuge, faute d'accueil institutionnel, ce qui montre bien encore une fois les défaillances structurelles du système d'accueil institutionnel.

- **Le 30 janvier 2018**, **évacuation d'un squat situé rue Mazagran**, dans le 1er arrondissement de Marseille. Une trentaine de personnes, en majorité en cours de demande d'asile, y vit depuis des mois, voire des années. Elles se retrouvent à la rue de façon brutale, sans préavis et sans qu'aucune solution d'hébergement ne leur soit proposée.
- **Le 12 février 2018**, **évacuation de la Tour H du Parc Kalliste** : un bâtiment vétuste dans le 15ème arrondissement de Marseille. La centaine d'occupant.e.s sont des personnes en demande d'asile et des réfugié.e.s statutaires. Elles sont orienté.e.s pour quelques nuits vers un gymnase dans l'attente de solutions plus pérennes.
- **Le 8 avril 2018**, **évacuation du squat "le Raccoon"**, dans le 1er arrondissement de Marseille. Une soixantaine de personnes, dont une majorité en cours de procédure de demande d'asile, se retrouve à la rue.
- **Le 8 octobre 2018**, **évacuation de la caserne Massena**, dans le 3ème arrondissement de Marseille. La bâtisse était sous le coup d'un arrêté préfectoral de mise en péril depuis des années. Des centaines de personnes en demande d'asile et réfugiées habitaient ce bâtiment. Certain.e.s ont quitté ces locaux avant l'expulsion, se retrouvant à la rue, d'autres ont été mis.es à l'abri dans un gymnase.

Entre février et mars 2018 un important mouvement de grève s'est installé à la Cour Nationale du Droit d'Asile, en lien avec le projet de loi Asile et immigration présenté à l'Assemblée nationale. Inédit, cette gronde a duré 28 jours et bloqué le fonctionnement de la CNDA. De nombreux avocat.e.s se joignent au mouvement porté par les rapporteurs de la Cour. Ils dénoncent des conditions de travail désastreuses qui déteignent sur la capacité de la CNDA à instruire correctement les dossiers. Ces conditions de travail ont des répercussions directes sur la qualité de l'attention portée aux personnes en demande d'asile. De plus, le mouvement dénonce l'augmentation significative des "rejets sur ordonnances"[1], symptomatiques du non accompagnement des personnes dans le cadre de leur procédure. .

Le 6 avril 2018, les salarié.e.s de la Plateforme d'Accueil des Demandeurs

1 Représentant depuis la réforme un tiers des décisions rendues par la Cour - augmentation spectaculaire et inquiétante, car les rejets sur ordonnance signifient que l'appel de la personne ne sera pas étudié pour raison de forme et de respect des procédures (respect des délais d'appel notamment).

d'Asile 13 à Marseille, se sont mis.e.s en grève pour dénoncer le projet de loi en discussion. Il le juge en inadéquation avec les principes et les missions de Forum Réfugiés, l'association qui les emploie, en raison d'une approche jugée répressive de l'asile.

En mars 2018, la DDCS des Bouches-du-Rhône (Direction départementale déléguée de la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) a imposé de **nouveaux "critères de vulnérabilités"**, outil qu'elle utilise pour déterminer les mises à l'abri d'urgence en l'hôtel des familles en demande d'asile. À partir d'avril 2016, la mise à l'abri en hôtel a été réservée aux « familles avec enfant(s) de moins de 10 ans et aux femmes enceintes de plus de 6 mois ». En mars 2018, seules les « familles avec enfants de moins de 3 ans, les femmes enceintes de plus de 8 mois avec certificat médical, les femmes victimes de traite et/ou violences conjugales, et les personnes avec problématique de santé grave » peuvent désormais prétendre à cette mise à l'abri.

Des associations ont contesté l'application de ces critères qui ne correspondent à aucune base réglementaire et qui ont été créés par les services de l'État en charge de la gestion du dispositif de veille sociale et d'asile uniquement pour gérer la pénurie des places d'hébergement. Une procédure est en cours auprès du Tribunal Administratif de Marseille. Depuis l'application de ces critères restrictifs, le nombres des familles à la rue avec enfants en bas âge a visiblement augmenté à Marseille.

Le 10 septembre 2018, la loi Asile et Immigration[2] **a été promulguée**. Elle avait suscité de vifs débats depuis son annonce au début de l'année. La principale disposition est de réduire à six mois en moyenne les délais d'instruction de la demande d'asile. Les personnes arrivant en France disposent désormais de 90 jours à compter de leur arrivée pour déposer une demande d'asile, contre 120 précédemment. Ce texte n'apporte aucun changement sur les conditions d'accueil des personnes en demande d'asile. Au contraire, la pression qui est mise sur les institutions en charge de l'instruction des demandes d'asile et sur les lieux de pré-accueil accentue la précarisation des personnes.

Le 24 septembre 2018, les salarié.e.s de la PADA se sont remis.es en grève contre des « conditions de travail et d'accueil inacceptables ». Une salariée témoigne auprès de l'AFP : « Nos conditions de travail sont extrêmement difficiles. Nous sommes quatre parfois même trois à l'accueil au lieu de six et demi pour recevoir 300 personnes par jour ». Soutenus par une vingtaine d'associations locales et nationales, les grévistes demandent à la direction de l'association Forum Réfugié COSI, gestionnaire de la PADA en délégation de l'OFII, un renforcement du personnel pour « un accueil digne ».

2 LOI n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie.

Le travail a repris dix jours plus tard, dans les mêmes conditions initiales pour les personnes en demande d'asile. Les conditions d'accueil à la PADA continuent malheureusement à êtres défaillantes. Si les délais d'accès au GUDA se sont réduits par rapport aux constats faits pendant notre période d'observation entre fin 2017 et début 2018, les délais d'accès à la PADA par contre sont de plus en plus longs, ce qui provoque des tensions importantes et un délaissement encore plus grave des primo-arrivant.e.s. Un nouveau marché public définissant les missions des PADA est en cours d'attribution et entrera en vigueur le 1 janvier 2019. Nous attendons de voir les effets concrets de ce nouveau marché public, mais malheureusement nous restons très dubitatif.ve.s sur les effets positifs de ces nouvelles missions qui ne permettent pas à la PADA ni de bien accueillir ni d'accompagner les personnes en demande d'asile.

En parallèle, les mobilisations citoyenne et les actions de solidarité sont mises en difficulté

En réponse à la marche spontanée du 22 avril 2018 de l'Italie vers Briançon en soutien aux exilé.e.s, 7 personnes ont été interpellées et poursuivies pour « aide à l'entrée d'étrangers en situation irrégulière sur le territoire national en bande organisée » en application de l'article L.622-1 du CESEDA. **Le 8 novembre 2018, le procès s'est au tribunal de Gap**, marqué par une forte mobilisation pacifique. Bien que ce procès n'ait pas eu lieu à Marseille, de nombreuses personnes de l'Observatoire se sont mobilisées. Les personnes incriminées encourent des peines disproportionnées allant de 6 à 12 mois d'emprisonnement avec sursis, dont plusieurs fermes. Cela dénote encore la difficulté de la mise en place d'actions de solidarité dans un contexte politique d'intimidations des personnes migrantes et des militant.e.s solidaires.

En janvier 2019, deux autres militants seront traduits en justice à Gap pour des raisons similaires, laissant craindre que la criminalisation des initiatives de solidarité avec les exilé.e.s s'accentue, au-delà de la décision de juillet 2018 du Conseil constitutionnel sur le devoir de fraternité.

Cet ouvrage est une des premières actions organisées dans le cadre de l'Observatoire Asile Marseille et les constats que nous y apportons restent d'actualité à l'heure de sa sortie.

Nous avons la volonté de continuer à nous rencontrer, nous rassembler afin de rester vigilant.e.s sur les conditions d'accueil des personnes en demande d'asile à Marseille et de veiller au respect de leurs droits.

Méthodologie

Présentation de l'objectif initial d'un Observatoire Asile à Marseille

C'est en septembre 2017 que des membres du Réseau Hospitalité Marseille et de l'association ESPACE lancent un appel général à l'attention de différentes structures (associations, collectifs, services publics) intervenant principalement dans le champ juridico-social et sanitaire, de façon professionnelle ou bénévole sur la ville de Marseille. L'objectif était de constituer un espace d'échange et de veille sur les questions d'asile et particulièrement sur les conditions d'accueil dévolues par l'État aux personnes en demande d'asile à Marseille.

Face au constat de « déconstruction » du dispositif d'accueil et aux difficultés d'accéder à des informations claires de la part des institutions, le Réseau Hospitalité Marseille et l'association Espace proposent alors de travailler à la mise en place d'un Observatoire Asile permettant de réunir des acteurs associatifs, collectifs et personnes engagées autour de la question de l'accueil et l'accompagnement des demandeur.e.s d'asile.

Les membres de l'Observatoire optent pour une observation circonscrite à la ville de Marseille, en direction des personnes en demande d'asile non hébergées en CADA, afin d'orienter le travail de recueil de données sur les conditions matérielles d'accueil, les délais d'enregistrement de la demande d'asile, l'accès à un accompagnement social et l'impact des dysfonctionnements de l'accueil sur la procédure de demande d'asile.

Comme première étape de travail, il est proposé de participer à la réalisation d'un ouvrage proposant un état des lieux illustré par des témoignages de personnes en demande d'asile et d'associations, collectifs, et personnes accompagnants.

Pourquoi circonscrire ce travail à la ville de Marseille ?

Terrain d'enquête

Si les questions migratoires sont éminemment internationales, européennes, nationales, la manière dont les personnes sont accueillies et l'organisation des

dispositifs d'accueil dépendent aussi largement des diversités territoriales et du maillage associatif et militant local.
En dépit d'un dispositif national d'asile, son application est largement territorialisée, justifiant le choix collectif d'investiguer sa mise en œuvre à l'échelle locale, en circonscrivant l'enquête à la ville de Marseille, dans une visée prospective de diffusion des résultats et de comparaison ultérieure avec d'autres localités.

La récolte des données

Les différentes données ont été recueillies entre la fin du mois d'août 2017 et le mois de mai 2018 (sauf pour les délais GUDA qui commencent pendant la période estivale 2017).

Les témoignages[1]

La grille d'entretien a été conçue sous forme semi-directive, abordant les questions de vie quotidienne : Où dormir ? Où manger ? Où trouver des informations ? Où se soigner ?

Véritable "colonne vertébrale" de l'écriture, les extraits des témoignages ont permis ensuite d'élaborer des grandes rubriques thématiques. Afin de respecter la parole donnée, il a été décidé de rester au plus près des énoncés, en limitant au maximum les modifications de forme lors de la retranscription des entretiens.

Les témoignages recueillis auprès des personnes en demande d'asile

41 témoignages de personnes en demande d'asile ont été recueillis[2]. Les personnes rencontrées ont toutes accepté de témoigner pour documenter la réalité vécue du dispositif d'asile à Marseille. Elles sont :

- en cours de procédure de demande d'asile, sans solution d'hébergement relevant du dispositif d'accueil pour demandeur.e.s d'asile et dépendent de la PADA pour leur accompagnement,
- reconnues réfugiées statutaires ou bénéficient de la protection subsidiaire (en fin de procédure de demande d'asile) mais n'ont jamais été orientées vers un hébergement lié au dispositif d'accueil pour demandeur.e.s d'asile, et donc livrées à elles-mêmes sans accompagnement,
- mineur.e.s isolé.e.s étrangers (MIE) en attente d'orientation vers un foyer d'hébergement lié au Conseil Départemental en charge de leur protection - les MIE rencontrés peuvent être aussi en demande d'asile (ou souhaitant l'être) mais ne le sont pas tou.te.s.

1 Les témoignages sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de l'Observatoire Asile Marseille, http://www.observatoireasilemarseille.org

2 De nombreuses autres personnes ont été rencontrées dans le cadre de ce travail et notamment lors des observations de permanences d'accueil.

Les personnes rencontrées ont témoigné sous couvert d'anonymat et ont choisi le pseudonyme attribué pour identifier leurs récits.

Témoignages de groupe

Invités à participer à un groupe de parole réunissant plusieurs patients du Centre de soin Osiris, nous avons recueilli un témoignage "de groupe" qui réunit des hommes isolés en demande d'asile ou ayant obtenu une protection, une dizaine de personnes de nationalités afghanes ou pakistanaise autour d'un interprète pouvant traduire en langues pachto, dari et ourdou.
Les questions de conditions de vie et les difficultés quotidiennes rencontrées par les patient.e.s sont au centre des échanges.

Témoignages des personnes "accompagnantes"

Nous avons choisi ce terme "d'accompagnant" pour évoquer la place de toutes personnes, professionnelles (secteur associatif et services publics) ou militantes et bénévoles qui interviennent auprès de personnes en demande d'asile. Que ce soit dans un cadre professionnel, par solidarité ou encore par militantisme au sein d'un collectif, ces personnes sont les témoins directs des manquements du dispositif. Leurs témoignages complètent et font écho à ceux recueillis auprès des personnes en demande d'asile.

Le guide d'entretien semi-directif élaboré à destination des accompagnants aborde les difficultés rencontrées au prisme de celles qu'endurent les personnes en demande d'asile, le niveau et les modalités de leurs interventions, la réponse des pouvoirs publics par rapport aux besoins, les constats de carence, le travail en réseau à Marseille...

8 témoignages individuels
10 témoignages à plusieurs voix (équipes ou groupes de personnes)

Certains professionnel.le.s ont fait le choix de témoigner "à visage découvert", 11 témoignages émanent de salarié.e.s témoignant dans le cadre de leur travail (dont 3 recueillis sous couvert d'anonymat) et 7 témoignages de militant.e.s et bénévoles issu.e.s de structures associatives ou de collectifs militants.

Les notes d'observation

Entre octobre et novembre 2017, 10 séances d'observation ont été réalisées dans deux lieux d'accueil afin de compléter et enrichir in situ les informations recueillies dans le cadre des témoignages, et pour comprendre comment des associations militantes et de droit commun viennent pallier aux divers besoins et demandes des personnes.

Présentation de l'échantillon des témoignages (demandeur.e.s d'asile)

Composition familiale des enquêté.e.s à Marseille

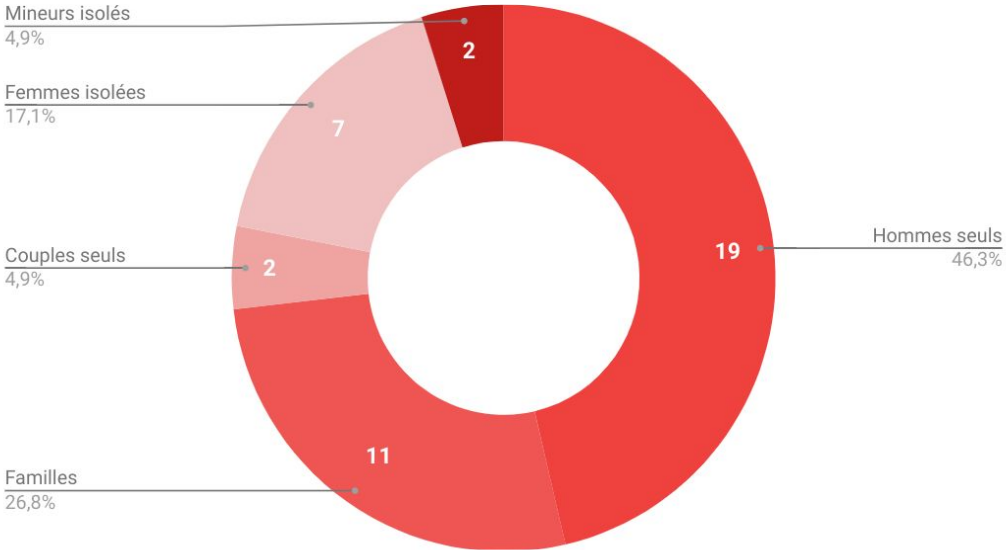

Tranches d'âge des personnes enquêtées

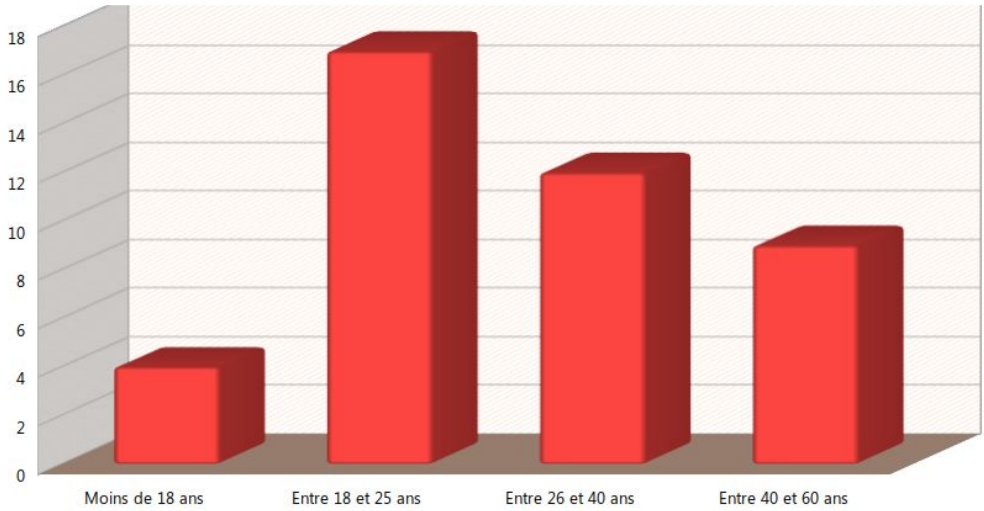

Pays d'origine des personnes en demande d'asile ayant témoigné

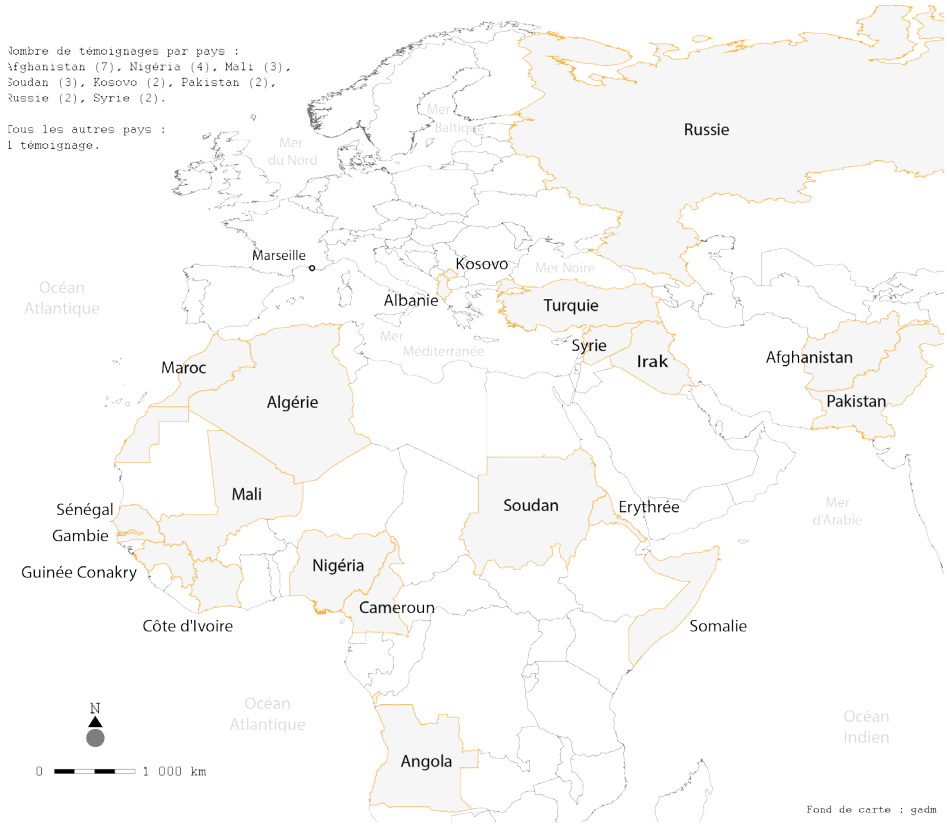

Les personnes interviewées sont à des étapes différentes de la procédure et ont des statuts distincts dans le dispositif asile :

- 2 ménages sont en attente de rendez-vous GUDA,
- 16 sont en procédure normale (dont 7 anciennement sous procédure Dublin),
- 16 sont en procédure accélérée (dont 7 anciennement sous procédure Dublin),
- 13 sont en procédure Dublin (en cours d'instruction pour transfert),
- 6 sont bénéficiaires de protection internationale (réfugié.e.s ou protection subsidiaire),
- 4 sont des mineur.e.s non accompagné.e.s (dont 2, en fratrie, sont en demande d'asile.

Trois séances d'observation ont eu lieu à La Cimade Marseille pendant les permanences asile des mardi et jeudi matin, et sept dans les locaux de l'association SOS Voyageurs, qui se situent en dessous de la Gare St Charles, durant les permanences du mardi après midi.

Autres sources de données :

Élaboration d'un tableau de calcul des délais d'attente pour accéder au Guichet unique pour demandeur.e.s d'asile (GUDA)

Entre juin 2017 et mars 2018, nous avons recensé plus d'une centaine de convocations GUDA. Étant donné l'opacité dont l'administration fait preuve et les difficultés à obtenir des informations fiables à Marseille concernant les délais d'enregistrement de la demande d'asile au GUDA de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, nous avons entamé un travail de recensement manuel des délais en nous basant sur les convocations remises par la PADA aux personnes.
Ces documents précisent la date d'émission et celle de rendez-vous prévu pour l'enregistrement administratif de la demande d'asile en Préfecture. En calculant le délai entre les deux, nous pouvons déduire le délai d'attente imposé aux personnes.

Pour ce faire, nous avons utilisé deux formes de calcul : par jours calendaires et par jours ouvrés (ces derniers étant les jours officiellement comptabilisés par l'administration).

Ces informations émanent de convocations qui nous ont été remises par les personnes rencontrées dans le cadre des entretiens, des permanences d'observations ou directement à la PADA.

Les tableaux de suivi des appels 115

Distribués aux participant.e.s de l'Observatoire Asile dès le mois de septembre 2017, ce tableau avait pour objectif de proposer d'observer l'accessibilité du 115. Il reprend des informations concernant les appels effectués par les professionnel.le.s, les militant.e.s et bénévoles en vue de trouver une place d'hébergement d'urgence pour des personnes en demande d'asile qu'ils.elles accompagnent.

Les rubriques concernent la composition familiale (en famille ou personne isolée – femme ou homme), la date, heure et nombre de tentatives d'appels au 115 avant « décrochage », le décrochage (oui/non). Si le 115 décroche, y a-t-il orientation vers centre d'hébergement d'urgence? (oui/non). En cas d'orientation par le 115, vers quel dispositif et pour combien de nuits ? En cas d'absence d'orientation, y a-t-il eu motivation du refus ?

Nous n'avons pas eu de retours suffisants de la part des participants pour pouvoir extraire des informations significatives, alors même que les échanges autour de

l'accessibilité du 115 mettent en exergue la quasi impossibilité d'accès à ce service d'urgence.

Méthodologie d'écriture

Suite au travail d'analyse et de tri des données recueillies, le travail rédactionnel a commencé en mars 2018 et s'est terminé en novembre 2018, à l'initiative de 4 groupes d'écriture, composés chacun d'un rédacteur et deux relecteurs. Les équipes se sont formées librement au sein de l'Observatoire Asile et l'écriture s'est faite de façon collégiale et collaborative, sur la base de 72 thématiques identifiées et de 935 extraits de témoignages. Le socle du plan repose donc sur la base des thématiques extraites des témoignages.

L'ouvrage n'a jamais eu pour vocation d'être un rapport exhaustif sur la procédure de demande d'asile, mais bien de rendre compte, dans la complexité de l'organisation de l'accueil des personnes en demande d'asile, des conséquences concrètes et réelles pour ces mêmes personnes de la déstructuration d'un système d'accueil.

Schémas, graphiques et illustrations

Une réflexion a été menée sur les outils de mise en visibilité des situations auxquelles sont confrontées les personnes qui témoignent. Des chercheur.e.s en géographie participent à l'ouvrage et proposent des schémas permettant de visualiser à la fois les données recueillies et les propos tenus dans le cadre des entretiens. Des dessins ont été réalisés dans le souci de rendre visibles les foules d'anonymes condamnés à l'attente par la lenteur des administrations.

Table des matières

Introduction 7
Liste d'acronymes 10

Voyage 13

Partir, entre contrainte, nécessité et survie 14
Faire, défaire et refaire les routes 18
Perdre, se perdre et perdre la vie 22
Passer, passages, passeurs 30

Les difficultés d'accès à la procédure 35

Accéder à la PADA pour le pré-enregistrement de la demande d'asile 38
Au GUDA : la loterie des procédures 43
Quand le "hit" se fait sur Eurodac : la procédure Dublin 45

L'OFII, des conditions matérielles d'accueil souvent réduites à l'ADA 55

Des ressources minimales et aléatoires : vous avez dit "allocation pour demandeur.e d'asile" ? 56
Critères d'hébergement, vous avez dit : "personnes vulnérables" ? 66

Le défaut d'accompagnement des personnes en demande d'asile 71

Cahier des charges des plateformes ou l'impossibilité organisée de répondre aux besoins 74
Obtenir une adresse administrative, point de départ de toute démarche 79
Des personnes laissées à la rue... 82
L'accès à l'alimentation : à Marseille, on a faim ! 119
L'absence d'accompagnement social, l'absence de réponse, l'absence d'attention... 125
Les grands absents des référentiels des Plateformes Asile 141

Protégé.e.s ou débouté.e.s, seul.e.s face à la suite 151

Bénéficiaires d'une protection, jamais orienté.e.s en CADA, une grande solitude 153
La double peine : trouver un logement 157
Débouté.e.s d'asile, quel devenir ? 160

Protection et accompagnement des Mineur.e.s Isolé.e.s Étranger.ère.s 165

MIE, MNA ou encore MENA, autant de sigles pour parler d'enfants seuls en exil 166
La demande d'asile des mineur.e.s isolé.e.s, un parcours semé d'embûches 175

Déni des besoins fondamentaux 183

Le manque d'accès aux informations et aux structures dédiées : l'exemple de l'alimentation 184
Le redoublement des risques sanitaires 189

Les vulnérabilités expérientielles et existentielles 201

Caractérisation et effets des critères de vulnérabilité 204
Après l'exil, l'errance 211
Défaillances du dispositif d'accueil : un délaissement humain 216

L'expérience de l'inhospitalité : des mots pour dire des maux 239

L'attente et le désœuvrement 241
L'humiliation 249
Aggravation des risques psycho-sociaux 254
Le délaissement comme moyen de gestion ? 257
Désillusion : le recul des droits humains 258

Les accompagnant.e.s, relais des solidarités 263

Les associations, collectifs et anonymes : un soutien à 360° pour les personnes en demande d'asile 266
Entre militantisme et substitution aux engagements de l'État 281

Conclusion et préconisations 301
Épilogue 307
Méthodologie 311

© Observatoire Asile Marseille
ISBN 978-2-9566980-0-5
Dépôt légal : Décembre 2018

Achevé d'imprimer en décembre 2018